A1945



OE U V R E S

DЕ

GHILLEBERT DE LANNOY

VOYAGEUR, DIPLOMATE ET MORALISTE

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR

CH. POTVIN

AVEC DES NOTES GÉOGRAPHIQUES ET UNE CARTE

PAR

[m]; [m]; [m]

LOUVAIN

IMPRIMERIÉ DE P. ET J. LEFEVER

30 — ник вез оприжыва — 43

1878

SIÈCLE LITTÉRAIRE DES DUCS DE BOURGOGNE.

MESSIRE GHILLEBERT DE LANNOY.

Il fut un temps, qui n'est pas bien éloigné de nous, où les premiers monuments littéraires des langues modernes étaient considérés comme « les immondices des bibliothèques » et réputés, selon l'expression du grand Frédéric de Prusse, ne pas valoir « une charge de poudre. » Alors, on aimait à penser que la vraie littérature française datait du XVI° siècle : « Enfin Malherbe vint. »

Plus récemment, quand l'étude du moyen-âge nous eut rendu toute une riche époque de production littéraire, on ne connut d'abord, après le XIVe siècle, mal apprécié, que la Renaissance, et l'on sautait volontiers

des derniers trouvères à Ronsard, à Rabelais, à Montaigne.

L'histoire ne permet plus ces solutions de continuité Depuis cinquante ans, les découvertes se succèdent, les publications s'accumulent, les études se renforcent, et désormais l'histoire des lettres françaises inscrit dans sa chronologie, entre le XIVe siècle, plus riche qu'on ne le croyait généralement, et les gloires du siècle de François Ier, une époque abondante et pleine d'intérêt qui ne peut guères se nommer autrement que le siècle litté raire des Ducs de Bourgogne.

Lorsqu'en 1825, Buchon résolut de faire entrer les chroniques des ducs de Bourgogne dans sa collection de Chroniques et mémoires sur l'histoire de France, il dut s'affranchir d'un préjugé pour exhumer ces historiens, les uns après les autres et souvent par lambeaux. Philippe de Comines seul restait célèbre. F. de Reiffenberg venait de publier Jacques Duclercq. Buchon voulut s'autoriser d'un mémoire de Dacier pour entreprendre la publication de Monstrelet et de Chastellain. Le « grave Chastelain » 1, jadis si illustre, n'avait pas même été imprimé. Sa chronique, annoncée quand elle parut avec autant de bruit que plus tard la Pucelle de Chapelain, et citée bientôt comme un modèle, se cachait sous un faux nom, composé de son prénom et du verbe qui annonçait son entreprise : Georges Repreuve. Des quelques œuvres que

l'imprimerie avait recueillies sous son nom, une seule lui appartenait, et Buchon put dire : « En visitant ce champ de ruines, j'ai retrouvé Georges Chastellain. »

Il n'en avait retrouvé que des fragments, et plusieurs livres de sa Chronique nous manquent encore aujourd'hui.

Buchon attribue cet oubli à la défaite, puis à la disparition de la maison de Bourgogne. Ces écrivains, dit-il, « subirent le sort de provinces conquises. » Ils périrent avec le grand État que voulaient fonder leurs maîtres. Mais l'histoire n'a point de victimes. Buchon a soin d'ajouter que les historiens « aiment à relever sur les champs de bataille les morts de tous les camps. »

Ces morts ont une incontestable valeur.

Depuis Reiffenberg et Buckon, la résurrection a continué, les travaux littéraires de cette époque forment de plus en plus un ensemble auquel ne manque aucun genre et que chaque année un écrivain ou une œuvre vient compléter. Après les chroniqueurs, comme Chastellain, que Michelet appelle « grand et éloquent historien, » ou comme Monstrelet, dont Daçier a fait ce noble éloge : que « l'humanité était le fond de son caractère ; » après Jacques de Saint-Remy, que Charles le Téméraire créa chevalier ; après Molinet, Olivier de la Marche, Jacques Duclercq et Jean de Wavrin, cet ensemble de chroniqueurs dont M¹¹⁶ Dupont, en publiant l'un d'eux, Wavrin, a pu dire : « C'est une fort remarquable série d'hommes d'élite que celle des historiens flamands et picards qui au XVº siècle écrivirent en

^{&#}x27; Expression de Marot.

français; » après les poètes, comme Martin Franc, Pierre Michault, Chastellain, Molinet etc.; après les essais dramatiques qui mettent l'histoire et la politique contemporaines en Mystères et la Royauté et l'Église en scène, plus d'un demi-siècle avant Gringore; après Jean le Maire, qu'en a nommé le maître de Ronsard pour sa réforme du langage, et qu'on peut appeler un précurseur de Luther pour les hardiesses du Promptuaire des Conciles, — on a rendu à l'histoire un voyageur, diplomate et moraliste. Déjà connu par ses Voyages et ambassades, Ghillebert de Lannoy est aussi l'auteur de deux traités qu'on peut appeler l'Art de règner, et l'Art de vivre.

Ainsi, cette littérature dont le centre fut dans les provinces belgiques et qui donna des émules à Comines, à Christine de Pisan, à Alain Chartier, un maître à Ronsard, des précurseurs à Gringore et à Luther, s'impose à l'histoire de France et y place avant le siècle de François Ier: le siècle littéraire des ducs de Bourgogne.

PREMIÈRE PARTIE.

LA VIE DE GHILLEBERT DE LANNOY.

Messire Ghillebert de Lannoy, seigneur de Santes, de Villerval, de Tronchiennes, de Beaumont et de Wahégnies, eut, comme voyageur et comme diplomate, une grande carrière de périls, de succès et d'honneurs. On peut suivre sa vie dans ses Voyages et ambassades, que confirment et complètent les archives des ducs de Bourgogne, conservées à Dijon et à Lille.

Né en 4386, d'une famille déjà célèbre, qui devait donner trois chevaliers à la première nomination de l'ordre de la Toison d'or et, plus tard, sous Charles-Quint, un vice-roi à Naples, Ghillebert eut pour frère aîné, qu'il suppléa auprès de Philippe, dit le Bon, un des chess de guerre et de conseil les plus influents de l'époque la plus brillante de la maison de Bourgogne.

Dès l'âge de 13 ans (1399), il fit ses premières armes, dans une expédition en Angleterre, dirigée par le comte de Saint-Pol, contre Henri de Lancastre, en faveur du roi Richard, ce qui ne put empêcher le roi d'être vaincu, fait prisonnier, puis égorgé dans sa prison. Deux ans après, au retour d'une expédition pareille, sous la conduite du comte de la Marche, il fait naufrage en vue de Saint-Malo; tout l'équipage périt, sauf les gentilhommes.

Après ces débuts, le jeune écuyer s'attache au sénéchal de Hainaut, Jean de Warchin, qu'il suit de 1403 à 1408, tantôt dans un voyage de pèlerin et de gentilhomme, en Orient: à Jérusalem, en Turquie, en Égypte; tantôt dans un tournoi, à Valence; puis, à la guerre contre les Maures d'Espagne; enfin, dans ces deux expéditions du comte de Hainaut, au secours de son frère l'évêque de Liége, qui finirent par la terrible défaite des Liégeois révoltés, à Othée (23 septembre 1408), et sans doute aussi dans une seconde guerre en Espagne où il alla en 1410, sans nous dire si ce fut encore sous les ordres du sénéchal de sa province natale.

Le jeune seigneur aspirait à devenir chevalier. Mais déjà il montre autant d'ardeur pour les voyages que pour les batailles : à chaque pèlerinage en quelque lieu saint, il ne manque jamais d'explorer les endroits profanes ; après chaque guerre, il se plaît à visiter les villes, les palais, les châteaux : « qui sont choses belles et merveilleuses à voir, » dit-il.

Ses premières armes faites, revenant d'Espagne par la France, il y trouve la guerre aux Armagnacs qui viennent de rompre le traité de Chartres et de s'allier avec Henri de Lancastre, devenu roi d'Angleterre. Il entre au service du duc de Bourgogne, Jean sans Peur le fait son échanson et il se jette dans la guerre en Poitou, sous le maréchal de Helly (1412).

Au premier repos, l'amour des voyages l'emporte encore; après une blessure, « dont je portai, dit-il, la mouche en la cuisse plus de neuf mois », une nouvelle croisade l'attire, non plus contre les Maures d'Espagne, mais contre les mécréans de Pologne. Les chevaliers teutoniques de Prusse nommaient ainsi leurs voisins auxquels ils disputaient la Poméranie. Que de fois de prétendus intérêts religieux couvrirent les convoitises politiques! Mais il y avait des dangers à braver, de lointains pays à parcourir : la Prusse, la Lithuanie, la Poméranie, la Pologne, la Livonie, la Courlande, la Russie, l'Autriche. Ghillebert ne discute point. Les croisés avaient rompu une trève pour dévaster les frontières, brûler les villages, enlever le bétail : une révolution survient ensuite dans cet ordre, plus guerrier que religieux : le grand-maître, accusé de favoriser Wiclef, est arrêté, dégradé, jeté en prison (octobre 1413). Un

[&]quot;« Et entrèrent à puissance en la duché de Pomère... où ilz ardirent bien cincquante villes à cloquiers et prindrent proye de bestial grant nombre » (p. 26).

gentilhomme étranger, épris d'aventures et de voyages, pouvait-il s'enquérir de la légitimité de la prétendue croisade, se porter juge des causes d'une révolution de palais-couvent? Ghillebert en croit l'appel aux armes, accepte le fait accompli, montre son courage à tous, marque quelque pitié au prisonnier, et se met à visiter le pays, à observer les mœurs, à noter les faits et les coutumes, sans esprit de blâme, mais avec une entière sincérité; il se livre à leur joie aux plaisirs du voyage, profite d'une trève pour visiter le pays ennemi, se déguise en marchand pour parcourir la Russie en traîneau: le curieux qui veut tout voir exactement ne quitte jamais le guerroyeur prêt à tout pourfendre.

Ces expéditions en faveur de l'ambition des chevaliers teutoniques étaient coutumières aux jeunes seigneurs du Hainaut, que le fils du comte y conduisait d'ordinaire. Celles de 1335, de 1344, de 1354 et de 1383 ont laissé des traces. La Prusse, dit celui de nos archivistes qui les a mises au jour, « fut longtemps encore une contrée de prédilection pour tout nouveau chevalier qui voulait acquérir de la renommée 1. »

Là, dans le mois d'août 1413, après avoir été grièvement blessé, au siége d'une ville (Massow), que les assaillants durent abandonner, Ghillebert reçoit l'ordre de la chevalerie. venirs des poèmes de chevalerie l'excitent-ils seulement, ou n'aurait-il pas fait quelque vœu dans ces dangers lointains? Le fait est qu'il va s'exposer en pays ennemi pour visiter le trou de saint Patrice. Il est fait prisonnier en Angleterre, ce qui l'empêche de voir la grotte et d'assister au siége d'Arras (1414). Mais le duc l'aide à payer rançon et il arrive à temps pour être blessé, vaincu, fait prisonnier, à la bataille d'Azincourt (1415), où il n'échappe à la mort que par un prodige de sangfroid, à la prison que moyennant 1200 écus.

Il avait gagné ses éperons en Prusse. Il conquit à Azincourt, avec les faveurs de Jean sans Peur et de son fils, une haute fonction: le gouvernement du château de l'Écluse qu'il garda trente années. Le cas échéant, Philippe le Bon n'hésitera pas à renforcer son autorité militaire au mépris des franchises communales, au mépris même de ses propres lettres-patentes accordées à l'autorité civile (1440).

Cette sorte de bénéfice militaire faisait sans doute sa fortune, mais ne pouvait satisfaire à son activité de corps et d'esprit. Le fils du duc, alors gouverneur des États du Nord pour son père, lui confie, sous le nom d'Office des divines provisions, l'intendance intellectuelle de sa maison; Ghillebert le suit partout, de 1416 à 1419 : dans la guerre aux Armagnacs devant Paris; dans son voyage en Hollande où le comte commence à s'immiscer, dangereux médiateur, aux affaires de

^{&#}x27;Léopold Devillers. Sur les expéditions des comtes de Hainaut et de Hollande en Prusse (Bull. de la comm. d'histoire, 4° série, t. 5, p. 127).

Jacqueline de Bavière : dans les assemblées d'Arras et d'Amiens où Philippe recrute des adhésions à la politique armée de son père. Là il fait ses premières armes sur un terrain nouveau : la diplomatie.

Un grave évènement va utiliser son expérience. Ilavait assisté en 1408, à Paris, dans l'hôtel de Saint-Pol, au célèbre sermon de Jean le Petit. Le cordelier, avait présenté, devant la cour, la justification de meurtre du duc d'Orléans par Jean sans Peur, et soutenu, avec force textes historiques et bibliques, qu'il vaut mieux qu'un pareil assassinat soit commis par un grand seigneur que par une personne de moindre état et qu'aucun sacrifice n'est plus agréable à Dieu que la mort d'un tyran. Le 10 septembre 1419, le Dauphin imita l'exemple du duc, suit le précepte du moine : Jean sans Peur, pris au . piège de la Paix de Ponceau et d'une entrevue avec le Dauphin, son ennemi réconcilié, est assassiné sur le pont de Montereau. Aussitôt, Philippe le Bon lui succède pour le venger.

Ghillebert s'associe à cette œuvre violente. Au parlement de Flandre, son avis est net et court : traiter avec l'Angleterre, mais d'accord avec la reine-mère et tout son parti : telle est la politique qu'il conseille et qu'il va servir. Le Pacte de Troyes, qui livre la France au roi d'Angleterre, se prépare : Ghillebert, avec l'évêque d'Arras et d'autres ambassadeurs, est de toutes les négociations, paraît dans tous les actes, jusqu'à ce

que le traité soit signé sous le nom de « Trève générale entre la France et l'Angleterre » (25 déc. 1419). Ce traité d'alliance offensive est bientôt scellé par le mariage du roi 'Anglais et d'une princesse de France : Ghillebert y assiste en gentilhomme. La veuve et les filles de Jean sans Peur constituent procureurs à l'effet de poursuivre ses assassins : Ghillebert est du nombre de ces hommes de confiance, et il est aussi parmi les hommes d'armes que Philippe conduit s'emparer de Montereau afin d'y reprendre le corps de son père, puis assiéger Melun, occuper Paris et mener rudement la guerre de vengeance qui fera couronner roi de France un roi d'Angleterre.

INTRODUCTION.

Le siége de Melun dura cinq mois. Le sire de Brimeu y étant mort, Ghillebert reçoit le sceau du secret et, pendant trois mois, ne quitte, ni jour ni nuit, son souverain, portant sa bannière devant lui dans la bataille et couchant dans sa chambre et dans sa tente, comme son premier chambellan. C'est dans cette intimité sans. doute que fut conçu le projet d'un nouveau voyage en terre sainte. L'alliance du duc de Bourgogne et de tout le parti bourguignon français, avec le roi d'Angleterre, faisait des deux souverains, maîtres de la France, les arbitres de l'Europe, et leurs prompts succès devaient leur suggérer des vues d'ambition, des plans de grandeur. La croisade était encore alors le moyen le plus superbe de déployer ses forces, d'affermir sa puissance, de racheter ses violences et de

s'entourer de gloire. Ghillebert fut chargé par le roi d'Angleterre, en son nom et au nom du roi de France, dont il était régent, et par le fastueux duc de Bourgogne, « principal esmouveur », d'une mission politique en Orient (1421).

Ce second voyage diffère du premier : Ghillebert n'est plus un jeune écuyer, attaché au sénéchal de Hainaut; c'est un ambassadeur, dans l'âge viril, entouré d'une suite nombreuse et brillanté, qui parcourt l'Europe en grand seigneur, visite les cours en prince, offre aux rois des présents royaux, trouve une hospitalité splendide dans les cours et dans les villes, est comblé de richesses, reçoit des escortes princières, des lettres de recommandation de rois à empereurs, est fêté des dames comme des chevaliers, joue en maître avec les plus grands dangers, risque plusieurs fois la mort, est dépouillé et laissé nu attaché à un arbre, sort victorieux de tout, traverse les bandes de loups ou de tartares, franchit les déserts, traite avec les empereurs des plus grands intérêts de la chrétienté, comme la réunion des Églises grecque et latine, veut jeter son épée dans la guerre qu'il trouve en Turquie, arme des navires quand la route de terre est impraticable, fait ostensiblement des ambassades dans chaque cour, depuis la Prusse jusqu'à l'Autriche, pour annoncer la paix qui livre la régence de France au roi d'Angleterre, laisse sa suite dans l'île de Rhodes, pour être plus libre dans sa véritable mission, et accomplit, avec une petite escorte choisie, deux choses, l'une couvrant l'autre : le pèlerinage complet des lieux saints et une reconnaissance militaire, non moins complète, de la terre classique des Croisades.

Il mit deux ans à parcourir la Prusse, la Pologne, la Russie, la Hongrie, la Walachie, la Moldavie, la Tartarie, les îles de la Méditerranée, l'Égypte, la Syrie, la Judée, et revint par Rhode, Venise et l'Allemagne.

Quand il revint, les deux rois étaient morts, le duc de Bedfort était régent de France pour le compte de l'Angleterre; le Dauphin, devenu le roi Charles VII, roi de Bourges, disaient les Anglais et les Bourguignons, -tenait la campagne ; le jeune roi « d'Angleterre et de France » n'avait que six mois, Louis XI venait de naître à Bourges, Jeanne d'Arc avait déjà des visions d'enfant; la situation des Anglais en France n'était plus aussi brillante et l'on commençait à parler de paix. Ghillebert remit à chacune des deux cours qu'il avait représentées et servies, une copie de ses Rapports sur la Syrie et l'Égypte, et alla lui-même à Londres et à Bruxelles; mais ce travail, si exact, n'était plus guère à l'ordre du jour : le vœu du Faisan ne se célèbrera que 30 ans après (1454), quand Ghillebert sera un vieillard. En 1423, le régent d'Angleterre ne pouvait penser à une croisade et Philippe avait de plus prochains intérêts à défendre.

A peine rentré dans son château de l'Écluse (1424), après avoir assisté à Amiens au mariage de la sœur

du duc avec le comte de Richemont, sutur connétable de Charles VII, (son autre sœur était l'épouse du duc de Bedford); après avoir été remplir, auprès du duc de Brabant et ses États réunis à Braine-le-Comte, une mission de confiance, Ghillebert doit se mettre sur la désensive, armer des bâteaux plats, occuper les eaux de la Zélande, pour soutenir la flotte que Philippe arme en Hollande et empêcher le duc de Glocester, l'époux de Jacqueline de Bavière, de descendre en Flandre et en Zélande, après avoir resusé à ses troupes de terre un passage par l'Artois pour se rendre en Hainaut. La guerre de Hollande avait commencé; Ghillebert, nommé capitaine de Rotterdam, prit part aux deux campagnes (1426 et 1427).

Il était temps que le duc respirat de cette guerre, car le siége d'Orléans a été levé par Jeanne d'Arc, Charles VII s'est fait sacrer à Reims et la Pucelle menace Paris (septembre 4429). Le duc de Bourgogne y court, accepte la régence de France en remplacement du duc de Bedford, et signe une trève. Ghillebert le suit dans cette brillante escorte armée, dont l'entrée triomphale à Paris fut accueillie avec tant d'espérance et d'enthousiasme.

Entre ces deux campagnes, le capitaine a fait place encore à l'ambassadeur. En 4428, le duc l'avait appelé de l'Écluse, puis d'Arras, à Bruges pour conférer avec lui « sur le fait des Hussites. » Le 2 janvier 4429, il part de l'Écluse pour parcourir une troisième fois

l'Allemagne, voir les souverains, conférer avec les Electeurs de l'Empire, s'assurer de la situation du pays et des dispositions des seigneurs et des villes. Deux princes seulement étaient en position d'entreprendre la guerre contre les Hussites : l'Empereur et le Duc. Sigismond ne le pouvant plus, ce projet devait répondre aux vues ambitieuses de Philippe et l'arbitre de la France pouvait sans témérité songer à devenir le vengeur de l'orthodoxie, l'arbitre de la chrétienté. Déjà en 1415, dans son premier voyage, arrivé aux frontières de Bohême, Ghillebert y avait trouvé la guerre religieuse et avait dû rebrousser chemin, « en grant péril d'être rué jus. » En 4429, sa mission de diplomatie et de reconnaissance militaire était aussi délicate, sinon aussi dangereuse que celle qu'il avait si bien suivie en Orient. Il la remplit de manière à faire connaître au duc les véritables conditions de succès et à lui faire ajourner une entreprise qui exigeait tant de ressources, de liberté d'action et de puissance. Les affaires de France ne laissaient plus à Philippe assez desécurité pour une pareille expédition lointaine ; la croisade de Bohême alla rejoindre le voyage en Orient dans le carton des rêves ambitieux du duc de Bourgogne.

Un des conseils, donnés au duc, dans un mémoire sur le fait des Hussites, était qu'il prit une troisième épouse, moins pour accroître ses influences que pour donner un héritier au vaste état dont il rêvait déjà

VOY, ET AMB.

sans doute de faire un royaume. Les difficultés de la guerre de France ne l'empêchèrent pas de suivre l'avis, et Philippe profita des solennités de ses noces avec Isabelle de Portugal pour déployer un grand faste et créer, à l'instar de l'ordre de la Jarretière, un ordre de chevalerie, dont il voulut emprunter aussi le nom à la galanterie, en réponse, dit-on, à une plaisanterie sur la couleur des cheveux d'une de ses nombreuses maîtresses. Il n'y manquait que le : Honny soit qui mal y pense. Le duc l'avait remplacé par une devise flatteuse pour sa nouvelle épouse : Autre n'auray. Ghillebert avait reçu la princesse, après une tempête, au port de l'Écluse, et l'avait conduite, avec sa suite, sur des barques pavoisées jusqu'à Bruges. Là, le 10 janvier 1430, le duc célébra son mariage et institua l'ordre de la Toison d'or, « pour la gloire de Dieu, l'exaltation de l'Église et l'excitation aux vertus. » L'ordre se composait d'un chef: le duc, et de trente chevaliers. Hugues de Lannoy fut nommé le cinquième, Ghillebert le dixième, Bauduin, son frère cadet, le quinzième.

Ce mariage fut suivi d'un moment de trouble universel. Jeanne d'Arc était prisonnière; une mésintelligence croissante entre le duc et les Anglais, des offres de paix de la part des Français, la guerre de France devenue plus difficile chaque jour, la guerre de Liége, la succession du Brabant, l'agitation et bientôt le soulèvement de la Flandre, tiraillaient pour ainsi dire Philippe le Bon, et le Concile de Bâle y ajoutait les conflits

de l'Église. A peine de retour d'une ambassade en Écosse, où, fidèle à son caractère, il ne manque pas de voir le trou de saint Patrice et de mêler aux légendes mystiques des souvenirs de poèmes chevaleresques, Ghillebert marche contre « ceux de Cassel » qui font cause commune avec les bourgeois de Grammont et la révolte est domptée. Puis, il va au Concile de Bâle revendiquer le droit de préséance pour son souverain, s'opposer au schisme, braver l'Empereur et le roi de France, et maintenir l'orgueil du duc dans une situation pleine de périls (1431-1433).

Les négociations avaient déjà commencé entre Charles VII et Philippe le Bon, sans pouvoir aboutir. Le violent conflit du Concile de Bâle, où les ambassadeurs du duc ne voulaient reconnaître pour roi de France que le roi d'Angleterre, maître de Paris et d'une partie du royaume, n'empêcha par de les renouer. Le duc avait vu, à cette occasion, se dessiner les partis et pendant que l'Empereur reconnaissait Charles VII et défiait Philippe le Bon, les pères du Concile purent prononcer des paroles de paix, renouveler leurs instances, s'appuyer de celles du Souverain Pontife, et charger de ce rôle de pacification des légats qui lèveraient les scrupules du duc de Bourgogne. L'assemblée de Nevers aboutit au traité d'Arras. On avait si bien manœuvré que le duc, qui ne voulait d'abord traiter que d'accord avec l'Angleterre, rompit une alliance datant du lendemain de l'assassinat de Montereau et fit une paix séparée (1434-1435). Les trois frères de Lannoy faisaient partie des chevaliers de la Toison d'or qui entourèrent le duc dans ces entrevues où il aimait à paraître avec une ostentation fastueuse. Aucun document ne reste pour déterminer la part que prit Ghillebert dans les négociations. Il nous dit lui-même brièvement, que « après le parlement et la paix d'Arras », il partit d'Arras, le 25 février, pour aller à Saint-Jacques en Galice, accomplir un vœu qu'il avait fait « au trépas » de sa seconde femme (1436). Quand il en revint, il trouva le Duc faisant le siége de Calais.

Cette paix ne faisait qu'accroître, au premier moment, les difficultés du duc Philippe. Les Anglais continuaient la guerre, irrités contre lui; des compagnies d'écorcheurs ravageaient la Picardie, menaçaient la Flandre; le faste du duc et ses longues guerres avaient épuisé ses finances; le pays se voyait ruiné, malgré ses franchises qui n'avaient pas arrêté le duc : le mécontentement était général. La sédition commença devant l'ennemi, au siége de Calais, où les milices flamandes abandonnèrent l'armée, refusant le service au nom de leurs privilèges. Le duc dut laisser faire et la Flandre en souffrit cruellement, car c'était livrer le pays sans défense aux ravages des Anglais. Aussitôt la révolte court de Gand à Bruges; les Brugeois sont à peine apaisés que Gand sonne de nouveau le tocsin, puis, l'émeute passe encore une fois de Gand à Bruges et les Flamands tiennent la campagne. Le duc, obligé de temporiser et de parlementer avec les bourgeois, avait écouté les propositions de Gand et de Bruges, faisant cause commune : les bourgeois demandaient la démolition des fortifications de l'Écluse qui leur avait résisté; Bruges voulait que cette ville et Nieuport rentrassent sous sa juridiction; Gand soutenait les mêmes prétentions sur Audenarde. Le Parlement convoqué à Gand n'avait pu rien apaiser. A la première révolte, les Brugeois avaient voulu prendre la ville dont Ghillebert occupait le château. Il y soutint un siège qui dura, dit-il, dix-huit jours (juillet 1437), et le château fut assez endommagé pour qu'il y dût faire des réparations qui coûtèrent plus de 3000 livres.

Néanmoins, au premier conflit des fidèles bourgeois de l'Écluse avec le gouverneur du château, le Duc retirera ses propres lettres de privilèges, donnera à ce retrait un effet rétrospectif et sacrifiera les restes de libertés communales à l'autorité militaire. (1440, v. p. 210 et 262.)

Ce siége fut son dernier fait d'armes. Les trois lignes qu'il y consacre dans ses mémoires furent à peine remarquées, car de 1435 à 1442, on constate une lacune de sept années dans sa vie 1. Ces années ne furent pas stériles. Aussitôt après la paix d'Arras, les embarras où se trouvait le duc, avaient divisé ses conseillers. Les uns penchaient pour la paix; mais le duc, selon l'expression

^{&#}x27;Saint-Genois, les Voyageurs belges, p. 150. — Émile Gachet passe aussi de la paix d'Arras à 1442. Trésor national.

d'apaisement entre le duc et le Dauphin. Les historiens

de Barante, « peu porté à les approuver, n'avait pas même appelé au conseil les plus considérables d'entre eux : le sire d'Autoing, Hugues de Lannoy, etc. etc. » Un de ces seigneurs, ainsi écartés, avait trouvé bon de lui exposer leur politique, en deux avis, l'un avant l'hiver, l'autre pendant l'hiver de 1436. Le second avis est signé Santes et j'incline à penser que le premier était aussi d'Hugues de Lannoy. En 1439, la situation n'avait pas changé : la famine et les maladies régnaient partout; le duc, après avoir apaisé la Elandre, s'obstinait au siége de Calais, ses finances étaient épuisées, une médiation fut offerte entre le duc et le roi d'Angleterre, Philippe envoya son épouse aux conférences de Gravelines, et de nouveau des conseils de paix lui furent présentés. Nous aurons à chercher quelle part Ghillebert prit à ces conseils du patriotisme. Le siège de l'Écluse repoussé, son château réparé, le procès avec les bourgeois jugé par le duc, une affaire plus délicate où, si l'on en croit un acte publié par Rymer, sa conscience était engagée 1 et qui ne fut tranchée qu'en 1433, nous mènent à l'année 1442. Alors Ghillebert reprend de nouvelles ambassades et ses derniers voyages. L'heure du repos n'était venue ni pour le diplomate ni pour le pèlerin.

En 1442, ambassade à Francfort auprès de l'Empereur, pour les affaires du Luxembourg. En 1444, mission

rapportent ce conflit qui survint aussitôt après la trève de 1444 et qui faillit la rompre; mais ils ne nomment pas l'ambassadeur du duc qui fut chargé d'y remédier. Un compte du temps nous apprend que ce fut Ghillebert qui y réussit. Cet acte accuse des tiraillements et des difficultés dans cette affaire (p. 214). La trève est signée à peine, Ghillebert est mandé de l'Écluse à Bruxelles pour conférer avec le duc ; ensuite il va à Lille « où arrivèrent assez tost après aucuns ambassadeurs dudit roi de France et de monseigneur le Daulphin, » Ces entrevnes lui prennent dix-neuf jours. Puis, il doit revenir encore de l'Écluse à Bruxelles « pour la venue du sénéchal de Poitou et autres ambassadeurs; » il y reste onze jours encore. Le Dauphin, qui devait s'appeler Louis XI, avait juré vengeance du duc, aussi impérieux que lui. Le conflit n'était pas de ceux qu'on apaise facilement.

L'année suivante, Ghillebert est chargé, avec son frère et trois chevaliers, d'examiner les statuts de l'ordre de la Toison d'or pour les amender, s'il y avait lieu. Puis, il est nommé par le duc un des tenants d'armes de Jean de Boniface dans le fameux tournoi de Jacques de Lalaing. Phillippe le Bon honorait le chevalier étranger en lui donnant pour parrains de grands seigneurs. La même année, il prête une somme à Philippe le Bon.

En 1446, les conseils du parti national l'emportent. La trève était en vigueur, Philippe possédait presque

tous les États qu'il voulait réunir, il avait dompté la Hollande et sa puissance allait rayonner au dehors : sur terre, pour conquérir au duc d'Orléans le duché de Milan, sur mer par l'expédition de Jean de Wavrin dans les caux d'Orient. En attendant, les fêtes et les tournois se succédaient, quoique les finances de Bourgogne fussent loin d'être prospères. C'est alors qu'après une perte cruelle : la mort de la jeune épouse de son fils, âgé de 13 ans, dont le mariage était un des liens qui l'attachaient à la cour de France, le duc_cède aux avis de 1436 et 1439 et institue un Grand Conseil permanent, pour partager avec lui la gestion des affaires et l'aider dans la réforme de ses finances. Cet édit dut être un triomphe pour la famille de Lannoy, il est daté du 6 août 1446 et l'on voit dans les comptes de cette année que Ghillebert fut à ce moment appelé par le duc et séjourna à Bruxelles « pour aucuns grans affaires. »

Ghillebert alors avait abandonné le château de l'Écluse, il habitait sans doute à Lille où il avait acheté en 1445 une maison « à front de la rue des Fives » (p. 215).

Cependant l'expédition de Jean de Wavrin semblait se décider. Le duc avait reçu plusieurs lettres d'exhortation à secourir les chrétiens d'Orient. Ghillebert est encore chargé des ambassades et des explorations nécessaires, et l'on retrouve dans les papiers de sa famille les pièces relatives à cette expédition dont il eut à préparer les voies (p. 494 et 495). Il a luimême énuméré brièvement son ambassade auprès du roi d'Aragon, son passage à Venise et à Rome, son arrivée à Naples, sa rencontre avec le roi d'Aragon en campagne, sa traversée qui le mène à Messine, à Candie, à Rhodes, à Chypre, à Jaffa, puis encore à Rhodes et à Corfou, sa descente en Italie, son passage des Alpes et son retour par l'Autriche et l'Allemagne. Le mémoire diplomatique sur ce voyage manque. Ghillebert y avait consacré plusieurs mois. Ses voyages en Orient et ses Rapports, si exacts, sur sa seconde expédition, trouvaient dans cette dernière ambassade leur résultat. L'expédition réussit; Geoffroy de Thoisy dégagea Rhode dont le Soudan d'Égypte était venu faire le siége; puis, ayant rejoint la flotte du seigneur de Wavrin, les deux chefs bourguignons entrèrent dans la mer Noire, et après des alternatives de victoires et de défaites battirent les ennemis à Chypre, détruisirent leur flotte sur les côtes de Barbarie, tinrent la mer trois ans, balancèrent, un instant au moins, la fortune des Turcs et firent espérer quelque temps aux chrétiens le salut de Constantinople.

Ces deux faits politiques: l'institution du Grand Conseil et l'expédition de la Méditerranée, sont comme le couronnement de la vie de Ghillebert de Lannoy. Le dernier n'eut rien de définitif pour la chrétienté. La prise de Constantinople n'en eut pas moins lieu, et le Vœu du faisan ne servira pas à la réparer. Mais le premier fut une institution durable, dont on retrouve de nombreuses traces. Un manuscrit de Paris

dont je présenterai plus loin l'analyse, contient une formule de lettre de renvoi d'affaires, de requête de tel ou tel, à Messires du Grand Conseil (V. p. 505). Quand Jean de Lannoy et Jean de Croy rendirent compte au duc d'une ambassade, le 9 février 1458, ce fut « en présence de son Grand Conseil 1.» Cette institution, complétée par Philippe ² fut fort appréciée de son fils, Charles le Téméraire, qui en étendit successivement la juridiction ³ de sorte qu'il dut bientôt la détacher, pour ainsi dire, de sa personne en lui assignant des sessions fixes, à Arras, à Malines, vu la grande multitude des

Et sy feist mondictseigneur sortir au *Grand Conseil* les appellations des sentences données en Flandre, des proches venant de l'Empire, lesquelz auparavant avoient esté arretz non appellables.

Et le continua mondict seigneur le ducq tant qu'il vesquist.) Wielant, Antiquités de Flandre, p. 133.) causes qui y affluaient ¹; puis, la scinder en deux grands corps : car ces diverses extensions préparaient le Parlement de Malines. En 1473, le duc, voyant le Grand Conseil trop occupé, lui ôta les attributions judiciaires pour les remettre à cette institution nouvelle, et les attributions financières qui passèrent à la chambre du trésor ¹. Les affaires d'État restèrent seules au Grand Conseil. Sous Charles-Quint il s'appellera le Conseil d'État.

Ce dut être l'époque de la plus grande influence de Ghillebert. Quarante-six années de croisades et de combats, où il avait été plusieurs fois blessé et fait prisonnier; trente années de service militaire, au château de l'Écluse, dans une époque traversée de toute sorte de guerres: trois grands voyages en Orient, des ambassades sans nombre, pleines de dangers et ayant exigé une sagacité rare, une énergie peu commune et des études sérieuses; une participation active à des traités comme le Pacte de Troyes, à des conciles comme celui de Bâle, où les intérêts de l'Europe étaient En cause; toute une vie de courage, d'intelligence et de dévoue-

^{&#}x27; Ms. de la Bibl. de Bourgogne, nº 7244.

^{* «} Environ l'an MCCCCLIIII, lui, monsieur le ducq Philippe... avisa, par grande délibération de faire tenir consistoire par son *Grand Conseil*, étant lez luy, et d'avoir procureur général par tous lesditz pays, pour illecq estre traicté toutes les matières dessusdictes et aultres concernant sa haulteur et seigneurie, aussy bien de Flandre que des aultres pays....

³ Ce consistoire plaisoit fort à monseigneur le ducq Charles lequel, incontinent après le trespas du Ducq... esleva et emplia fort le dict conseil d'authorité et de juridiction et y commist chancelier chef du conseil, etc.

^{....} En l'an LXXI fist ledict ducq renouveller ledict conseil et lui bailla nouvelle ordonnance en y commectant ung chancelier... (*Ibid.* p. 134.)

⁴ En l'an LXII, mondict seigneur... voiant la grande multitude des causes affluant en sondict conseil et que c'estoit grande peine, travail et despense aux parties de suivre ledict conseil, quelque part qu'il alloit,..... il envoia résider pour un temps en lieu arresté, etc..... (*Ibid.* p. 135.)

^{&#}x27; Et aussi seront à Malines la chambre des comptes de Lille et de Bruxelles. (Institution du Parlement de Malines, annexe contenant les noms des premiers titulaires. Ms. de Paris, N° 1278, p. 276 v°.)

ment avait dû lui assurer la confiance et l'estime de Philippe le Bon. C'est alors sans doute que Ghillebert, rentré d'un nouveau pèlerinage à Rome pour le jubilé de 450, se mit à compléter ses mémoires, en ajoutant aux Rapports, offerts aux deux souverains en 4423, et à la nomenclature des pèlerinages, rapportée de Jérusalem, une mention, presque toujours concise, de ses faits d'armes, voyages et ambassades, depuis sa première chevauchée à l'âge de 43 ans jusqu'au jubilé de Rome, dans un âge avancé. Son chapelain nous apprend que ces diverses parties ne furent pas réunies du vivant de l'auteur. Les Rapports seuls avaient été remis aux deux souverains, ce n'est qu'après sa mort que le recueil fut formé par son chapelain lui-même.

S'il écrivit d'autres œuvres, comme j'ai eu à le chercher, ce fut vraisemblablement alors qu'elles furent composées.

Ces dernières années ne furent pas sans luttes et sans souffrances. En 1452, Ghillebert devenait veuf pour la troisième fois. En 1453, il assista à la grande révolte des Gantois, à la violente répression qu'en fit le duc. Il avait alors 67 ans. Prit-il part à cette expédition où l'on voit un de Lannoy déployer une grande activité, sans que les chroniqueurs le désignent? Fut-il aussi, en 1454, un des chevaliers qui firent le Vœu du faisan? Les chroniqueurs omettent encore le prénom. Il est plus vraisemblable de penser que ce fut le nouveau chevalier de la Toison d'or de la famille, le jeune Jean de

Lannoy, qui avait remplacé Hugues son père dans le gouvernement de la Hollande.

Ghillebert mourut à l'âge de 76 ans, le 22 avril 1462. Il laissait plusieurs enfants, dont la postérité tint un haut rang dans la Toison d'or et dans la politique. Il fut enterré dans l'église de Saint-Maurice à Lille. C'est à Lille que revenant de Jérusalem en 1423, il avait déposé de précieuses reliques, « dans notre chapelle de Saint-Pierre », dit-il.

Sa vie avait été glorieusement remplie.

gogne, ni une étude sur Ghillebert de Lannoy sans rechercher s'il n'avait pas laissé d'autres œuvres, ou du moins sans recourir aux dépôts d'archives pour retrouver les rapports qu'il aurait pu présenter sur ses autres missions diplomatiques.

Après avoir esquissé sa vie, j'ai à montrer comment j'ai été amené et autorisé à composer ses œuvres.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ŒUVRES DE GHILLEBERT DE LANNOY.

Ghillebert laissait des œuvres qu'il dut considérer comme des travaux de circonstance faits pour son souverain et n'étant pas destinés à une carrière littéraire. « Car, de son vivant, dit son chapelain, il n'eut jamais souffert ni voulu les estre mis en mémoire, de peur que par aulcune façon ne lui eust tourné en vaine gloire. » Il a dit lui-même qu'il n'était ni clerc ni lettré. Ce qui explique et excuse, aux yeux d'Émile Gachet, ses erreurs de date, c'est « qu'il ne pensait pas à être exhumé par la postérité comme un rival des Comines, des Chastelain, des Olivier de la Marche ». La publicacation de ses Rapports, puis de ses Mémoires complets a révélé un observateur et un écrivain, et dès lors on ne pouvait plus écrire l'histoire littéraire des ducs de Bour-

I.

Les Voyages et ambassades étaient connus. La partie la plus importante : la reconnaissance militaire en Syrie, faite pour le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, avait été publiée et traduite en anglais en 4821, dans un grand recueil : L'Archæologia Britannica. L'ouvrage complet parut bientôt (1840) dans la collection de la Société des bibliophiles belges, d'après un manuscrit qu'on croyait unique alors et qui appartenait à l'éditeur, M. Serrure. Là se bornait alors l'œuvre de Ghillebert.

Cependant, Barrois avait mentionné deux fois, d'après les inventaires de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, un manuscrit intitulé: Instruction d'un jeune prince pour se bien gouverner envers Dieu et le monde. (N° 931 et 2412). Nul inventaire n'indiquait le nom de l'écrivain. Galiot Dupré, en publiant, en 4517, à Paris, le Temple de Boccace de Chastellain, l'avait fait suivre

de l'Instruction, sans en nommer l'auteur. Il n'en fallut pas d'avantage : Lacroix du Maine 1 cite cette édition et en infère que le second traité appartient aussi à l'auteur du premier : à Chastellain « dit l'adventurier » ; et depuis ce temps, tous les bibliographes de répéter l'erreur. L'abbé Gouvet renvoie à Lacroix du Maine, dont les nouveaux éditeurs s'appuyeront à leur tour sur lui. Paulmy d'Argenson écrit, de sa main, sur son manuscrit, aujourd'hui à l'Arsenal, que l'auteur est Chastellain, et Hœnel le répète d'après cette nouvelle autorité. La Serna Santander ne fait pas autrement. Barrois ne reproduit l'assertion que dans sa table des matières. Van Praet s'en réfère à Lacroix du Maine. Reiffenberg et Van Hasselt font écho, Enfin, M. Kervyn de Lettenhove, en 1860, dans un rapport présenté à l'Académie de Belgique sur le projet d'une collection des écrivains nationaux 2, et en 1863, dans le premier volume des OEuvres de Chastellain, suivait ces autorités et décrivait les divers manuscrits de l'Instruction d'un jeune prince, qu'il comptait publier comme une des œuvres du chroniqueur.

Il suffisait pourtant de lire une page de ce style ferme, un chapitre de ces instructions mâles et simples, et de les comparer au pathos allégorique de Chastellain, de comparer par exemple, le chapitre du « Fénelon de Charles le Téméraire 1 » relatif à la guerre, au Livre de la Paix de « l'humble Georges », pour ne garder aucun doute.

Cela est si vrai qu'arrivé au tome VI des OEuvres de Chastellain, au moment d'y faire entrer ce livre, l'éditeur recula : « L'autorité de Lacroix du Maine et de La Serna, dit-il, ne nous paraît point suffisante... Une lecture attentive ne nous a pas permis d'y reconnaître le style de notre auteur. »

S'il suffisait d'ouvrir au hasard l'Instruction pour reconnaître cette différence de style, était-il plus difficile de découvrir l'auteur de ces pages, qui diffèrent tant du genre de Chastellain? Le prologue du livre permet de résoudre cette difficulté. L'auteur, employant un artifice littéraire dans le goût de l'époque, et sans doute pour mettre ses hardiesses à l'abri d'une fiction qui les tempérât, y raconte la mort d'un roi de Norwège qui, à ses derniers moments, charge son meilleur conseiller de rédiger pour le fils qui doit lui succéder une sorte d'Art de régner. Au lieu de nommer les ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon et de signer son œuvre, l'auteur met en scène le roi Ollerich et il se cache lui-même sous le nom du conseiller norwégien « qui en son temps avoit « servi long espace de temps le roy Ruthegeer son père « et pareillement le roi Ollerich » — dont le portrait

[·] Première édition, 1584, p. 118.

^{*} Bulletins de l'Académie, 1860, t. X, p. 33.

^{&#}x27; Expression de M. Kervyn. VOY. ET AMB,

ressemble tant à celui de Philippe le Bon. — Cet auteur fictif, il le nomme : Foliant, ou Fouliant, de Ional, ou de Yonnal.

Si, d'après un usage du temps, l'auteur a voulu se nommer indirectement, ce qui est hors de doute ici, il ne pouvait le faire ailleurs ni mieux. Or, on remarquera tout d'abord que Ional, ou Yonnal, lu à rebours, forme un nom très connu à la cour de Bourgogne: Lanoi, Lannoy.

Ce serait donc un de Lannoy qui se cacherait sous ce pseudonyme.

Le manuscrit de Bruxelles (N° 10976) nous fournit une autre indication. Une miniature y représente la cour de Bourgogne. Philippe le Bon, dont les armes sont peintes dans la lettrine, est sur son trône, ayant à ses côtés son fils Charles et autour de lui des chevaliers de la Toison d'or. En face de lui, à genoux, l'auteur lui présente son livre; il est vêtu en seigneur et porte le collier de la Toison d'or.

La miniature du manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris, représente la mort du roi au moment où il charge Yonal d'écrire ce livre. L'auteur, d'un âge avancé, en houppelande, porte aussi le collier.

Ce serait donc un De Lannoy, membre de l'ordre de la Toison.

Il y en eut quatre sous Philippe le Bon. Deux seulement avaient servi Jean sans Peur. De ces deux De Lannoy: Hugues et Ghillebert, le prénom de *Foliant* nous permet de distinguer l'auteur de l'Instruction d'un jeune prince.

Folier, c'est, au dire des lexicographes, errer çà et là, marcher de côté et d'autre, courir à tout vent, comme un ballon : follis. Pierre de Fontaines s'en sert pour Evagari : « Ne qu'ils aillent foliant. »

Or, quel chevalier de la Toison, du nom de Lannoy et sachant écrire comme l'auteur du Voyage en Syrie, a été plus foliant par le monde entier que ce chevalier-diplomate, dont Lelewel a tracé le portrait que voici :

« Il aimait la bonne chère et les fatigues, faire des pèlerinages à Jérusalem, à la grotte de Saint-Patrice, chercher des bosses et des cicatrices dans toute sorte de pays. Espagne, France, Angleterre, Prusse, Livonie, Russie, Lithuanie, Pologne, Grèce l'ont vu chercher cet honneur...Il en sortit maintes fois rossé, blessé. Il fut fait captif. Il remplit plusieurs missions diplomatiques en France, en Angleterre, en Prusse, en Pologne et en Lithuanie, à Constantinople. Il s'était chargé d'une en Turquie et accomplit ses investigations en Egypte et dans la Palestine. En un mot, guerroyer, se traîner à l'aventure (folier) en qualité de chevalier et d'homme d'affaires, avait été son unique préoccupation. »

Mais, si foliant qu'ait été ce voyageur, l'homme politique était de bon conseil. Il jouissait de la confiance de Philippe le Bon, qui le chargea de missions plus importantes même que celle de moraliser son fils. Alors, dit Émile Gachet, « le batailleur effacera un peu et modérera sa fougue pour faire place à l'homme sage et prudent ». Philippe, du vivant de son père, lui avait déjà confié auprès de lui l'office des divines provisions, sorte d'intendance intellectuelle et morale de la maison du jeune prince. Il l'y garda jusqu'après l'assassinat de Jean sans Peur, époque où Ghillebert quitta cette fonction pour s'associer à l'œuvre politique de la vengeance du duc. En 1420, Philippe lui donna le sceau du secret; bientôt après, le duc et le roi d'Angleterre le chargèrent d'une mission difficile en Orient.

L'auteur a fait aussi son portrait; le roi le recommande à son fils en ces termes: « Et jà soit ce qu'il ne soit, pas clerc ne aprins de lettres, il a autant qui vault, ou plus, car il est sage, prudent, de grant expérience et qui a moult veu. »

Philippe le Bon aurait-il pu choisir pour son fils un meilleur conseiller que ce diplomate-voyageur qui l'avait servi si longtemps de son expérience et qui avait beaucoup vu?

Il n'y a pas jusqu'à l'exactitude des noms géographiques qui ne concorde; quand l'auteur de l'Instruction nous transporte dans le Lyfland (p. 337 et s.), mot si mal compris par les copistes qui en font l'Irlande ou l'Islande, il suffit de recourir aux Voyages pour comprendre qu'il s'agit de la Livonie (p. 29, 37 et 38).

Depuis que j'ai exposé ces idées dans la Revue de Belgique, aucune objection ne m'a été présentée et la

commission de l'Académie qui dirige la publication de nos écrivains, en votant l'impression des œuvres de Ghillebert de Lannoy, y compris l'Instruction, s'est rangée de cet avis. Je puis donc considérer mes conclusions comme admises.

Ainsi tout concourt à l'évidence : ce livre n'est pas du verbeux Chastellain ; on ne peut en lire le prologue ni en voir les miniatures ni en apprécier le style sans l'attribuer au plus *foliant* des de Lannoy.

II.

Il ne m'était pas permis de m'en tenir là pour une édition des œuvres de Ghillebert. Un manuscrit était signalé depuis longtemps comme appartenant à sa famille. De Barante en avait tiré quelque parti . M. Kervyn de Lettenhove, en annonçant en 1860 qu'il empranterait à « un précieux manuscrit de Paris un grand nombre de pièces inédites » pour son édition de Chastellain, supposait que ce « recueil de pièces originales avait été formé par Hugues de Lannoy, le bon seigneur de Santes », et il en imprimait aussitôt deux pièces qu'il attribue à un même auteur, « anonyme, flamand, de petit estat, » qui, « à cinq

Histoire des Ducs de Bourgogne, Edition belge, t. IV, p. 157, et V, pp. 202, 206 et 268.

ans de distance, » aurait présenté à Philippe le Bon « le programme d'un gouvernement constitutionnel en Belgique ¹. »

Il n'était pas possible de rien publier sur la famille de Lannoy ni sur l'auteur de l'Instruction d'un jeune Prince, sans consulter un manuscrit de cette famille qui contenait un programme pareil.

Ce n'est pas cependant sans des préventions, qui me semblaient justifiées par de nombreuses défectuosités, que j'abordai cette étude. Les deux pièces publiées soulevaient bien des objections et je craignais d'y trouver, sinon une supercherie, au moins un jeu d'esprit ou de plume. Cette impression était telle que je négligeai de les mentionner dans un livre 2 où elles auraient pu trouver place, si elles avaient eu la signification indiquée: j'étais trop en défiance pour prendre parti avant d'avoir vu le manuscrit.

En effet, la première pièce dit (p. 228 des Bulletins de l'Académie): « veu le tems d'iver qui approche », et elle est datée après l'hiver : 10 février. L'auteur y expose la situation de la France après le traité d'Arras, il cherche le parti que doit prendre le duc, soit pour généraliser la paix, soit pour soutenir la guerre contre les Anglais, et il date du 10 février 1436 (avant Paques, vieux style, dit avec raison l'éditeur), c'est-à-dire en

1437, plus d'un an après le traité, lorsque le duc avait pris parti et commencé la guerre.

D'un autre côté, Réné d'Anjou y est appelé « monseigneur de Bar » (p. 230 et 233) et l'on sait que, dès le mois de janvier 4437 il prit le titre de Roi de Sicile.

Changer le mois et l'année? Pouvait-on y penser? La même pièce dit (p. 230) que le roi d'Angleterre « a eu à ceste saint Nicolay, eage de XV ans ». Henri V, étant né en 4421, avait eu en effet quinze ans le 6 décembre 4436 et l'auteur n'aurait pu parler ainsi avant 1437 ni même quand l'hiver de 1436 approchait.

Est-il rien qui porte plus au doute que ces sortes de contradictions irrémédiables ?

La seconde pièce ne semblait pas faite pour ramener la confiance. Ses nombreuses ratures, une répétition impossible ' lui donnaient, dans les Bulletins de l'Académie, un premier aspect de projet resté à l'état d'ébauche. De plus, la date de 1442 que l'éditeur lui assigne me semblait contredite par de nombreuses allusions historiques qui ne conviennent qu'à l'année 1439, et ce qui me paraissait le plus invraisemblable, c'est que l'auteur eût « présenté à Philippe le Bon l'établissement d'un gouvernement constitutionnel et représentatif ». Les citoyens libres de la Belgique moderne ne peuvent que sentir une satisfaction politique à voir un savant retrouver leur idéal au XVe siècle; mais his-

^{&#}x27; Bulletins de l'académie, 2º série, t. XIV, pp. 218 et suivantes.

^{&#}x27; Le génie de la paix en Belgique.

^{&#}x27;P. 238, § 2, et 240, § 3.

toriquement, le seul gouvernement représentatif possible alors existait : les États-généraux ; l'auteur de l'Avis en parle lorsqu'il s'occupe d'un emprunt à faire par le duc : « du gré et consentement des Estas de ses pays. » Philippe le Bon ne négligea guères de consulter les États, dans ses pays comme en France : il en avait trop besoin. C'est par là qu'il ouvrit pour ainsi dire son règne, en 1419 : « Un autre grand Parlement arrière assembla, » dit Chastellain. En 1415, les trois États de Flandre avaient été réunis à Gand. En 1459, Philippe le Bon devait confirmer les coutumes de Bourgogne (charte du 26 août). En 1460, il devait renouveler les privilèges qui mettaient les membres des États-généraux à l'abri de toute contrainte (24 juin), et en 1465 et 1471, les États-généraux étaient encore réunis.

Enfin, il me semblait étrange qu'un seigneur du temps, et surtout une « personne de petit estat » eût osé demander à Philippe le Bon d'admettre une autorité « fût-ce contre son plaisir », sans y mettre de restriction.

Ce manuscrit est des plus précieux cependant et les pièces publiées sont d'une grande valeur. Tous les détails qui me les faisaient suspecter ne sont que des erreurs d'interprétation ou de simples fautes de copie.

Ouvrons le manuscrit. Le premier avis est lisiblement daté (fol. 39) du 10 septembre : l'hiver approche, de l'année 1436 : aussitôt après le traité d'Arras ; et quant à l'âge d'Henri V, ce n'est pas : a eu, qu'on y lit, le manuscrit dit qu'il aura quinze ans au 6 décembre,

ce qui est exact (fol. 36 v°, avant-dernière ligne). Le copiste aurait-il corrigé le verbe aura pour le mettre en rapport avec sa fausse date? Que ne changeait-il aussi l'hiver en été!

Je nomme cette première pièce l'Avis de 1436.

Le second document publié reprend aussi dans le manuscrit son aspect de vérité. Au lieu de deux copies, il y en a quatre; les ratures disparaissent dans deux au moins; aucune répétition n'existe, sauf dans le texte publié, composé de pièces et de morceaux; et ces conseils, quand on en fixe la date exacte (1439) et qu'on les réduit à la juste mesure, ont un caractère qui reste dans l'époque et qui peut l'honorer sans invraisemblance. C'est un grand conseil permanent, que l'auteur propose au duc d'attacher à sa personne, un conseil, élu par le souverain, non par ses sujets; et il n'est pas jusqu'au « fut-ce contre votre plaisir » qui ne rentre dans le vrai, car l'auteur a soin d'ajouter que le duc prendra l'avis de ce conseil: « pour après ce, en disposer selon . sa conscience et bon plaisir ». Une variante même est plus nette, elle supprime la conscience du duc et dit simplement : « Pour après ce que d'iceulx seroit adverty, en faire au surplus à son bon plaisir. »

Ces deux pièces sont-elles du même auteur? Je suis arrivé à me persuader le contraire, comme on le verra plus loin; et leur caractère anonyme peut aussi disparaître, de sorte que leur importance ne fera que s'accroître.

Leur premier éditeur suppose que « ni l'une ni l'autre de ces remontrances ne fut écoutée », et il s'en console en pensant qu'au moins « elles ne réveillèrent ni haine ni dédain » et furent « conservées avec soin ». Cependant. pour la première instruction, si Philippe le Bon ne fit point la paix, il essaya, comme on le lui conseillait, la réforme de ses finances, ce dont une pièce du même recueil se plaint en 1438, et sa diplomatie suivit exactement la ligne de conduite exposée dans l'Avis de 1436. Pour la seconde pièce, le 6 août 1446, le duc instituait un Grand Conseil permanent, sur le plan indiqué et presque dans les mêmes termes. Cette charte, dont j'ai trouvé trois copies à Paris, existe en original aux archives de Bruxelles, elle a été publiée plusieurs fois et récemment par l'Académie de Belgique 1. Ces faits donnent aux documents publiés une valeur considérable.

L'éditeur a deviné juste quand il dit que ce manuscrit « paraît provenir de la maison de Lannoy ». Mais ce recueil n'a pu être « formé par le seigneur de Santes », car Hugues mourut en 1456 et un bon tiers des pièces appartient à des années postérieures, tandis que d'autres ont été copiées sous Charles le Téméraire 2. Mais il contient plus de pièces concernant les de Lannoy qu'on ne

l'a supposé d'abord. On le verra par l'analyse du manuscrit: presque à chaque document, on rencontre, ou le nom d'Hugues de Lannoy, ou des indications qui le font reconnaître; quand ce n'est pas lui que la pièce concerne ou qui la rédige, il figure dans le récit ou a pris part à l'événement; sinon, c'est son frère Ghillebert qui est en cause (on sait qu'il suppléait l'aîné de sa famille auprès du duc '). Il n'y a pas à hésiter: ce manuscrit est un volume des archives de la maison de Lannoy.

Pour tous ces motifs, j'ai cru nécessaire d'étudier ce recueil avec soin, et d'en publier l'analyse complète pour rendre mes preuves plus précises.

Ces pièces sont-elles originales ? Un grand nombre, au contraire, portent qu'elles sont des copies, a collation faite,» (fol. 112). Ce soin du transcripteur nous autoriset-il à inférer que les autres pièces sont de la main des auteurs ou de leur secrétaire ? Pour plusieurs, comme des lettres transcrites sur la même feuille avec la réponse, comme des traductions, cela n'est pas possible. Mais, ce triage fait, il reste, surtout de 1417 à 1439, un nombre de documents qui méritent d'être étudiés comme des originaux : les uns sont évidemment des minutes de rapports dont une copie a été remise au duc ; d'autres sont des essais de rédaction, des brouillons, chargés de

^{&#}x27;Bulletins de la commission royale d'histoire, 3° série, t. XII, p. 141. Voir p. 432. — Mémoire pour servir à l'Histoire de Bourgogne, Paris 1729. — Reiffenberg, Mém. de Du Clercq.

² Pièce n. 34, fol. 97 avec ce titre : De l'an IIII^e XVII, parlant du duc Philippe de Bourgogne, père au *duc* Charles.

^{&#}x27;Quittance du 10 mai 1429. Bib. nat. de Paris, cabinet des titres, au nom de Lannoy. (V. p. 203.)

ratures, de corrections, d'intercalations, écrits ou dictés par l'auteur même, et quelquefois accompagnés de leur mise au net.

Hugues de Lannoy était l'aîné de la famille. On verra par l'analyse des pièces du manuscrit qu'un grand nombre de pièces, de diverses écritures, le concernent, qui sont les unes visiblement des copies faites après coup, et les autres, des minutes avec corrections. Parmi ces dernières, il en est une qui porte la signature de l'auteur (fol. 40-44). Elle est inédite. C'est aussi un Avis donné à Philippe le Bon, après la paix d'Arras. Tout en bas du dernier feuillet (43 v°), après un espace laissé en blanc, se trouvait une courte ligne d'écriture que le relieur a coupée et dont il ne reste qu'un mot : Santes. Ce nom, dans ce manuscrit, ne peut être que celui du seigneur de Santes, Hugues de Lannoy. Cette ligne coupée pouvait être une signature ou une note comme on en trouve dans le manuscrit et qui aurait été ainsi conçue : Avis baillé à Monseigneur par le seigneur de Santes. Dans l'un et l'autre cas, cette pièce appartient à Hugues de Lannoy.

Cet avis, sans date, doit être postérieur de quelques mois à l'avis daté du 10 septembre 1436, quand l'hiver approche. Ici, l'hiver est venu : « Considéré le présent temps d'yver ». En quelques mois, la paix a perdu de nombreuses chances, le conseiller la considère encore comme « ung souverain bien » et il ne néglige rien de ce qui peut la rendre possible, mais il s'arrête davan-

tage aux préparatifs de la guerre et il semble s'inspirer de la maxime : Si vis pacem, para bellum.

Une autre pièce mérite une mention spéciale, car elle est de la même écriture que l'avis du 10 septembre 1436. L'ordre des dates ne sépare pas ces trois pièces : l'avis du 40 septembre 4436 vient le premier, l'avis signé Santes, donné pendant l'hiver de 1436, suit immédiatement et il est suivi aussitôt de cette nouvelle pièce qui contient des instructions données par Hugues, le 2 mars 1438, à un messager qu'il envoie de Hollande vers le duc, pour lui présenter une réclamation relative à ses honoraires (fol. 124). Cette dernière pièce, où Hugues en arrive à parler à la première personne, a dû être dictée par lui-même. Si l'on compare l'avis anonyme du 1 septembre 1436, pour l'écriture aux Instructions de Hugues, et pour les idées à l'Avis signé Santes. la similitude n'est pas douteuse. Ici c'est le même secrétaire, là le même penseur; l'un des conseils fait suite à l'autre, et la pièce anonyme se range, par ce double. rapprochement, en tête de deux documents où l'auteur se nomme. Si l'on publie la collection des actes diplomatiques d'Hugues de Lannoy, l'éditeur aura à voir si l'avis du 40 septembre ne lui semble pas, comme l'autre, signé: Santes 1.

^{&#}x27; C'est dans cette instruction que l'auteur se dit une personne « de petit estat ». Mais peut-on prendre ce mot à la lettre ? Il suffit de lire ces conseils pour comprendre qu'ils étaient impossibles de

Que cet avis soit ou non de Hugues, ce qui est certain, c'est que l'avis de 1439 ne peut pas être de lui. Car l'auteur recommande au duc de « en son conseil appeler, à ce : monseigneur Croy... et le seigneur de Santes »; dans une première rédaction, qui a été corrigée, le seigneur de Santes n'était pas même placé le dernier dans la liste, comme il conviendrait à un conseiller qui oserait se désigner au choix de son souverain, comme il convenait même à son frère.

Un des frères de Hugues de Lannoy, plus célèbre que lui, a servi comme lui Philippe le Bon en de nombreuses ambassades, en d'importantes missions; c'est Ghillebert. Notre recueil contient une pièce relative à ce frère du seigneur de Santes, c'est un jugement donné par le duc contre le bailly de l'Écluse dans un conflit d'autorité. Le jugement est tout en faveur du gouverneur du château, qui est Ghillebert (27 janv. 1440). Nous le publions en entier (V. p. 262).

Mais n'est-il pas d'autres pièces où le frère de Hugues n'est pas nommé et qu'on puisse lui attribuer?

Parmi les documents originaux de ce manuscrit, si l'on suit l'ordre des dates, on rencontre d'abord quatre

toute autre personne que d'un seigneur de la cour, et le texte même annonce un conseiller du duc, car l'auteur s'offre à soutenir ses idées dans le conseil. Dès lors, on ne peut voir dans cette expression qu'une formule de modestie. Vis-à-vis du terrible souverain, qui donc ne se disait pas de petit état? Quoiqu'il en soit, et quand même cette opinion ne serait pas admise, le reste de mes conclusions n'en souffrirait pas, car tout ce qui suit relativement à Ghillebert en est indépendant.

minutes sur le même sujet : la guerre à porter en Bohême contre les Hussites.

M. Kervyn de Lettenhove a publié des fragments de l'un de ces textes et il dit, sans donner les motifs de cette assertion : « L'auteur de ces diverses propositions est le même que celui de l'important avis sur la réforme du gouvernement. » Nous venons de voir que ce dernier avis ou plutôt ces avis ont deux auteurs, dont un déjà nous est connu. Auquel des deux faut-il faire honneur de ces nouvelles instructions?

Pour résoudre cette question, il faut d'abord distinguer une de ces quatre pièces; c'est un mémoire beaucoup plus court, différent de rédaction et de date, et qui semble exposer un résultat tandis que les trois autres, qui ne sont que trois rédactions ou copies d'un même avis, ont plutôt le caractère d'un mémoire préliminaire.

L'auteur de ce dernier ne peut être découvert que par l'étude des écritures. L'auteur de la première pièce, au contraire, se désigne nettement. « Estoit l'entencion dudit roy (des Romains) quant je me partis, dit-il, d'aller à Rome, sur ceste saint Remy, pour soi couronner » (fol. 146, § 4).

L'auteur est donc un conseiller du duc qui a vu en Allemagne le roi des Romains. Ce roi ne peut être Albert d'Autriche, que cette pièce classe parmi les électeurs. Ce doit être Sigismond. Or, Sigismond reçut la couronne de fer à Milan en 1431 et la couronne d'or à

Rome en 1433. C'est donc avant ces années que ce mémoire fut écrit, et l'avis doit remonter à une époque antérieure, lorsque l'empereur avait seulement l'intention de se faire couronner.

Notre manuscrit étant un recueil d'archives de la maison de Lannoy, c'est naturellement d'abord dans l'histoire de cette famille, qui a donné trois ambassadeurs à Philippe le Bon, qu'il faut chercher. Les actes relatifs à Hugues ne fournissent rien. Mais on trouve dans les Voyages et ambassades de Ghillebert de Lannoy la mention complète de cette ambassade auprès du roi des Romains, « pour le fait des Housses », et cette ambassade, ainsi que les conférences préliminaires de Ghillebert avec le duc, est confirmée par les comptes des archives de Lille (V. p. 201 et 202). L'année concorde et le récit du voyage semble extrait du mémoire au duc. Le livre donne l'itinéraire de l'ambassadeur; le mémoire, ses observations. Ghillebert passe chez le duc Palatin et le marquis de Brandebourg, il arrive en Hongrie et trouve à Bude l'empereur Sigismond, «auquel je fis mon ambaxade» dit-il; à Vienne, il fait son ambassade au duc Albert d'Autriche; puis il revient à Mayence où il trouve l'archevêque, et il va « devers les autres Éliseurs de l'Empire. » Le mémoire suit à peu près le même ordre et s'occupe des mêmes personnages : voici d'abord la situation de l'empereur et ses intentions, avec tout ce que l'ambassadeur a observé et appris en Hongrie; puis viennnent les Éliseurs de l'Empire: le palatin, le seigneur de Meissen, le marquis de Brandebourg, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le duc Albert d'Autriche. D'un côté, les étapes; de l'autre, les résultats, d'une même mission.

Voici les premières lignes du Voyage :

« L'an vingt et huit, le deuxième jour de janvier « (1429), partant de l'Écluse, me envoya mondit sei- « gneur le duc en ambaxade, pour le fait des Housses,

« en Hongrie, devers le roy des Rommains, roi de

« Behaigne et de Hongrie et devers le duc Aubert

« d'Osteriche et devers les éliseurs de l'Empire.

« Ouquel voiage demourai quatre mois. »

Je publie ce mémoire sur les Hous (p. 250). En le rapprochant du texte des Voyages (p. 164 et s.), on sera persuadé que l'auteur est Ghillebert de Lannoy. Il semble, quand il écrivit ses Voyages et ambassades, qu'il dût avoir sous les yeux cette minute de son mémoire à Philippe le Bon, conservée dans ses archives et gardée ensuite précieusement par sa famille.

III.

Revenons au second avis sur la réforme du gouvernement, que M. Kervyn de Lettenhove attribue au même auteur que le premier et place à l'année 1442.

Il suffit de feuilleter le manuscrit pour s'assurer qu'il voy. Et ans.

s'y trouve, non pas deux, mais quatre copies de cet avis (fol. 16, 22, 26 et 44). L'écriture seule les désignerait aussitôt, elle est la même pour les quatre pièces et elle diffère sensiblement de celle des autres documents. Pour le brouillon comme pour la mise au net, pour la rédaction si différente des trois autres comme pour celles-ci, c'est la même main qui tient la plume.

Le premier soin à prendre était de fixer la date de cet avis. Plusieurs indications permettent de circonscrire le terrain en avant et en arrière.

L'auteur rappelle la Paix d'Arras (1435); il nomme Réné d'Anjou, roi de Sicile (Réné prit ce titre en 1437); il parle de Madame de Charolais: le jeune comte se maria le 30 septembre 1438. Ce ne peut donc pas être avant 1438.

D'un autre côté, l'auteur ne sépare jamais le roi de France du Dauphin, il conseille d'agir sur les ducs d'Orléans, de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon et autres seigneurs français. C'est donc avant la Praguerie (mars 1440).

Entre ces deux limites, septembre 4438 et mars 1440, de nouveaux jalons peuvent nous diriger. L'auteur revient à deux reprises sur la supposition que la France, comme « aucuns le maintiennent », vient de faire un traité avec l'Angleterre. Le traité d'Harcourt est du 20 décembre 1438. Enfin, il dit que la duchesse « présentement se emploie par de là » pour la paix. En janvier

1439, des conférences furent arrêtées, sur l'initiative de la duchesse de Bourgogne et du duc d'Orléans, et la duchesse s'y rendit, entre Calais et Gravelines, au mois de juin 1439.

Ce doit être à l'occasion de ces conférences que l'avis fut rédigé.

Ces indications ne peuvent convenir à l'an 4442 « cinq années » après 4437. En 1442, le duc ne s'en remit pas à son épouse, il alla lui-même au congrès de Nevers ; les seigneurs, auxquels l'avis lui recommande de s'adresser, y étaient rassemblés ; la maison d'Anjou, que l'avis dit si puissante, avait perdu de son autorité, et ce n'est pas au duc qu'il fallait donner de tels conseils, c'est au roi que les princes exprimèrent alors des idées semblables. Enfin, Philippe n'était pas dans la gêne, il étalait sa puissance, fêtait l'empereur, recevait une ambassade d'Orient, se préparait à la conquête du Luxembourg.

La première chose qui frappe l'esprit lorsqu'on étudie ces quatre pièces, c'est le travail, consciencieux, minutieux même, d'élaboration des idées de l'auteur, que l'on y saisit sur le fait. L'une d'elles n'est qu'un fragment, elle ne contient qu'un feuillet, le commencement du mémoire; on y voit quelques ratures, quelques surcharges et quelques corrections en marge, d'une autre écriture que le texte. Sauf quelques variantes, je n'ai à y relever qu'un détail utile: la minute que je considère comme un premier essai, contient de plus que sa mise au net toute une page qui se termine par

des vers de Jean de Meung ; ce feuillet va assez loin pour prouver que l'auteur avait supprimé ces alinéas au moins dans deux des copies qui nous restent.

Après ce fragment, je rencontre une rédaction fort différente des autres. Sauf l'encre, c'est la même écriture; sauf des variantes de rédaction, c'est le même sujet. Le même serment, que l'auteur propose d'imposer aux membres du conseil permanent, s'y trouve; mais le début et la fin diffèrent entièrement, ainsi que plusieurs paragraphes où les mêmes idées prennent une autre forme. Il y a peu de ratures, quelques surcharges et en marge des nota qui ne sont pas destinés à entrer dans le texte.

C'est là qu'est le plus nettement exprimé le droit du souverain « d'en faire au surplus à son bon plaisir », et il est curieux de voir la pensée de l'auteur se montrer ici sous des formes nouvelles.

Est-ce une dernière rédaction où l'auteur aura un peu développé ce serment et transformé le reste? Est-ce un premier projet dont il n'aura gardé que le serment, en l'abrégeant? Je penche pour cette dernière opinion, on verra plus loin pourquoi.

Sur la dernière page laissée en blanc, on lit, non sans difficulté, un essai de variantes, avec des ratures et des surcharges, d'une écriture toute autre, rapide et négligée, que nous retrouverons ailleurs.

Restent deux minutes complètes, que l'édition des Bulletins de l'Académie a singulièrement mêlées. La pre-

mière est visiblement une première dictée ou rédaction; elle est beaucoup raturée, elle est corrigée et augmentée, soit entre les lignes, soit en marge, par une autre main, la même qui a corrigé les deux autres textes; et elle est beaucoup plus développée que sa mise au net. Outre la page entière, dont j'ai déjà parlé, et qui ne se trouve nulle part ailleurs, la conclusion prend cinq pages des Bulletins tandis qu'elle est résumée dans la bonne copie, que l'auteur semble avoir condensée avec soin.

Enfin, sur le dernier feuillet resté blanc, on lit, en travers de la liasse qui a été pliée en deux dans sa longueur : « Avis baillé à mons.... etc. » le reste manque, car la page est déchirée ; mais cette note semble indiquer que c'est ce texte qui a été remis au duc de Bourgogne.

J'ai parlé des variantes; l'une d'elles est plus remarquable qu'aucune autre. L'auteur, s'occupant de la réforme des finances, relève les dépenses, « les superfluités » de la cour ; la première minute résume discrètement les détails et semble glisser sur ce terrain brûlant ; la bonne copie, au contraire, les énumère et aborde, une à une, en neuf paragraphes, concrets et nets, les diverses maisons de la famille ducale et même la dépense personnelle du souverain.

Aucune de ces copies n'est sans intérêt; toutes, avec leurs variantes, leurs hésitations, leurs amendements, montrent le travail d'élaboration de ces idées du conseiller, à la fois hardi et dévoué, enthousiaste et résléchi, et l'on assiste, non sans une certaine émotion, à la gestation de ces patriotiques conseils.

L'intérêt de ces pièces augmente si l'on compare ces essais de rédaction à une œuvre de la même époque que j'ai déjà appelée l'Art de règner : je parle de L'Instruction d'un jeune prince, que j'ai pu sans conteste attribuer à Ghillebert de Lannoy. Ces quatre pièces semblent les premiers essais de cette œuvre, de sorte que le développement de ces idées, déjà si curieux s'il ne s'agit que d'un simple mémoire au puissant duc, prend une importance capitale lorsqu'on aperçoit dans ces avis politiques le germe d'une grande œuvre littéraire : on dirait alors de ces quatre pièces autant d'esquisses progressives d'une peinture de maître.

Il n'y a pas à s'y méprendre: dès qu'on possède bien ces textes, de nombreux points de rapprochement nous frappent à la fois, où l'on reconnaît les grandes lignes, les jets de couleurs et même les détails du tableau. Ces sortes d'impressions éclatent dans l'esprit spontanément, comme il arrive qu'on reconnaît, sans l'avoir jamais vu, à d'imperceptibles traits de famille, le frère ou le fils d'un ami. Mais il est plus difficile de communiquer ce qu'on a ainsi éprouvé. Il serait trop aisé de renvoyer les lecteurs à l'expérience et d'attendre que le même effet se produisît en eux; force est bien d'analyser après coup ce qu'on a ressenti, de se rendre compte des causes et de chercher l'explication de ce sentiment irréfléchi, pour le faire admettre.

Ces preuves abondent, la difficulté consiste à se borner.

Les grandes lignes générales de l'Instruction d'un jeune prince apparaissent déjà dans le simple Avis baillé au duc. S'agit-il de la justice? Le prince, pour être juste, doit commencer par lui-même, car il n'a d'autre frein que Dieu et sa conscience. Les deux œuvres expriment cette idée presque dans les mêmes termes:

«Toute créature qui a sens et cognoissance des commandemens de Dieu, doit entendre de se gouverner par droiture et justice, faire à autrui ce que on vouldroit que on lui-feist, et plus les princes que autres, qui ont le peuple à gouverner et qui n'ont autre correction sur eulx sinon la crémeur de Dieu et leur propre conscience.» (V. p. 298 et s.)

C'est l'Avis qui parle ainsi. On croirait que c'est l'Instruction:

« Cilz n'est pas dignes de pugnir et justicier le poeuple s'il n'a puissance et voulenté de faire raison et justice de lui-mesme. C'est à entendre que, se l'en fait domage ou injure à aultrui, que jamais l'en arreste tant qu'il soit amendé ou restitué, et en briève substance que l'en face à aultrui ce que on voudroit que on lui feist, (ch. III, § 6)... Autre chose est de adrechier ung jeune prince ou aultres grans seigneurs, qui n'ont aultre correction sur eulx se non la crémeur de Dieu et leur propre conscience seulement » (ch. I, p. 350). L'auteur répète l'idée plus loin : ch. II, p. 360.

Est-ce des finances qu'il est question? Les mêmes

idées se reproduisent et le dicton qui revient plusieurs fois dans les Avis reparaît dans le livre: « Prince crémant Dieu ne doit (ou ne veult) vivre que du sien. » (Instruction, ch. VII, p. 401. — Id. p. 394.) Avis, p. 306, 309, 319 et 324.

La comparaison des destinées du prince qui « par voyes tyranniques » pressure ses sujets et du seigneur qui administre bien ses finances, cette belle idée, si bien développée dans le chapitre VII de l'Instruction, est déjà tout entière dans l'Avis et les termes se rencontrent encore : Le bon roi sera « crému et doubtés » ou « doubtés et crému » de ses ennemis (Instruction ch. VII, pp. 396-397; Avis, p. 325) — amé de ses subgès et secouru par eulx à ses besoings (Avis, p. 325) — ou prince amé de ses subgès ne sera pas secouru à son besoing de trésor seulement, mais de cœur. (Instruction ch. VII, p. 400.)

Veut-on entrer dans les détails d'idées et même de mots? Voici des deux côtés: sept ou huit conseillers que l'auteur recommande au souverain d'attacher à sa personne, auxquels les affaires devront être renvoyées, qui donneront librement leur opinion, seront punis de toute prévarication et honorés par le prince qui ne fera riensans eux (pp. 299, 303, etc.—369, 372, etc.). Voici la même objection, relevée par l'auteur (p. 324 et 401). Voici même la réserve que ces conseillers ne pourront accepter, pour leur office, aucuns dons ne profit « corrumpables », « autres que volatilles et petits vivres ou

buvrages, » dit une des rédactions de l'Avis (p. 302 note 4).

« Si non grasieusetés comme volilles, fruits, vins, en pos et en flascons, dit l'Instruction (ch. V, p. 378).

Dans le compte de la dépense du duc ou du prince, l'auteur ne se borne pas à conserver les grands traits seulement, il reprend de minimes détails : « La tierce (dépense), avait dit l'Avis, en l'extraordinaire de mon dit seigneur, tant pour ses vêtemens, habillemens de corps, harnas, chevaulx, chiens et oiseaux, dons libéraux et aumosnes » (p. 308), et l'Instruction répète : « C'est à entendre la dépense ordinaire les habillemens, chevaulx et harnas, appartenans au corps, dons de charité et d'aumosnes, et dons libéraux qui appartiennent à la haultesse de son estat.... et ce qui appartient pour avoir le déduit de chiens et d'oiseaulx. » (ch. VII, p. 309.) Des deux côtés, l'auteur n'oublie pas même le chenil et la fauconnerie du duc.

Je pourrais multiplier ces rapprochements, je crois en avoir dit assez pour pouvoir laisser l'impression personnelle du lecteur faire le reste; il n'est pas douteux qu'il n'en arrive à être frappé de ces traits de parenté entre les deux œuvres.

Dès lors, la conclusion s'impose. Il n'est pas possible de s'arrêter à l'idée que ces similitudes ne sont que des comcidences dues à des hasards de rencontre de deux écrivains, à chaque pas. Qui aurait pu tirer ainsi parti de ces minutes? Une seule a dû être remise au duc, toutes sont restées dans les mains de l'auteur et de sa famille

et plus d'une variante de l'avis, supprimée dans la mise au net, reparaît dans le livre. Est-il à présumer que l'auteur du livre eût pu avoir connaissance de ces pièces si ce n'était pas lui, ou du moins son frère, qui les avait rédigées. Nous avons vu pourquoi Hugues n'en peut être l'auteur. Il reste donc Ghillebert.

Ghillebert est surement l'auteur de l'Instruction d'un jeune prince. Est-il acceptable aussi qu'un homme comme lui, un penseur, un écrivain, si par extraordinaire il avait eu communication de ces brouillons, se serait servi à ce point des idées et des expressions d'autrui? Non, si la ressemblance existe, ces pièces et ce livre sont d'un même écrivain; on ne peut échapper à cette conclusion: que le conseiller qui mit tant de soins à rédiger l'Avis de 1439 et qui en a con ervé les divers essais, les a mis en usage pour écrire l'Instruction et doit être Ghillebert de Lannoy.

IV.

Une comparaison d'écritures peut corroborer cette opinion en nous permettant d'attribuer au voyageurdiplomate le premier mémoire sur les Hussites.

Remarquons d'abord le même travail de rédaction. Il reste de ce mémoire : d'abord un brouillon, trèsconfus, d'une écriture cursive, fort négligée, fort raturée et surchargée de toute manière; les premières pages

en sont proprement écrites, mais peu à peu les ratures abondent, des paragraphes entiers sont supprimés ou ajoutés et l'on constate des transpositions, indiquées en marge: tantôt par des lettres A et B (fol. 158 v°), tantôt et à deux reprises, par des chiffres, qui passent du recto au verso, comme au feuillet 151; puis, qui nécessitent une page supplémentaire que l'auteur intercale dans son cahier et qui vont jusqu'à changer la place de douze alinéas (fol. 153 v°, fol. 154 r° et v° et page intercalaire fol. 159). Un pareil travail ne s'écrit pas sous la dictée et ne peut pas être une copie. Tout annonce que nous avons sous les yeux la rédaction de l'auteur.

On rencontre ensuite une page d'une mise au net commençant par un item et où les paragraphes sont placés dans un autre ordre (fol. 450). Puis, en remontant cent pages (fol. 50), on trouve une mise au net complète de cette pièce, sans rature ni surcharge, mais où les paragraphes du feuillet précédent sont encore intervertis et où l'on note beaucoup de variantes qui n'ont pas été indiquées sur le brouillon. Ce qui fait supposer qu'entre la première rédaction de la main de l'auteur et celle mise au net, il a existé une copie qui lui a servi à faire ses dernières corrections.

Ce travail de rédaction ressemble beaucoup à celui de l'Avis de 1439.

Or, sur le verso d'un feuillet de cet avis (fol. 25), on lit avec peine un essai de variante qui ne peut pas non plus être ni d'un copiste ni d'un secrétaire, car ni l'un ni l'autre n'écrivent sur le dos d'une pièce, et qui doit être de l'auteur. Elle est de la même écriture que le long brouillon sur la guerre de Bohême.

Si Ghillebert, comme je crois l'avoir prouvé, est l'auteur de l'avis de 1439, la variante qu'il y a essayée devant être de sa main, on peut en inférer qu'il est aussi l'auteur du mémoire contre les Hussites.

Rien n'est plus vraisemblable d'ailleurs et toutes les probabilités sont en faveur de Ghillebert. N'est-il pas naturel que le diplomate chargé de cette ambassade et de cette exploration militaire, ait été celui des conseillers du duc qui lui en avait tracé le plan dans cette étude préalable?

Enfin, il n'y a pas de doute que ce mémoire ne soit antérieur à l'ambassade de Ghillebert, car le premier conseil qui y est donné au duc est de se remarier : le troisième mariage de Philippe le Bon fut célébré le 10 janvier 1430; puis, le duc de Bedford y est nommé régent de France : on sait qu'il se démit de ce titre en faveur du duc en 1429.

V. .

Des travaux aussi sérieux, venant d'hommes qui avaient rendu de si grands services, ne pouvaient être dédaignés par un souverain qui sans doute les avait solli-

cités. Le premier mémoire contre les Hussites fut suivi de l'ambassade de Ghillebert; le second eut pour résultat: l'abandon de ce projet, sans doute après cette entrevue que Ghillebert conseille au duc d'avoir avec l'Empereur.

Les avis ne restèrent pas non plus sans résultat. Si l'on compare les essais de rédaction de l'Avis de 1439 et les chapitres de l'Instruction d'un jeune prince relatifs aux conseillers et aux finances du souverain, avec l'édit de Philippe le Bon du 6 août 1446 où il institue ce grand conseil permanent qui lui est recommandé par Ghillebert, on sent l'œuvre du diplomate grandir.

VI.

Un dernier point restait à examiner. Plusieurs manuscrits ne séparent pas de l'Instruction d'un jeune prince, un autre ouvrage intitulé: Notables enseignements d'un père, et quelques critiques les attribuent au même auteur.

Quand cet auteur pouvait être Chastellain, cette opinion semblait plausible. Depuis que l'Instruction ne peut plus appartenir qu'à Ghillebert de Lannoy, tout est remis en question, et j'ai eu d'abord à déblayer le terrain de bien des obscurités.

M. Kervyn de Lettenhove, en commençant la publication des œuvres de Chastellain, 'avait fait entrer

INTRODUCTION.

dans la liste détaillée de ces œuvres, les Enseignements aussi bien que l'Instruction. Voici ce qu'il en disait :

- « Enseignements d'un père à son fils, écrits pour « l'éducation de Charles, comte de Charolais, depuis « Charles le Hardi... 1
- « Dans la miniature du manuscrit de Paris, Nº 1216,
- a un personnage qui porte le collier de la Toison d'or,
- « offre le livre au comte de Charolais. Le manuscrit
- « 1217 renferme aussi une fort belle miniature.
- « Une adecdote relative au sire de Robertsart est
- « racontée comme on la retrouve dans la chronique de
- « Chastellain (manuscrit de Florence); elle manque
- « dans les autres historiens contemporains.
 - « Dans le manuscrit de Paris, Nº 1217, les Ensei-
- « gnements paternels sont joints à la Fiction en la personne
- a du duc Charles.
- « Chastellain dit lui-même qu'il composa le Livre « du père à son fils 3... »

Et plus loin, dans le paragraphe relatif à l'Instruction:

- « Un passage relatif à Hugues de Tabarie, reproduit
- « dans les Enseignements paternels et dans l'Instruction
- a du jeune prince, établit que ces deux ouvrages sont
- « du même auteur. »

Cependant l'éditeur de Chastellain a renoncé aussi à

faire entrer les Enseignements dans ses œuvres. Faudraitil en inférer qu'ils sont inséparables de l'Instruction et doivent revenir comme elle à De Lannoy? Je n'ai pu l'admettre sans contrôle.

Tout d'abord, la plus forte preuve fournie par l'éditeur de Chastellain est une erreur. Le passage relatif à Hue de Tabarie se trouve bien dans l'Instruction, mais ne se rencontre dans aucun des manuscrits connus des Enseignements.

Les arguments en faveur de Chastellain n'étaient pas plus solides. Un manuscrit, il est vrai, met les Enseignements à la suite d'un livre de Chastellain, mais trois manuscrits les placent après l'Instruction d'un jeune prince, et dans chacun, le vélin, le nombre des lignes, l'écriture, les lettrines, le genre de miniatures étant les mêmes, tout prouve que ce ne sont pas des œuvres reliées ensemble, mais qu'elles ont été copiées à la suite l'une de l'autre.

Le nombre des manuscrits, la destination des deux principaux, la date où ils ont été écrits, sont bien plutôt en faveur de Ghillebert. Car le manuscrit N° 1217 est seul contre trois, il est postérieur à deux des autres et n'était pas destiné au duc comme l'un d'eux.

L'anecdote racontée, dans les Enseignements « comme on la retrouve dans la chronique de Chastellain », ne me semble pas plus probante. Quand même le texte serait tout à fait pareil, ces récits, transcrits mot à mot, n'étaient pas rares à cette époque et l'on pourrait

¹ Je supprime ici l'indication des manuscrits.

^{*} Exposition sur vérité mal prise, éd. Buchon, p. 523, note de M. Kervyn.

penser que l'un des écrivains a répété l'anecdote d'après l'autre. Mais le ton et le style des deux versions diffèrent assez pour qu'on y distingue deux auteurs rapportant un fait de leur temps, bien connu.

L'éditeur de Chastellain m'autorise à parler ainsi : l'unique raison qui le décide à ne pas publier un livre que son auteur lui-même dit avoir composé, est la même : « Une lecture attentive, dit-il, ne nous a pas permis d'y reconnaître le style de notre auteur. »

Le Livre du père à son fils que Chastellain fait entrer dans l'énumération de ses œuvres n'est donc pas le même ouvrage que les Notables enseignements paternels.

Ces Enseignements ont-il été écrits pour Charles le Hardi, quand il n'était encore que comte de Charolais? Rien ne le prouve et tout va nous prouver le contraire.

La miniature du ms. de Paris Nº 1216 représente un personnage admonestant un jeune homme; il porte au cou la Toison d'or et à la main une férule. Le jeune homme se tient devant lui, debout, son feutre à la main, non comme un prince qui reçoit un livre, mais comme un élève qui éconte un maître. Si le peintre avait voulu représenter le fils de Philippe le Bon, aurait-il pu mettre devant lui, pour lui offrir un livre, un personnage, la tête couverte et la férule levée.

Ce livre ne peut d'ailleurs pas avoir été écrit pour le jeune prince. Une simple lecture suffit pour reconnaître que c'est un père, noble homme et grand seigneur, qui s'adresse à son fils Quand l'auteur donne pour but à l'éducation de l'enfant d'acquérir l'amour et les grâces de son prince; qu'il lui fait espérer que, s'il suit ses avis, son prince entendra parler de lui et lui donnera un office; qu'il lui indique trois moyens de s'enrichir : un riche mariage, les faveurs du souverain et les succès à la guerre, on sent combien il est impossible que de tels conseils aient été adressés au fils du plus riche et du plus puissant des souverains de l'époque.

Cette miniature, comme les autres, représente donc le père admonestant son fils. Mais ici, le père porte le collier de la Toison d'or, comme, dans un autre manuscrit, l'auteur de l'Instruction. Chastellain n'eut jamais le droit de porter ces insignes et le peintre miniaturiste se tourne encore contre le chroniqueur qui s'appelait lui-même « l'humble Georges. »

Je n'ai pu cependant écarter ces erreurs sans affaiblir l'opinion que ces deux ouvrages sont du même auteur. Mais pourquoi cesseraient-ils d'être inséparables dès qu'ils cessent, l'un après l'autre, d'appartenir au faux père qu'on leur a donné?

Les manuscrits sont bien plus en faveur de Ghillebert que de Chastellain. Il en est trois qui ne séparent pas les deux œuvres et de ce nombre sont les deux plus beaux et les plus riches. L'un est l'exemplaire de Charles le Téméraire, l'autre celui de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuse. Aucun des autres manuscrits

¹ Je les mets en présence, p. 459 note 3.

n'a la valeur de ceux-ci; un seul excepté, c'est celui de Philippe le Bon, mais il ne contient que l'Instruction, et l'on ne connaît aucune copie des Enseignements qu'on puisse nommer l'exemplaire du Duc.

Une bonne copie réunit encore les deux ouvrages et elle n'a pas moins d'autorité que l'unique volume où les Enseignements sont joints à une œuvre de Chastellain.

Est-ce le style qui les séparerait? Il les rapproche au contraire aux deux seuls points de vue possibles. Tout d'abord, il écarte l'idée de la paternité de Chastellain pour l'un comme pour l'autre ouvrage. Quand M. Kervyn de Lettenhove y a renoncé, il ne connaissait pas le nom de l'auteur de l'Instruction et il savait que Chastellain se déclare l'auteur d'une lettre d'un père à son fils : le style lui a suffi.

L'étude du style prête bien plus à la négation qu'à l'affirmation. Mais, outre la clarté, la force et la concision, qui rappellent dans les Enseignements l'auteur de l'Instruction, d'autres preuves ne manquent pas. Dans presque tous les détails importants, on y retrouve les idées des Avis et jusqu'à des allusions aux mêmes circonstances. Comment ne pas rendre à l'auteur connu de l'Instruction la seconde de ces œuvres inséparables, lorsqu'on y voit un père, aussi chevalier de la Toison d'or, recommander à son fils, comme il l'a fait à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire, de garder dans la poursuite des coupables le calme et la pitié, et condamner l'homme, comme le prince, qui veut

agir sans conseils; puis, le foliant Ghillebert n'apparaît-il pas plus encore lorsqu'il indique à son fils, comme moyen de parvenir, les aventures de la guerre, et lui conseille d'écouter ceux qui auront « le plus voyagié, soit à la guerre, soit autrement »?

L'auteur de l'Avis au duc, de l'Instruction au prince et des Yoyages et ambassades n'est-il pas là tout entier? Cela me semble suffisant pour publier l'œuvre anonyme comme l'œuvre signée.

VII.

Emile Gachet, en terminant une savante étude sur les Voyages et ambassades 1, a formé le vœu que l'on pût un jour compléter l'œuvre de Ghillebert en joignant à ses Mémoires « les relations qu'il dut présenter à Philippe le Bon de toutes ses ambassades ». Ce désir est loin d'être entièrement satisfait par les pièces que je viens d'attribuer au diplomate. Que de rapports, notes, mémoires, avis n'y manquent-ils pas, que j'ai en vain

^{&#}x27; Trésor national, 2º série, t. 1, p. 179-225.

cherchés à Bruxelles, à Dijon, à Lille, à Vienne! On possède de Hugues un rapport diplomatique et plusieurs notes militaires. Pourquoi ne trouverait-on pas, pour Ghillebert, des documents semblables : sur l'ambassade de 1419, en Angleterre, qui prépara le pacte de Troyes, sur les négociations avec les États de Braine, — sur les ambassades en Écosse, à Francfort, en Arragon, - sur l'incident du concile de Bale, relatif aux ambassadeurs de Charles VII, -sur le conflit avec le Dauphin, Louis XI, - et aussi, le rapport des commissaires chargés de revoir les statuts de l'ordre de la Toison d'or, - et surtout, l'exposé de la dernière ambassade en Orient. On n'a pas même retrouvé l'un des deux exemplaires des Rapports sur la Syrie, qui ont été offerts aux deux souverains. Ces manuscrits, d'après une mention quatre fois répétée, devaient contenir des cartes qui seraient si intéressantes et qui ne nous ont pas été conservées.

Malgré ces lacunes, je me suis cru autorisé à publier cette édition; car j'ai pu y reconstituer, au moins en partie, la vie et les œuvres du diplomate, observateur et moraliste. Plus d'une fois il m'a semblé le voir renaître devant moi : on dirait d'abord ce que les anciens appelaient l'ombre d'un grand homme; mais peu à peu la vision prend forme, on peut suivre le chevalier et le diplomate dans ses voyages, l'écrivain dans son œuvre; on assiste, pour ainsi dire, à l'éclosion de son caractère, à l'élaboration de ses écrits, et, quelles que soient les lacunes, la clarté se fait, la résurrection s'ac-

cuse en traits exacts et l'on goûte un des plus grands plaisirs de l'esprit à voir revivre un lutteur, un penseur, un écrivain, un homme.

California de la Hiller (apportuira, Maria de

The state of the s

On a dû souvent en faire la remarque: ce ne sont généralement pas des écrivains de profession qui créent les genres littéraires, non plus que les langues : ce sont plutôt des hommes dont le caractère primesautier ou l'action collective répond aux besoins d'une situation, et que les circonstances mettent à même de se développer naturellement dans toute la puissance du corps et de l'esprit. Froissart, par exemple, ce ménestrel de génie, n'a pas « trouvé » ce récit historique qui l'a fait comparer à Shakspeare. Un grand seigneur, mêlé aux premiers évènements d'une époque où l'esprit chevaleresque se transformait en de grandes guerres politiques, Jean-le-Bel, éprouve le désir de raconter ce qu'il a vu, et il crée, comme en passant, sans songer à l'art ni à la postérité, prenant si peu de soin de ses manuscrits qu'ils sont restés perdus plusieurs siècles, mais

par la seule virtualité d'un caractère épanoui dans la puissance et dans la fortune, il crée ce genre qui illustre Froissart. Comines vient ensuite donner à l'histoire un ton philosophique, une profondeur de pensée qui annoncent Machiavel. Comines n'est pas un écrivain, rédigeant simplement des mémoires; c'est un homme politique déchu, un ministre tombé, qui résume toute une vie de luttes, de triomphes et de revers, écrivant sous le coup d'une grande disgrâce, dans les humiliations de la retraite et de l'impuissance; c'est presque une justification qu'il essaie, presque une vengeance qui lui échappe ; il veut se placer au-dessus de ce qui l'a fait souffrir, juger son siècle du haut d'une philosophie dont il a surtout besoin lui-même pour étouffer ses douleurs, ses ressentiments, peut-être des remords. La situation le domine, ne laissant point de place au métier, et ce genre historique nouveau sort des ruines de la grandeur d'un homme d'État.

La même différence s'observe dans les diverses compositions d'un même auteur; il n'y a guère d'œuvres vivantes que les œuvres vécues et l'on distingue vite les sujets imaginés à froid, les drames placés au hasard dans une époque quelconque, sous les premiers noms historiques venus, et ce que Gœthe appelle « des poésies en l'air. »

L'œuvre de Ghillebert de Lannoy rentre dans la catégorie des créations naturelles. L'auteur ne songe pas à faire un livre; il n'est ni clerc ni lettré, dit-il;

son but unique est de remplir des missions utiles, de présenter à deux souverains une exploration militaire exacte, de décider le duc de Bourgogne à rentrer dans une politique de salut, de perpétuer les mêmes conseils au fils du duc et de former son propre fils à une vie digne du nom qu'il porte. S'il s'était préoccupé de l'avenir, avait voulu laisser à la postérité une œuvre littéraire, il eût sans doute suivi l'impulsion du temps, subi l'influence de Chastellain, de Christine de Pisan, d'Alain Chartier, et sa personnalité ne nous serait parvenue qu'affublée d'une mode, abaissée sous un niveau d'assez mauvais goût. N'ayant pas ces visées de « vaine gloire », comme nous l'apprend son chapelain, il est resté lui-même, et nous avons devant nous, plus qu'un écrivain, un homme créant l'expression de sa pensée.

Ghillebert était né observateur. La netteté, le relief, la force du style jaillissent pour ainsi dire de ses observations. Il voit bien et il dit nettement ce qu'il a vu. D'un trait simple et profond, il marque les villes, les châteaux, les rivières, les déserts; spécifie les distances, la température, la profondeur des eaux, l'état des routes, les moyens de transport, d'approvisionnement, de commerce; signale les fontaines, les citernes, les gués, les vignes, les récoltes; énumère les obstacles et les facilités d'une expédition, les dangers du vent, les défenses du pays, les points solides ou mal gardés, les murs délabrés ou reconstruits, les pilotes à

employer, les populations à craindre, les rocs rebelles à la sape, les ruines bonnes à réparer, les terrains propres à la mine, même les villes faciles à incendier : « Et ne dureroient (à Damiette) rien au feu » (p. 131). « Les combles (au Caire) sont de quesnes... faciles à ardoir » (p. 115).

INTRODUCTION.

Ces sortes d'explorations demandent de grands soins et une perspicacité sans illusions. Ghillebert ne -néglige rien de ce qui peut éclairer les croisés. Ici, la ville serait bonne à repeupler, mais « il y faudroit temps et puissance ». Là, dès que la cité serait occupée, la forteresse ne tiendrait pas. Plus loin, le port, exposé aux vents, serait dangereux, surtout si l'ennemi conspirait avec la tempête. Ailleurs, un souvenir historique indique le côté faible d'Alexandrie, à l'endroit « où Pierre de Chypre la prit en l'an 22 ».

Observer les lieux ne peut suffire, Ghillebert étudie les populations, et son esprit se denne carrière. Il va d'abord aux chrétiens, mais il constate que leur situation les empêche d'être d'aucune utilité. Où l'on redoute une surprise, ils ne sont pas tolérés (p. 111); où on les tolère, ils seraient impuissants : « Peu de prouffit pourroient faire aux cristiens, servant à la matière » (p. 121).

Les races ennemies l'occupent d'avantage, il a à juger les ressources qu'elles offrent à la résistance. Il en caractérise les divers éléments : Les Sarrasins, presque sans armes, livrés à une dure servitude. Les Arabes,

armés à la légère, pauvres, mais vaillants, nomades, indisciplinés, élisant leurs chefs, bravant parfois le soudan; mais, si le soudan les appelait contre la croisade, « il en trouveroit assez » (p. 120). Enfin, les Turcomans, plus vaillants que les Arabes, que l'armée même du soudan, bien armés, fortement organisés et toujours prêts « au plaisir du soudan » (p. 122).

Un des plus beaux chapitres des Rapports est celui où Ghillebert expose le gouvernement de l'Égypte et de la Syrie. Les gens du pays étant « trop méchants et de trop basse condition pour garder le pays, » comme disent leurs maîtres, une armée d'esclaves, recrutée au dehors et formant la hiérarchie complète du despotisme, règne sur eux, livrant la contrée à une occupation militaire, sujette à d'horribles révolutions de palais. Rien ne montre mieux les effets de ce régime brutal et, comme l'a remarqué Gachet, « le dernier degré d'avilissement où un peuple puisse descendre » qu'un mot de Ghillebert, lorsqu'il raconte qu'en cas de lutte pour le pouvoir, lorsque la guerre-s'engage, quelque bataille, quelque effroi qu'il y ait, la population reste indifférente : « nulles des communes ne se meuvent »; chacun reste à son travail, à son labour, à sa glèbe; et qu'il ajoute: « Et soit seigneur qui le peut estre! » (p. 119.)

Ces traits profonds se retrouvent souvent dans les Voyages. L'observateur ne s'arrête pas seulement aux études militaires qui lui ont valu un si grand éloge de l'éditeur anglais des Rapports; il cherche, il note les faits d'histoire et les traits de mœurs, les costumes, les langues, les cultes, les superstitions. En quelques mots il peint la puissance des Boyards: « Il y a tel bourgeois qui tient bien deux cents lieues de long... Et n'ont les Russes de la grande Russie autres seigneurs que eux, par tour, ainsi que le commun (le peuple) le veut » (p. 33). Dussent ses observations contenir un blâme pour le culte qu'il pratique loyalement, il n'en ménage pas la netteté, comme lorsqu'il revient à deux fois sur la manière dont les peuples de Courlande et de Lithuanie ont été convertis: « Cristiens nez nouvellement par la contrainte des seigneurs de l'ordre de Prusse » (p. 39) ou : Cristiens natifs par force » (p. 30).

Ces explorations en pays ennemi exigent aussi un esprit aventureux. Ghillebert se fait renseigner sur ce qu'il ne peut étudier lui-même, et il a soin d'en prévenir ses souverains, chaque fois qu'il a dû se contenter de témoignages indirects; mais il ne s'y résigne qu'à l'extrémité, il cherche à voir de ses yeux, ne recule devant rien, et ses pèlerinages et ambassades le favorisent moins peut-être que son goût des aventures. Lui-même se montre cherchant toutes les occasions de guerroyer et courant aux dangers comme à ses véritables parties de plaisir. Il aurait voulu se rendre en Judée par la Turquie, mais la guerre civile lui barre le passage; aussitôt, il veut se jeter dans la mêlée, prendre parti n'importe pour qui, et le voilà armant un navire pour aller « devers l'un des dits

empereurs » qui se disputaient le pays, « espérant qu'il y auroit bataille ». L'Empereur d'Orient, son hôte, l'en empêche, il doit céder, mais il déclare qu'il en eut « grand deuil » (p. 67).

Ce caractère qu'on voit en action dans les Voyages a inspiré à l'auteur de l'Instruction une de ses pages les plus enthousiastes. Ghillebert y trace son idéal avec chaleur, avec grandeur. Il parle de la magnanimité, qui équivaut « à force, hardiesse et courage » et qui appartient surtout aux princes et aux chevaliers : il la montre ne reculant devant rien et entretenue, alimentée par tous les dangers : « Car de sa nature est reconfortée de tout ce qui peut advenir : rencontre de lances, bombarde, canon, tourment de mer, dureté d'hyver, chaleur de soleil. Ni le grant nombre des ennemis, ni les villes, châteaux, enclos de murs, hautes tours, ne peuvent esbahir le chevalier, ni empêcher ses entreprises, ni garantir son ennemi, dès qu'il l'a provoqué; l'effusion du sang, de lui ni d'autre, ne l'étonne ni ne l'effraie ; la mort lui semble petite peine à endurer pour acquérir honneur et bonne renommée! Qu'en dirais-je plus? Elle est comme invincible tant qu'elle a raison et justice en sa compagnie. »

L'auteur eût-il pu faire un plus vif portrait du côté chevaleresque de son caractère ?

Ghillebert revient souvent à cés qualités du chevalier, qui hait la servitude, la honte et la lâcheté, et présère être tranché en pièces et mourir que de sléchir dans le devoir ou devant l'ennemi. Il l'a dit au prince; il le dit à son fils:

« Et premiers, doiz sçavoir pour enseignement général que on ne doit, pour mort, pour vie, pour chevance ne autrement, faire chose contre honneur » (p. 456).

« Quant est à moy, mon très chier filz, j'ameroie mieulx ta glorieuse mort en une honnourable bataille, à banière desployée, que tu te retournasses vilainement d'icelle » (p. 456).

Puis, ne pouvant s'offrir comme modèle à son fils, il lui raconte l'héroïsme du seigneur de Robertsart qui mourut fièrement, ne voulant pas reculer (p. 458). Chaque fois, son ton s'anime autant que son cœur s'exalte: c'est l'homme de courage qui parle comme il sent.

Cette intrépédité procédait en lui de hautes idées de noblesse et de droiture, dont la vaillance n'est pour ainsi dire que le gardien et le défenseur, et qu'on résumait déjà alors dans le mot : Honneur.

Ce n'est pas que le chevalier n'ait pas été de son temps et de sa classe. Dès qu'il entend l'appel des armes, il y court, sans guères se préoccuper si les mécréans qu'il va combattre, après avoir été faits chrétiens par force comme il l'apprendra, ne sont pas menacés d'être faits prussiens de même; si les villages qu'il va brûler et piller ne sont pas victimes d'une agression injuste. Il est prêt même à se battre pour un de ces empereurs sarrasins, objets de tant de croi-

sades, « ennemis de notre saincte foy cristienne », contre lesquels il autorise la guerre (p. 390). Il recommande à son fils parmi les moyens de fortune, la guerre qui permet de rançonner les prisonniers. Parle-t-il de la chevalerie, il en raconte l'origine, en glorifie les titres et va jusqu'à réclamer pour elle le monopole des hauts emplois: « C'est folie aux princes, dit-il, d'avancer un homme de basse condition, car à l'homme nouveau il manque trop de choses avant qu'il soit pareil à ceux d'anciens lignages, dont les princes trouveront assez pour les servir » (p 371). Lorsqu'il s'agira d'empiéter sur les droits civils de la ville de l'Écluse, en faveur du gouvernement militaire du château, il n'hésitera pas à soutenir le procès et à provoquer de la part du souverain une violation des privilèges des bourgeois et de ses propres ordonnances. Enfin, s'il faut prendre les armes contre les communes, en Flandre ou en Hollande, il ne s'enquerra pas plus de la justice de leur cause que pour les mécréans qui défendaient leur pays contre l'ambition de l'ordre teutonique, et il est toujours prêt à suivre ce fier conseil qu'il donne au prince, de tant presser ses ennemis qu'ils n'aient pas le loisir α delui présenter la victoire! »

La magnanimité du cœur lui dicte ici une expression énergique, digne des maîtres du style.

Mais, chaque fois qu'il parle de raison et de justice, ce chevalier intrépide ne trouve pas moins de force et d'éclat dans la noblesse de l'idée et la droiture de l'observation. Philippe de Comines se demande qui informera contre les souverains; Ghillebert l'a devancé dans cette idée en de nombreux passages où il remarque que les princes n'ont de discipline que dans leur conscience, de frein que la crainte de Dieu, et que tout être qui n'a point d'arbitre supérieur tend à abuser de sa force.

Avec quel enthousiasme généreux ne parle-t-il pas de la raison qui distingue l'homme de la bête; de la justice, sa sœur, qui fait vivre « princes, royaumes, pays et gens de tous estas, en paix, richesse, travail et marchandise »!

Cette noblesse de sentiments, passant dans la vigueur du style, se montre à chaque page de l'Instruction d'un paince et des Enseignements d'un père. Le vrai gentilhomme préfère aussi mourir que de manquer à sa parole (p. 358). Car « son cœur et sa bouche tiennent ensemble » et « pour rien au monde il ne daigneroit dire le contraire de ce que pense son noble cœur » (p. 359).

Qu'on ne lui objecte pas, dira-t-il ailleurs, que ce sentiment est de l'orgueil! Il croit que non. « Mais quoi qu'il en soit, l'orgueil seroit bon » (p 460).

Qu'on ne lui dise pas non plus que c'est « servage et amoindrissement » pour un roi, ou que « ce n'est rien d'un prince », s'il partage le pouvoir avec les États généraux ou avec un Grand Conseil, s'il règle ses finances, comme il le lui recommande! Ici encore Ghille-

bert devance Comines 1 et répond avec plus d'enthousiasme, sinon avec plus de hauteur : « Vivre vertueusement et sagement n'est pas servage, mais franchise et liberté... et la vérité est telle qu'il assemblera plus de finances et sera plus honoré et redouté des sages et des vaillants, aimé de ses sujets et secouru en tous ses besoins et craint de ses ennemis cent fois plus... Car la vraie sureté du prince est dans ses sujets, dont il ne peut avoir les cœurs qu'en se gouvernant par raison et justice (pp. 324-325. Voir aussi p. 401).

Après le chevalier chrétien, épris d'honneur et de loyauté, s'en remettant à la crainte de Dieu, à la conscience du prince et aux commandements de l'Église, les Instructions nous montrent le patriote qui, pour avoir aidé le Comte à dompter les bourgeots, n'en est pas moins franchement partisan des vieilles institutions du pays et des franchises nationales. Ghillebert y revient principalement sur deux grandes questions : les finances et la guerre. Il veut qu'un prince « vive du sien » ; il ne connaît qu'un moyen légitime de lever des impôts, c'est avec le consentement des États. Les autres moyens

On a dit plusieurs fois que c'est crime de lese-majesté que de parler d'assembler les États et que c'est pour diminuer l'autorité du roi. Mais ces paroles servent à ceux qui sont en crédit sans l'avoir merité, qui n'ont accoustumé que de flatter à l'oreille et qui craignent les grandes assaemblées de peur qu'ils ne soient connus et leurs œuvres blamées (Comines).

sont « voies tyranniques »; et tout un chapitre est consacré à comparer le sort des souverains, qui change selon qu'ils régissent justement leurs finances ou qu'ils pressurent leurs sujets.

La guerre le ramène aux mêmes idées et Comines ne sera pas plus ému. Ghillebert en parle en philosophe, en chrétien, en chevalier et en patriote, et ces points de vue, presque opposés, au lieu de se heurter, s'harmonisent dans sa pensée.

« Comment rois et princes, pour la révérence de Dieu et l'amour qu'ils doivent avoir à leurs sujets doivent se garder d'entreprendre guerre contre chrétiens » : voilà sa thèse. Il la résout par la raison et la justice, mises au service de l'amour et du devoir.

Avant la guerre, la parole est au philosophe. Le prince qui aime ses peuples et la chrétienté doit prévenir les cas de guerre, par des discussions pacifiques, et en appeler à la diplomatie ou à l'arbitrage, « avant que l'en parviengne aux horribles et cruelz tourmens de guerre. »

L'une des raisons qu'il en donne est d'un chrétien. Même en supposant le succès, qui n'est pas toujours du côté de la bonne cause, quelle responsabilité terrible devant Dieu que les massacres et les désastres qu'il aura coûtés!

α Hélas! mon souverain seigneur, or présupposons que, par force d'armes et de jugement d'espée, qui tousjours n'est pas droiturier, roy ou prince, par vailquant tout sera alé et passé, ars, occis et tué, et que le jour vendra qu'il luy fauldra respondre, devant la face de Nostre Seigneur qui scet tout et congnoist, de si grans cruaultez que de la mort de tant de chevaliers, escuiers, nobles hommes, gens d'église, povres laboureurs et aultres, qui à l'occasion de ces crueles guerres ont esté occis piteusement, femmes violées, povres laboureurs, petis enfans, mors de faim, églises et monastères, villes et chasteaux démoliz, ars et abatus, et en tant de manières exactioné et fait fourvoier le poeuple que à paine bouche d'omme le sauroit recorder, certes ce ne sera pas petite chose d'en bien sçavoir respondre, qui bien regarde les commandemens de Dieu. » (p. 387.)

L'autre est d'un observateur : « Les chemins par où l'en vient en guerre sont légiers à trouver et y est-on tost venu ; mais les voyes et issues par où il en faut saillir en sont dangereuses et difficiles et souvent plus trenchans que rasoir...»

Si la guerre devient inévitable, le chevalier reparaît, d' ccord avec le patriote; la gloire est le but, et le n.oyen, la légalité.

« Se à guerre faut venir, vous la devez conduire si vertueusement que victoire en soit vostre et tellement qu'il en soit mémoire tousjours, et montrer à l'espée que vous estes prince et chevalier, contendant de garder vostre droit, acquérir honneur et bonne renommée, » dit-il, et c'est alors qu'il résume les conseils de la fierté chevaleresque en un mot : « Tant hâtez vos ennemis qu'ils n'aient pas le loisir de vous présenter la victoire !! »

Mais pour avoir ce droit au courage, Ghillebert veut qu'on le fasse consacrer par la volonté du pays. Comines dira : « Le roi ne peut entreprendre tel œuvre sans assembler son parlement, qui est chose juste et sainte. » Ghillebert énumère les conditions qui seules peuvent donner à la représentation nationale la sainteté des choses justes :

« Et, se la chose est si difficile et disposée à guerre tellement que vous ne voz principaulx conseilliers n'y puissiez bonnement pourveoir, ainceis que les choses viengnent si avant que à voye de fait, devez assambler les trois estas de voz royaumes et pays, en lieu convenable, c'est assavoir les seigneurs de vostre sang, gens d'église, chevaliers et nobles hommes, et les sages et notables de voz cités et bonnes villes, en leur remoustrant, à la vérité, sans y riens celer ne couvrir, l'occasion dont procède l'apparance de la question, en eulx requérant, sur la foy et léaulté qu'ilz vous doivent, que sur ce vous voeullent léaulment consillier et francement servir et ayder de corps et de chevance, et que au regard de vous, de tous poins en voeulliés user par leur advis et conseil, et vous y employer sans riens espargnier ne doubter, et garder vostre haultesse et honneur ainsi que ont fait voz nobles prédicesseurs par cy devant, et qu'ilz voeullent avoir espécial regart à vostre honneur et à la haultesse et renommée du pays

dont ilz sont, et que le conseil qu'ilz vous vouldront donner soit si bien pesé et meurement délibéré que ce soit chose honnourable; conduisable et de durée.

α Et, mon très amé seigneur, oncques ne fu veu ne trouvé en livre ne en histoire que roy qui usast par le conseil des princes et seigneurs de son sang, des anciens hommes et estas de ses pays, assamblés en nombre souffissant, ayans francise, sans fabricque ne crémeur, de chascun povoir dire francement son opinion, sans aulcunement en estre noté, iceulæ bien et deuement informés des affaires, que d'ensiévir leur conseil fust blasmés ne reprins, présuposé qu'il en venist autrement que bien » (p. 385-386).

Chaque mot porte, je l'ai fait remarquer ailleurs : « L'auteur ne se contente pas de recommander le recours à la représentation nationale ; il veut que ce recours soit franc, que cette représentation soit complète, soit éclairée, soit libre ; qu'on lui expose toute la vérité, sans rien lui céler ; qu'elle soit en nombre suffisant, et que chacun, après avoir été bien informé, ait le droit de dire sa pensée entière, sans être ni recherché ni mal noté. L'expérience des hypocrisies et des violences, des faux semblants de consultation nationale et des persécutions contre ceux qui ne pensaient pas comme le prince, cette expérience si honteuse pour l'histoire de nos souverains, semble passer toute dans ces quelques lignes, nettes, franches, hardies, qui font honneur à l'écrivain belge.

Le moraliste cependant avait servi Jean sans Peur et Philippe le Bon dans les terribles guerres contre les Armagnaes; il écrivait l'Instruction pour un prince qui s'appellera le Téméraire. Grâce à une fiction, il a placé, dans sa préface, sous le nom d'un roi de Norwège, le portrait de Philippe : « prince hardi aux armes, homme de beau personnage, gracieux entre dames, lequel ot moult de guerres en son temps.... v Il avait déjà pu comprendre le caractère du jeune Charles et la situation qui ne pouvait manquer de développer en lui un continuateur de ses aieux; il l'expose netteшеці: « Et, mon chier seigneur, s'il advenoit que à l'occasion de vostre jeunesse et haultain courage et de la puissance où vous vous trouvez de présent, tant en gens comme en finances, vous venoit courage et voulenté de vous esprouver en l'exercite d'armes, et que repos de paix vous ennuiast. n Le conseiller avait donc à prévoir pour ce prince, qui devait devenir le plus grand guerroyeur de la famille, d'autres combats que les guerres justes, inévitables. Il lui conseille de satisfaire sa fougue de jeunesse et de hautain courage contre les ennemis de la foi chrétienne, où il pourra a montrer sa vaillance, acquérir honneur et faire le salut de son ame, sans détruire ni vexer ses sujets. » Là encore, il réclame les droits de l'expérience et de la raison : « Mais ancores, à telz entreprinses appartient de y avoir grant advis, par espécial des anciens sages et vaillans; car ce n'est pas le fort d'encommenconduire et continuer ses entreprinses. Que maintesfois est advend que legières armes sur les ennemis de la foy ont plus porté de demmage et préjudice aux cristiens cent fois que aux Sarrasins. » (p. 390.)

dira plus tard (1477) un refrain mis au concours par une de nos chambres de rhétorique et résumant en un vers les qualités qui manquaient au Téméraire.

S'il peut y avoir rien de supérieur à de pareilles idées, émises ainsi de prime-saut, sous l'unique influence de la hauteur du caractère créant la hauteur du verbe, c'est de les avoir adressées à Philippe le Bon et au futur Charles le Téméraire, c'est d'avoir perpétué jusque dans la cour de l'oppresseur des Flamands et des Hollandais, du futur ravageur de Liége et de Dinant, les traditions de bon sens, de droiture et de justice qui ne peuvent s'oublier jamais, les idées de gouvernement national qui avaient fait dire à Froissart que l'Angleterre était le pays du monde le mieux gardé, puisqu'elle était gardée par un peuple libre.

Comines comprit cette grande politique; mais, désespérant de la maison de Bourgogne, prévoyant la ruine où de fausses grandeurs la conduisaient, il passa au roi dont l'habileté et l'astuce lui faisaient présager les succès; du même coup, il trahit son pays, en mettant son génie au service de ses ennemis. Ce sera son éfernel déshonneur. Ghillebert est de ceux qui restèrent fidèles à leurs souverains et qui tentèrent, en les servant, de servir la raison, la justice et la patrie. Aussi puissant de style que l'illustre historien, aussi grand d'idée, il lui est supérieur par le caractère.

Ces efforts ne furent pas vains. C'est ainsi qu'un homme perpetue, pour sa part, dans son siècle, et transmet aux générations nouvelles les sentiments de justice et comme le flambeau de la vie nationale. La diplomatie faisait alors ses premières armes: « Ghillebert, dit Gachet, a été le prédécesseur des Balbi, des Veltvyck, des Busbec. » Les Croisades allaient s'épuisant : Ghillebert fut un de ceux qui firent le plus d'efforts pour indiquer à l'Europe les moyens d'empêcher la prise de Constantinople par les Turcs. Le gouvernement du bon plaisir ruinait nos provinces: L'institution du Grand Conseil, à laquelle concourut Ghillebert, fut une première tentative de réforme. Le culte des États-généraux ne pouvait s'affaiblir sans compromettre le pays: Ghillebert, en le perpétuant dans la noblesse, comme il restait au cœur de la bourgeoisie, mit un lien entre ces deux classes qui s'uniront dans le danger. Il préparait d'Egmont autant que Busbec.

La politique, plutôt étrangère que nationale, des ducs de Bourgogne, continuée par Charles-Quint, vaincue en partie sous Philippe II, livra nos provinces à des fluctuations de faste et de désastres et ne put parvenir à former un grand état intermédiaire entre la France et l'Allemagne. Mais le pays n'abdiqua point son génie. Pendant que nos affaires se traitaient dans les guerres civiles du dehors, ou étaient livrées à l'ambition aventureuse de souverains de famille étrangère, nos provinces étaient un centre de rayonnement pour la littérature française. S'il a manqué au règne de la maison de Bourgogne un véritable monarque, il n'a manqué ni historiens, ni diplomates, ni voyageurs, ni penseurs au siècle littéraire des ducs de Bourgogne.

Ghillebert de Lannoy y tient une noble place.

VOYAGES ET AMBASSADES.

alis il montento proporto.

Alis il monte della constitució della

VOYAGES ET AMBASSADES

BIBLIOGRAPHIE.

I. MANUSCRITS.

Les rapports: — I. « Un autre petit livre, couvert de « cuyr rouge, intitulé: Les Rapportz de Messire Guil- « lebert de Lanoy. Commençant au second feuillet :

u clairement véoir, et au dernier : mis eauwes, »

Inventaire de la librairie de Bourgogne, à Bruges, fait vers 1467. (Barrois, biblioth. prototyp. nº 1589.)

Les premiers mots du second feuillet, donnés par l'inventaire, se retrouvent dans le deuxième chapitre des Rapports, ce qui confirme le titre et prouve que ce manuscrit ne contenait que le voyage en Syrie.

Les Rapports sont successivement renseignés dans les inventaires suivants: 1577, Viglius, N. 624 — 1641, ms. de la bibliothèque de Bourgogne N. 17738 — 1643, Sanderus, bibl. belgica N. 561 — 1731, Franken, N. 467 — 1797, Gérard, N. 1379.

Ce manuscrit devait être l'exemplaire de Philippe le Bon.

IE. \

Goethals prétend qu'il est perdu depuis l'incendie de 1731. C'est une erreur, puisqu'il figure dans les inventaires postérieurs. Il a dû être transféré à Paris sous l'Empire. Gachet suppose qu'il doit être à la bibliothèque nationale. Il n'y a pas été retrouvé.

II. BIBLIOTHÈQUE BODLÉIENNE d'OXFORD. Ch'est le rapport que fait messire Guillebert de Lannoy. Un beau volume, vélin, lettrines historiées, sans miniatures ni cartes.

ll a été donné à la bibliothèque d'Oxford, du temps de la reine Élisabeth, par sir Christophe Hatton, et paraît avoir appartenu auparavant à la famille Talbot.

M. Webb pense que ce manuscrit est l'original qui a été offert au duc de Bedford, ou « plus probablement, dit-il, au duc de Bourgogne. »

Ces deux suppositions me semblent peu probables. La dernière est contredite par l'entête même du livre où l'auteur dit qu'il a été fait « au commandemant du roy d'Angleterre. » L'exemplaire offert à Philippe-le-Bon devait sans doute remplacer le nom du Roi par celui du Duc.

La première supposition n'est pas moins douteuse. Les exemplaires remis aux deux souverains devaient contenir des cartes ou des plans, auquels l'auteur renvoie distinctement plusieurs fois. Ces cartes manquent, mais tout manuscrit qui ne les contient pas doit être réputé une copie.

Enfin, entre le titre et le texte, on a laissé en blanc la place d'une miniature qui n'a pas été faite. Il n'est pas probable que l'auteur ait offert à l'un ou l'autre souverain un manuscrit inachevé.

Ce manuscrit, qui ne contient que le rapport d'ambassade, est généralement conforme à notre texte. J'en en ai donné les principales variantes, d'après l'édition anglaise. Puis, ayant pu obtenir en communication le manuscrit d'Oxford, j'ai donné en annexe tout ce qu'il m'a fourni de rectifications.

III. Un manuscrit des Rapports est signalé comme faisant partie de la Bibliothèque de sir Philips, à Cheltenham, sous le N. 4077. Il n'a pu y être retrouvé.

Voyages et ambassades. — I. Voyages de Guillebert de Lannoy en terre sainte.

Inventaire des manuscrits trouvés dans la bibliothèque des historiographes (les Bollandistes) d'Anvers, 1779, (Bibl. de Bourgogne n. 17747.)

Après une liste sommaire des ouvrages contenus dans ce volume, et où le voyage de Ghillebert vient en second lieu, l'inventaire ajoute : « Ce manuscrit, qui a appartenu au collège de Bruxelles, a été acheté pour le Museum Bellarmini. »

Le titre de Voyages de Guillebert en terre sainte n'est pas exact; car ce ms. contient l'ouvrage entier des Voyages et ambassades. C'est celui qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Bourgogne:

BIBLIOTHEQUE ROYALE DE BRUXELLES, nº3 21522. Un gros volume sur papier, de 228 pages.

Ce manuscrit, acheté en 1857 à M. Serrure, est le même qui appartenait à la bibliothèque des Bollandistes, la liste sommaire des ouvrages qu'il contient, donnée dans l'inventaire de 1779, le prouve.

Ce manuscrit contient les ouvrages suivants :

1º Nº 21521, pp. 1-57, L'histoire du noble roy Richard, jadis roi d'Angleterre (l'explicit qualifie ainsi cette chronique). La transcription est signée: Philippe de Lannoy, souffriray-je toujours, Lannoy. 1552.1º Décembre.

2º Nº 21522, fol. 59-122. Cy commencent les Voyages que fist messire Guillebert de Lannoy. C'est le texte que Serrure a publié.

30 No. 21523-21524, fol. 121-157. « Coppie des lettres envoyées par Jehan, seigneur de Lannoy, à Loys son fils.

Signé: « Escript de ma main le III our du mois de mai de l'an de grâce Nostre Seigneur Jesucrist mil IIII LXV. Votre père Jehan, seigneur de Lannoy, de Rume, de Sebourg, conseillier et chambellan du roi et de monseigneur de Bourgogne, bailli et capitaine d'Amiens et gouverneur de Lille, Douai, Orchies. »

Jehan de Lannoy intercale dans cette lettre une œuvre d'Alain

Chartier, classée sur le n. 21524, fol. 143-148. Cette lettre a paru dans les œuvres d'Alain. Paris, Thibaut, 1617, p. 391.

Une autre copie de la lettre de Jehan de Lannoy se trouve à Valenciennes, ms. n° 294.

— Les autres pièces de ce recueil ne se rapportent pas à la famille de Lannoy, ce sont : n. 21525, fol. 157-175, le Lyon couronné, — n. 21526, fol. 176-201, le Temple de Boccace, — n. 21527, fol. 201 207, le Trosne d'honneur, — n. 21528, fol. 207-213, — la Correction des Liégeois. — n. 21529, fol. 214-219, le Bréviaire des nobles, — n. 21530, fol. 219^v-224, Le miroir de la mort — et n. 21531, fol. 224^v-228, Pour un chevalier désolet.

II. Bibliothèque de M. Le comte G. de Lannoy. Manuscrit sur papier, sans titre, écriture du XVIº siècle.

La première page contient un dessin au milieu duquel devrait se trouver le titre, qui y est resté en blanc; puis, au verso, on trouve les armes d'Alexandre Blanc, seigneur de Marcellin, avec la devise: Dieu l'a voullue.

Sur le second feuillet sont peintes les armoiries de Ghillebert avec la devise : Vostre plaisir, et aux quatre coins ses quartiers: De Lannoy,

— Mingueval — Molembais — Aubin.

La première page du texte, entourée d'un cadre, fonds or, rempli de fleurs et de fruits, contient une introduction du chapelain de Ghillebert que nous publions en note.

Puis, vient le texte, conforme en général au manuscrit précédent, mais avec une grande quantité de variantes de détail, les unes qui semblent faites en vue de la concision; les autres qui donnent d'autres chiffres et quelquefois un court paragraphe de plus; d'autres enfin, mais plus rares, qui changent l'idée. Nous y avons trouvé plusieurs fois le moyen de compléter ou de rectifier notre texte.

L'orthographe de ce manuscrit diffère beaucoup du précédent. Ce qu'on y remarque le plus, c'est la préférence du copiste pour les terminaisons féminines; il met : le laque pour le lac, le Nyle, pour le Nyl, le dayme pour le daim, le brache pour le bras, la mère pour la mer; la neffe, le course, le chanalle, le boutte, le valle, le toure, le

chastelle, le puisse, la nuicte, etc., etc., et même les verbes : tenire semere, allere à l'entourne, etc. Il écrit presque toujours que pour qui, met un t à la troisième personne du passé défini des verbes de la 1re conjugaison : vat, aimat, et préfère généralement certains mots à d'autres, employant descy plutôt que jusque, appelé plutôt que nommé, et assise au lieu de située, etc.

On a écrit en vedette, sur les marges, les dates, les noms de personnages et une indication sommaire du sujet.

Enfin, le chapelain de Ghillebert donne a chaque division importante des Voyages un titre, que je lui ai emprunté.

III. Un autre manuscrit est signalé appartenant à M. Goldolphin Welden; il contient la note du chapelain de Ghillebert et n'a point de cartes. Je n'ai pu obtenir d'autres renseignements sur ce manuscrit.

II. Imprimés.

Rapports. — A Survey of Egypt and Syria, undertaken in the jour 1422, by sir Gilbert de Lannoy, etc. — 1821.

Édition du manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, publiée dans l'Archæologia Britannica, par M. John Webb, avec traduction anglaise, introduction et notes (t. XX, p. 281-444).

Voyages. — Voyages et ambassades de messire Guil-Lebert de Lannoy, 1399-1450. Société des bibliophiles de Mons, n. 10 des publications. Avec cette indication: Cet ouvrage a été publié par les soins de M. C.-P. Serrure et d'après un manuscrit de sa bibliothèque. Un vol. in-8° de 140 p. suivi d'une Explication de quelques noms géographiques, d'un glossaire, et d'une carte itinéraire des Voyages de G. de Lannoy, tracée par J. Lelewel. — 1840. Cette édition est complète, mais fautive. L'éditeur n'a donné aucune description de son manuscrit et n'en a pas collationné le texte sur l'édition des Rapports faite par M. Webb.

Guillebert de Lannoy et ses voyages en 1413, 1414 et 1421, commentés en français et en polonais, par Joachim Lelewel. Nov. 1843, suivi d'une traduction polonaise datée de Posnau, 1844.

Lelewel a réimprimé dans cette brochure et traduit, en regard, en polonais, la partie des Voyages qui concerne la Prusse, la Pologne et la Lithuanie, 1413-1414 et 1421. Il a suivi le texte de Serrura, sans le contrôler ni le collationner avec celui de M. Webb.

Il y a ajouté des notes historiques et une carte.

Je publie le texte du manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, N° 21522.

J'ai désigné sous la lettre A le manuscrit de M. le comte De Lannoy; sous la lettre W, l'édition de M. Webb.

Les notes géographiques sont dues, ainsi que les cartes, à M. J.-C. Houzeau, directeur de l'observatoire de Bruxelles.

VOYAGES ET AMBASSADES

1399 - 1450

Cy commencent les voyaiges que fist Messire Guillebert ² de Lannoy, en son temps Seigneur de Sanctes, de Wil-

lerval, de Tronchiennes et de Wahegnies.

L'an mil trois cens trois quatrevins et dix neuf, après la Toussains, fus en ma première armée, avecq monseigneur le comte Walleran de Saint-Pol, à une descendue

Le manuscrit de M. le comte de Lannoy (A) fait précèder le texte des lignes que voici :

« La grande amour que j'ay eu en mon temps au très saige, noble et vaillant chevallier messyre Guillebert de Lannoy, conseillier et chambellain de mon très redoubté seigneur monsieur le ducque Phelipe de Bourgoingne, capittaine de son chasteau de l'Escluze et de l'ordre de la Toison d'or, signeur de Willerval et de Sainctes, que Dieu pardonnist, à qui j'estoye humble chappellain, me constraint de rassembler en ce présent traictié ses voiaiges et haultes faictz, non pas tous, mays ceulx tant seullement que j'ay trouvé escript de sa main depuis son trespasse. Car, de son vivant, n'eust jamays souffert ne voulut les estre mis en mémoire, de peure que par aulcune façon ne luieust tourné à vaine gloire. Possible est aussy que ceulx qui aront couraige de voiaiger tant en armes que aultrement, de y apprendre, et ceulx qui point ne l'aront, les esmouvoir en les lysant. »

* Je suis ici l'orthographe du manuscrit, mais il existe deux signavoy, et amb. qu'il fist en Angleterre, en l'isle de Wit?; où il y eut cincq cens chevalliers, que escuiers, cottes d'armes vestues.

Item, l'esté ensieuvant, fus en une armée que fist le viel seigneur de Jeumont contre le seigneur de Lort 3, de nous trois cens chevalliers et escuiers qui le servismes à cause de lignaige, et nous mena jusques au chastel de Watigny on nous présentasmes la bataille audit seigneur de Lort, etc.

L'an mil quatre cens, après la Toussains, fus en une armée de mille chevalliers et escuiers, que mena monseigneur le comte de la Marche, depuis roy de Napples, partant de Harfleu ⁵ pour descendre en Angleterre, et fut la descente à Falmude ⁶, où les feux furent boutez. Et au retour de l'armée, fut nostre nef périe vers Saint-Malo en

tures de notre auteur: il y orthographie son prénom avec un h. Il m'a semblé naturel de l'écrire, dans le titre et dans mon texte, comme il l'écrivait lui-même. Ces deux signatures sont l'une au bas d'une quittance en date du 10 mai 1429, l'autre au bas d'un avis donné à Philippe-le Bon en 1419. On trouvera ces actes à leurs dates respectives dans les Ephémérides de Ghillebert. L'inventaire de la bibliothèque des ducs de Bourgogne fait par Viglius en 1577, en donnant le titre d'un manuscrit, écrit aussi ce prénom avec un h.

- 1 Ces dates sont rectifiées.
- Wicte (A). L'île de Wight.
- Le ms. A omet ici quatre mots et en tronque un, ce qui rend la phrasefautive; il dit : « Une armée que fist le vielseigneur de l'ordre .»
- Waringny (A). Watigny, département de l'Aisne, arrondissement de Vervins.
- 6 Harfleur, à l'embouchure de la Seine.
- · Falmouth, sur la Manche, près de la pointe du Cornouaille.

Bretaigne, noz valles, bagues, harnois, noiez et péris, et les gentilzhommes, par la grâce de Dieu, sauvez en deux botequins estans dedans nostre ditte nef.

L'an mille quatre cens et ung, ou mois d'apvril, après ceste armée, me party en la compaignie de monseigneur le seneschal 1, pour faire le saint voyaige de Jhérusalem, ouquel nous demourasmes deux ans. Montasmes en mer à Gennes 2, alasmes le chemin accoustume d'aler aux pélerins, et, la merchy Dieu; fusmes en Jhérusalem et là autour en tous les sains lieux que pélerins ont accoustumé de faire. Fusmes aussy à Sainte-Katherine 3, et depuis en Constantinoble, devers l'empereur où nous veismes de saintes relicques beaucop; entre les autres, le fer de la lance Nostre Seigneur. Fusmes aussy en la Turquie en pluisieurs lieux comme Gallipoly 5, Lisemière 6, Feule la vielle 7, Porspic 8, etc. Fusmes aussy en Cyppre 9 devers le roy, en sa ville de Nichosye 10. Fusmes aussy au Kaire et en Babilonne 11 où nous veismes le patriarche d'Inde. Fusmes aussy à Damiette,

^{&#}x27; Le seneschal de Haynault (A).

² Gênes.

⁵ Couvent sur le Mont-Sinaï, dont l'auteur reparlera plus loin.

^{*} Et puis (A).

⁶ Gallipoli.

Lysimachia, à la gorge de la péninsule de Gallipoli. C'était à cette époque une ville assez considérable.

On peut hésiter entre Flaviopolis, auparavant Zela, au nord-ouest de Constantinople, et Filea, au Nord et près de Péra.

Peut-être Propiza des cartes d'Ortelius, à l'ouest d'Andrinople.

Chypre.

¹⁰ Nicosie, capitale de l'île de Chypre.

[&]quot; Babylone.

1'407.

à Gadres ¹ en Acterie ², à Rames ³, à Bétisel ⁴. Fusmes aussy es isles de Roddes ⁵, de Lango ⁶, de Syenne ⁷, de Thénedon ⁸, de Marbre ⁹, de Montecrist ¹⁰, dont Helaine, comme on dist, fut née. Fusmes aussy es isles de Gore ¹¹ et de Cyflonie ¹². Et fusmes aussy, à l'aler et au revenir, au royaume et isle de Secile, dit Ternacle ¹³, devers le roy Martin, lequel me donna son ordre de la banière, en sa ville de Cataigne. Et de là partismes et venismes descendre en la terre de Prouvence. Et de là alames devers mon seigneur de Savoye, et pareillement à l'aler, etc.

L'an mille quatre cens et quatre, fus en la première armée que fist le duc Guillaume de Bavière, comte de Haynnaut, en l'éveschié de Liége 14, ouquel voyaige furent prinses les deux villes de Fosses et de Florines 15 d'assault,

- ' En Palestine.
- * En Acres (A). Assyrie.
- ⁵ Ramlé, l'ancienno Arimathia, entre Jerusalem et Jaffa.
- · Plus souvent orthographié Bethel sur les cartes du XVe siècle. En Palestine, en deça de la vallée du Jourdain.
 - * Rhodes.
- L'ancienne Cos, aujourd'hui Istankoï. Le nom de Lango figure sur toutes les cartes de l'époque.
 - 7 Très-probablement Chio, la Skios moderne.
 - 8 Ténédos, près de l'entrée des Dardanelles.
 - ⁹ Amurgo, l'ancienne Amorgos.
 - " Negrepont, l'ancienne Eubée.
 - 11 L'ancienne Kauros, petite île dans les Cyclades.
 - " Céphalonie, à l'angle nord-ouest de la Morée.
 - 15 Dict Ternaille (A). Sicile on Trinacria.
 - " Et l'esvesque de Liége (A).
- 45 Fosses-la-ville et Florennes, aujourd'hui chefs-lieux de cauton dans la province de Namur.

auquel je fus blechiet en ung piet et en ung bras, et ramene 'avecq monseigneur de Comines, aussy blechiet, en une charette, à Nyvelle, en Brabant. Et y eut, de ceste armée 'de six à sept cens villaiges brulez oudit païs de Liége, etc.

Item, en celle propre année, environ trois mois après, fus au mois d'aoust en la grosse bataille de Liége, en la compaignie de monseigneur le duc Jehan de Bourgongne, lequel par la grâce de Dieu eut victoire, et furent les Liégeois desconfis, où il y eut bien de vingt et huit à trente mille hommes mors, entre lesquelz y demoura leur capitaine le seigneur de Perwez 3 et son filz aussy, etc.

L'an mille quatre cens et cincq, ou mois de may, me party, avecq monseigneur le séneschal de Haynnaut, pour aler véoir les armes que luy, messire Jacques de Montenay, Taneguy du Chastel et Carmenien firent à Valence la grant, devant le roy Martin d'Arragon, contre quatre autres gentilzhommes arragonnois et gascons, telz que messire Pierre de Moncade, Colombart de Saint-Coulombe et deux autres. Et estoient lesdittes armes à estre portez jus de tout le corps ou avoir perdu tous ses bastons. Lesquelles armes furent prinses sus en combatant à l'onneur d'une partie et de l'autre.

Item, ou mois de jullet ensieuvant, me party de monseigneur le séneschal de Haynnaut, ensamble Jacques seigneur

- ' Et fus ramené (A).
- 2 En ceste armée (A).
- Notre ms. orthographie: Prevez; le ms. A fournit une meilleure version, que j'ai adoptée.
 - 4 Portées (A). C'est évidemment une erreur.

1407.

de Marquette, et alasmes en une armée que fist l'infant don Ferrant de Castille pour et ou nom du roi d'Espaigne, dont il estoit gouverneur et régent, pour aler ou royaume de Grenade contre les Mores. En laquelle armée, estoit de la puissance d'Espaigne ou nombre de deux cens mille hommes, que de pié, que de cheval. Et me mis soubz le comte de la Marche, qui puis fut roy de Naples. Et ne trouva laditte armée point de résistence à entrer oudit païs de Grenade, mais y eut prins pluisieurs villes et chasteaux, sans siège, telz comme Aza, Hora, Cagnette, Andiche, le tour de l'Alkakime, Moncourt 1, et fut le siège mis devant Satanil 2 lequel dura trois sepmaines, et ne fut laditte ville point prinse. Et lors je prins congié de l'infant de Castille, ou rompement de l'armée, lequel donna à mon compagnon et à moy à chascun ung cheval et une mule.

Item, au départir de laditte armée, alay 3 devers le roy de Portugal, lequel me recueilla grandement et paya tous mes despens parmy son royaume. Item, de la m'en alay à Saint-Jacques et revins par Navarre, où je trouvai le roy mallade au lit. De là m'en revins par Arragon devers le roy Martin et la royne Yolent sa femme. Et de là, en France devers le roy, à Paris, où me trouvay à oïr la proposition que fist maistre Jehan Petit, en l'ostel de Saint-Pol, pour monseigneur le duc Jehan de Bourgongne contre les fais du duc d'Orléans, où estoient en personne le roy de France, le roy Loys, roy de Navarre, monseigneur le duc Jehan de Bourgongne, les ducs de Bavière, de Bourbon, de Bar et de Lorhaine.

. 14

1410.

ET AMBASSADES.

L'an mille quatre cens et huit, en apvril, me party pour aller à la seconde armée que fist l'inffant don Ferrant de Castille, et entray en mer à l'Escluse avecq la flotte d'Espaigne, lesquelz estoient en nombre vingt et sept 1 voelles. Et fut laditte flotte presque toute périe par fortune de mer, les ungs rompus par fortune en la coste de Bretaigne, les autres se rendirent prisonniers es pors d'Angleterre, excepté une petite nef de Florentins sur quoy j'estoye, laquelle fut allanchie au courant qui est entre le port de Hantonne et l'isle de Wicq ', par l'espace de quinse jours. Et lors vindrent deux gros vaisseaux de Anglés armez, pour nous prendre 5, quant, ⁶ par la grace de Dieu, le vent se retourna bon tout à souhait, par quoy nous eschapasmes d'eulz, vinsmes à sauveté au port de Harfleu 7. Et mesimes six sepmaines depuis l'Escluse jusques audit port de Harfleu, et là descendy, montay sur la rivière de Saine où je alay jusques à Paris. Et la achetay des chevaux et m'en alay par terre jusques à Sébile 8 la grant, devers l'infant don Ferrant, lequel, acompaigné du povoir de Castille et d'Espaigne °, ou nombre de trois cens mille hommes, que de pié, que de cheval, entra ou royaume de Grenade, où il fut 10 de six à

¹ Ces différents points sont dans la province de Grenade.

^a Satanil n'a pu être identifié.

^{&#}x27; M'en alay (A).

Deux centz et sept voilles (A).

A l'ancre (A).

[·] Hampton, aujourd'hui Southampton.

[♣] L'île de Wight.

⁵ Qui nous prindrent (A).

On peut lire: quant ou mais, car l'un ou l'autre mot a été surchargé sans qu'on puisse distinguer lequel des deux a été écrit le premier et remplacé par l'autre. Le ms. A porte: quant.

^{&#}x27; Harfleur.

[·] Séville.

Du pouvoir d'Espaigne (A).

[&]quot; Il demourat (A):

sept mois. Et y print la ville d'Anticaire de siège, lequel siège dura six mois. Et fut laditte ville assaillie deux fois , et au deuxième assault, elle fut prise à l'ayde de certains gros engins de bois fait de gros marrien, telz comme une merveilleuse eschielle où il y avoit cent hommes d'armos dessus, et deux autres engiens dont sailloient, par longs mastz, en amont, caiges plains d'arcbalestriers, pour lesquelz engiens bouter avant failloit à chascun mille hommes de pié.

Item, durant ledit siège d'Anticaire, vindrent les Mores, c'est à scavoir les deux oncles du roy de Grenade, à bataille, frapper sur l'avant-garde de l'ost d'Espaigne, ou nombre de ving et cincq à trente mille Sarrasins, lesquelz furent desconfis, et en y eut de mois de huit à neuf mille, que en la place, que en la chasse, et toutes leurs despouilles prinses avecq leurs tentes et paville is.

Item, depuis, y eut ung autre moult grant assault devant la ville d'Archidonne 4, où je fus forment navré d'une pierre de fais qui me chut dessus le piet. Et ne fust point laditte ville prinse de cestui assault.

Item, y eut une autre course de cincq cens hommes d'armes et cincq cens hommes de p'êt, par ung capitaine d'Espaigne faitte devant la ville de Ronde ⁵, on les Sarra-

sins firent une saillie en laquelle ilz furent desconfis. Et en y eut, que mors, que prins, ou nombre de mille. Et y fus navré de deux dardes ', à une escarmuche devant la porte, et mon cheval occis de deux dardes, et ung autre mien cheval soubz l'un de mes gens pareillement occis.

Item, encores durant cedit siège de Anticaire, le grant maistre de Saint-Jacque fist une course et emprinse devant Malicque ², du nombre de neuf ³ mille hommes, et sartèrent les vignes es jardins, puis boutèrent les feux là entour. Alors saillirent les Mores de la ville et du pays en bataille contre les cristiens, lesquelz furent desconfis, et en y eut de mors, que en la place, que en la chasse, de six à huit mille.

Item, au retour de cette armée, l'infant revenu en Sibile 'me donna ung coursier et une mule et me fist payer les deux chevaux qui me furent tuez devant Ronde. Et ung autre capitaine me donna deux autres chevaulz.

Item, ceste guerre finée, trèves faittes ⁵ entre le roy de Grenade et le roy de Castille, je m'en alay, par l'ayde de l'infant, par sauf-conduit, devers le roy en sa ville de Grenade, où je fus neuf jours à vëoir son estat et son estre ⁶, sa

^{&#}x27; Antequera, entre Séville et Grenade.

Par deux fois (A).

^{*} Bouter amont (A).

^{*} Archidona, au nord-est d'Antequera.

⁵ Ronda, au nord-est de Cadix.

^{&#}x27; De deux dardz au corps (A).

Malaga.

⁵ Dix (A).

^{*} Dedens sa ville (A). - L'édition Serrure dit : à Sibile.

⁶ Ceste guerre finie et tréves faites (Ed. S.). C'est finée qu'il fallait lire avec les deux manuscrits.

⁶ Le ms. A supprime : Et son estre.

ville, son pallais, ses maisons et ses gardins de plaisance et aussy des autres princes là autour, qui sont choses belles et merveilleuses à véoir.

Item, passames et rapassames par la ville de Alcala, qui est au roy de Castille et en la frontière de Grenade, et puis revenismes à Sébile, de la en Arragon, et puis en France. Et demouray audit voyaige onze mois.

L'an mille quatre cens et neuf, ou mois de may, fus retenus à Paris eschasson de monseigneur le duc Jehan de Bourgongne. Puis je me party de là, avecq pluisieurs gentilzhommes de mondit seigneur le duc, à une journée debataille qui se disoit estre à certain jour nommé, sur la reddicion du chastel de Tisel, assiégé par monseigneur de Helly et monseigneur de Pertenay, mareschaulz lors de par le roy, lesquelz se trouvèrent puissans, à icelui jour, de mille hommes d'armes et deux mille hommes de trait. Auquel jour ne vindrent point les adversaires, nommez pour lors Armignas, et se rendy ledit chastel sans cop férir. Et toute celle saison demouray, avecq monseigneur de Santes, mon frère, en la compaignie de monseigneur de Helly et de monseigneur de Pertenay, mareschaulz, lesquelz gaignèrent, oudit pays de Guienne, de Poitou et de Limosin, pluisieurs villes et chasteaux, aucuns 1 par siège, les autres d'assault, et les autres par subtillité de guerre. Et tant firent 2 qu'ilz mirent tout Poitou et Lymosin en l'obéissance du roy.

L'an mille quatre cens et dix, le roy manda monseigneur de Helly et sa puissance, qu'il revenist de Guienne au devant de luy pour le servir et mettre le siège devant Bourges. Lequel seigneur de Helly le fist et partist ' de Guienne, luy six cens hommes d'armes et cincq cens hommes de trait, s'envint parmy Berry, logeant et fourraigeant, tant que, au partir du Bourg-de-Dieu, au premier logis que nous fesimes 2 en la ville et chasteau de Limeux 3, vindrent par ung matin bien mille hommes d'armes, eulx partans de la ville de Bourges, et grosses gens d'armes de trait, lesquelz nous combatirent à noz logis, gaignèrent nos barrières et nous reboutèrent très hideusement et crueusement, puis prindrent lesdittes gens d'armes tous noz chevaulz ' au nombre de quinse cens, et y eut plusieurs de noz gens mors, que prins; mais ledit seigneur de Helly et la plus grant part de la chevalerie nous retraïsmes ou chastel, ouquel ilz firent samblant d'assaillir, 5 mais n'y firent riens fors bouter le feu en la ville, et emmenerent leur proye. Et la fus je navré en la cuisse, parmy le harnas, d'un vireton, dont j'en portay e la mouche en la cuisse plus de neuf mois. Et après ce que nous eusmes recouvré de chevaulz jusques au nombre de deux à trois cens, par une emprinse que firent noz gens par nuit à Estaudun 7 où estoit leur proye, monseigneur de Helly et ses gens venismes devers le roy au siège de Bourges.

ET AMBASSADES.

[·] Aulcunes (A).

Furent (Ed. S.)

^{&#}x27; Partant (A).

Fûmes (A).

³ Limeux, village du département du Cher, non loin de Vierzon.

^{*} Et nous reboutérent, prindrent tous noz chevaulx (A).

Lequel ils firent semblant de laissier (A).

⁶ Dont je portay (A).

^{&#}x27; Eschandun (A). Issoudun.

L'an mille quatre cens et douse, ou mois de mars, me party de l'Escluse pour aller en Prusse contre les mescréans', en une armée que faisoient les seigneurs de Prusse contre les mescréanz. Et montay sur mer en une hulcque ², passay par devant les isles de Hollande et de Zéelande ³ et par devant Frise, la haute et la basse, et par devant Gusteland ¹, et arrivay en Danemarche en ung villaige appellé Zuutland ⁵, où il y a une ville nommée l'Escaigne ˚, et y a cent lieues de l'Escluse.

VOYAGES .

Item, de l'Escaigne, passay, à main senestre 7, devant le pays de Norwèghe, et puis entray dedens le Sonet 8, qui syet entre les isles de Dennemarche et entre le royaume de Zuède, et appelle on celle mer la mer de Scoene 9, où on pesche le herencq. Et arrivay ou royaume de Dennemarche, à ung port et ville appellée Elsengueule 10. Et est la mer en celui endroit la plus estroitte qui soit oudit Zont. Et à l'autre lez dudit port Zoent, à une lieue de mer, ou païs de Scoene, y a ung chastel moult bel appellé Helsembourg 11, tout du royaume de Dennemarche.

- 1 Contre les mescréans, manque au ms. A.
- * Hulke, en flamand, vaisseau de transport.
- * Les isles de Zélande et les païs de Hollande (A).
- Le Jutland.
- 5 Zuitland.
- · Skagen, à la pointe du Jutland.
- ' Serrure a imprimé : sinistre. Notre ms. porte cependant : senestre. Synestre (A).
- 8 Soet (A). Le détroit du Sund.
- · Mer de Scanie.
- 1º Elseneur, en latin Helsingora, en danois Helsingör.
- " Helsingborg.

chans et maronniers gisent qui peschent le poisson comme herencq 1, sy comme Scoene 2, Vaeltrenone 3, Dracul 4, et Eleboughe 5. Et puis passay par devant l'isle de Weden 6, qui est de Danemarche, et par devant l'isle de Broucholem 8 qui est aussy de la seignourie de Danemarche. Et puis passay, à main dextre, par devant le païs de Lubeke et de Mézonde 9 et devant tout le païs et duché de Pomer 10, qui appartient au roy de Danemarche, et puis arrivay en la terre et païs des seigneurs de Prusse, à ung port et ville fermée nommée Danzike 11, parmy laquelle ville passay la rivière de le Wissel 12, qui va cheoir en la mer, et appelle on proprement le port de le Wissel, après le nom de laditte rivière.

Item, appartient ledit païs de Prusse aux seigneurs des

- ' Peschent les harrengues (A).
- * Skanör, à la pointe sud-ouest de la Scanie.
- * Waltrebol (A). Lelewel conjecture qu'il s'agit du bourg de Landskron, en Scanie.
 - A Dragor, bourg dans l'île de Séeland, au sud de Copenhague.
- ⁵ Les commentateurs n'ont pas identifié cette localité. Ce ne peut guère être Elfsborg qui est dans le Cattegat, beaucoup au nord de la région dont parle l'auteur.
- * L'île de Huen ou Wen, dans le Sund, où Tycho-Brahé eut plus tard son observatoire d'Uranibourg.
- '7 De Dannemarche, non habittée (A).
- · L'île de Bornholm.
- Lubeck et Stralsunde.
- 1º Poméranie.
- " Dantzig.

1413.

" La Wissel (A). La Vistule, en allemand Weichsel, en polonais Wisla.

THE STREET STORY

Blans Manteaulx 1, de l'ordre Nostre Dame, et ont ung hault maistre qui est leur seigneur. Et fut 2 anciennement ledit païs concquis à l'espée contre les mescréans de Létau 3 et de Samiette 4.

Item, de Danzique, m'en alay sur charioz devers ledit hault maistre ⁵ que je trouvay à Mariembourg ⁶, qui est ville et chastel très fort, ouquel gist le trèsor, la force et tout le retrait de tous les seigneurs de Prusse ⁷. Et est

- Les chevaliers de l'ordre teutonique.
- * Et ont (A).
- * Lithuanie.
- 'L'ancienne Samogitia, entre la Lithuanie, la Courlande et la Prusse.
- ^a Le grand maître de l'Ordre, alors Henri de Plauen (1410-1413). Après la défaite des chevaliers à Grunvald, où le grand maître périt, Henri de Plauen fut élu et « il dut profiter, dit Lelewel, de l'indolence des Polonais vainqueurs » pour ramener la victoire, grace aux guerriers étrangers qu'il appela au secours de « la Religion » contre ces mecréans. Gachet dit a ce propos: « Que de mauvais desseins, que d'ambitions cachées se sont servi de ce mot-là, par abuser la multitude... Voyez par exemple ici : Les chevaliers teutoniques ont des démêlés avec Jagellon, roi de Pologne : il s'agit de la possession de la Poméranie. Les Polonais ne sont pas des mécréans; il y a bien, à la vérité, dans le grand duché de Lithuanie, quelque peuplade sarrasine, mais c'est une imperceptible minorité. N'importe, pour les chevaliers de Prusse, les Polonais ne sont que des tartares, ce sont des mécréans, ce sont des infidèles, et ils appellent tous les guerriers chrétiens pour les combattre.» Ghillebert caractérise plus loin l'œuvre des chevaliers des Blancs-Manteaux en appelant leurs sujets des « cristiens natifz par force. »
- Marienburg, l'ancienne capitale de l'ordre teutonique, au sud-est de Dantzig, sur le bras droit de la Vistule ou Nogat.
- ⁷ α C'est ce fameux château des chevaliers teutoniques dont le roi de Prusse actuel a entrepris la restauration, » dit Emile Gachet.

ledit chaster tousjours pourveu de tous vivres pour soustenir mille personnes dix ans de long, ou pour dix mille, ung an.

Item, y a sept heues de Dansique à Mariembourg. Et puis, retournay de Mariembourg à Danzique et remontay sur la mer en une hulque, environ la fin de may, pour m'en aler visiter le roy de Danemarche et passer temps, pour ce que la rese 1 de Prusse n'estoit point preste. Et passay, à main senestre, de rechief devant ledit païs de Pomer, de Lubeque et de Mézonde, et à main dextre, par devant ladite isle de Broucsolem 2. Et arrivay en la mer de Scoene, ou dessus du Sont, à une isle de Danemarche nommée Zéeland 3, au dessus du village et port de Elzmorule. Et là montay sur charioz et alay parmy le païs de Danemarche le chemin qui s'ensieut. De Elzmorule ou Elzengueule 4, port et villaige, a cincq lieues jusques à Roschilt 5, qui est grosse ville et éveschié, la tierce ville de Danemarche.

Item, et de là à Rainstede ⁶, bonne ville à quatre ⁷ lieues de là, et de là à Nastewede ⁸, bonne ville à cincq lieues de là; puis ⁹ à Werdinghebourg ¹⁰, quiest ville fermée et chastel,

^{&#}x27; Reise : voyage, expédition.

^{*} Broncholen (A). Bornholm.

[&]quot; L'île de Sécland.

⁴ Elzegneur (A). Elseneur. Voyez la note ¹⁰ de la page 20.

^{*} Röskilde, à l'Ouest de Copenhague.

⁶ Ringsted, au centre de l'île de Sécland.

^{&#}x27; Cinque (A).

⁸ Nestved, dans l'île de Séeland.

Le ms. A omet les 13 mots qui précèdent.

Vordingborg, au sud de la même île.

à six lieues de là. En laquelle ville de Werdinghebourg, trouvay le roy de Danemarche accompaigné de quatre ducs, telz comme 'le duc de Pomere, le duc de Wotilgast et les deux frères de Zasseme, enssamble deux archevesques et trois évesques. Et par ung jour de la Penthecouste 2, me fist seoir à sa table au disner et me présenta son ordre, puis me donna au partir ung drap de soye, mais, le plus honnestement que je peulz, je renonchay à son ordre pour ce qu'il estoit lors ennemy des seigneurs de Prusse, où je aloye en leur armée que on appelloit pour lors reises.

Item, au retour de Werdinghebourg, pour m'en retourner en Prusse, m'en revins par le chemin dessusdit à ung port de mer nommé Cokene ³, qui siet à quatre lieues de Roschilt. Et de là, par une nuit Saint-Jehan ⁴, m'en allay à ung marchié de chevaulz qui estoit à Ritristede ⁵, où je achetay quatre chevaulz ⁶, lesquelz je mis en mer, dessus ung bateau, audit port de Cokene, et les ramenay au dessusdit port de Danzique en Prusse.

- C'est à sçavoir (A).
- ¹ 8 juin 1413, comme l'a établi Lelewel.
- * Kiöge, au sud-ouest de Copenhagne.
- 4 24 juin 1413. (Lelewel).
- Il ne paraît pas impossible qu'il s'agisse encore une fois de Ringsted. G. de Lannoy était revenu à proximité de cette ville, et l'on ne trouve autour de Kiöge aucune autre localité dont le nom se rapproche de celui du texte. Les marchés aux chevaux se tenaient d'ordinaire dans des villes ou bourgs d'une certaine importance. De plus, l'auteur parle de Ristristede (mot probablement mal lu par le copiste) comme s'il s'agissait d'un point déjà connu.
- ⁶ Le ms. A ometici par errour les 9 mots qui précèdent. Il y a aussi dans ce paragraphe plusieurs omissions de mots qui semblent faites en vue de la concision.

Item, de Danzique, m'en ralay devers le grant maistre à Mariembourg, sur le Wissele, et de Mariembourg à Melumghe l, on il y a quatre lieues. Et depuis, avecq ledit grant maistre, qui bonne chière me faisoit, m'en alay avecq luy esbatre en pluisieurs de ses villes, cours et chasteaulx de leurs seignouries, et revins à Melumghe, qui est très belle petite ville et commanderie, assise sur deux rivières.

Item, de Melumghe, m'en alant veant païs, alay passer par les villes de Kinseberch. Wauwembourg et Brandembourch. Puis vins à Keininczeberghe qui est grosse ville assise sur une rivière et y a deux fermetez et ung chastel, et appartient au mareschal de Prusse, et voit on en celle ville les armes, le lieu et la table d'honneur du temps des reises de Prusse?; sy a de Melumghe à Keininczeberghe dix sept lieues.

- 'Lelewel pense qu'il s'agit ici d'une erreur de copiste, et qu'il faut lire Oelvinghe, forme ancienne d'Elbing. Cette leçon paraît fort vraisemblable, et la situation d'Elbing convient au récit.
- Petite localité qui porte aujourd'hui le nom de Königshagen, entre Elbing et Frauenbourg, cité plus loin.
- ⁵ Frauenburg, anciennement Vrauwenburg, au nord-est d'Elbing.
- 4 Brandenburg, sur le Frische Haff, an sud-ouest de Königsberg.
- Königsberg. L'orthographe de Ghillebert de Lannoy semble avoir pour but de rendre aussi exactement que possible, pour un lecteur français, la prononciation allemande. Il en est de même pour beaucoup d'autres noms propres, que ce voyageur écrit évidemment d'après le son.
- * Item, de Melungue, m'en allay veant pays à Keuninczenberghe en Prusse, et y at XVII lieues et passai-ge par Kinzeberghe, par Wouwembourcq, par Brandembourghe qui est commenderie, et est la ville de Keuninczberghe moult grosse, sur une rivière assyze (A).
- 7 Notre ms. écrit : Prussy. J'ai suivi le ms. A. La forme Prusci (Prussiens) s'était répandue par l'usage de la langue latine.
- Où on solloit jadis couvrir la table d'honneur, au temps des rèses de Prusse (A). Le reste de l'alinéa manque dans ce manuscrit.

VOY. ET AMB.

1413.

dedseade Humani

Item, de Keininczeberghe, retournay à Danzique, et en iceluy temps vindrent nouvelles que les seigneurs de Prusse seroient rèse, sur l'esté 1, sur le roy de Poulane 2 et sur le duc de Pomère 3 qui favorisoient les Sarrasins 4. Sy me party dudit lieu de Danzique avecq lesditz seigneurs qui avoient assamblé d'un costé quinse mille chevaulz et de l'autre costé six mille chevaulz, sans les gens de pié, dont il y avoit grant nombre 5. Et m'en alay avecq eulz en armes parmy les forestz de Prusse, l'espace de huit jours 6, costiant les frontières de Poulane, et entrèrent à puissance en la duché de Pomère où ilz furent quatre jours et quatre nuitz, où ilz ardirent bien cincquante villes à clocquiers 7 et prindrent proye de bestial grant nombre.

Item, vindrent depuis devant une ville fermée nommée Polleur, assise en la Masoen ⁸, laquelle fut asssaillie moult vaillamment, et par force d'armes prindrent de trois

' Rèse d'esté (A).

- * Pologne.
- Poméranie.
- * Tout ce qui n'était pas chrétien était taxé alors de Sarrasin.
- ⁸ D'ung cousté quinze mille chevaulx sans les gens de pied, et d'aultre cousté, aultres six mille chevaulx, aussy sans les gens de pied, dont il y avoit grant nombre (A).
- ⁶ Serrure avait imprimé : Parmy les forestz de Prusse de huit *tours*. Notre ms. porte : de huit jours. Le ms. A est plus clair, j'ai admis sa version.
- ⁷ Ce sont « certainement, dit Lelewel, les hameaux paroissiaux. Même par cette interprétation, le nombre est exorbitant par la Poméranie. Simple evagération de pillards, »
- Massovia, ancien duché, aujourd'hui Massow, au nord-est de Stettin.

portes les deux ', mais ceulz de la ville 2 se deffendirent sy vaillamment qu'il y eut moult de gens mors et navrez et que finablement il convint à noz gens eulz retraire sans prendre la ville. Auquel assault me fut donné 3 l'ordre de chevallerie par la main d'un noble chevallier nommé le Ruffe ' de Palleu, et eus 5 illecq le bras perchié d'un vireton très durement.

ET AMBASSADES.

Ilem, vindrent par devant une autre ville fermée faire aucunes escarmuches, et de là, sans plus faire, s'en retournèrent en Prusse, et moy m'en revins à Dansique. Sy dura laditte reise seise jours ⁶. Et tantost après le retour d'icelle, fut le hault maistre, qui par maladie estoit demouré à Mariembourg, prins prisonnier par le mareschal et autres commandeurs, ses hayneurs. Sy fut degradé et dépose de son estat pour aucunes deffautes qu'ilz luy imposoient, et

- ' Par trois portes qu'ily avoit, les deux (A).
- ² Ceux de dedens (A).
- ³ Et à iceluy assault fu blessiez et recheus l'ordre, etc. (A). Le ms. A fait dans ce paragraphe plusieurs omissions de mots et légers changements, peu importants à noter.
 - * Russe (A).
 - ⁵ Et y eus (A).
- ° Ces expéditions, au dire de Lelewel, sont d'une certaine valeur, non pas à cause de leur grande importance, mais en ce qu'elles accusent l'Ordre de la rupture de la paix ou de l'armistice. «L'histoire de l'ordre teutonique, par un chevalier de l'ordre, publiée en 1786, n'en fait aucune mention... Les historiens polonais ignorent de même ces hosti-lités.... La Pologne ne donnait aucun motif à rupture; cependant le grand-maître Henri de Plauen... faisait des irruptions dans le territoire des alliés. Car ces reises ont eu lieu sans aucun doute, de Lannoy ne les a pas inventées. » Ghillebert apporte donc ici une preuve à l'histoire.

fut mis en une forte tour ' où il fut grant temps plain d'impacience, mais depuis, ung peu après ce, se rafferma et luy fut rendue une petite commanderie ', puis fut mis hors de prison, mais finablement il morut 's de doel et d'anoy '.

Item, assez tost après, me partis de Dansicque en Prusse, pour m'en aller ou païs de Liufflant 5, pour estre dans la reise d'yver. Sy m'en alay à Keininczeberghe, où il a trente trois 6 lieues, et de là à le Memmelle 7 qui est commanderie assise sur la rivière de le Memmelle, qui est molt grosse. Et y a ung chastel qui est le derrain chastel de Prusse vers les frontières de Sammette 8, et costie on la mer, à main senestre, en cheminant de Keininczeberghe, et, à la main dextre, une autre grosse rivière, et nomme l'on ce chemin le Strang 9, et y a de Keininczeberghe jusques à le Memmelle dix-huit lieues.

Item, quant on a passé oultre ledit Strang, on entre ou païs de Sammette, mais on treuve bien douse lieues de désertes solitudes, sans trouver quelque trace de humaine

habitacion i tousjours costoyant la mer à main senestre i. Et est nommé cedit désert le Strang de Létacen i, nonobstant ce que ce soit i du païs de Sammette. Et passay parmy le païs de Correlant i, qui appartient aux seigneurs de Liuflant i, lesquelz sont subjectz aux seigneurs de Prusse, et vins à une ville nommée le Live i, assise sur une rivière nommée le Live, laquelle départ les païs i de Correlant et de Sam-

mette. Et y a douse lieues de laditte Memmelle jusques à

ET AMBASSADES.

Item, de le Live, en Correlant, m'en allay à Righe ¹⁰, en Liuflant, par pluisieurs villes, chasteaux et commanderies, aussy appartenans aux seigneurs de Liuflant. Et premier par Gurbin ¹¹ qui est chastel, puis par Guldinghe ¹² qui est ville fermée, par Cando, ¹³ chastel, et autres villes et chasteaux ou païs de Correland et de Sammette ¹⁴, appartenans aux seigneurs de Liuflant. Et par pluisieurs villaiges des

laditte Live 9.

1415.

Libau, sur la Baltique.

^{&#}x27; Grosse tour (A).

^{*} Et depuis, après ce que ung pou se reformat, luy fut une petite, etc. (A).

⁵ Fut mis hors, mais enfin il morut, etc. (A).

⁴ La déposition de Henri de Plauen, accusé d'avoir favorisé l'hérésie de Wiclef, est du 11 oct. 1413. Il ne mourut que 7 ans après.

^{*} En allemand Livland, Livonic.

[•] Vingt et deux (A).

¹ Memel.

^{*} Samogitia, comme plus haut.

^{*} Strant (A).

Le commencement de cet alinéa varie un peu dans le ms. A.

Notre ms. met ici : à main dextre, mais Lelewel avait déjà remarqué que c'était une erreur. Le ms. A vient donner raison au savant. J'ai admis sa version.

^{*} Lithuanie.

Notre ms. porte : nonobstant que c'est. J'ai préféré la version A.

⁸ Courlande.

[·] Livonie.

Notre ms. dit : Le pays. J'ai admis la version A.

^{*} Le ms. A met partout : La Live.

¹⁰ Riga.

[&]quot; Grobin.

[&]quot; Goldingen.

¹³ Candau des cartes modernes, à l'ouest de Riga.

¹⁴ Le ms. A omet : de Samette.

Zamegaelz ¹, des Corres et des Lives, lesquelz ont chascun ung langaige à part eulz ². Et passay, à deux lieues près de Righe, une grosse rivière appellée Tzamegaelzara ³, et arrivé à Righe, qui est port, chastel et ville fermée et la ville capitale du païs, et où le maistre de Liuffant fait sa résidence. Et y a de Live en Correlant jusques à là cincquante lieues.

Item, ont lesdis Corres, jasoit ce qu'ilz soient cristiens natifz par force , une secte que après leur mort ilz se font ardoir en lieu de sépulture, vestus et aournez chascun de leurs meilleurs aournemens , en ung leur plus prochain bois ou forest qu'ilz ont, en feu fait de purain bois de quesne . Et croyent, se la fumière va droit ou ciel, que l'ame est sauvée, mais, s'elle va soufflant de costé, que l'ame est périe .

Item, à Righe, trouvay le maistre le Liuflant, seigneur de Correland ⁸, lequel est soubz le maistre de Prusse, et n'y

trouvay point de reise. Sy entreprins par le moyen dudit maistre, de m'en aller en la grant Noegarde 1 en Russye. et m'en allay devers le land mareschal qui estoit à une ville à sept lieues, près d'une ville que l'en nomme Zeghewalde 2. Et de là en avant, je m'en allay tousjours par le païs de Liuflant, de ville à autre, parmy les chasteaux, cours et commanderies dudit maistre de l'ordre, et passay à une grosse ville fermée nommée Winde 3, qui est commanderie et chastel, et a Weldemaer 'aussy, qui est vine fermée, et à Vellin qui est ville fermée bet commanderie, et à Wisteen qui est commanderie et villaige. Et de la a une ville fermée et commanderie et chastel, située sur la frontière de Russie nommée le Narowe 7, parmy laquelle prend son cours la rivière nommée Narowe 8, qui est grosse rivière et de laquelle la ville prend son nom. Et départ icelle rivière en ce lieu Plà les païs de Liuflant et de la Russie appartenant aux seigneurs de la grant Noegarde. Et y a de Righe jusques à le Narowe quatre vins milles de long, sy treuve on en ce chemin les gens de quatre manières de

1413.

* Segewald, au nord-est de Riga. .

^{&#}x27; Les Semigals.

^{* «} Ces quatre langages, dit Emile Gachet, dont trois sont des dialectes de la langue lettonne, et dont l'autre a, dit-on, certains rapports avec le magyare, ces quatre langages sont parlés encore aujourd'hui dans ces contrées. »

⁸ La Düna. C'est, dit Lelewel, le mot Semigals-Ara, rivière des Semigals.

⁴ Le ms. A supprime les mots : natifz par force. Le chapelain de Ghillebert l'aurait-il fait avec intention?

^{*} Leurs meilleurs habitz, cateux et joueaulx qu'ils agent (A).

[•] En fen de hois de chaisne (A).

⁷ Perdue (A).

[•] Le maître provincial était alors Conrad de Vietinghoff.1404-1410 (Lelewel).

Novogorod.

Wenden des cartes modernes, à peu près au centre de la Livonie.

[·] Wolmar, en latin Woldemaria.

⁵ Ces sept derniers mots ont été omis dans l'édition Serrure.

Witstein, Wittenstein, Weissenstein: la pierre blanche, châteaufort bâti au moyen âge, en Livonie.

⁷ Narwa, près du golfe de Finlande.

[·] La Narowa. Les notes de l'édition des bibliophiles de Mons placent cette rivière en Danemarck, ce qui ne peut être.

La phrase comprise entre les deux chiffres de note 7 et 9, est ainsi réduite dans le ms. A: Où il cueurt une grosse rivière aussy nommée la Narowne, laquelle départ en ce lieu, etc.

1413.

langaiges, c'est à scavoir, les Lives, les Tzamegaelz, les Loches et les Eestes. Et costie on, à main senestre, entre Wisteen et le Narowe, la mer de Liuflant et de Russie, desquelz ditz païs on voit d'une veue, quant on vient sur la mer devers laditte Narowe, la cité 2.

Item, de la passay oultre la rivière de le Narowe et entray ou païs de Russie et illecque montay sur sledes ³, pour les grans nesges et froidures qu'il faisoit. Et y a la ung chasteau de Russie, nommé Nyeuslot ¹, qui siet à six lieues de le Narowe. Et de Nyeuslot alay tousjours parmy le païs de Russie et passay par aucuns villaiges et chasteaux assis en désers païs, plains de forests, de lacs et de rivières, puis arrivay en la cité de la grant Noegarde ⁵. Et y à dudit chasteau de Nyeuslot jusques à la grant Noegarde vingt et quatre lieues de long ˚.

Item, est la ville de la grant Noegarde merveilleusement grant ville, située en une belle plaine, avironnée de grans forests et est en bas païs parfont de eaues 7 et de places maresqueuses, et passe par le milieu de laditte ville une très grosse rivière, nommée Wolosco 8, mais est la ville

fermée de meschans murs, fais de cloyes et de terre, combien que les tours sont de pierre. Et est une ville franche et seignourie de commune, sy ont ung évesque, qui est comme leur souverain. Et tiennent aussy tous les autres Russes de la Russie , qui est moult grande, la loy cristienne en leur créance, sy comme les Grecs. Et y a dedans laditte ville trois cens et cincquante esglises. Et ont ung chastel assis sur laditte rivière où la maistre esglise de Sainte-Sophie qu'ilz aourent est fondée, et là demeure leur dit évesque.

Item, y a dedens laditte ville moult de grans seigneurs qu'ilz appellent Bayares. Et y a tel bourgeois qui tient bien de terre deux cens lieues de long, riches et puissans à merveilles, et n'ont les Russes de la grant Russie autres seigneurs que iceulx par tour, ainsy que le commun veult³. Et est leur monnoye de keucelles 'd'argent, pesans environ six onces, sans emprainte, car point ne forgent de monnoye d'or ⁵. Et est leur menue monnoye de testes de gris et de martres. Sy ont en leur ville ung marchie où ilz vendent et achatent leurs femmes, eulz de leur loy, mais nous les francs cristiens ne l'oserions faire, sur la vie ⁶. Et changent⁷

^{&#}x27; Zamedaels (A).

Les mots: La cité, manquent dans A.

^{*} Sledes, Sledy, appellation russe des traineaux (Lelewel).

^{*} Neuschloss: le château neuf, sur le bord du lac Peipus.

Novogorod.

^{*} Trente lieues d'Allemaigne (A).

Assize en plaine entre grans forests et pays moult basse et profonde d'eaues, etc. (A).

⁸ Qu'on écrit aujourd'hui, sur les cartes officielles, Wolchow.

^{&#}x27;Et queurt parmy en la moyenne de lactite ville une grosse rivière nommée le Woloswo, fermée de meschans murs. (A).

Tous les autres de la Russie (A).

Et n'ont aultre roy et seigneur que le grant roy de Mpsco, seigneur de la grand Russye, lequel ilz retiennent pour seigneur quant ilz veullent, et quant ilz veullent, non. (A).

^{*} Keucelle, lingot. Les Novogorodiens n'avaient pas de numéraire alors. « Leur monnaie, dit Lelewe', n'apparut que vers 1420. »

^{*} Les 9 derniers mots sont omis dans A.

⁶ Sur paine de vie (A).

^{&#}x27; Notre ms. dit : achatent. J'ai préferé la version A.

1413

leurs femmes, l'une pour l'autre, pour une keucelle d'argent ou deux, ainsy comme ilz sont d'acord que l'un donne de saulte à l'autre. Et ont deux officiers, ung duc et ung bourchgrave, qui sont gouverneurs de laditte ville, lesquelz gouverneurs sont renouvellez d'an en an. Et illecq alay devers ledit évesque et lesdits seigneurs.

Item, ont les dames deux trèches de leurs cheveulz pendans derrière leurs dos, et les hommes une trèche. Sy fus neuf jours en laditte ville et me envoyoit ledit évesque chascun jour bien trente hommes chargiez de pain, de chars, de poisson, de fain ², de chinade ³, de cervoises et de miel ⁴. Et me donnèrent les dessusditz duc et bourgrave ⁵ ung disner, le plus estrange et le plus mer eilleux que je vëis oncques. Et fist cest yver sy froit que chose merveilleuse seroit à racompter les froidures qu'il y faisoit, car il me failly partir pour le froit ⁶.

Item, une merveille de froit y avoit que, quant on chevauchoit par les forests, on y oyoit crocquier les arbres et fendre du hault en bas, de froit. Et y véoit on les crottes

de la fiente des chevaulz, qui estoient sur la terre engellées, saillir contremont, de froit. Et, quant on dormoit de nuit oudit désert, on y trouvoit au matin sa barbe et ses sourcieux et paupières engelées de l'alaine de l'omme et plaines de glachons, sy que au resveillier à paines povoit on ouvrir ses yeulz.

Item, une autre merveille de froit y vey de long ung pot de terre plain d'eau et de char ', mis au feu par ung matin sur ung lacq ou désert, que je veis l'eaue boullir à l'un des lez du pot et engeler à glace à l'autre lez.

Item, ung autre merveille y vey de froit, de deux tasses d'argent pesans trois mars de Troye dont j'avoye puisié éaue de nuit en ung lacq dessoubz la glace pour boire , en maniant icelles à mes mains chauldes, estre engelées à mes dois, et, tantost icelles widies, mis l'une en l'autre, estre engelées enssamble tellement qu'en prenant l'une, sourdre les deux par force de gelée.

Item, on ne vent riens en yver, au marchié de la grant Noegarde, de vitaille, soit poisson, soit char de pourceau ou de mouton³, ne volille nulle, que tout ne soit mort et engelé. Et y sont en tout le païs les lièvres tous blans en yver et tous gris en esté 4.

^{&#}x27; Soulte (A). On dit encore : la soulte.

^{*} Foin (A).

³ Chynaide (A). Avoine.

^{*} Servoise de mielz (A).

Lesdits susnommez (A).

[•] L'hiver de 1412 à 1413 fut des plus doux, c'est celui de 1413 à 1414 qui eut un froid si rigoureux. C'est une preuve de plus que donne Lelewel pour rectifier la date.

^{&#}x27; Item, est une merveillieuse chose des froideurs qu'il y avoit que quant, etc. (A).

^{&#}x27; Y vëy d'ung pot de chair plain d'eau (A).

A partir d'ici, la fin de ce paragraphe est ainsi rédigée dans le ms. A : Estre engellées à mes dois et dessoubz les deux grans icelles sourdy et levay par force de gelée.

⁵ Soit de poisson, de pourceau ne mouton (A).

⁴ Gachet remarque que, c'est « tout bonnement une observation

1413.

Item, sont tous les seigneurs de laditte grant Noegarde puissans de quarante mille chevaulz et de poeuple de piet sans nombre, et font souvent guerre à leurs voisins, par espécial aux seigneurs de Liuflant, et ont gaigniet pour le temps passé 1 pluisieurs grans batailles.

Item, partant de laditte grant Noegarde, pour vëoir monde, m'en alay sur sledes, en guise de marchant, en une autre grosse ville fermée du royaume et seignourie de Russie, nommée Plesco. Et y a trente lieues d'Allemaigne à passer par grans forests de laditte Noegarde jusques à Plesco².

Item, est Plesco moult bien fermée de murs de pierres et de tours, et y a ung chasteau moult grant, où nul francq cristien ne peut entrer qu'il ne lui faille 3 morir 4. Et siet laditte ville en escut sur deux grosses rivières, c'est à scavoir le Moede et Plesco 5, et est seignourie à part luy dessoubz le roy de Moeusco. Et avoient, ou temps que je fus là, exillé et enchassié leur roy que je vey en la grant Noegarde. Et

incomplète. « Car il y a en Russie une espèce de lièvres blancs et une de lièvres gris que l'on a confondus.» Lelewel cite un texte latin d'une description de la Livonie, publiée par les Elsevirs, qui prouve que cette faute d'observation n'est pas de Ghillebert, qui n'a fait que suivre une opinion vulgaire que l'on trouve « répétée sans fin ».

- Du temps passet. (A).
- * Pskow, chef-lieu de gouvernement au sud-sud-ouest de Pétersbourg.
- ³ Où nul ne peut entrer qu'il ne faille, etc. (A).
- * Ce passage rappelle un épisode du roman en prose du XII° siècle Perceval le Gallois, t. I, p. 202, édition des bibliophiles belges.
- Ces rivières s'appellent aujourd'hui la Velika et la Pskova, ainsi que l'a remarqué Lelewel.

ont les Russes d'icelle ville leurs cheveulz longs espars sur leurs espaulles. Et les femmes ont ung ront déadème derrière leur testes, comme les sains 1.

Item, de Plesco, me partis pour m'en retourner en Liuslant et montay, atout mes sledes, sur le rivière de la Moeude. Et de le Moeude, vins sur les glaces d'un moult grant lacq nommé le lacq de Pebées 2, lequel s'estent en longueur de trente lieues et en largeur vingt et huit lieues 3, ouquel lacq sont pluisieurs isles, les aucunes habitées et les autres non. Et sus cheminant sur ledit lacq, sans trouver ville ne maison, quatre jours et quatre nuitz, et arrivay en Liuslant en une moult belle petite ville nommée Drapt 4, qui siet à vingt et quatre 5 lieues de Plesco.

Item, est la ville de Drapt très belle ville et bien fermée, et y a ung chasteau, assis sur trois rivières, et est ung éveschié à part luy, non appartenant aux seigneurs de Liuflant.

Item, de la remontay parmy le païs de Liaflant à . Zeghewalde devers le lant mareschal, pour avoir saufconduit, et passay par Winde ⁶ et par Woldemar ⁷, qui sont

- ' Derrière la teste comme ont les sainctz (A).
- ² Le lac Peipus.
- ³ Lequelle at trente lieues de long et dix huict lieues de large (A).
- ⁴ Dorpat, aujourd'hui le siège de la grande université allemande de Russie.
- Trente quatre (A).
- Les villes mentionnées dans ce paragraphe ont déjà été nommées plus haut.
 - ⁷ Woldemaire (A). Serrure a imprimé Wildemer.

1414.

villes fermées, et par pluisieurs villaiges desquelz je ne fay point de mencion. Et y a de Drapt à Zeghewalde cinquante lieues ¹.

Item, de Zeghewalde, me party, pour m'en aler vëoir le royaume de Létau, devers le duc Witholt, roy de Létau et de Samette et de Russie, et m'en alay, tousjours sur mes sledes, en une ville fermée et chastel, en Liuslant, nommée Cocquenhouse ³, qui est à l'évesque de Righe, et y a quinse lieues jusques là.

Item, de Cocquenhouse, montay sur la rivière de le Live ³ atout mes sledes, et vins à ung chastel des seigneurs de Liuflant, nommé Dimmebourg ⁴, qui est en ce lieu la le derrenier chastel qu'ilz ont sur la frontière de Létau ⁵, et y peut avoir de Cocquenhouse environ quinse lieues.

Item, partant de Dimmebourg en Liuflant, entray ou royaume de Létau en une grosse forest déserte, et cheminay, deux jours et deux nuitz, sans trouver nulle habitation, par dessus sept ou huit grans lacz engellez. Sy arrivay en l'une des cours dudit Witholt nommée la Court-le roy 6. Et y a de Dimmebourg en Liuflant jusques la quinse lieues.

Item, de la Court-le-roy, passay parmy pluisieurs villages, grand lacz et forests, puis vins la la souveraine ville de Létau, nommée le Wilne 2, en laquelle a ung chastel situé moult hault sur une savelonneuse montaigne, fermée de pierres et de terre, et le masonnaige de dedens est tout édifié de bois. Et s'envient la fermeté dudit chasteau du hault de la montaigne à deux lez fermée de murs jusques en bas, en laquelle fermeté sont encloses pluisieurs maisons. Et oudit chastel et fermeté se tient coustumièrement ledit duc Witholt, prince de Létau, et y tient sa court 3 et sa demeure. Et court d'emprès ledit chastel une rivière qui tire et maine son cours et ses eaues parmy la ville d'embas, laquelle rivière se nomme le Wilne . Et n'est point la ville fermée, mais est longue et estroitte de hault en bas, très mal amaisonnée de maisons de bois 5. Et y a aucunes esglises de bricque. Et n'est ledit chastel sur la montaigne fermé que de bois par bolvercques fais à manière de murs 6.

Item, y a de la Court-le-roy jusques à la ville de Wilne douse lieues. Et sont les gens dudit royaume cristiens nez nouvellement par la constrainte des seigneurs de l'ordre de Prusse et de Liuflant, et ont es bonnes 7 villes

^{&#}x27; La distance de cinquante lieues de Dorpat à Segewald est exagérée

^{*} Kockenhausen, sur la Düna.

⁵ La Düna.

[·] Dünaburg.

⁵ Lithuanie.

Ce doit être Swenzjany.

^{&#}x27; Parmy pluisieurs villaiges et très grandes forestes, et vins, etc. (A).

^{&#}x27;Wilna.

Et au dict chastel et fermeté tient coustummièrement le dict ducq Wittolt, prinche de Leuttau, sa courte, etc. (A).

⁴ Et y queurt une revière emprès le dict chastel, laquelle vat parmi la ville d'en bas, appellée la Wilne. (A).

Ammaysonnée toute de bois (A).

⁶ Dessoubz la montaigne que de bois par boulleur, faiz en guise de murs (A).

^{&#}x27; Grosses (A).

esglises fondées, et aussy par les villaiges en font fonder dejour en jour, et y a oudit pays de Létau donse 'évesquiez. Et ont ung langaige à part eux. Et ont les hommes leurs cheveulz longs et espars sur leurs espaules, mais les femmes sont aornées simplement aucques è à la coustume de Picardie.

Item, est Létau païs désert, à la pluspart plain de lacz et grans forests, et trouvay en laditte ville de Wilne deux des seurs de la femme dudit duc Witholt, sy alay devers elles.

Item, au départir de le Wilne, pour m'en retourner en Prusse, m'en alay parmy le royaume de Létau, le chemin qui s'ensieut: premier à une très grosse ville en Létau, nommée Trancquenne 3, malement maisonnée de maisons toutes de bois 4, et non point fermée. Et y a deux chasteaulz dont l'un est moult viel, fait tout de bois et de cloyes de terre placquies, et est ce viel chastel assis 5 sur ung costé d'un lacq, mais d'autre part siet en plaine terre. Et l'autre chastel est en la moyenne d'un autre lacq, au trait d'un canon près du viel chastel, lequel est tout neuf, fait de bricque à la manière de France 6.

Troys, (A).

Ilem, demeurent en laditte ville de Trancquenne et au dehors en pluisieurs villaiges, moult grant quantité de Tartres, qui là habitent par tribut, lesquelz sont drois Sarrasins, sans avoir riens de la loy de Jhésucrist, et ont ung langaige à part nommé le Tartre. Et habitent samblablement en laditte ville Allemans, Létaus 1, Russes et grant quantité de juifz, qui ont chascun langaige espécial. Et est laditte ville au duc Witholt. Sy a de le Wilne jusques la sept lieues.

Item, tient ledit Witholt, prince de Létau, ceste ordre d'honneur parmy son pays que nulz estrangiers, venans et passans par icelui, riens n'y despendent, ains leur fait le prince délivrer vivres et les conduire sauvement partout où ilz veulent aller parmy ledit païs, sans coustz et sans frais. Et est ledit Witholt moult puissant prince, sy a conquesté douse ou trèse que royaumes, que païs, à l'espée. Et a toudis dix mille chevaulz de se selle, appartenans pour son corps.

Item, en laditte ville de Trancquenne, y a ung parcq enclos, ouquel sont de toutes manières de bestes sauvaiges et de venoisons dont on peut finer es forests et marches de par de là. Et sont les aucunes comme boeufz sauvaiges, nommez ourofiz, et autres en y a comme grans chevaulz nommez mesele et autres nommez hellent, et y a chevaulz

[•] Et les hommes leurs cheveulx espars sur les espaulles, et les femmes simplement wacquez, etc. (A).

Traquene (A). Troki, a l'O-S-O. de Wilna.

⁴ Mal maysonnée toutte de bois (A).

Dont l'un est moult viel, tout de bois de cloyes et de terre, assis, etc. (A).

[•] Et est tout neusse faiot de briqhes a la guise de France (A).

Lithuaniens.

Quel nul estrangier qui y viegne n'y despende rien et leur fait delivrer vivres, etc. (A)

Où il y at (A).

Weselz: on appelle dans les langues germaniques l'ane : ezel.

^{*} Cheval hellent: on dit en français l'élan:

VOY. ET AMB.

sauvaiges, ours, porcz, cerfz et toutes manières de sauvagines.

Item, de Trancquenne, m'en vins à ung chasteau et villaige nommé Posur 1, situé sur la rivière de le Memmelle 3, qui est moult grosse rivière. Et est ledit chastel moult grant, tout de bois et de terre, et est moult fort assis, de l'un des lez, sur une montaigne moult reste, chéant sur laditte rivière, mais à l'autre lez est situé en plaine terre. Et là, en cedit chastel, trouvay le duc Witholt, prince de Létau, sa femme et sa fille, femme au grant roy de Musco, 8 et la fille de sa fille 4. Et estoit ledit duc venus en ce lieu là, comme il a de usaige de faire, pour chasser une fois l'an es

'Pousseur (A).—Lelewel dit qu'il n'a pu déterminer la situation de ce château. Il ajoute que les noms de Pozur, Pozary, Pozory, Poszary sont communs en Lithuanie. Il nous paraît évident, d'après l'itinéraire général de notre voyageur, que Posur devait être voisin du coude du Niemen, près du bourg actuel de Rumschischki. Mais de Lannoy fait la distance trop petite. Lelewel propose de lire 15 lieues au lieu de 5, entre Troki et Poseur. Cette correction ferait accorder les autres données.

Le Niemen de nos cartes: Memel est le nom allemand et Niemen le nom slave. Cette rivière a fait de bonne heure la limite des deux races. Niem désignait, pour les slaves, les nations teutoniques.

L'épouse de Witholt s'appelait Anne, elle mourut en 1417. Sa fille, Sophie, avait épousé en 1390 le Tzar de Moscou, Basile II. La Tzarine de Moscou s'appelait Anne comme son aïeule. Ces détails sont de Lelewel qui suppose que ce voyage avait pour but le mariage de la jeune Anne avec Jean Paléologue. Gachet ajoute que Vassili Dinidriewitich, étant prisonnier de Withold, avait été forcé parlui d'épouser sa fille Sophie.

* Prince de Leuttau, et sa femme et la fille du grand roy de Musco, fille de sa fille (A).

dittes forests, les yvers, et s'y tient trois sepmaines ou ung mois chassant, sans entrer en nulles de ses maisons ne villes. Et y a de Trancquenne jusques audit chastel de Poseur cincq lieues.

Item, après que me partis de Poseur, m'en vins à une autre grosse ville fermée, nommée Cauve 1, et y a ung moult beau gros chastel, assis en estut sur le rivière de le Memmelle et siet à douse lieues-de Poseur.

Item, me partis de Cauve, en Létau, alant tousjours sur la rivière de le Memmelle avecq mes sledes et passay par devant deux chasteaulz dudit royaume de Létau. Et de celle rivière de le Memmelle, entray sur une autre rivière nommée le Memmelle, entray sur une autre rivière nommée le Memmelle. Et puis, passant parmy païs moult désert, par grans forests et grandes rivières, yssy hors du royaume de Létau et rentray ou païs de Prusse, sy arrivay à ung gros chastel et petite ville fermée de bois, appartenans aux seigneurs de l'ordre de Prusse, nommée Ranghenyt ³, qui est ung couvent et commanderie, et y a de Cauve en Létau jusques à laditte ville de Ranghenyt xvj lieues.

Item, de Ranghenyt, retournay à Keininczeberghe 4,

[!] Kovno, sur le Niemen.

^{&#}x27;Lelewel croit qu'il s'agit d'un affluent, qui aurait changé de nom, de la petite rivière Szeszupa. Il nous paraît plus vraisemblable qu'il s'agisse de la Szeszupa elle-même.

³ Ragnit, près de Tilsit.

^{*} Königsberg, comme plus haut.

puis remontay ¹ sur une mer de doulce eaue, nommée le Haf, ² et vins, sur sledes tousjours, sur ledit Haf qui encores estoit moult engelé, jusques en la ville de Danzicque ³, en Prusse. Et contient ledit Haf vingt quatre lieues de long et dix ou douse lieues de large. Et costie on le grant chemin de Danzicque à Keininczeberghe, où il y a vingt et sept lieues par terre à aler quant on va jus du Haf ⁴.

VOYAGES

Item, au retour que je fis en laditte Danzicque, faillirent les grandes gelées et les nesges, qui avoient duré vingt et sept ⁵ sepmaines, et fut environ l'entrée de mars qu'il desgella sy fort qu'il me convint la laissier mes sledes et remonter sur mes chevaulz. Et fit cette saison sy grant froidure es païs de Russie, de Létau et de Liuflant, que moult de poeuple morut et engella de froit.

Item, de Danzicque, m'en revins à Marienbourg et prins congié aux hault maistre et seigneurs 6 de l'ordre 7, et puis me party pour aler ou royaume de Poulane 8, devers le roy

de Poulane, pour véoir sa court, son estat et son païs. Sy m'en allay parmy le païs de Prusse, tant que je vins à une moult belle et riche ville fermée, et chastel, couvent et commanderie, nommée Thore ', située sur la rivière de le Wisle '. Et départ laditte rivière, en ce lieu là, les païs de Prusse et de Poulane. Et passay par ung chastel nommé Ingleseberch ouquel on tenoit le hault maistre qui la saison devant avoit esté dégradé et demis de sa seignourie, et alay devers luy pour le visiter en sa misère ', domt j'en euz grant pitié. Et y a de Danzicque jusques à Thore vingt lieues.

Item, dudit lieu de Thore, envoyay devers le roy de Poulane pour avoir ung saufconduit à aler devers luy, pour ce que ⁵ j'avoie esté armé en ladevantditte reise de Prusse contre le duc de Pomer ⁶, auquel ledit roy avoit esté aydans et envoiay devers luy jusques à Traco ⁷, où il y a soixante lieues. Et endementiers ⁸, de laditte ville de Thore, m'en alay esbatre à une autre grosse ville fermée en Prusse ⁹ nommée Columiene ¹³, sur le Wisle, à sept lieues de Thore, qui est ung païs à part luy. Et de là, à une lieue et demie,

1414.

A Keuninczberghe, où il y at saicz lieues, et de Keuninczberghe remontay, etc. (A).

^{*} Orthographie aujourd'hui : Haff.

⁸ Dantzig.

⁴ Lelewel remarque ici que de Lannoy prend un grand soin de déterminer exactement les distances et qu'il y réussit.

^{*} Lelewel pense que c'est 17 semaines qu'il faudrait lire.

[•] Après la déposition de Henri de Plauen, Michel de Sternberg avait été elu grand-maître le 9 janvier 1414.

⁷ Au grand maistre des seigneurs, etc. (A).

[·] Pologne.

^{&#}x27; Thorn.

Appellée Thore, assize sur la revier de Vueslo (A). Cette rivière est la Vistule.

^{*} Château dans le Culmerland, province de Prusse occidentale.

⁴ Et l'alay illecq visiter en sa misère (A).

⁵ Pour tant que (A).

⁶ Poméranie.

⁷ Cracowe (A).

⁸ Endementrans (Ed. S). — Et entrant de, etc. (A).

De Prusse. (Ed. S).

[&]quot; Culm, en latin Culmina.

m'en allay à ung chastel et commanderie nommé Albenhoux 1, où on aoure sainte Barbe, et y a l'un des bras et une partie du chief de la benoitte vierge, et y a moult beau pélerinaige. Et de la, fus mené sur le rivière de le Wisle, à une lieue de Thore, en une islette où jadis, du temps que tout le païs de Prusse estoit mescréant, les seigneurs des Blans Manteaux, de l'ordre de Prusse, firent leur première habitacion sur ung gros foeullu arbre de quesne, assis sur le bort de la rivière, où ilz firent ung chastel de bois et le fortefièrent de fossez autour arrousez de laditte rivière, dont depuis par leur vaillance, à l'ayde et retraitte dudit chastel, concquirent tout le païs de Prusse et le mirent à nostre créance, et est ce lieu la nommé Aldenhoux.

Item, de laditte Thore, m'en alay esbattre en pluisieurs chasteaux et villes de la entour, appartenans ausdis seigneurs de Prusse. Et, mon saufconduit venu, passay oultre la rivière de le Wisle et entray ou royaume de Poulane. Sy arrivay à une ville fermée nommée Callaiz ², en laquelle je trouvay ledit roy de Poulane et de Traco ³, qui estoit illecq venu esbatre ⁴ pour chassier en ses forests, et fus huit jours devers luy par les festes de Pasques ⁵.

'Albenhouze, et plus loin: Aldenhoulx (A). Il faut préférer, avec Lelewel, la leçon Aldenhoux, qui se trouve plus bas. Il s'agit de Althaus ou Althausen, à 8 kilomètres au sud de Culm, mentionnée dans les auteurs du temps pour des pèlerinages à sainte Barbe.

- * Kalisz, à peu près à moitié chemin entre Thorn et Breslau.
- ³ Cracovie, en allemand Krakau.
- 4 S'esbattre (A).
- Le 7 avril. Lelewel qui suit ce voyage particulièrement dans l'histoire de Pologne de Dlugoss, constate que Jagellon fêta la Pâques cette année a Cracovie.

Item, me fist ledit roy honneur et bonne chière, et fist à ung jour sollempnel ung très merveilleux et beau disner, et me fist séoir à sa table, puis au partir me donna une couppe dorée, armoyée de ses armes, et escripvy par moy lettres de créance au roy de France 1, laquelle créance estoit qu'il se complaignoit de luy, qui estoit principal de tous les roys cristiens, pour ce que tous les rois cristiens l'avoient visité par leurs ambaxades depuis sa nouvelle créacion d'avoir esté fait roy cristien, et ledit ney de France non. Et y a de laditte Thore jusques à Callaiz vingt deux lieues.

Item, au partir de Callaiz, prins mon chemin pour m'en aler devers le roy de Béhaigne ², et me fist le roy de Poulane conduire et mener hors de ses païs de le Sleisie ³ qui luy appartient ⁴, et arrivay à une moult belle, moult riche et moult marchande ville, située oudit pas et nommée Bresseloen ⁵. Et de ladessusditte ville jusque à Bresseloen a dix-huit lieues.

Item, de Bresseloen, en Sleisie, vins à une ville fermée en laditte Sleisie nommée Suaydenech 6, qui siet à six 7 lieues

- ¹ Boheme.
- ³ L'Eislezie (A). La Silésie, en allemand : Schlesien.
- · Que appartient au roy de Béhaigne (A).
- ⁵ Breslau.
- " Snaidenech (A). Schweidnitz, au sud-ouest de Breslau, en latin Suidnica.
 - 7 Sept (A),

^{&#}x27;La folie de Charles VI et les déchirements de la France dans la lutte des Armagnacs et des Bourguignons expliquent cette interruption des relations diplomatiques.

de Bresselcen. Et la trouvay le duc Loys de Brighe, lequel me fist moult grant feste et honneur et me donna l'ordre et compaignie du roy de Land, dont ilz sont de celle ordre bien sept cens chevalliers, que escuiers, et autant de gentilzfemmes, dont il estoit le chief.

Item, me partis de laditte ville de Suaydenech, en Sleisie, entray ou royaume de Béhaigne et passay par pluisieurs villes, dont pour briefté je ne fay point de mencion. Sy vins en la ville de Praghes 3, qui est la maistre ville 4 du royaume de Béhaigne, assise sur une rivière. En laquelle ville je trouvay le roy Jehan et la royne, et fus devers eulx onze jours. Et y a de Sueydenech jusques à Praghes vingt six lieues.

Item, à Praghes y a deux villes, la vielle et la nouvelle, et est moult grande et moult riche. Et en la nouvelle, y a une grosse tour sur laquelle je vëy, en la compaignie et avecq le roy, les reliques très dignes que on y monstre au poeuple une fois l'an, telz comme le fer de la lance et l'un des clauz de nostre seigneur et pluisieurs chiefz de corps sains. Et y avoit lors sy grant poeuple, quand je les vëy, que par le tesmoignaige de plusieurs chevalliers et escuiers il y povoit bien avoir xl.^m testes.

Item, estoit alors tout le royaume, pour l'occasion d'un homme prescheur i, nommé Housse, 2 en division l'un contre l'autre, et faisoient guerre grant partie des nobles contre le roy et la royne, et entray oudit païs, mais j'en widay, en grant péril d'estre rué jus.

Item, me party de laditte Praghes pour m'en aler en la duché d'Osteriche 3 devers le duc, et vins à une ville fermée nommée le Berch 'en Béhaigne, à sept lieues de Praghes. Et la sont les minières où on tire l'argent du roy de Béhaigne.

L'an mille quatre cens et trèze, moy revenu du voyaige et reise de Prusse, m'en alay en Engleterre pour faire le voyaige de Saint-Patrice, lequel je ne peus pour lors ⁵ faire, pour ce que je fus détenus ⁶ et prins en Angleterre. De laquelle prinse, la mercy Dieu! je fus envoyé quittes et délivres à l'aide de mes bons amis, mais y fus sy longuement que je ne peus estre au siège d'Arras, qui fut en ce temps.

L'an mille quatre cens et quinse, fus en la bataille de Rousseauville ⁷ navré au genoul et en la teste et couchié

¹ Louis II, duc de Lignitz et de Briege en 1402, mort en 1436. (E. Gachet).

Gachet et Lelewel ne peuvent expliquer cette expression, à moins d'y trouver une locution allemande: le roi du pays: Landkönig.

⁵ Prague.

[·] Que c'est la maistresse ville (A).

^{&#}x27; D'ung maistre prescheur (A).

[•] Jean Huss.

⁸ Autriche.

^{*} Kuttenberg, en slave: Gora Kutna, ou le mont Kutna.

^{*} Je ne peus lors, etc. (A).

⁶ Retenus (A).

⁷ La bataille de Ruisseauville ou d'Azincourt.

1421.

avece les mors, mais à les despoullier, je fus prins prisonnier ' et gardé par une espace 2 et mené en une maison près de la avecq dix ou douse autres prisonniers, tous impotens. Et lors, à une rencharge que fist monseigneur le duc de Brabant, on crya que chascun tuast ses prisonniers. dont, pour avoir plus tost fait, on boutá le feu en la maison, où entre nous impotens estièmes. Mais, par la grâce de Dieu, je me trainay hors du feu à quatre piez, où je fus tant que les Anglés, noz ennemis, revindrent, où de rechief fus prins et vendu à monseigneur de Cornuaille, cuidant que je fusse ung grant maistre, pour ce que, la Dieu mercy, j'estoye assez honnestement en point, quant je fus pris la première fois, selon le temps de lors. Sy fus mené à Callais et de la en Angleterre jusques atant que on sceut qui j'estoie, et lors fus mis à finance, de quoy je paiay douse cens écus d'or et ung cheval de cent francs. Et au partir, mon maistre devantdit seigneur de Cornuaille me donna vingt nobles pour racheter ung harnas.

L'an mille quatre cens et sèze, moy revenu de prison, je alay devers monseigneur le duc Jehan, en Bourgongne, lequel me donna la capitainerie du chastel de l'Escluse où je, par la grâce de Dieu, regnay trente ans. De là, je revins devers monseigneur le duc Phillippe, lors comte de Charolois et gouverneur des marches de pardecha ou nom de monseigneur son père, lequel me donna l'office des divines provisions. Et fus continuelment avecq luy jusque à ce qu'il sceut la mort de monseigneur le duc Jehan,

son père. Et, lorsque monseigneur le duc Phillippe fut duc de Bourgongne, il m'envoya en ambaxade avecq l'évesque d'Arras, qui pour lors estoit à Mante, devers le roy d'Angleterre, pour la paix du roy de France et d'Angleterre, laquelle paix fut faitte en icelui temps que je vous compte.

L'an mille quatre cens et vingt, fus avecques monseigneur le duc Phillippe au siège de Motreau , où il reprint le corps de monseigneur le duc Jehan, son père, et le fist porter en Bourgongne. De la fus au siège de Melun, qui dura cincq mois. Et lors, par le trépas de messire Athéis de Brimeu, premier chambelan, le seau de secret de mon très redoubté seigneur me fut baillié, sans ce qu'il y eut autre premier chambellan. Couchay devant luy l'espace de trois mois, et portay sa bannière deux fois, la cotte d'armes vestue, en bataille rengie avec luy.

Ce temps pendant, emprins le voyaige de Jhérusalem par terre, à la requeste du roy d'Angleterre et du roy de France et de monseigneur le duc Phillippe, principal esmouveur³. Et lors, fut monseigneur de Roubalx, mon beaufrère, mandé, pour lors estant à Arras, et luy fut ledit seau de secret baillié et délivre.

L'an mille quatre cens vingt et ung, le quatrième jour de may, me party de l'Escluse, moy huitième, c'est à sçavoir : moy, le Gallois Dubois, Colart le bastard de

^{&#}x27; Prisonnier tout impotens (A).

Par une espasse de temps (A).

^{&#}x27; Ce qui suit jusqu'à la fin de l'alinéa est supprimé dans le ms. A.

² Montereau.

⁵ A la requeste du roy de France, du roy d'Engleterre et de monseigneur, principal esmouveur (A).

Marquette, le bastard de Lannoy, Jehan de la Roe, Aggregy de Hem, le roy d'armes d'Arthois et Copin de Poucque. Et envoiay mes gens, mes bagues et les joyaulz dessusdiz, par mer en Prusse, et m'en alay, moy deuxième, avecq une escarcelle, par terre, aussy en Prusse, et passay parmy Brabant, Gueldres, la Westfale 1 les éveschiez de Minstre 2 et de Bremme 3, à Hambouch, à Lubecque, à Wissemar, à Rostok, à Mesunde, à Gripsuole ', parmy les duchez de Meclembourg, de Bart, de Wougast 5 et de Pomère 6, et par l'éveschiet de Canin 7, puis vins à Danzieque sur le Wisle 8, où je trouvay le grant maistre de Prusse avecq les seigneurs de l'ordre, et luy présentay les joyaulz et lettres dessusdittes. Et fiz mon ambaxade de par les deux roys de France et d'Angleterre, lequel seigneur me fist grant honneur en moy donnant 10 pluisieurs disners, puis me donna ung ronssin 11 et une belle haghenée, et donna au roy d'armes d'Arthois dix nobles 12. Et laissay Aggregy de Hem, mon parent, avecq le hault maistre, nommé messire Micquiel Cocquemeistre, où il demoura deux ans pour apprendre alemant.

- ' La Westphalie.
- Munstre (A).
- Les évêchés de Munster et de Brême.
- 4 Hambourg, Lubeck, Wismar, Rostock, Stralsund, Greifswald.
- Wuolgaste (A).
- Les duchés de Mecklembourg, de Barth (près Stralsund), de Wolgast (entre Stralsund et Stettin), de Poméranie.
- ' Cammin, sur l'un des estuaires de l'Oder.
- ⁸ Dantzig sur la Vistule.
- º Le grand maistre de Prusse et l'ordre (A).
- 10 Et me donnat (A).
- " Ronchin (A). Serrure a lu : Roussin.
- 12 Le Noble était une monnaie d'or.

Item, de Prusse, m'en alay devers le roy de Poulane, par la ville de Sadowen 2 en Russie, lequel je trouvay parfont es désers de Poulane, en une povre lieu, nommé Oysemmy 3, vers lequel je fis mon ambaxade de la paix 4 des deux roys dessus nommez et luy présentay les joyaux du roy d'Angleterre, ⁵ lequel me fist très grant honneur, et envoya. au devant de moy bien trente lieues, pour moy faire venir à ses despens. Et me fist faire oudit désert ung très beau logis tous de vertes foeulles et ramsseaux, pour tenir mon estat emprès luy, e et me mena à ses chasses pour prendre ours sauvaiges en vie 7, et me donna deux très frisques 8 disners. l'un par espécial où il y avoit plus de soixante paires de metz, et me assist à sa table, et me envoyoit toujours vivres. Et me bailla lettres, que je demandoie de luy, adreschans à l'empereur de Turquie, avec lequel il . estoit alvez contre le roy de Hongrie, pour moi faire avoir mes saufconduits parmy la Turquie, mais il me dist que

1421.

¹ Pologne.

^{*} Saint-Domien (A). Sandomir ou Sandomierz, sur les frontières actuelles de la Pologne et de la Gallicie. C'est à tort selon nous que Lelewel rapporte ce nom à celui du bourg de Sadow-Visnia près de Lemberg.

Oiseminy (A). Oziminy, entre Sambor et Drohobycz, au sud-ouest de Lemberg.

⁴ Il faut sans doute lire comme plus loin (p. 55); « De par les deux roys. »

L'historien polonais Dlugoss (mort en 1480) spécifie ces joyaux. C'étaient un heaume et deux arquebuses (Lelewel).

On très beau logis de feuilles verdes pour mon estat emprés de luy, etc. (A).

La manière de prendre les ours en vie est décrite par Dromer. Respubl. Polon., Elsevir, p. 73 (Lelewel).

⁸ Très riches (A).

1421.

ledit empereur estoit mort, par quoy toute la Turquie estoit en guerre, et-n'y pourroye passer par terre. Sy fus six jours devers lui, et me donna, au partir, deux chevaulz. deux haghenées, deux 1 draps de soye, cent martres sebelins. des gans de Russie, trois coupes couvertes, d'argent dorées 2. cent florins de Hongrie, et cent florins en gros de Béhaigne3. A quatre gentilzhommes que j'avoye, il donna à chascun ung drap de soie, et audit hérault ung drap de soye et dix florins de Rin ', au queux, au charreton et au vallet d'estable donna à chascun ung florin. Et me donnèrent aucuns de ses gens pluisieurs menus dons, comme ostoirs, gans, levriers, cousteaulz et litz de Russie. Et pour ce que le roy estoit là en lieu désert, il me envoya, au partir de lui, à une sienne ville nommée Lombourg 5, en Russie, pour me faire avoir bonne chière. Sy me donnèrent les seigneurs et bourgeois de laditte ville ung très grand disner et ung drap de soye. Et les Hermins 6 qui là estoient me donnèrent ung drap de soie et me firent danser et faire bonne chière avecq les dames. Et me fist conduire et mesner ledit roy hors de son royaume à ses despens par pluisieurs journées 7.

- 1 Quattre (A).
- Le ms. A ajoute ici: plussieurs menus dons et quantz d'ostoirs, des levriers, des couteaux, de lis de Russye.
 - 5 Bohême.
 - Du Rhin.
 - 5 Lemberg.
 - ^a Les Arméniens.
- ⁷Cet épisode du voyage de Lannoy est relaté par Dlugoss, écrivain polonais ; voici son texte, publié par Lelewel :

Dum autem, 1421, (rex Vladislaus Jagello) diem sancti Johannis Baptistæ apud Osiminy ageret, Vilhelmus de Lannoy, burgundus Item, de là, me partis et m'en alay à une ville en Russie, nommée Belfz, devers la ducesse de la Masoeu, qui me fist honneur et m'envoya à mon hostel pluisieurs manières de vivres, et estoit sœur au roy de Poulane. Passay par la basse Russie et m'en alay devers le duc Witholt, grant prince et roy de Létau, que je trouvay à Kamenich, en Russie, enssamble sa femme, acompaigné d'un duc de Tartarie et de pluisieurs autres ducs, ducesses et chevalliers en grant nombre. Auquel duc Witholt je fis mon ambaxade de la paix, de par les deux roys, et luy présentay les joyaulx du roy d'Angleterre, lequel seigneur me fit aussy très grant honneur et bonne chière. Et me donna trois fois à disner, me assit à sa table où estoit assise la ducesse, sa femme, et le duc sarrasin de Tartarie, parquoy je vey mengier char et poisson à sa table, par ung jour de vendredy.

ET AMBASSADES.

miles, advenit et Vladislaï poloniæ regi, ex parte Henrici, anglorum regis, literis commendatitiis et muneribus, videlicet stamino atlantico auro intexto, galea ferrea crista aurea insigni et duobus anglicis arcubus, præsentatis, pe tebat sibi per terras dominiorum suorum, in terram sanctam hyerosolymorum tendenti, salvum conductum præstari. Vladislaus autem, Poloniæ rex, tam sua sponts in quoslibat advenas comis et munificus, non solum securitatem per terram suam præstitit, sed etiam, amplissime donatum, Turcarum Cæsari per literas commendavit (Dlugoss XI, p. 438).

- ' Belz, ville très-ancienne sur la Zolokia, à l'est de Lemberg.
- Massovia
- * Alexandra, sœur de Jagellon.
- ' Kamienietz, en Volynie.
- ° Lelewel remarque que le roi de France n'envoie que des paroles et que le roi d'Angleterre y joint des présents. C'est que l'ambassade se faisait au nom de ce dernier.
- ° Ce n'était plus Anne, c'était la seconde épouse de Jagellon : Juliane, comme le remarque Lelewel.

Et y avoit ung Tartre qui avoit sa barbe longue jusques dessoubz le genoul, enveloppée d'un coeuvrechief. Et aung disner solempnel qu'il fist, vinrent vers lui deux ambaxades 1. l'une de la grant Noegarde et l'autre du royaume de Plesco 2, qui luy vinrent présenter pluisieurs présens merveilleux, en baisant la terre, devant sa table, comme martres crues, robes de soye, soubes, chapeaux fourrez, draps de laine, dens de couragnes 3 qui est poisson, or, argent, bien de soixante manières de dons. Et receut ceulz de la grant Noegarde, mais ceulz de Plesco non, ainchois les rebouta de devant ses yeulz par hayne. Et me bailla ledit duc, au partir, telles lettres ' qu'il me failloit pour passer par son moyen parmy la Turquie, escriptes en tartarie, en russie et en latin. Et me bailla pour moi conduire deux Tartres, et sèze que Russes, que Wallosques 5, mais me dist bien que ne pourroye passer par la Dunowe 6, pour la guerre qui estoit partout en Turquie pour la mort de l'empercur. Et estoit aliez avecq le roy de Poulane et avecq les Tartres 7 contre le roy de Hongrie. Et me donna au partir deux robes de soye, nommées soubes 8, fourrées de martres sebelins, quatre draps de soye, quatre chevaulz,

VOYAGES

- 1 Novogorod et Pskow.
- Serrure a imprimé : Conraques.

- ⁵ Valaques.
- Le Danube, en allemand Donau.

quatre 1 chapeaux spichoult 2 de sa livrée, et dix coeuvrechiefz broudez, quatre paires de tasses de Russie, ung arcq, les flesches et le tarcquois de Tartarie, trois tasses escartelees et broudees, 3 cent ducas d'or et vingt cincq keuchelles d'argent, vaillant cent ducas . Lequel or etargent, je reffusay et 'ny rendy pour ce que à celui tempset heure s'estoit aliez avecq les Housses contre nostre foy 5. Et m'envoya la ducesse, sa femme, ung cordon d'or et ung grant florin de Tartre 6 à porter au col pour sa livrée. Et donna lédit duc a mondit hérault ung cheval et une soube? fourrée de martres, ung chappeau fric 8 de sa livrée, deux keucelles d'argent et six ducats d'or 9 et demy. A mon clerca. nommé Lambin, que je renvoyai devers le roy d'Angleterre, donna il une soube, qui est robe de soye 10 fourrée de martres, et ung chappel de sa livrée. A cinq gentilzhommes que j'avoye avecq moy, à chascun il donna un drap de soye.

1421

Notre ms. porte : qu'il fist vers les deux amdassades. J'ai préféré la version A.

⁺ Dlugoss rapporte aussi que Jagellon donna à Ghillebert des lettres et il ajoute qu'elles lui furent très-utiles.

Le ms. A ajoute ici : semblablement avecques les Turques.

[·] Soube, szuba, pelisse (Lelewel).

^{&#}x27; Trois.

^{*} Spichoult. Lelewel explique ce mot par la langue polonaise et lui donne la signification de shakho pointu.

³ Tasses, étoffes qui couvrent les plis de l'armure.

L'ordre de cette énumération est interverti dans le ms. A, qui supprime les trois derniers mots.

⁵ Les Hussites avaient déjà l'appui de Witholt et cherchaient à gagner celui de Jagellon, qui devait bientôt leur envoyer un empereur à opposer à Sigismond de Luxembourg.

⁶ De Tartarie (A).

⁷ Robe (A).

⁸ Ung chappeau spice (A).

[&]quot; Le ms. A intercale ici quelques mots et termine ainsi la phrase : Aux keux et chartons, au vallet d'estable, à chascung deux ducatz d'or et demi.

[&]quot; Une robe, ladite robe de soye (A). VOY. ET AMB.

Item, me donnèrent ung duc et 1 ducesse de Russie, de ses gens, ung beau disner et une paire de gans de Russie broudez et ung 2...... Et me furent donnez autres dons de ses chevalliers comme chappeaulz et mouffles fourrées de martres, et de cousteaux tartarisques, par espécial de Guedigol 3, capitaine de Pluy, en Lopodolye 4. Et fus devers ledit Witholt neuf jours et puis m'en partis.

Item, de Kamenich ⁵, m'en retournay à Lombourg ⁶ où il y a cincquante lieues, et de tant me tordy hors de mon chemin pour trouver ledit duc Witholt. Et de Lombourg, passant parmy la Russie la haute, m'en alay en ⁷ Lopodolie à une autre Kemenich ⁸, merveilleusement assise, qui est audit duc, où je trouvay ung chevalier, capitaine de Lopodolie, nommé Gheldigold, qui me festoya moult et me donna de gracieux dons et de ses vivres et beaux disners. Et de là m'en alay parmy Wallackie la petite ⁹, par grans désers, et trouvay le wiwoude Alexandrie ¹⁰, seigneur de

laditte Wallackie et de Moldavie, a ung sien villaige, nommé Cozial , lequel me dist pour certain encores mieulz la vérité de la mort de l'empereur de Turquie et la grosse guerre qui estoit par tout le païs 2, tant au costé devers Grèce comme oultre le bras Saint-George, devers la Turquie, et qu'il y avoit trois seigneurs qui chascun se vouloit faire empereur par force 3. Et que nullement ne pourrove passer la Dunowe, car nul de ses gens ne fut sy hardy qui m'y osast 'conduire, ne faire passer. Et sy failly 5 que je changeasse mon propos d'aler parmy la Turquie. Et en intention de essayer de tournoyer la mer Maiour 6, prins mon chemin pour aler en Caffa par terre. Et au partir dudit seigneur de Wallackie, il me donna ung cheval, conduitte et truchemans et guides, et m'en alay par grans désers, de plus de quatre lieues, en laditte Wallackie. Et vins à une ville fermée et port sur laditte mer Maiour, nommée Mancastre ou Bellegard 7, où il habite Gênenois, Wallackes et Hermins. Et la y vint, moy présent, a celuy temps, à l'un des lez de la rivière, le devant nommé Gueldigold, gouverneur de Lopodolye, faire et fonder par force ung chastel tout neuf, qui fut fait en moins d'un mois 8 de

^{&#}x27;Et une ducesse (A).

² Un mot est laissé en blanc dans les manuscrits. C'étaitsans doute un mot difficile à comprendre par les copistes.

⁵ Guadignol, et plus loin: Gueldigno! (A).

⁴ Podolie.— Gedigolt, icinommé trois fois, était un haut dignitaire de la cour de Witholt ou Vitovd. Lelewel donne une equisse de su vie, mais il ne peut expliquer le nom de Pluy, il suppose que c'est une faute de copiste.

^o Kamienietz.

[·] Lemberg.

⁷ Vers (A).

^{*} Il s'agit cette fois de Krzemienietz, en Podolie.

⁹ La petite Valachie. Le ch doit être prononcé kh.

¹⁰ Le vaivoude Alexandre, parent par alliance de Jagellon et de Witholt.

⁴ C'est probablement, comme l'indique l'édition Serrure, la ville de Kozlov, un peu au nord du Dniester.

^{*} Qui estoit partout (A).

^{*} Ces trois compétiteurs à l'empire après la mort de Mahomet I, troisième fils de Bajazet, mort en 1421, étaient Amurath II son fils, Mustapha, le plus jeune frère de Mahomet, et Chélébi Mustapha, frère d'Amurath.

^{*} Car nul de ses gens sy hardy qui esast, etc. (A).

⁵ Et sy falloit (A).

⁶ Nom qu'on donnait alors à la mer Noire.

¹ Bellegard est Bialigorod, la ville blanche, l'Akerman des Turos.

[•] Tout neuf, en moins d'ung mois (A).

lors', pour l'onneur de Dieu, priay pour eulz et leur sauva

par ledit duc Witholt, en ung désert lieu, où il n'y a ne bois, ne pierres, mais avoit ledit gouverneur amené douse mille 'hommes et quatre mille charettes chargées de pierres et de bois.

Item, à l'entrer de nuit en laditte ville de Mancastre, fus moy et ung mien trucheman prins, rué jus et desroeubé de robeurs et mesmes batu et navré ou bras villainnement, et, que plus est, is fus desvestu tout nud en ma chemise et loyé à ung arbre 2, une nuit entière, emprès et sur le bort d'une grosse rivière nommée le Nestre, où je passay la nuit, en très grant péril d'estre murdry ou noyez; mais, la merci Dieu, ilz me deslièrent au matin et, tout nud comme devant, c'est à scavoir atout ma chemise 3, eschappay d'eulz et m'en vins entrer en la ville 'sauf la vye. Et ce jour arrivèrent mes autres gens que j'avoye laissié celle nuyt au désert, sy alloye devant pour prendre logis pour eulx 5. Et perdis environ de cent à six vins ducas et autres bagues 6, mais enfin pourchassay tant envers ledit wiwoude Alexandrie, seigneur dudit Mancastre, que les larrons jusques à neuf furent prins et à moy livrez, la hart au col, en ma franchise de lés faire morir; mais ilz me restituèrent mon argent;

Item, de Mancastre envoiay une partie de mes gens, de mes bagues et joyaulz par mer en une nef en Caffa, et moy avecq les autres m'en alay ° par terre, partant de laditte

Wallasquie pour aller audit lieu de Caffa, parmy ung

grant désert de Tartarie, qui me dura dix huit jours. Et passay la rivière de Nestre et la rivière de la Neppre 3, sur laquelle trouvay ung duc de Tartarie, amy et serviteur au duc Witholt, enssamble ung gros villaige de Tartres, qui sont audit Witholt, hommes, femmes et ensfans, et estoient sans maisons, logiez sur la terre. Lequel duc, nommé Jambo.

me donna largement poissons esturgeons et me présenta sieuce de bacho ' pour les cuire, et me fist bonne chière. Puis, me fist passer par ses Tartres merveilleusement, moy

et mes gens et mes chars, oultre laditte rivière, qui avoit une lieue de large, en petis batteaux, tous d'une pièce. Mais 5 après deux jours que le me fus party de lui il me

Mais 5 après deux jours que je me fus party de lui, il me survint une forte aventure, car je perdis tous mes chevaulz,

Et au partyre de luy, dedens deux jours après, eu une grosse

[!] Et avoit douze mille, etc. (A).

² Desreubé de robeurs, batu et navré au bras villainement, devestu et loyé en ma chemise à ung arbre, etc. (A).

³ Le ms. A supprime dans cette phrase plusieurs mots: Où je passay la nuit, — C'est à savoir atout ma chemise, etc.

^{*} Et tout nud eschappay et vins à la ville, etc. (A).

^{*} Pour euly et pour moy (A).

Bagues et joyaulx (A).

^{&#}x27; Mais (A).

^{*} Et moi et les aultres all..smes (A).

⁵ Et passay la rivière de la Neppe (A). — Dniester et Dnieper.

^{*} Cette sauce a exercé les commentateurs. Lelewel, que Serrure fait rire en y voyant une sauce au lard, y voit une sauce de baies du latanier ou d'huile d'olive : Bacca. Ne serait-ce pas simplement la sauce au vin : Bachus, en Italien, Bacco, les termes de cuisine ont été souvent empruntés à cette langue. — Le ms. A tranche autrement la question, il écrit : fiente de mache. On se sert en effet dans ces pays comme combustible de bouses de vache séchées.

Le récit qui commence ici est réduit dans le ms. A; j'en donnerai quelques variantes:

62

et mes gens, truchemans, tartres et guides, jusques au nombre de vingt et deux, furent perdus près d'un jour et une nuyt entière, par aucuns loups sauvaiges et affamez qui eslevèrent mes chevaulz par nuit, comme je reposoye en la forest déserte, et les sieuvirent mesdittes gens près de trois lieues longs, mais l'endemain, moyennant la grâce de Dieu et pluisieurs pélerinaiges que je voay 1 avecq mes gens qui encores estoient avecq moy, nous retrouvâmes tous lesdits truchemans et guides, réservé ung Tartre, très loyal homme, qui poursieuvy mes chevaulz tant que, par merveilleuse aventure, il les retrouva par ung seul cheval coullu qu'il y avoit en la compaignie et d'une seulle jument, qui eulx deux, sans plus, furent premiers trouvez paissant enssamble, sur quoi 2 ledit Tartre monta pour aler quérir les autres, lequel Tartre se nommait Gzooyloos, et estoit l'une de mes guides qui très loyaument s'a acquitta, car après qu'il eut retrouvé tous mes chevaulz, s'il eust voulu estre faulz de les embler, aussy bien qu'il se monstra loyal de les moy ramener, nous estièmes tous mors dedens lesdittes forests et grans désers, car nous estièmes loing de ville qui fut habitée, plus de sept journées.

VOYAGES

Item, au partir de là, assez tost après, me survint

aventure de tous mes chevaulx et mes gens, truchemans, tartres et guides, jusques au nombre de vingte deux qui furent tous perdus une nuyct et près d'ung jour tout entier, de leups sauvaiges, et les emmenèrent, en ung saulte, en une heure, cachant parmy le désert près de trois lieues long (A).

encores une autre 1 aventure, car, en alant mon chemin vers ung empereur de Tartarie, demourant à une journée près de la, oudit désert de Caffa, nommé l'empereur de Salhat, amy dudit Witholt, vers lequel je alove pour vëoir son estat comme ambaxadeur et portant vers lui les présens dudit Witholt, trouvay à deux journées près de là une embusche de soixante à quatrevins Tartres à cheval qui saillirent hors de roseaux sur moy et me voulurent 2 prendre prisonnier, pour tant que tout nouvellement ledit empereur de Salhat estoit mors et qu'il y avoit la plus grant question du monde entre les Tartres de celle Tartarie 3 et du grant Kan, empereur de Lourdo ', pour y faire ung nouvel empereur, car chascun vouloit avoir le sien, et estoient tous en meuterie et en armes en laditte contrée 5, par quoy je fus en grant péril, mais sy bien m'en vint que, à ce jour. moy et mes gens, portièmes les chapeaux et livrées de Witholt, et iceulz Tartres de celle embusche estoient des gens du viel empereur de Salhat 6, qui estoit mort et qui avoit esté grant amy audit Witholt. Sy me laissèrent aler, moyennant pluisieurs dons d'or et d'argent 7, de pain, de vin et de martres, que je leur donnay. Et me guiderent, en

ET AMBASSADES.

Que moi et mes gens veyasmes, tous furent retrouveit, lesditz chevaulx par très merveilleuse aventure d'ung seul cheval coullu (A).

³ Sur quoi ung alla quérir les aultres, c'est assavoir ung loyalle tartre nommé Gzooilloos que loyaullement s'en aquitta, etc. (A).

¹ Je eu une autre, etc. (A).

⁹ Hors d'une roseaux et me voulurent, etc. (A).

³ De celle partie de Tarterie (A).

⁴ Lourde (A).

Ladite ville et autour (A).

⁶ Ghillebert apporte ici des noms et des renseignements nouveaux dans une histoire encore obscure : les excursions d'une horde des Tartares de Kaptchak. Les annalistes de Lithuanie et de Pologne auront, tout en le contrôlant, à compter avec lui, comme le fait sentir Lelewel qui essaie de jeter quelque jour sur ces événements.

⁷ Certain don d'argent et d'or (A).

moy 1 tordant par ung autre chemin, tant qu'en eschievant toutes gens d'armes, je arrivay à Samiette de nuit à une autre porte, à l'autre lez de la ville de Salhat 2, à laquelle je m'en alay hurter seullement pour dire je y ay esté. Et sans entrer dedens, ne sans reposer, tout celle nuyt chevauchay et vins a Samiette 3 et puis en la ville de Caffa. qui est ung port de mer et ville de trois fermetez, située en Tartarie, sur la mer Maiour, appartenans aux Gênenois. Lesquelz Gênenois me firent honneur et bonne chière, et me envoyèrent pour 'présens vingt et quatre cossins de confiture, quatre torses, cent chandeilles de circ, ung tonnelet de malvisie 5 et. du pain, et me tendirent ung hostel espécial pour moy en la ville. Et là, mis plaine dilligence 6 de trouver conseil, guides et truchemans à tournoyer la mer Maiour pour parfaire le chemin par terre en Jhérusalem, car j'estoye venu jusques à là tout par terre, et avoye failly 7 à passer la Dunowe, mais en la conclusion n'y fut oncques remède ne moyen que je y pëusse trouver, pour les longtains désers deshabitez de pluisieurs nacions, de diverses langues et créances, qui y habitent. Sy vendy la mes chevaulz, et trouvay, dedens neuf jours, quatre galées de Venise, qui venoient de la Tane, avec lesquelles je revins en la ville de Pérée 8 et en Constanti-

noble. Ouquel lieu de Constantinoble je trouvay le viel empereur Manuel et le jeune empereur son filz, auxquelz empereurs présentay les joyaux du roi de Angleterre, enssamble les lettres de la paix de France et d'Angleterre. Et fis mon ambaxade de par les deux rois, touchans laditte paix, enssamble le désir qu'ilz avoient de avanchier l'union d'entre les esglises Rommaines et Grégeoises, dont je fus pluisieurs journées devers lesdis empereurs occupez avecq les ambaxadeurs du Pape, qui lors y estoient pour ceste cause 1. Et me firent lesdis empereurs honneur et bonne chière, selon la coustume du païs des Grégeois. Et me mena le jeune empereur pluisieurs fois à ses chasses et me donna à disner sur les champs. Et me donna le viel empereur, au partir, trente deux aunes de velours blancq. Et me fist monstrer sollempnellement les dignes relicques dont pluisieurs en y avoit en la cité et mesmes aucunes précieuses qu'il avoit en sa garde, sy comme 2 le saint fer de la lance et autres très dignes. Et me fist monstrer les merveilles et anciennetez 3 de la ville et des esglises. Laquelle ville est en trépier 'assise sur la mer et a dix huit milles de tour. Et me donna au partir une croix d'or à ung gros perle, en, laquelle, en cincq parties, il fist enchassier en chascun membre une des relicques qui s'enssieut 5: premier, de la robe Nostre Seigneur Irrisoria, d'un saint suaire Nostre Seigneur, de la chemise Nostre Dame, d'un oz de saint

ET AMBASSADES.

^{&#}x27; Me (A).

^{*} Samiette et Salhat étaient en Crimée.

³ De la ville à sauveté (A).

[·] Envoyèrent leurs (A).

^{*} Malvoisie (A),

^{*} Mis diligence (A).

⁷ Pour parfaire par ce chemin là le voyaige de Jherusalam par terre et avoye failly, etc. (A).

^{*} Péra, du grec $\pi i \rho \alpha$, au-delà : faubourg de Constantinople séparé par la rivière connue sous le nom de la Corne d'Or (Cornu sinus). Péra appartenait aux Vénitiens.

^{&#}x27; Ceste mesme cause (A).

² Et me fist montrer solempnellement les dignes relliques pluisieurs qu'il y a en sa garde, comme en aultre lieu, en Constantinople, teles comme, etc. (A).

⁵ Les mervoilles anciennes (A).

⁴ Trospiede (A).

⁵ S'ensuyvent (A).

1422.

Estéene et de saint Théodore, escript sur chascun membre en grecq le nom de chascune relicque. Laquelle croix, je fis depuis, à mon retour, enchasser en ung angèle d'argent et le donnay depuis à nostre chappelle de Saint-Pierre, à Lille, et pourchassay, à l'ayde de monseigneur de Santes, mon frère, pardons à perpétuité, sept ans et sept quarantaines.

VOYAGES

Item, en iceluy temps, avoit le viel empereur delivré hors de sa prison ung prince turcq nommé Moustaffa et l'avoit fait, par son sens et puissance, empereur de la Turquie, vers la Grèce, après la mort de Guirici Chalaby 1, son frère, par devant empereur de Turquie, et l'avoit mis sur la partie de Grèce vers Gallipoly, par condicion que jamais ne devoit passer le bras de Rommenie 2 pour passer oultre en Turquie, et devoit rendre le chastel et tout le navire de Galipoly à l'empereur de Constantinoble et faire guerre perpétuelle à Mourart-Bay 3, estant seigneur de Prusse 'et de la Turquie, qui lors y estoit receu empereur par la mort dudit Guiricy, son frère⁵, mais il menty faulcement de toute sa prommesse, car il passa oultre à navire en la Turquie en puissance, et vint Mourart-Bay contre luy aussy à grant puissance et furent grant temps l'un devant l'autre les deux puissances tellement qu'il n'y avoit entre eulz deux que une rivière. Sy fus adverty de ceste besongne,

par quoy je prins une nef et du harnas pour aler devers l'un desdis empereurs turcs espérant qu'il y auroit bataille, mais l'empereur de Constantinoble fist arrester ma nef, et ne voult, pour la doubte de ma vie 1, que je y allasse, dont je eus grant doeul. Et demouray ainsy du tout résolu de parfaire mon voyaige de Jhérusalem par mer. Sy me mis en une nef et arrivay en l'isle et ville de Rodes 2, dont estoit maistre ung seigneur chastelain, lequel me fist honneur. Et illecq laissay toutes mes bagues, avecq l'oreloge d'or du roy d'Angleterre, que je ne peus présenter pour ce que j'avoye trouvé ledit empereur de Turquie mort, auquel elle adreschoit 3. Et laissay la toutes mes gens séjournans, qui grant desplaisir en eurent, jusques à mon retour, et m'en alay, seullement moy troisième, c'est à sçavoir le dit Roy d'Arthois, Jehan de la Roe et moy, pour parfaire plus discrétement 4 mes visitations, le chemin 5 qui s'ensieut.

, Item, de la montay sur une petite nef qui me mena en l'isle, port et ville de Candie, qui est aux Vénissiens, où je fus six sepmaines, et me firent le duc et les gentilzhommes grant honneur et me envoyèrent pluisieurs présens de

^{&#}x27; Mahomet I, troisième fils de Bajazet.

² Le bras de Roumélie, c'est-à-dire les Dardanelles.

³ Bursse (A).

Amurath II.

⁸ Son père (A). Voir la note 3 de la page 59.

^{*} Sy sceus (A).

^{&#}x27;L'édition Serrure a ici une faute d'impression : Ne voult point le doute de ma vie. Notre ms. écrit lisiblement : ne voult pour la doute.

— Pour doute (A).

^{*} Rhodes.

⁵ Pour ce que javais trouvé que le dict empereur de Turquie, où elle alloit, estoit mort (A).

⁴ La reconnaissance militaire exigeait de la discrétion, c'est pourquoi Ghillebert laisse à Rhodes sa suite et ses bagages et part pour la Syrie avec Roy d'Arthois et Jehan de la Roe.

Et le chemin (A).

⁶ En l'isle et ville (A).

vitailles. Et de là, montay sur une autre nef qui me mena auport d'Alexandrie, très grosse ville fermée où demeurent sarrasins. Et y a deux portz, le viel et le nouvel. Lesquelz dessusditz lieux je visitay, avecq le lieu saint où sainte Katherine fut martirisie et décolée, à mon povoir, par l'ayde dudit Jehan de la Roe. Et mis, de là en avant, toutes mes visitacions par escript dont je fis ung livret qui çy après s'ensieut, duquel, au retour de mon dessusdit voyaige, le roy Henry en ot ung par copie et monseigneur le duc de Bourgongne ung autre 1. Et d'Alexandrie, m'en alay par terre jusques au port de Rosecto 2, où il y a trente six milles. Et illecq entray sur une germe qui me mena amont la rivière du Nyl jusques à la grant ville du Kaire, où le soudan de Babilonne 3 demeure en ung riche chastel. Et y a quatre journées de long, qui sont deux cens milles.

VOYAGES

Item, au Kaire, visitay ce que y estoit à visiter de pluisieurs merveilles qui y sont, et fus devers le patriarche d'Inde ', lequel me présenta, comme ambaxadeur du roy de France, une fyole de fin balme, de la vigne où il croist, dont il est en partie seigneur.

Item, de la, prins truchemans sarrasins et chargeay tentes et vitailles sur cameulx, et deux asnes pour ma personne,

et fis le chemin de Sainte-Katherine du mont de Sinay par les désers d'Egipte, en costiant la mer rouge, où il y a onze journées de désers. Et y a une esglise à Sainte-Katherine à manière d'un chastel, forte et quarrée, où les trois loix de Jhésucrist, de Moyse et de Mahommet sont en trois esglises représentées. Et en la nostre gisent les oz de la plus grant partie du corps de sainte Katherine. Et montay sur ledit mont, ou lieu où Nostre Seigneur donna la première loy à Moyse, et puis, plus hault où le corps de laditte sainte fut ensepvely par les angèles de paradis, et y demoura sept ans; puis visitay pluisieurs hermitaiges qui sont sur la montaigne.

ET. AMBASSADES.

Item, oultre laditte montaigne, environ trois milles, pour vëoir merveilles ¹, alay visiter, à l'autre lez du désert, une pierre quarrée, merveilleusement grande, laquelle sieuvoit ² jadis par miracle le poeuple d'Israël 'ou désert. Et y voit on encores douse sourgeons desquelz saillirent ³ douse fontaines, qui abreuvoyent les douse lignies d'Israël. Et est celle pierre toute seulle, loing de roches et de montaignes, illecq couchie emmy le sablon.

Item, de Sainte-Katherine, m'en vins au Kaire et illecq reprins truchemans et vitaille et puis montay sur une germe et alay, contremont la rivière du Nyl, deux journées de loing, jusques à une esglise de Saint-George cristienne.

1422.

^{&#}x27;Dont au retour, etc... le roi Henry en eut ung, et un aultre monseigneur le ducque de Bourgoingne (A). — C'est le résultat de cette reconnaissance militaire dont Ghillebert remit une copie à chacun des deux esmouveurs de son ambassade.

¹ Rosette.

³ Il est à peine nécessaire de rétablir l'orthographe moderne : Nil, Caire, Babylone,

[·] Des Indes (A).

^{&#}x27; .'our merveilles (A).

^{*} Servoit (A).

Dont il sailloient (A).

Et illecq remontay sur cameulx et m'en alay à Saint-Anthoine des désers, où il y a deux journées de chemin, qui sont cincq 'journées du Kaire '. Saint-Anthoine est une abbaye de moines jacobitains, cristiens circoncis, dont il y a 'cincquante. Et est chastel situé sur une fontaine saillant d'une roche, et y a beau gardin de palmes et pluisieurs autres arbres et fruis.

Item, de là, passay oultre une grant montaigne qui contient une lieue de long, à la vëue de la mer rouge 4, et alay à Saint-Pol des désers 5, le premier hermite, qui est situé en lieu bas entre montaignes sur une fontaine saillant de roche⁶, et est le chastel fort et abbaye de jacobitains 7, subgectz à ceulz de Saint-Anthoine, et y a ung gardin de palmier. Et illecq vindrent les Indiciens tous nudz en quantité, pour assaillir la place afin de avoir à boire comme ceulz qui moroyent de soif, quérans eaue par trois jours continuels, sans le trouver 8 par ledit dèsert.

Item, de Saint-Pol, retournay à Saint-Anthoine et de là au Kaire, et mis, que de aler que de venir, du Kaire à Saint-Anthoine, sèze jours.

- ' Deux (A).
- * En remontant la vallée du Nil.
- Dont il en y a (A).
- 4 A une lieue de la mère rouge (A).
- ⁵ Dans la basse Thébaide.
- ° Sur une montaigne saillant (A).
- Notre ms. dit : Et est le chastel et abbaye forte de Jacobitains. J'ai preféré la version du ms. A.
- 8 Afin de boire, qu'ilz morroient de soiffe, querans par trois jours eaue sans la trouver, etc. (A).
 - Le ms. A supprime les 10 mots précédents.

Item, me party du Kaire le trèsième jour de juing, montay sur une germe et vins aval d'un des bras de la rivière du Nyl jusques à Damiette en trois jours. Sy y peut avoir environ de cent et cincquante milles par eaue, mais par terre n'y a que cent milles. Et y a sur laditte rivière beaucop et fuison de bons villaiges et païs bien labouré. Et sont en laditte rivière pluisieurs isles, aucunes haultes, aucunes non, les unes habitées et point les aultres 1, et partout bateaulz nommez germes. De là, alay à Thènes 2, de là à Rames 3, et puis en Jhérusalem et es lieux là autour acoustumez de aler aux pélerins. De la, retournay à Rodes et de là à Venise, le chemin accoustumé, et de la, revins par les Allemaignes, où je fus prins du bastard de Lorhaine, mais le comte de Waudemont me fist délivrer.

1423.

^{&#}x27;Pluisieurs isles, aulcunes habittées et aulcunes non (A).

^{&#}x27;Thènes.....

³ Ramleh, entre Jaffa et Jerusalem.

S'ensieuvent les pèlerinaiges, pardons et indulgences, de Surye et de Égipte 1.

Et veulliez sçavoir que, en quelconcques lieux cy après nommez où vous trouverez le signe de la croix, il y a plaine absolucion de peine ² et de coulpe, et, es aultres lieux nommez cy après où point n'y a le signe de la croix, il y a sept ans et sept quarantaines de pardon. Et furent données lesdittes indulgences de saint Silvestre, pape, a la prière de saint Constantin, empereur, et de madame sainte Hélaine, sa mère ³.

Les pèlerinages masquaient la reconnaissance militaire. Ghillebert leur donne presque autant d'étendue et il est à supposer qu'il mêlait les deux espèces de notes pour détourner au besoin les soupçons. Ces pèlerinages donnent un état complet des souvenirs religieux, des légendes et des superstitions qui peuplaient alors la Terre-Sainte.

Absolution de tous les pechez de paine, etc. (A).

^{*} Cet alinéa est écrit dans le ms. A d'un autre caractère et comme faisant partie du titre.

Notre Seigneur sa croix et se retourna vers les femmes qui le sieuvoient, en disant : Mes filles de Jhérusalem, ne veulliez plourer sur moy. - Item, Sainte-Marie du Palme, ouquel est le lieu où la vierge Marie chëy a terre pour la douleur qu'elle avoit, quant elle vey Nostre Seigneur portant la croix sur ses espaulles et condempné à mort. — Item, une arche sur laquelle furent mises deux blanches pierres, sur lesquelles Nostre Seigneur se reposa un petit quant on le mena crucefier. - Item, l'escolle de la vierge Marie en laquelle elle fut introduite et aprinse en la lettre 1. — Item, la maison de Pillate où Nostre Seigneur fut lyez et batus, d'espines couronnez et à mort condempnez +. - Item, la maison de Symon, le lépreux, où Jhésucrist entra et mengea et pardonna à Marie-Magdalaine ses péchiez. — Item, devant la porte de la place du temple de Salomon, est la maison de Hérode où Nostre Seigneur fut mocquiez et vergondez et vestus de blans vestemens. - Item, le temple de Nostre Seigneur, ouquel la vierge Marie fut présentée, et en icelui fut trèze ans, et fut en iceluy mariée à Joseph, et Jhésucrist présentez et entre les docteurs trouvé. — Item, la pischine probaticque delez le temple. — Item, l'esglise de Sainte-Anne, mère de Nostre Dame, en laquelle elle fut née. + - Item, la porte par laquelle saint Estéene 2 fut menez à lapider. — Item, la porte dorée par laquelle Nostre Seigneur entra en la cité et ou temple, le jour des Pasques flouries. Et en icelle porte s'entreencontrèrent le père et la mère de la vierge Marie et s'entreacollèrent en la conception de la vierge Marie 3.

Cy s'ensieuvent les pèlerinaiges du val de Josaphat.

Le lieu ¹ où saint Estéene fut lapidez.— Item, le rieu de Cédron. — Item, l'esglise et le sépulcre de la vierge Marie. — Item, la place et le lieu ouquel Nostre Seigneur aoura trois fois au père. — Item, le sépulchre de Zacharie, fils de Barrachie, prophète. Et en icelui lieu se apparut Nostre Seigneur à saint Jaque le mendre ², le jour de Pasques, et là mesmes fut ledit saint Jacque ensepvely. — Item, le lieu où Judas Scariot se pendy.

Cy s'ensieuvent les pélerinaiges du mont de Olivet 3.

Le gardin où Nostre Seigneur fut de Judas trahy et baisié, 'et des Juifz prins et loyez, et des appostres seul laissiez. — Item, où Nostre Seigneur mena saint Pierre, saint Jacque et saint Jehan en disant: Triste est mon âme jusques à la mort. — Item, où saint Thomas receut la chainture ⁵ de la vierge Marie, icelle montant es cieulx. — Item, le lieu où Jhésucrist ploura sur la cité de Jhérusalem, le jour des Pasques flouries. — Item, où ⁶ l'angèle

^{&#}x27; Item, l'escolle où la vierge Marie aprint les lettres (A).

^{*} Estienne (A).

⁵ Le père et la mère de la vierge Marie, en la conception d'y-celle (A).

^{&#}x27; Premiers, le lieu, etc. (A).

Le meux (A).

⁵ Le mont des Oliviers, à l'est de Jérusalem.

^{*} Fu de Judas baisez (A).

⁵ La corroye (A).

[·] Item, le lieu où, etc. (A).

1421-1423.

Gabriël donna la palme à la vierge Marie. — Item, le lieu de Galilée, où Jhésucrist s'apparut à ses onze appostres 1. — Item, l'esglise de Saint-Sauveur, ouquel lieu est la place où estoit Nostre Seigneur quant il monta es sains cieulx 2. — Item, le sépulchre de saint Pellage 3. — Item, le lieu de Bethphage. — Item, le lieu où les apostres firent et composèrent le Credo. — Item, où Jhésucrist fist la Pater noster, et en ce mesmes lieu dist à ses apostres les signes qui seront 4 devant le jugement. — Item, le lieu où la vierge Marie se reposoit aucunes fois ung petit, quant elle alloit visiter ces sains lieux cy dessus nommez.

CY S'ENSIEUVENT LES PÈLERINAIGES DU VAL DU MONT .

DE SYON 5.

Premier, la fontaine de la vierge Marie où elle lavoit els draps de Nostre Seigneur, quant elle le présentoit au temple. — Item, le lavoir de Siloë. — Item, où Isaye 7, le prophète, fut ensepvely. — Item, où ledit Isaye fut tué des Juifz. — Item, la fontaine de Rogel pour laquelle Adonias, filz de David, fist ung disner ad ce qu'il fust couronnez devant Salomon. — Item, la valée de Beneïscon, 8 en laquelle

le roy de Josaphat vaincqui par son oroison les enffans de Moabe et de Amos. — Item, la rue Engady en laquelle sonloient estre les vignes du balsme, mais par la royne Cléopatre furent rapportées de Égipte en Babilonne. — Item, les montaignes d'Engady et les lieux très seurs, latibula David le roy. — Item, la Morte mer 1. — Item, la pierre du désert de laquelle Ysaye parle en telle manière: Emitte agnum, Domine, etc. en laquelle est assise une cité qui est nommée Trach. — Item, une journée oultre, est une terre que l'en nomme Hus 2, de laquelle fut nez Job, le pacient. Et en celle est la cité de Sébath en laquelle fut ensepvely Aaron, frère de Moyse. — Item, le saint champ qui fut acheté trente deniers, le pris du corps de Jhésucrist. — Item, le champ de fulonis.

Cy s'ensieuvent les pélerinaiges du mont de Syon.

Le lieu où saint Pierre ploura amèrement. — Item, où les Juifz voulurent ravir et emporter le corps de la vierge Marie, quant on le portoit ensepvelir ou val de Josaphat. — Item, l'esglise de Saint-Angèle, qui fut maison de Anne, évesque, en laquelle fut menez Jhésucrist, et la fut examinez, une fois renoiez de saint Pierre et buffiez d'un varlet. — Item, l'esglise de Saint-Sauveur, qui fut maison de Cayphe, évesque, en laquelle Jhésucrist fut menez, examinez, batus, débuffiez, vergongniez, emprisonnez et à

^{&#}x27; Disciples (A).

² Saint Sauveur, auquelle Notre Seigneur montat es sainctz cieulx (A).

⁸ Pelaige (A).

[•] Seroient (A).

Orthographić aujourd'hui Sion; c'est le promontoire sud de Jérusalem. — Syloë. (A).

⁶ Où elle prennoit l'eaue et lavoit, etc. (Λ).

⁷ Isayas (A).

⁸ Benichon (A).

¹ La morée mer (A).

¹ Hust (A).

Jhésucrist se apparut le jour de Pasques et en l'octave les portes closes 'à ses appostres. — Item, l'esglise de Saint-Jacque le grant et le lieu où il fut décolez. — Item, le lieu où Jhésucrist se apparut, le jour de Pasques, aux trois Maries, revenans du sépulchre, quant il leur dist: Dieu vous salve ².

ET AMBASSADES.

Cy s'ensuivent les pélerinaiges de Béthanie 3,

Premier, le chastel de Bethanye. Item, le sépulchre du sainct Lazare. — Item, la maison Symon le lépreux, en l'esglise converse où Jhesuchrist mengeat quant Marye Magdelaine ouvryt sa alebastre et espandit l'onguement precieulx sur son chieff, et adonque dist Judas!: A quelle cause ne à quoi s'est faite ceste perdition? — Item, où saincte Martha et saincte Marye acoururent contre Nostre Seigneur disant: Si tu eus icy esté, mon frère ne fust point mort. — Item, le chastel de Marthe, duquel on dit en l'euvangile: Marie certainement séoit en la maison.

mort condempnez, dont on dist que la est la prison de Jhésucrist. — Item, l'esglise de la vierge Marie, qui fut le chasteau de David le roy, en laquelle est le très saint lieu où la vierge Marie fut par l'espace de quatorse 1 ans, et là trespassa. — Item, près de celuy lieu est la cisterne de la vierge Marie, de laquelle eaue elle beuvoit. — Item, le lieu où saint Jehan, l'euvangeliste, célébroit messe devant la vierge Marie. - Item, où le sort chëy sur saint Mathieu qu'il seroit appostre par élection. — Item, le oratoire de la vierge Marie. — Item, le lieu où Jhésucrist prescha une fois, et là voit on le lieu où la vierge Marie se sëoit. -Item, les sépulchres des roys David, Salomon et des autres douse. — Item, où fut ensepvely Symon, le juste et le cremeu. - Item, où fut rosty l'aigniel de Pasques et chauffée l'eaue pour laver les piez les appostres. — Item, le lieu où saint Estéenne fut ensepvely la seconde fois. -Item, le vénérable lieu de la cène, ouquel est le lieu où Nostre Seigneur mengea avecq ses appostres l'aigniel paschal, et leur démoustra et dist moult de belles parolles touchant charité 2. Et là fist et ordonna le très hault sacrement de son corps et de son sang. Et là mesmes, il se apparut à ses appostres le jour de l'ascension et mengea avecq eulz, et leur osta la mauvaise créance et la dureté de leurs cuers. + - Item, où Jhésucrist s'agenouilla et lava les piez de ses appostres 3. — Item, le lieu très vénérable ouquel les appostres et disciples de Jhésucrist receurent le Saint Esperit, le jour de la Penthecouste. + - Item, où

¹ Portes fermées et clauses, etc. (A).

^{*} Salue (Éd. S.). Saulve (A).

Tout ce chapitre est emprunté au ms. A et manque dans le nôtre. J'ai rétabli cependant l'orthographe de notre manuscrit pour les terminaisons féminines, dont abuse le ms. A : Chastelle, — Duquelle — Chieffe — Mon frère ne fut point morte.

¹ Traize (A).

Parolles de charité (A).

Apostres et desciples (A).

Cy s'ensieuvent les pelerinaiges du flun Jourdain.

La tour rouge 1. — Item, après 2, l'esglise Saint-Joachim, père de la vierge Marie, ouquel il fut nez et se reprint avecq ses pastours quant il fut déboutez du temple ainsi que vergongneux 3. — Item, le mont de Quadragésime 4, ouquel Jhésucrist jeusna quarante jours et quarante nuitz. + - Item, en la hauteur d'icelui mont est le lieu où le dëable monstra à Jhésucrist tous les règnes du monde. — Item, la fontaine de Jhérico 5 la vielle, laquelle eaue adoulcha Eliséus, le prophète. — Item, Jhérico la vielle, laquelle Josué destruisy avecq sa compaignie. — Item, la cité de Hay 6. — Item, Béthel 7 où Jacob dormy et mist la pierre en enseigne et vey l'eschielle, etc. — Item, Jhérico la seconde, en laquelle fut nez Zachéus, qui receut Nostre Seigneur en son hostel. — Item, le lieu où Jhésucrist relumina 8 l'aveugle qui cryoit : Filz de David, etc. — Item, Jhérico la tierce, et celle du jour d'huy. - Item, le moustier de saint

Jehan-Baptiste. - Item, le flun Jourdain ouquel lieu Jhésucrist fut baptisiez. + - Item, par icest fleuve, passèrent les Juifz à secq piez quant ilz se départirent de la terre d'Égipte. Et Naaman Cirus fut en celluy fleuve gary de lèpre. Et sur cestui fleuve, passèrent à secq piez Élyas et Élyséus, prophètes, quant Élyas monta sur le char de feu. Et en cestui fleuve, passa trois fois à piez secq Marie Égipcienne. — Item, le lieu où fut Béthanie 1 la seconde, de laquelle on dist en l'euvangile : Hec facta sunt in Bethania, trans Jordanem, etc. - Item, le moustier saint Jhéromme, ouquel il fist sa pénitance. — Item, la mer Morte, en laquelle se fondirent cincq citez pour le péchié de bougherie². — Item, en la rive d'icelle mer, est la femme Loth qui fut muée en samblance de sel. — Item, la cité de Ségor 3 où Loth se sauva avecq ses deux filles. — Item, les montaignes d'Arrabicq, desquelles Moyse moustra au poeuple la terre de promission, et en celles montaignes est il ensepvely. - Item, le désert ouquel Marie Égipcienne fist sa pénitance, par l'espace de trente ans. — Item, la cité de Crach ', et en icelle est la pierre du désert. - Item, la cité de Sébach 5 en laquelle est le sépulchre de Aaron, et de là va on bien par désers à Sainte-Katherine et à Le Mecque, en laquelle cité est le corps du très décepvable Mahommet 6.

^{&#}x27; Premiers, la tour rouge (A) — à chaque paragraphe suivant, le mot premiers est aussi ajouté dans ce ms.

Le ms. A supprime ici le mot APRÈS, ce qui prouve bien que Serrure a mal compris le texte lorsqu'il a négligé de mettre une virgule après cet adverbe.

^{*} Du temple ainsy vergoigneusement (A).

[·] Quarentième (A).

⁵ Jérico, entre Jérusalem et le Jourdain.

⁸ Au N.-O. de Jérico.

⁷ A l'ouest de Jérico.

⁸ Notre ms. dit: enlumine. J'ai préféré l'expression du ms. A.

^{&#}x27; Sur la rive gauche du Jourdain, non loin de la mer Morte:

Le ms. A ajoute ici, entre parenthèses et d'une autre écriture : Sodomie.

³ Près de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte.

⁴ Dans la vallée de la mer Morte, rive ouest.

º Probablement Saba, ou nord-ouest et non loin de la mer Morte.

Le ms. A ajoute ici entre parenthèses et d'une autre écriture : faux prophète.

1421-1423.

Cy-après s'ensieuvent les pélerinaiges de Bethléem ¹.

Le mont de Syon, ouquel est le lieu où Salomon fut sacrez et oingz en roy. Et là est la maison de Mal Conseil, en laquelle fut fait le conseil de la mort de Jhésucrist, quand Judas dist aux Pharisiens: Quid vultis michi dare, etc. *-- Item, ou piet d'icelui mont, c'est à sçavoir en la voye qui s'en va en Bethléem, est l'esglise des trois roys, en laquelle ilz furent logiez, quand ilz vindrent en Jherusalem. — Item, le champ et le lieu que on dist Bercha, où l'angèle de Nostre Seigneur tua cent et soixante cincq mille 3 hommes de nuyt en l'ost de Sénécaris qui vouloit destruire Jhérusalem. — Item, où l'estoille se apparut aux trois roys. — Item, la rue que on dist Betsura, de quoy on list Macabeorum capitulo. — Item, le moustier de Hélye, le prophète. — Item, le sépulcre de Rachel, femme Jacob. — Item, la sainte cité de Bethléem, en laquelle est l'esglise de la vierge Marie et le lieu où l'estoille amena les trois rois et là où elle désaparut'. — Item, le très saint lieu où Jhésucrist fut nez. + - Item, où Jhésucrist fut circoncis et où il commença à espandre son sang 5. + - Et là furent tuez grant partie des Innocens. - Item, la chapelle Saint-Jhéromme, en laquelle il souffry moult de pénitance et laboura moult en l'exposicion et en la translacion de la sainte escripture.

- Item, le lieu où il demouroit, et là fut ensepvelis. -Item, où furent ensepvelis moult de Innocens. - Item, l'esglise Saint-Nicolay, en laquelle saint Paule et Eusthocie firent leur pénitance, et voit on là en ce lieu leur isépulchre. - Item, dessoubz icelle esglise, y a une chapelle de la vierge Marie en laquelle elle se annuyta avecq Jhérucrist et Joseph, et la en icelle nuyt fut dit a Joseph en songe: Preng l'enffant et la mère d'iceluy et t'enfui en Égipte. - Item, en l'autre chief de la cité, est l'esglise des trois rois où ilz furent logiez quant ilz eurent aouré Nostre Seigneur, et là leur fut admonnesté en leur dormant qu'ilz ne retournassent mye par Hérode, etc. - Item, près d'icelle est la cisterne de David, de laquelle eaue il désiroit à boire. — Item, une petite chapelle de la vierge Marie, en laquelle l'angèle Gabriel l'encontra et lui dist où estoit la terre d'Égipte et lui monstra la voye. - Item, où l'angèle adnoncha aux pastoureaux la nativité de Jhésucrist et prindrent 1 les angèles à chanter : Gloria in excelsis Deo. - Item, le chastel Tacue dont fut Amos, le prophète. - Item, l'esglise en laquelle sont ensepvelis douse des mendres prophètes et aussy grant partie des Innocens. - Item, le moustier de saint Cant, abbé, qui fut père de moult de sains moisnes.

Cy s'ensieuvent les pèlerinaiges de la montaigne de Judée.

L'esglise de Sainte-Croix, en laquelle est le lieu où crut ung des bois de la sainte croix. — *Item*, la maison de saint Syméon le juste, qui présenta Jhésucrist au temple.

¹ Près et au sud de Jérusalem.

² Dare, et ego, etc. (A).

Cent et soixante mille (A).

⁴ Là où s'apparut (A).

⁵ Espandre pour nous son sang (A).

¹ Et de là prindrent, etc. (A).

est l'esglise où sont ensepvelis Adam, Abraham, Isaac et Jacob, et leurs femmes.— Item, où Caym tua Abel.— Item, où Adam et Ève plourèrent cent ans la mort de Abel.— Item, le champ d'Amachéus ouquel Dieu forma Adam.— Item, Ébron, la vielle, en laquelle David régna sept ans et six mois.— Item, où Abraham vëy trois enffans, et ung en aoura, en la fin du val de Mambre.— Item, le désert où saint Jehan-Baptiste, encores enffant, fist ses penitances, mengeans herbes et miel de silvestre.— Item, la rue de Bersabée, jadis grande, des Juifs ou lignaigne de Juda, où Adam planta le bois quant Hélyas, fuians en Oreb c'est à sçavoir ou mont de Synay, laissa son enffant Élizéum.

ET AMBASSADES.

Cy s'ensieuvent les pèlerinages de Nazareth 1.

La rue de Griaphanla, ² de laquelle fut nez monseigneur saint Estéene, et la fut ensepvely pour la première fois avecq Gamaliel, nourrisseur de saint Pol et d'Abiron, son filz. — Item, la rue d'Albiera, en laquelle est l'esglise de la vierge Marie, en laquelle est le lieu où la vierge Marie et Joseph, quérans Nostre Seigneur, qu'ilz avoient laissié en Jhérusalem, le retrouvèrent ou temple entre les docteurs. — Item, la rue de Anatoth, de laquelle fut Jhérémias, le prophète. — Item, la rue de Sylo, en laquelle est le lieu où l'arche de Nostre Seigneur fut par moult de temps. Et la alloient les Juifs faire leurs oroisons devant ce que le temple fust fait. — Item, le puich de la femme samarithaine. — Item, près d'icelui puis, est le lieu et la chapelle où les Juifz

— Item, l'esglise de Saint-Jehan-Baptiste, qui fut maison de Zacharias, en laquelle la vierge Marie entra et salua Élizabeth et dist: Magnificat anima mea Dominum, etc., et voit on la le lieu où saint Jehan fut nez. — Item, l'esglise de Zacharie, père de saint Jehan, en laquelle est le lieu où saint Jehan fut circoncis et lui fut mis son nom, et quant Zacharie eut ouverte la bouche, il prophétisa, disant en telle manière: Benedictus Dominus, Deus Israël, etc. ¹. Et voit on là le lieu ouquel saint Jehan se repust ou temps de l'interfection des Innocens. — Item, le val de Botry ², où les ployeurs ³ de Josué portèrent l'estarcho avecq leur crappe de roisin. — Item, la voye par laquelle alloit en à Gazazeth ⁴, et est celle voye déserte et foresteuse, et près de là est la fontaine où saint Jehan baptisa ⁵.

Cy s'ensieuvent les pèlerinaiges de la Cité de Ébron 6.

Entre Ébron et Bethleem, est la maison en laquelle fut nez Jonas, le prophète. — *Item*, la fontaine et le vergier de Abraham qu'il donna à Sarre, sa femme, en doaire. — *Item*, la cité de Ébron, la neufve, en la moienne de laquelle

^{&#}x27;Au S-E. d'Acre et au S-O.du lac de Tibériade ou de Gennézareth.

⁴ Gherafarla (A).

^{&#}x27; Israël, quia visitavit, etc. (A).

Le Botry est le fleuve qui vient à la côte un peu au nord d'Ascalon, entre cette ville et Jaffa.

Li ployeux (A).

^{&#}x27;Notre ms. laisse entre en et à Gazazeth place pour un ou plusieurs mots. Le ms. A, au contraire, écrit couramment : aloit en (on allait) à Gazazazet, ou Ganazaret (Génézareth).

^{*} Notre ms. porte : le baptisa. J'ai préféré la version A.

[·] Hébron, au sud de Jérusalem, au delà de Bethléem.

samarithains font leur oroison. - Item, la cité de Sicchem 1, la vielle, ditte Siccar, 2 de laquelle fut celle femme samaritaine, en laquelle cité fut Jhésucrist et y prescha trois jours. - Item, la ville de Sicchem ou de Siccar, la noeufve. que on dist Nappolona³, près de laquelle sont ensepvelis les oz de Joseph, qui fut vendus es portz de Égipte - Item. la cité de Sabestem 4, située en Samarie, en laquelle ville est l'esglise de Saint-Jehan-Baptiste, qui baptisa Nostre Seigneur et le lieu où il fut emprisonné et décolé. — Item, là emprès, est l'esglise de Élizée et d'Abdye, le prophète, entre lesquelz 5 fut ensepvely saint Jehan-Baptiste, et encore montre on la leur sépulture. - Item, le chasteau appelé Ignoro, où Jhésucrist nettoya et garist dix méséax . — Item, le chastel de Zanny. — Item, la cité d'Israël ', près de laquelle est une fontaine, et là commence la plaine que on distle val de Illustrio, et y a deux petites montaignes. c'est à sçavoir Dan et Béthel, esquelles Jhéroboam, roy des dix lignies, mist les veaulz d'or et les commanda aourer disant: Cy sont les Dieux d'Israël.

CY S'ENSIEUVENT LES PÈLERINAIGES DE LA CITÉ DE NAZARETH.

En la sainte cité de Nazareth, est l'esglise de la vierge Marie, en laquelle esglise est la chapelle et le lieu où la vierge

Marie estoit en oroisons quand l'angèle Gabriel la salua. — Item, le lieu ouquel l'angèle Gabriel estoit. - Item, la fontaine de laquelle Jhésucrist prenoit eaue et le portoit 1 à sa mère, — Item, la signagogue et esglise converse, en aquelle Nostre Seigneur entra, et la lui fut baillié ung livrel d'Isaye ou il lisy, ou premier chapitre: Spiritus Domini. super me euvangelizare, etc. - Item, l'esglise du saint angèle Gabriel. — Item, dehors la cité, à une mille devers le solleil de midy, est le lieu ou les Juifs voulurent fourcommander par force Nostre Seigneur, dont on dist: Jhesus autem, transiens per medium illorum, ibat, etc. - Item, à dix milles de Nazareth, est la cité de Zéphora 2 de laquelle fut Joachim, le père de Nostre Dame. — Item. à une lieue près de Zéphora, est une cité que on dist Cana Galilée 3, en laquelle est l'esglise de Saint-Sauveur, en laquelle esglise Dieu converty l'eaue en vin. Et d'icelle cité nasquirent saint Symon, l'appostre, et Nathanaël. — Item. en la voye qui va de Nazareth en la cité d'Acre, que on dist Acon ou Tholomayda, est le chastel de Sapharaon. duquel nasquirent saint Jacque et saint Jehan, enffans de Zébedée. - Item, à quatre milles de Nazareth, vers Orient, est le mont de Thabor, en la haulteur duquel est le lieu ou Jhésucrist se transfigura devant trois appostres. + - Item. en descendant d'icelui mont est le lieu où il dist à ses appostres: Visionem quam vidistis, etc. — Item, ou piet d'iceluy mont est le lieu ou Melchisedech acouru encontre Abraham qui retournoit de la mort des rois - Item, le

1421-1423.

^{&#}x27; Entre Nazareth et Jérusalem.

² Sikhar.

³ Surnommée Néapolis.

^{&#}x27; Sébaste, en Samarie.

L'esglise de Élyzée prophète, entre lesquelz, etc. (A).

⁶ Garist méséaux (A). Lépreux.

⁷ Entre le mont Thabor et la mer.

^{&#}x27; De laquelle eaue Jhesuscrist portoit, etc. (A).

¹ Sephor, l'ancienne Diocaesarea, au sud-est de Saint-Jean d'Acre.

^{*} Entre Sephor et Acre.

⁴ Aujourd'hui Akko. Tholomayda est une forme corrompue du nom grec de cette ville, Ptolémaïs.

90

lieu où Jhésucrist garist l'enffant démoniacque quant il dist à ses appostres: Chil gendre d'ennemy ne peut estre bouté hors fors que par oroisons et par jeusnes. — Item, à deux milles de Thabor, vers midy, est la cité de Naym 1, à la racine du mont de Hermon, en laquelle Jhésucrist resuscita l'enffant de la vefve. Et cilz est Hermon le grant, dont on dist es pseaumes : Sicut ros Hermon qui descendit in montem Syon. - Item, le mont petit de Hermon dont Silvestres dist es pseaumes : Et Hermonii in monte modico.

VOYAGES

CY S'ENSIEUVENT LES PÈLERINAIGES DE LA MER DE GALILÉE.

A sèze mille du mont de Thabor, vers aquilane, 2 est Bethsayda 3, la cité de saint Pierre, de saint Andrien et de saint Philippe, et en celle cité Nostre Seigneur rendy la parolle au muyel, disant ainsi: Effata quod est, etc. 4.—Item, à deux milles de là, est la cité de Thibériadis 5, située en la rive de la mer, en laquelle sont encores sept esglises, desquelles les trois sont sur la rive de la mer 6. Premièrement

y est l'esglise où Jhésucrist appella saint Pierre et saint Adrien. — Item, près d'icelle est l'autre 1 où Jhésus appella saint Jacque et saint Jehan, filz de Zébedée. - Item, près d'icelle, est une autre esglise ou Jhésucrist, après la résurrection, estant sur la rive de la mer, se apparut à ses appostres, et là vëirent ses appostres le charbon ardant et brèse dessus. - Item, dedens celle cité est l'esglise de Saint-Sauveur en laquelle Jhésucrist appella saint Mahieu de theloneo. — Item, l'esglise de Saint-Mathieu, appostre, et fut celle la maison dudit saint Mahieu, en laquelle Jhésucrist mengea avecq lui quant il dist: Illi qui sunt sani non indigent medico. - Item, l'esglise de Sainte-Marthe, où Jhésucrist la garist du cours de sang, par atouchier seullement le bord de son vestement. — Item, la maison de Archisuagis, où Jhésucrist resuscita sa fille. - Item, la cité de Carozaïs², contre laquelle Jhésus crya en l'euvangile : Ve tibi, Corozaïm! — Item, la cité de Cédar 3, de laquelle on dist es pseaumes: Habitavi cum habitantibus Cedar. - Item, la montaigne en laquelle Jhésucrist rassasya cincq mille hommes de cincq pains 4.—Item, ou piet de celle montaigne est le lieu où Jhésus garist le mesel à qui il dist : Volo mundare, et en laquelle Jhésucrist fist le miracle de la tainture des draps, dont aucuns appellent ce lieu Cana-Galilée, mais ce n'est mye vray. — Item, les baings de l'eaue chaude. - Item, ou piet de la mer, est ung mont où Jhésucrist rassasya quatre mille homme de sept pains 5.

1421-1423.

^{&#}x27; Aujourd'hui Naïn.

⁹ Vers l'aquilon, c'est-à-dire au nord-est, d'après la rose des vents des latins.

³ Près de l'estuaire du lac. L'orientation que donne ici notre voyageur est plus exacte que celle de la carte de la Terre-Sainte d'Orté-

^{*} Notre ms. porte : Elpheta, etc. J'ai préféré la version A.

⁵ Thibériade ou mieux Tiberina, sur la rive occidentale du lac. Les cartes modernes l'appellent souvent Tibérias.

^o Le ms. A omet ici les 17 derniers mots.

^{&#}x27; Est une autre église (A).

^{*} Petite localité en remontant la rive droite ou orientale du lac de Tibériade.

³ Voisine de la précédente.

^{&#}x27; Pains d'orge.

⁵ Six pains (A).

— Item, à l'autre lez de la mer, est le chastel de sainte Marie-Magdalaine. — Item, le païs de Génésarorum 1, où il y a une cité appellée Génézareth 2 près de laquelle est le lieu où Jhésucrist délivra l'omme de la légion des déables qui entrèrent es pourceaux et se boutèrent en l'estang de Génézareth, c'est à scavoir en icelle mer de Galilée. — Item, la cité de Capharnaüm où Jhésucrist sauva le serf du centurion 3 et le tayon de saint Pierre l'appostre, et celle est droit contre Bethsayda 4. — Item, la cité de Césaré-Philippe 5. — Item, le lieu où Jhésucrist dist aux appostres: Quem dicunt homines esse filium hominis. — Item, les containes de Thor et de Dan. — Item, le mont Liban 6.

Cy s'ensieuvent les pèlerinaiges qui sont devers la mer de Surie.

La cité de Sydon 7, devant la porte de laquelle est le lieu où Jhésucrist délivra de l'ennemy la fille de Cananée. — *Item*, la cité de Sagepta, et l'appelloit on jadis Sarrepta-

1 Le ms. A orthographie: Ganazarorum et Ganazareth.

92

Sydonie , devant la porte de laquelle on voit le lieu où Hélias, le prophète, par a la vesve Sarreptane, et le lieu où fut le miracle de l'oille et ou Helyas demouroit et où il resuscita la fille de la vefve devantditte. - Item, une cité nommée Cirus : en laquelle est ensepvely Origènes. et voit on devant la porte d'icelle le lieu où Jhésucrist garist l'omme démoniacque, muyel et aveugle, et le lieu où Jhésucrist prescha quant la femme 3 lui dist : Beatus venter qui te portavit et ubera que succisti, etc. - Item. la cité d'Acre, ou d'Acon, ou Tholomayda , devant la porte de laquelle on voit le lieu où Jonas, le prophète, comme il fut ou ventre du poisson, fut jecté de la mer. — Item, le mont de Carmely bouquel on voit le lieu où Hélyas et Héliséus, prophètes, firent leurs pénitances. — Item, la montaigne de Hélye, où premier fut commencié l'ordre des Carmes. - Item, le lieu où fut martirisie sainte Marguerite. — Item, à l'un des lez d'icelle montaigne, est située une cité nommée Suna, de laquelle fut une femme nommée Sunamitis, laquelle ⁸ recevoit Hélysée en son hostel. - Item, ou Hélisée resuscita de mort le filz de ladicie femme. — Item, la maison où Hélysée demouroit. - Item. le courant de Sicen ouquel est le lieu où Hélies le prophète, apporta à Dieu sacrefice et fist tuer les prestres de Baal. - Item, le chastel du pélerin, ouquel fut née sainte Mar-

^{*} Entre Tiberias et Magdala.

Notre ms. porte : le serf de conturion. J'ai préféré la version A.

⁴ Bethsaïda et Capharnaum sont aux deux extrémités d'une baie peu profonde, sur le lac de Tibériade, au rivage nord-ouest.

⁵ Caeserea-Philippi, le Baal-Gad de la Bible. Dans la vallée supérieure du Jourdain, à 40 ou 50 kilomètres au nord du lac de Tibériade.

⁶ Item, de monte Libanii (A).

⁷ Sidon, aujourd'hui Saïda, à la côte, sous 33° 34'.

^{&#}x27; Maintenant Zarpath, au sud de Saïda.

^{*} Tyrus, Tyr, le Sûr des cartes modernes.

³ La fille (A).

^{*} Akko ou Ptolemaïs; voir plus haut p. 89, not. 4.

^{*} Le Carmel, qui projette dans la mer un promontoire d'un peu plus de 100 mètres d'altitude.

⁶ Laquelle resconflyoit le roi David et de icelle citté fut Sumamitis, laquelle, etc. (A).

1421-1425.

guerite. - Item, le chastel de Cayphas ouquel furent fais les claux dont Jhésucrist fut atachiet à l'arbre de le croix. - Item, le chastel ouquel fut trouvé saint Phillippe quant Eunuchus 'fut baptisiez. -- Item, la cité de saint Cornille'. - Item, la cité de Gazée 3, de laquelle saint Sanson porta par nuyt les portes sur une montaigne, et voit on en icelle cité la maison ou les Philistiens sy querroient saint Sanson, dont saint Sanson print la colompne qui soustenoit toute la maison et l'emporta, dont il occist de gens moult de milliers. — Item, à cincq milles de Gazée, est la rue de Thabita ou fut nez saint Hilarion. — Item, le mont de Sinay 4, que on dist Oreb, ou piet de laquelle y a une esglise de Sainte-Katherine et là se repose le corps de icelle sainte. — Item, où Moyse vit ⁵ le buisson flambant et qui point ne ardoit. - Item, le sépulchre de saint Jehan Climacy. - Item, ou vergier d'icelui moustier, est le lieu où Aaron fist l'ydole aux enffans d'Israël, quant Moyses estoit en la montaigne. - Item, où Hélyas, le prophète, fist sa pénitance en Oreb. -- Item, où Moyses se muchoit pour la cremeur qu'il avoit quant il parloit à Dieu. — Item, où Moyses jeusna quarante jours 7. — Item, où Moyses receut les tables 8 de la loy +.

VOYAGES

- Item, ung petit moustier de Sainte-Katherine ou il v a ung autre vergier, ouquel est le lieu où saint Oursins 1 fist ses penitances et morut. - Item, le mont de Sainte-Katherine, en la haulteur duquel est le lieu où les angèles mirent le corps de laditte sainte. - Item, la pierre que Moyses frappa, dont grans fuisons de eaues yssirent. — Item, Ramasso, qu'on disoit jadis Eliz 2, où il y a douse fontaines et soixante dix palmes. — Item, la mer Rouge. — Item. est Babille, la petite, située en la terre d'Égipte, près de laquelle est une autre cité nommée le Caire de Massère 3; et y a en celle Babillonne ' une esglise de la vierge Marie, en laquelle elle, avecq son enffant Jhésucrist et Joseph, fut par l'espace de sept ans, fuyans la persécucion que faisoit Hérode. - Item, l'esglise de Sainte-Marie de la colompne. - Item, l'esglise de Sainte-Barbe et où fut son corps ensepvely. - Item, la vigne de balsme. - Item, le fleuve du Nyl qui vient de paradis terrestre. — Item, les greniers de Pharaon. - Item, l'esglise de Saint-Anthoine et de Saint-Pol, premier hermite, et de Saint-Machaire et de Saint-Pachomen 5, et des autres sains pères. — Item, Alexandre la noeufve 6, située en la rive de la mer d'Égipte, et en icelle est le lieu où sainte Katherine fut martirisie. - Item, le lieu où fut martirisiez saint Jehan élémosinaire et patriarche Alexandrin. - Item, Alexandre la vielle, en

¹ L'eunuchus (A).

² De saint Cornille où saint Pierre baptisat le dict sainct Cornille (A).

³ Gaza, aujourd'hui Guzzeh, sous 31° 27'.

^{*} D'après une dissertation du D' Beke, publiée en 1874, le Sinaï de la Bible serait le Jebel-el-Nur (montagne de lumière), à une journée de marche au nord-est de la bourgade d'Akaka:

⁵ Notre ms. dit : veu. J'ai préféré la version A.

⁶ Se reprendoit (A).

^{&#}x27; Jours et quarante nuictes (A).

⁸ Recut de Dieu les deux tables (A).

¹ Saint Honofrins (A).

^{*} Elim, entre le mont Horeb et Suez.

³ Le Caire, capitale actuelle de l'Égypte.

⁴ On donnait plus particulierement ce nom à une bourgade, presque un faubourg, au nord du Caire, entre cette ville et les ruines d'Héliopolis. L'auteur le mentionne de nouveau un peu plus bas.

Paschonius (A).

⁶ Alexandrie.

laquelle est l'esglise de monseigneur saint Marc, euvangeliste et le lieu où il fut martyrisiez. - Item, la cité de Damast¹ qui est loingz de la mer de Surie à trois ijournées, et près d'icelle cité est le lieu ou Jhésucrist dist à saint Paul: Saule, Saule, cur me persequeris? — Item, la maison en laquelle saint Paul fut par trois jours sans estre trouvez, en son commencement ne mengeant, ne beuvant, et là fut baptisiez. — Item, la maison de Ananie, disciple de Dieu, qui baptisa saint Paul. — Item, ou mur de la cité, appert encores une fenestre par laquelle saint Paul issy. — Item, près de Damast est le fleuve Dabua, ou trespas duquel saint Eustace envoya ses enffans. - Item, le moustier et l'esglise Sainte-Marie-Sardenay. - Item, le val de Noë ouquel Noë fist l'arche, et, après le déluge, y planta une vigne 3 et sy habita en Damast. - Item, la cité de Baruth est située sur la marine de Surie, près de laquelle, à une mille, est le lieu où saint George desconfist de dragon. - Item, l'esglise de Saint-Sauveur, en laquelle advint ung beau] miracle des Juifz qui trouvèrent en ung tablet l'ymaige de Nostre Seigneur pourtraitté, sy comme il morut en l'arbre de la croix, sy le frappèrent et tantost en issy le sang, et adonc, quant ilz veirent le miracle, ils se firent baptisier et se firent Cristiens 5. - Item, l'isle de Cyppre 6 est devers la mer de Surie, en laquelle fut une cité nommée Constance, où fut le pallais du

roy Constant, père de sainte Katherine; et encores y voit on le lieu où sainte Katherine fut née. — *Item*, une montaigne sur la haulteur de laquelle a une esglise où on monstre le corps du bon larron. — *Item*, la croix de saint Hilarion. — *Item*, où saint Bernabé appostre fut ars 1.

^{&#}x27; Damasco (A). Damas.

^{&#}x27; Quattre (A).

^{&#}x27; Vignoble (A).

⁴ Beirouth, sous 33° 49'.

^{*} Veirent le grand myracle, ils demourèrent christiens (A).

⁶ L'île de Chypre, du cuivre, κύπρος, à cause de ses mines.

Le ms. A ajoute ici : Cy finissent les indulgenses et pardons de sainctz lieux.

S'ENSIEUVENT LES RAPPORTS SUR LES VOYAGES DE PLUI-SIEURS VILLES, PORTS ET RIVIÈRES QUE JE FIS EN L'AN VINGT-DEUX, TANT EN ÉGYPTE COMME EN SURIE 1.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DE LA CITÉ D'ALEXAN-DRIE ET DE LA SITUACION D'ICELLE.

Item, est à sçavoir, à l'arriver par mer en Alexandrie, au plus cler temps qu'il soit, on ne voit les terres que de

¹ Notre manuscrit, qui continue les voyages sans faire d'autres divisions que celles des chapitres, ne donne pas ce titre. Le ms. A marque plus nettement les divers ouvrages dont se compose ce recueil. Je lui ai emprunté son titre pour mieux indiquer où commencent les Rapports.

Ici le pelerin fait place au diplomate et au soldat, et nous trouvons une reconnaissance militaire, exacte, complète, d'une netteté et d'une sagacité admirables. C'est ici que commence aussi le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, publié en 1821 par Webb. J'en donnerai les principales variantes en les signant: (W). L'auteur y parle à la troisième personne. Ce manuscrit commence ainsi:

Ch'est le rapport que fait messire Guillebert de Lannoy, chevalier.

vingt à yingt cincq milles loings, 1 au plus loing, pour les terres d'Égipte qui sont sy basses et sy plaines, et voit on plus tost la ville que les terres pour deux montaignes de terre qui sont dedens la fermeté d'icelle, qui en donnent la cognoissance, dont la plus haulte des deux est séant à la 2 dextre à l'arriver, au plus près des murs par dedens sur le viel port, et est gresle et quarré à fasçon d'un dyamant. Sur laquelle, y a une tourette de la garde qui descoeuvre toute la ville, les pors et la circuitté autour. Et l'autre siet à l'arriver à main senestre, au bout de la ville par dedens, allant vers le Kaire, et n'est pas sy haulte, mais est plus grosse et est beslongue sur la devallée, au plus hault ' de laquelle il y a ung moustier 5 de Sarrasins, nommé 6 Mousquaye, sy s'étent petitement, et peut peu descouvrir. 7 — Item, à l'arriver, dix milles 8 parsont en la mer, loings de la ville, est le fons de vingt à vingt cincq braches de par-

Sur les visitations de pluseurs villes, pors et rivières par lui faittes, tant en Égipte comme en Surie. L'an de grâce Notre Seigneur mil CCCC vingt et deux. Au commandement de très haut, très puissant et très excellent prince le Roi Henry d'Angleterre, héritier et régent de Franche, que Dieux absoille.

Et conmenche premièrement la ditte visitation à la veue de la ville et port d'Alexandrie.

- 4 De long (A).
- A main dextre (W).
- ³ Quarrée (W).
- * Au plus haut manque dans l'éd. W.
- ⁵ Sur la devallée de la quelle il y at ung moustier (A).
- ⁶ Dit (W).
- ' Sur la devalée petite qui pou peut descovrir (W). Sur la devallée petite que on peut descouvrire (A).
 - Milles (W).

font. Et y a la pour tous gros navires bons fons, venant de là jusques à la bouche du port nouvel; auquel nouvel port les Cristiens et toutes autres nacions ont usance de arriver pour marchandise, et non ou viel.

LA VISITACION DU VIEL PORT D'ALEXANDRIE, EN ÉGIPTE 2.

Il est à sçavoir que en Alexandrie a deux pors, c'est à sçavoir, le viel et le nouvel. Et demeure le viel à l'arriver a main dextre ³ du nouvel, et viennent tous deux iceulz pors batre aux murs de la ville. Et y a, en manière d'une langue de terre, environ d'une mille de largue entre iceulz deux pors ⁴ dessusdis. — *Item*, dedens le viel port, n'ose entrer nulle navire ⁵ de Cristiens, ne nul Cristiens, par dedens la ville, ne par dehors, ne l'ose approuchier depuis environ soixante ans, qui fut l'an vingt et deux ⁶, ouquel an le roy Pierre de Cyppre la print par ce lieu là, pourquoy on

- ' A venir de ci à (W).
- ² C'est la faction du port vielle d'Alexandrie (A). Ch'est la fachon du viel port d'Alexandrie (W).
 - ³ Notre ms. dit : à main droitte. J'ai préféré la version A.
- Au lieu de entre, etc. l'édition W dit: qui fait et afaconne les deux portz, etc. Entre iceulx deux ports, qui faict et affaconce les deux ports, etc. (A).
 - Nulle manière (A).
 - · Ces six derniers mots manquent dans W.

peut ymaginer que ce lieu là est le plus avantaigieux. -Item, trouvay par informacion, non pas que je ave esté dedens, que le viel port est plat et n'y peut entrer plus gros navire que de deux cens bottes, gallées plattes, fustes et petites navires; et est bien large environ de une mille, ét est plat et dangereux, fors à ung canal 1, qui est à l'arriver 2 à main dextre, au plus près des terres. Et siet icelle entrée parmy le vent de west-zuut-west, et par où peut entrer seurement la navire dessusditte. — Item, est ledit viel port de fasçon beslong, et est grant environ de sept milles de tour, ad ce que on peut clèrement veoir à l'œul, et est dedens seeur pour tous vens, sy non pour ung gros vent de west-zuut-west. Et vient icelui port 3 batre aux murs de la ville à une moult grosse tour noeufe où le soudan se loge quant il vient en la ville d'Alexandrie. — Item, ou lieu où icelui viel port vient batre aux murs de la ville, il n'y a autre fossé que la mer, et n'y a que le seul mur de la ville, et tout cecy se peut vëoir par exemple 4. — Item, n'est point fermé de chaienne, ne d'autre chose, ledit viel port.

102

ET AMBASSADES.

นาดีขึ้นเดิงเหตุ แบบของ คาดจะเดิด เด็ก เด็ก Religio Long of Amilian Con-

San Barrier St. St. St.

医氯化丁基酚 连上的 医皮肤 经收益的

LA VISITACION DU NOUVEL PORT DE LA CITÉ D'ALEXANDRIE 1.

Item, ou port nouvel arrive tout le navire, qui vient en Alexandrie, et est l'entrée d'icelui de sept à dix braches de parfont et environ une mille de large, et siet parmy noot-noord. Et est tout ledit port grant environ de six milles de tour, et est de fascon un peu beslong 2, et vient la mer batre dedens icelui port ainsy que on y entre à main senestre, au mur de la ville, ouquel lieu l'eaue est moult plate, comme il samble, et semée de grosses pierres, et la ne ose approchier nulle navire de Cristiens. — Item, à l'environ de ce lieu là, par dedens les murs de la ville, 3 joignant là. y a au long du mur ' une alée qui est comme chastel⁵, ou demeure l'admiral ⁶ de Alexandrie. Et en ce lieu là où la mer bat au mur, il n'y a nul fossé ne autre fermeté que le mur premier. — Item, depuis l'entrée du port, à mesure 7 que on va plus avant dedens, amendrist le fons, et . ne peut 8 gros navire 9 aprouchier la terre ne la ville dedens,

^{&#}x27; Fort en un mauvais cannal (A).

A la rivière (A).

^{*} Port viel (A).

⁴ Tout cecy se peut vëoir par exemple. Cette expression, qui est plus explicite ailleurs, revient cinq fois dans ce livre; elle indique que le rapport devait être accompagné de plans ou de cartes, qu'on n'a pas retrouvés. Il faudrait donc ici un plan du port d'Alexandrie.

¹ Chest la fachon du port nouvel d'Alixandrie (W).

² Et est ung peu long en fachon (A).

Le ms. A omet les 7 derniers mots.

⁴ Mer (W).

Qui est en ung chastelle (A).

o Le Roy ammiral (W).

A fait que (W). En faict que, etc. (A).

⁸ Puent (W).

Navires (W).

plus près que à demy mille. Et en ce lieu la, communement ancrent les nefz, et y est le fons environ de deux braches de parfont, et de là en avant jusques en terre y fait moult plat. Et y a oudit port pluisieurs lieux sy plas que la terre y appert en aucuns lieux dehors, mais qui a bon pillot il y a deux lieux où il fait bon pour sourdre gros navires. Et n'y peut nuire autre vent que noord et noord-ost, et encores par très grosse fortune, et pou l'advient que nul vent y face dommaige. — Item, à l'entrée dudit port, à chascun lez. sur la terre ferme qui le clot, il y a assis une mousquaie 2 de Sarrasins, dont l'une est habitée et l'autre non, et tout cecy se monstre plus vivement par l'exemple qui y 3 est fait 4. - Item, depuis celui lieu où la mer laisse à batre au mur, en montant à main dextre jusques à la grant porte de la ville, estant sur ledit port en terre ferme, il y a ung fossé cuirié, droità plomb, large environ de cinquante piez, plain d'eaue et ne samble guaires parfont. — Item, d'icelle porte, montant à main dextre encore plus amont, jusques à une tour cornière, où la mer du viel port vient batre, il y a brayes dessoubz les grans murs et deux paires de fossez, dont le premier vers la mer n'est gaires parfont, et n'y a point d'eaue. Et l'autre, joingnant les murs, est cuiriez à plomb comme le premier dessusdit. Et y a de la dessusditte grant porte jusques à laditte tour cornière, au long du mur, bien cincq grosses tours, que quarrées, que rondes,

sans la porte, ne sans laditte tour cornière. - Item, n'est celluy nouvel port point fermé de chayenne, ne d'autre chose. - Item, entre le nouvel port et le viel, il y a, environ une mille devant la ville, en la mer, ung lieu qui fait la closture des deux pors, lequel est plain de musquaies et la est armeurière des Sarrasins, lequel lieu seroit bienavantaigeux à y dreschier et assir pour trais et autres habillemens. — Item 3, est Alexandrie très grosse et grant ville en païs plain, assise d'un costé sur les deux ports dessusdis, sur la mer, et très bien emparée, très bien fermée tout autour de hault murs. Et y a grant fuison de tours espessement assises, que quarrées, que rondes, toutes à terrasse.-Item, au dessus des grans murs, il y a tout autour brayes et tourelles 'espessement assises. Et y a en oultre fossez cuiriez de machonnerie à plomb par tout entour, en tout les lieux cy dessus exceptez, ⁵ et n'y a point d'eaue en iceux ⁶, mais samblent larges de cincquante à soixante piez, et 7 parfons de vingt quatre à trente. - Item, est laditte ville assise en terre ferme, bonne à miner, et sont tous les murs, tours, brayes et les maisons de la ville de blanche pierre 8 et défroyans, non pas croye. - Item, est laditte ville creuse toute par dessoubz toutes les rues et les maisons. Et y a

1421-1423.

Pou souvent (A).

Gachet suppose que Ghillebert a pris pour deux mosquées le grand et le petit phare, s'ils existaient alors.

⁸ En (W).

^{*} L'auteur renvoie encore à son plan. V. p. 102, note *.

^{*} L'édition Serrure dit : abattre. Notre ms. et l'édition Webb sont plus corrects.

^{&#}x27; Le cimentière, etc. (W). - Le cymytier de Sarasins (A).

L'éd. Serrure met : pourtrais. M. W. écrit pour trais et notre ms. est conforme.

L'édition Webb fait ici un nouveau chapitre, avec ce titre: Ch'est la fachon de la ville d'Alixandrie.

Brayes à tourelles (A).

⁵ Excepté les lieux cy dessus exceptez (A).

⁶ Serrure a lu par erreur : icelle.

^{&#}x27; Notre ms. dit : de parfont. J'ai préféré la version A.

⁸ Pierro tenre (W).

VOY. ET AMB.

106

1421-1423.

conduiz dedens terre! machonnez par arches, par ou les puis de la ville sont abeuvrez de la rivière du Nyl, une fois l'an. Et, se ainsy n'estoit, ilz ne auroient point d'eaue fresche en la ville, car pou y pleut ou néant, et n'y a puis ne fontaines naturelles en la ville 3. - Item, à trente milles près d'illecq, partant d'un villaige, nommé le Hathse ', sur le Nyl, il y naist une fosse faitte à la main qui vient à une mille près de la ville au long des murs et va chëoir dedens la mer du port viel, par laquelle, tous les ans en la fin d'aoust ou par tout le mois de soptembre, la rivière du Nyl qui en ce temps là croist habondamment, vient remplir tous les puis de la ville pour ung an, et les puis de dehors, dont les gardins sont arrousez. Et y a parmy zuut-west, a une mille près de la rivière dessusditte, ung greil de fer oudit fossé, où commencent les conduits 5, par ou l'eau ditte vient en la ville, et s'ainsy n'estoit comme dit est devant, ilz mourroient de fain 6 et de soif en la ville, car il n'y pleut point, et n'y a ne puis ne fontaines naturelles, fors seullement quatre 7 grandes cisternes pour eaue, se mestier estoit. --- Item, sont grant partie des murs ouvrez par arches par dedens, non pas emplis. Et y a allées dessus pour deux hommes aller de front 8, et ne

samblent point lesdits murs espés parmy les alées, plus hault de sept piez, et par bas, entre les arches, plus hault de quatre ou de cincq piez, et les créniaulx d'amont dessus les allées plus hault de deux et demy, lesquelz créniaulz de toute la ville sur tours, sur murs et sur brayes, sont tous fais a demy rons. Et n'y a par dessus les murs, par dedens la ville, comme il samble à veoir 1, nulles terres ne dicques, dont ilz puissent estre fortiffiez que de eulz-mesmes. -Item, samblent les tours à vëoir parmy les arches moult peu espèsses, comme vray est; car bien le ay sceu par informacion. Et n'y a murs, ne tours qui chose du monde tenissent contre gros canons. — Item, est la ville très longue de ost a west, et estroitte de zuut a noord. Et peut avoir environ six milles de tour et est moult peuplée de maisons très haultes, 3 toutes faittes dessus à terraces, et sont moult gastées et moult dechêues, espécialement es rues foraines et envers le viel port, où elles sont toutes wides et désemparées. Et pour ceste chose en partie, n'y laisse on point aler aucuns Cristiens, et sont les rues meschantes et estroittes, excepté deux ou trois grans rues où leurs marchiez de leurs vivres sont. — Item, en icelles grans rues, on y voit assez de gens, mais par toutes les autres rues foraines, on n'y voit comme nulluy, et est ainsy comme despoeuplée et allée au néant. — Item, nul Cristien ne ose approuchier les deux montaignes qui sont par dedens la ville. — Item, sur ledit port nouvel, y a trois portes, c'est à scavoir, toutes à main senestre, ainsy que on descent,

^{&#}x27; Notre ms. omet le mot : terre. J'ai préféré la version A et W.

L'éd. S. imprime : si. Notre ms. et l'édit. W. sont plus corrects.

^{*} Car il n'y at ne puisse ne fontaine naturelz en ladicte ville, carpou y pleut ou nive (A).

[·] Webb dit: Hatfe. On retrouve ce nom un peu plus loin

⁵ Notre ms. dit : gardins. J'ai adopté la version du ms. A et de l'éd. W.

Les mots : de fain, qui semblent n'être pas logiques, n'existent pas dans l'édition Webb ni dans le ms. A.

⁷ Trois ou quatre (W). - Mais il y at trois ou quattre, etc. (A).

Pour deux hommes de front (W). - De front y parmenner (A)

^{&#}x27;Serrure a imprimé : semble vooir. Notre ms. et l'édit. Webb disent: a veoir.

Durassent (A).

⁵ Très hautes, de la pierre dessusditte, etc. (W et A).

dont l'une par où on entre, est une petite porte, nommée le Douaire 1, qui ne se oeuvre que trois fois la sepmaine, et par icelle font entrer toutes leurs marchandises, 2 excepté le vin qui entre par la grant porte commune. - Item, est l'autre porte plus à main droitte ensieuvant, et est la le chennal 3 où on met les galées quant il en y a, et les fault 4 tirer par terre environ le trait d'un archalestre sur la terre.-Item, pour l'heure que je y sus, il n'y avoit nulles gallées, ne fustes de guerre. - Item, encores plus à main dextre, il y a une aultre grant porte commune par où communement tout homme passe. Et par celle porte, de lez les murs, il a assis ung très grant couillart, et est icelle porte grande et double de deux tours toutes quarrées. Et, en entrant en icelle, on va entre deux haulz murs le trait d'un arcq et passe on deux autres portes, dont l'une se ferme chascun jour, avent qu'on soit au fort de la ville. - Item, il y a encor de l'autre bende de la ville deux autres portes, ouvertes chascun jour, l'une parmy zuut-ost, qui va aux fossés et aux gardins 5, et l'autre parmy est-noord-ost, qui va vers Alexandrie la vielle 6,

et vers le Kaire. Et par celle porte ne laisse on passer nul Cristien; ne scay se c'est pour la grosse montaigne qui est la près. - Item sont icelles deux portes moult belles, a doubles tours quarrées. — Item, y a en hault, sur les terrasses de pluisieurs tours qui sont autour de la ville, des couillars tous dreschiez , et en y a encore dix en pluisieurs tours entour. - Item, ay sceu par informacion qu'il y a assez 9 foison d'archalestriers de Rommaigne de t assez de petis canons dedens la ville. mais non mie nulz gros 5, mais y a grant nombre d'archalestriers. — Item, a l'autre lez de la ville, à l'opposite de la terre qui est entre les deux pors, y sont les murs de la ville longs et drois, et les tours y sont grandes, mais loings sont l'une de l'autre, et au long de iceulz murs, au trait d'un archalestre près, sont toutes montaignes de terre, et oultre sont gardins et palmiers à l'environ de la ville. — Item, n'y a en toute la ville nulle place ou on se puist recoeullier et est toute plaine de maisons sy non sur les deux montaignes. — Item, y'a pluisieurs marchans Cristiens dedens la ville qui la demeurent, en espécial Venissiens, Gênenois et Catelans, 6 qui y ont leurs fonteques, comme maisons grandes et belles, et les enferme on là dedens et tous les Cristiens, chascune nuyt de haulte heure, et, les matins, les laissent les Sarrasins dehors de bonne

La douwaine (A). Webb met en note « douane, » et cette interprétation est exacte, le mot douane étant un mot arabe, employé pour désigner les bureaux d'une administration locale. Les administrations de ce genre faisaient surtout sentir leur action par la levée des impôts. De là l'origine du mot espagnol aduana, pris dans un sens restreint, et imité en français par le mot douane.

^{*} Toute sorte de marchandise leur appartenant (A).

³ L'arcenal (W). - L'archenal (A).

⁴ Font (W).

⁸ Ces 7 derniers mots manquent dans notre ms. Ils se trouvent dans le ms. A et dans l'édition anglaise.

⁶ Notre ms. dit: la ville. J'ai corrigé d'après le ms. A et l'édition W.

^{&#}x27;Tout dreschiez en espécial devers ledit port (A. et W)."

² En conte (W).

³ Assez grant (W).

⁴ Webb propose de lire : Roumanie.

⁵ Nuls gros dedans la ville (W).

⁶ Vénitiens, Gênois et Catalans. M. Webb imprime ; Genevois, Cest une erreur,

1421-1423.

heure, et pareillement sont enfermez tous les vendredis de l'an, deux ou trois heures le jour, c'est à sçavoir à midy quant ils font leur grant oroison. Et y a autres conchiers 'd'Ancône, de Naples, de Marseille, de Palermes et de Constantinoble, mais à présent n'y a nulz marchans. — Item, y a une maison plaine de viel harnas de Cristiens, et tout le nouvel que on donne au Soudan ou qu'il gaigne sur les Cristiens, est là mis.

Cy s'ensieut la visitacion du 4 bras du Nyl devers Alexandrie, dont la bouche s'appelle Rosette.

Il est à sçavoir que de Alexandrie jusques ⁵ à la bouche du bras du Nyl appelé Rosette, il y a trente et cincq milles par terre, et par mer y a bien soixante milles, pour les terres qui se boutent en mer, et est Rosette ung grant villaige de bricque, assez bon, assis droit sur la rivière du costé vers Alexandrie à cincq milles près de laditte bouche où elle chiet dedens la mer. Et y a en icelle bouche une petite islette deshabitée qui part ⁶ laditte bouche en deux ⁷,

et est celle devers Alexandrie la plus grande et la plus parfonde comme j'ay sceu par informacion, car nul Cristien n'y ose aler. Et y a bonne entrée pour gallées et pour plattes! fustes: __ Item, de Rosette. C'est le port, comme on dist, qui est plus près de la marine et où moult de germes arrivent, tant du Kaire qui vont en Alexandrie, comme d'Alexandrie au Kaire, Et la, sont les mariniers de tout quanques ? il y a plus avantaigeux, et qui mieulz scevent le fait de la bouche de Rosette, qui en auroit afaire. Et de tout le convenant du bras de la rivière qui descent à Rosette, scevent iceulx maronniers 3, car à grant paine trouveroit on Cristien quelconcque, comme j'ay oy dire, qui bien 'sceuist la nature d'icelle bouche et rivière, pour ce que d'Alexandrie ne de aillieurs, ne voeulent souffrir que nul Cristien y voist, comme ceulz qui tousjours doubtent la concqueste. - Item, de Rosette, en alant sur la rivière au Kaire, y a bien deux cens milles par eaue, pour la rivière qui tourne sy fort d'un costé et d'autre par tous vens. Et par terre, en allant tout droit n'en y a que cent et yingt. — Item, est à scavoir que sur laditte rivière, d'une bende et d'autre, y a pluisieurs gros villaiges et portz en alant au Kaire, entre lesquelz il en y a quatre ou cincq 4, sy comme Utesinne 5 et Derut, qui sieent à bende droitte en montant vers le Kaire, et le

^{&#}x27; Je lis : conchiers d'accord avec Webb. Serrure a imprimé : couchiers.

[•] Serrure et Webb ont lu : De pèlerins. Le ms. A nous fournit le mot exact, il écrit lisiblement : Palermes. L'idée de Webb qu'il s'agirait des logements des pèlerins allant à Jérusalem, était peu vraisemblable.

⁵ Avoit (W).

^{*} De l'un des bras (W).

^{*} Jusques de si (W).

⁶ Qui part de (W)

⁷ Deux entrées (W).

^{&#}x27; Et toutes plattes (W).

Notre ms. porte: Et tout quanques. J'ai préféré la version A et W.

³ Les 3 derniers mots manquent dans A et W, et le mot car y est remplacé par ne.

⁴ Cincq bien gros (A et W).

⁵ Ùtefinne, d'après Webb.

Fowa 'qui siet à bende senestre, qui est une très grosse ville non fermée. - Item, plus hault que Derut, vers le Kaire, de celle bende, siet ung villaige nommé le Hatfe où commence la fosse 2 qui maine l'eaue du Nyl en Alexandrie, et est à vingt milles de Rosette ou environ. — 'Item;' sur le bras de la rivière, y a pluisieurs isles habitées et labourées, comme l'isle d'Or, où croist foison de chucre 3, et l'isle de Benignas, qui a bien quarante milles de long, et l'isle de Génosie ', grande et longue. Et y a pluisieurs autres meschantes et petits isles, dont ce livre cy ne fait point de mencion, pour ce que, par le gect de l'exemple de la rivière qui sur ce est faict 5 le pourra on vëoir plus à plain. Aussy est à sçavoir que il y a pluisieurs menus villaiges, tant de povre habitacion sy comme de bonne, assis dessus et près au gect d'un canon ou d'une mille de la rivière ; fustes ou germes 6 ne y peuvent venir. Et de ceulz cy en y a sans nombre. Et sont les plus grans villaiges, de bricques, et les autres, comme maisons de Tartres, rondes comme fours, fais de kaiges 7 et placquiez par dessus. — Item, est à sçavoir que, depuis Rosette, en alant au Kaire, sur la rivière, il y a en plui-

VOYAGES

sieurs lieux très plas [de] fons, espécialement vers le temps de febvrier, mars et apvril, que la rivière est moult basse, et n'y peut 1 passer en ce temps la une galée, car les germes qui sont toutes plates de fons et mesmes les plus petites en pluisieurs lieux s'arrestent sur le fons 3 - Item, cest article ne fait plus avant mencion de la nature des bras de ceste rivière, pour ce que, en l'article qui parle du bras de Damiette, qui sont aucques d'une mesmes nature, en parle plus à plain, cy après ensieuvant 3.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DU KAIRE 4.

Item, est le Kaire, la maistresse ville d'Égipte, assise sur la rivière du Nyl, qui vient de Paradis terrestre, et ne vient point plus près de la ville que à Boulacq, où il y a environ trois milles. - Item, Boulacq est ung villaige joignant à Babillonne, et sont là les maisons d'iceluy assises et fondées sur le bort de la rivière. - Item, est à scavoir que le Kaire, Babillonne et Boulacq 5 furent jadis chascune ville à part lui, mais à présent s'est tellement édiffiée que ce n'est que une mesmes chose. Et y a aucune manière de fossez entre deux plas 8 , sans eaue, combien qu'il y ait 7 moult

1421-1425.

^{&#}x27; Fouwa, (A); c'est le Fouah des cartes modernes, près de la naissance du canal Mahmudieh.

¹ Le fossé (A et W).

³ Sucre (A).

^{*} Webb lit : Genofie. C'est l'île de Gezirat, un peu au dessus de la séparation des deux bras de Rosette et d'Alexandrie.

⁶ Cette fois la carte est mieux désignée que dans les autres mentions. - Notre ms. dit : qui sur ce est faitte. Le ms. A : qui sur ce en est faict.

⁶ De la rivière où germes, etc. (W).

⁷ Kanes (W).

¹ Poroit (W).

² Sur le fons, por la plateur de l'eaue (W).

³ Cy aprez (W).

¹ Du Kaire et de Babilone (W).

Boulak et Babylonne existent encore. Voir plus haut pour ce dernier nom.

Oeux places (A).

⁷ Notre ms. dit : a. J'ai préféré la version A.

de maisons et chemins entre deux. Et peut avoir du Kaire à Babillonne trois milles et de Boulacq au Kaire trois milles. - Item, est la ville du ! Kaire très grande ville à merveilles, et a bien parmy Babillonne trois ! lieues franchoises de long et une lieue et demye de large. Et appert moult trop plus grande, mais elle est forment alée à destruction, et espécialement depuis environ vingt ans avant que je y fus 3. Elle est moult plaine de poeuple et très marchande. Et y a marchans de Inde ' et de toutes les parties du monde 5. Et est la maistre ville capital 6 de tout le païs du Soudan, comme d'Égipte, de Surie, de Sayette 7 et de toutes ses seignouries, et là où il fait sa résidence. -Item, au bout de la ville du Kaire, dessoubz une montaigne, il y a un très beau 8 et gros chastel, bien muré, et dedens fort plain 9 de maisons, ouquel le Soudan demeure. Et vient l'eaue de la rivière du Nyl, en aucuns lieux, dedens les fossez autour, par conduitz de fossez fais à la main. Et est celui chastel assis hault sur roche, au dessoubz de la montaigne, et est près en la fin du Kaire, vers Babilonne.

- Item, est la ville du Kaire fermée de murs en aucuns lieux par dehors, et en la plus grant partie ne voit on portes ne murs, car joignant les murs ont partout maisons et édefices det dedens les fossez et ailleurs, comme faubourgs, pourquoy elle ne samble point fermée, combien que sy soit tellement que on ne peut entrer en la droitte ville de nulle part que parmy portes qui se ferment de nuit. - Item. il y a grans, fossez, fais a la main, qui viennent de la rivière du Nyl entre le Kaire et Babilonne, par où, chascun an, quant la rivière croist, la ville, les gardins et tout le pais est abeuvrez. — Item, sont les fondacions des maisons de pierre, de bricque et de terre cuite, et les combles de quesne 3 et de méchant marrien, placquiez de terre legières à ardoir, et sont les combles moult hault; tous à terrasses, et moult y a de maisons et estroittes rues. - Item, en allant vers Matrie 4, où le balsme croist, il y a bien deux milles de loing et une mille de large de maisons abatues et désolées par mortalité, et aussy devers Babilonne et devers Boulacq, comme dit

^{&#}x27; De (W).

Quatre (A).

³ Que je y fus est supprimé dans le ms. W. Le ms. A porte: Mais elle vat moult à destruction et est allée et espécialement depuis vingt ans que je n'y fuis.

^{*} De Judée (A).

⁵ Et en partie de toutes nations et parties du monde (A).

^{*} La maistresse ville et capitale (A).

^{&#}x27;Egypte, Syrie, Sahid. Cette dernière région comprend le pays entre la vallée du Nil et la mer Rouge, depuis le parallèle du Caire jusqu'à celui d'Assouah.

⁸ Bel (W).

^{&#}x27; Fort et plain (W).

[·] Reédifiées (W). redificiez (A).

Fremée, mais si est, car on y peutentrer (W). — Maissy est bien, car on n'y peult autrement entrer (A).

^{*} Kanes (W).

^{*} Notre ms. écrit : la marine. « Le ms. A et W. Matrie.

[«] Webb y reconnaît l'endroit appelé Matarea, que les chrétiens et les musulmans révèrent à l'envi. On voit donc que le mot marine est un contresens. Suivant la tradition, c'est là que Jésus et sa mère trouvèrent un refuge dans leur fuite. Les jardins de baume étaient une des merveilles du pays, lors du voyage de Ghillebert; mais en 1501, un ambassadeur auprès du sultan en déplore déjà la perte. La guerre de Sélim contre les mamelucks en fut apparemment la cause. Sous le règne des nouveaux maîtres, on en fit d'autres plantations, que l'inondation du Nil détruisit en 1615. (E. Gachet.)

est. - Item, est toute la ville assise sur bonne terre vive pour fosser et pour miner, excepté le chastel qui est sur roche. — Item, est ledit chastel moult grant comme une ville fermée, et y 1 habite dedens, avecq le soudan, grant quantité de gens, en espécial bien le nombre de deux mille esclaves de cheval, qu'il paye à ses souldées comme ses meilleurs gens d'armes à garder son corps, femmes et enffans, et autres gens grant nombre. — Item, est ledit chastel moult fort assis sur les murs de la ville, à yssue 2 et entrée dedens et dehors, et a bien partout deux paires de murs, et devers la ville une belle et grande basse court, moult notablement fermée de beaulz murs, et ausdis murs grant foison de belles tours et grosses, rondes et quarrées. Et fault depuis la première porte passer moult d'autres portes avant que on soit ou maistre donjon dudit chastel. -- Item, y a fossez autour ledit chastel, et non obstant qu'il soit hault assis et que la rivière soit basse, sy y vient l'eaue par engiens, de puichs, à roes tournans par force de boeufz, qui vont autour grant partie desdis fossez. - Item, entre le chastel et la ville, y a une moult grande place et belle, comme est ung marchiet, et autour d'icelle y a quatre ou cincq 3 musquaies, de grosses pierres édefiées, qui sont à ung trait d'archalestre du chastel. — Item, peut mauvaisement entrer ' oudit chastel nul Cristien, sy ne peut on sçavoir les choses dessusdictes, synon en partie par informacion, et le surplus par ce que je en peus vëoir et considérer. - Item, au Kaire ne en tout le pais d'Égipte, pleut moult peu souvent.

CY S'ENSIEUVENT LES CONDITIONS ET NATURES DES SOUDANS DE BABILONNE, DE LEURS ADMIRAULZ ET ESCLAVES ET DES SARRASINS D'ÉGIPTE; DE LA NATURE DES PAÏS DE ÉGIPTE ET DE SURIE. ET PREMIÈREMENT:

Il est à scavoir que en tout le païs d'Égipte, de Surie et de Sayette, communement il n'y a que ung seigneur, c'est à scavoir ung soudan de Babilonne qui domine sur tout. - Item, ne se fait icelui soudan jamais naturellement de la nacion de nulz d'iceulx du païs, pour ce que les gens d'iceulz païs sont trop meschans et de trop foeble condition à bien garder leur païs, comme ilz dient; ainchois le font d'aucun admiral esclave qui, par le sens, vaillance et grant gouvernement de lui, se scaura tellement advarchier 2 qu'il aura acquis puissance et amis, du temps 3 du soudan et des autres admiraulz et esclaves, sy que, après la mort du soudan, par les choses dessusdittes il sera 4 seigneur. Et est ainsi que, par puissance et par parties qui le soustiennent, et non obstant ce, sy est il tousjours en doubte et péril d'estre bouté dehors par aucun autre dit . admiral 5 qui sera puissant autour de luy, soit par trahison ou par autres bendes qui seront favourables à celuy admiral contre luy. - Item, non obstant ce, depuis que ledit sou-

^{&#}x27; Et habite (W).

^{&#}x27; A l'yssue (A).

^{*} Cincq grans (W).

⁴ Le mot entrer manque dans notre ms. Je l'emprunte à A et W.

[·] Par la sienne vaillance (A).

² Se sera tellement avanciés (W).

⁵ J'ai emprunté à l'édition Webb et au ms. A les mots du temps qui manquent à notre ms.

Il se fera (W).

⁵ Autre amiral (W).

dan aura régné et dominé grant temps, non obstant ce qu'il

ait des enffans et qu'il ordonne en son vivant que ung de

sesditz enffans soit seigneur et soudan après lui, et que les grans admiraulz l'ayent tous accordez, sy advient il

trop peu souvent que icelui filz puist, après le soudan i,

venir à la seignourie, ainchois est prins et mis en prison perpétuelle ou estranglé couvertement ou empoisonné par

aucun d'iceulz admiraulz. Et est icelle seignourie très

périlleuse et très muable. — Item, et autant de temps que

je fus en Surie, il v eut cinca soudans 2. - Item, a tous-

jours, sy comme on dit, ledit soudan de Babilonne, tant

au Kaire comme assez près là 3, environ dix mille esclaves

à ses gaiges qu'il tient comme ses gens d'armes , qui lui font

sa guerre 5 quant il en est mestier, montez les aucuns à

deux chevaulz, les aucuns plus, les aucuns moins. Et est

à sçavoir que iceulz esclaves sont d'estranges nacions o

comme de Tartarie, de Turquie, de Bourguerie 7, de Hon-

guerie, d'Esclavonnie, de Wallasquie, de Russie et de

Grèce, tant des païs cristiens comme d'autres. Et ne sont

point appelez esclaves du soudan s'il ne les a achetez de

119

son argent ou ne lui sont donnez ou envoyez en présent d'estranges terres. Et en ces esclaves cy, se confie le soudan totalement pour la garde de son corps, et leur donne femmes et gazalz. 1 chevaulz et robes, et les met de jeunesse sus 2 petit à petit, en leur moustrant la manière de sa guerre, et, selon ce que chascun se preuve, il fait l'un admiral de dix lances, l'autre de vingt. l'un de cincquante et l'autre de cent, 3 et ainsy en montant deviennent l'un admiral de Jhérusalem. l'autre roy et admiral de Damasq, l'autre grant admiral du Kaire, et ainsy des autres offices du païs. -Item, est à scavoir que iceulz esclaves sont tous seigneurs des drois sarrasins du païs natifz, et ont loy et liberté en acheter et vendre et en tous autres avantaiges devant eulz, et les dominent et batent sans ce que autre justice en soit faitte, comme se c'estoient leurs mesmes ésclaves. et sont tous comme seigneurs du païs. Et est à sçavoir que communement les drois sarrasins natifz du païs bien peu se meslent des grans gouvernemens des bonnes villes, espécialement en Égipte, ains y gouvernent tous les esclaves. - Item, quant le soudan fait guerre contre quelque admiral rebelle ou aucuns de ses ennemis, quelque bataille ou effroy qu'il y aye, est à scavoir que nulles des communes des bonnes villes ne s'en moeuvent, ne des laboureurs; ainchois fait chascun son mestier et sa labeur, et soit seigneur qui le peut estre Item, quant iceulz esclaves vont en guerre, ilz sont tousjours de cheval, armez seullement de cuirasses meschantes, couvertes 5 de soye, et une ronde

^{&#}x27; Après la mort du soudan (A).

^{*}Voici leurs noms comme Gachet les donne: Sheck Mahmoud mort le 24 janvier 1821 — Ahmed, son fils et successeur — Thatar Daher Seifeddin qui déposa Ahmed et mourut le 30 novembre — Mohamned Saleh Naser Eddin son fils, sultan à 10 et détrôné l'année suivante. — Bourbai mort en 1438.

Là entour (W).

⁴ Notre ms. dit : comme de gens d'armes. J'ai préféré la version A.

Sa seignourie (A).

^{*} L'éd. Serrure dit : estrangers nacions. Notre ms. ni M. Webb ne font cette faute.

⁷ Boulgarie.

^{&#}x27; Casals (W).

Les met sus de jeunesse (W).

^{*} Et les aultres de cent et aultres davantaiges (A).

^{*} Et soit seigneur qui peult (A).

D'unes cuirasses, couvertes, etc. (W).

1421-1423

petite huvette en la teste, 1 et chascun l'arcq et les flesches, l'espée, la mache et le tambour pour eulz rassambler comme trompettes, et aussy quant ilz voient leurs ennemis en bataille, ilz sonnent tous à une fois iceulz tambours pour espoyenter les chevaulz d'iceulz. — Item, sont le surplus des autres Sarrasins, natifz du païs, en espécial d'Égipte, meschans gens, vestus d'une chemise, sans chausses, sans brayes, une torque 3 sur la teste. Et quant aux communes du plat païs, ilz ont pou arcs, ne flesches, espées, 4 ne choses nulles de deffense, et est grande meschansteté que de leur fait. Mais il y a une autre manière de gens nommez Arrabes, qui grant partie habitent es désers et en pluisieurs autres lieux en Égipte, lesquelz ont chevaulz et cameulz 5 et sont très vaillans gens au regard desdis Sarrasins, et se treuvent grant quantité. Et font les aucuns à le fois e guerre au soudan mesmes, et sont gens de povres vivres et de povre habit et n'ont autres armures que une longue lanchette, et gresle 7, comme dardes ployans, et ont unes targes en manière d'un grant boucler 8; mais ilz sont trop plus vaillans que les Sarrasins, combien que eulz mesmes tous sont de la secte de Mahommet, et font seigneurs et admiraulz d'eulz mesmes. Et souvent font grosse

guerre l'un contre l'autre, et n'ont villes, ne maisons, ains dorment tousjours aux champs, dessoubz huttes, qu'ilz font pour le solleil. Et de ceulz cy, se le soudan en avoit à faire contre Cristiens, n'est point de doubte qu'il en trouveroit assez. — Item, est à scavoir qu'en tout le païs d'Égipte, en bonnes villes ou aux champs, il y a grant quantité de Cristiens desquelz fay peu de mencion pour ce que peu de prouffit pourroient faire aux Cristiens servans à la matière.

Cy après s'ensieut la différence des païs d'Égipte et de Surie. ²

Item, il y a différence entre le païs d'Égipte et de Surie, car Égipte sy est plain païs et ouvert, et Surie sy est païs rusquilleux et plain de montaignes, et sont communement les Sarrasins de Surie, natifz du païs, meilleurs gens d'armes, plus vaillanz ³ et plus habilles en fait de guerre et pour la deffense du païs que ne sont ceulz d'Égipte. Et se treuvent grand quantité de iceulz Sarrasins de cheval assez bien montez, chascun ayant l'arcq, les flesches, l'espée, le mache et le tambour, et espécialement depuis les marches

Et une rondelle petite helmette en la teste (A).

Le tambour, et leur sert le tambour pour, etc. (A).

^{*} Tocque (éd. S.). Notre ms. porte lisiblement : torque. — Tourque (A).

[•] Ils n'ont point d'arches ne d'espées (A).

⁵ Chameulx (W).

[·] Quelquefois (A).

^{&#}x27;Lanchette longue et gresle (W). Une lancette meschante, longue et gresle (A).

[•] Et une targe au cousteit, en manière d'un grand bouclier (A).

^{&#}x27;« Il faut lire « de crestiens de la chainture », dit Gachet, sans quoi la phrase ne se comprend point. On donnait le nom de chrétiens de la ceinture aux chrétiens d'Asie, et surtout de Syrie, qui portaient de larges ceintures de cuir pour être distingués des musulmans, d'après une loi faite par le calife Motouakkek, en 856. » — Aucun de nos deux ms. ne donnent ce mot.

^{*} Cy comme la différence d'Égypteet de Syrie quant à leur pays (A.

⁵ Meilleurs, plus vaillans, etc. (A).

[.] VOY. ET AMB.

de Gazère et de Jhérusalem, au long de la marine, en venant vers Baruth et vers Tripoly¹, et entre les montaignes alant de la marine à Damasq, à Halep , et parmy ledit païs, qui est moult grant. — Item, pareillement comme au païs d'Égipte, il y a autour de Damascq et de Jhérusalem, en pluisieurs lieux en Surie, emmy 3 les champs et par les montaignes, Arabes habitans, dont en temps de guerre les aucuns et pluisieurs se treuvent 'montez sur chevaulz et sur cameulz pour aydier leur seigneur, habilliez, comme dit est, pour la deffense du païs. - Item, autour de Damascq et de Halep, en laditte Surie, y a encores une autre manière de gens, nommez Turquemans, natifz de Turquie, qui, par le congiet du soudan, habitent le païs et changent souvent habitacion de lieu à autre, ayans femmes, enffans et bestiaulz; lesquelz sont, en grant quantité, montez d'assez bons chevaulz, ayans bons arcqs, flesches, espées et tambours et maches, 5 et aucuns ont targes. Et sont iceulz Turquemans sans comparoison meillieurs et plus vaillans aux champs que les Arrabes, ne que les Sarrasins du païs, ne encores que les esclaves, et sont grandement et trop plus doubtez 6; et sont iceulz Turquemans pretz 7 au plaisir dudit Turcq et soudan 8. — Item, au long de la marine de Surie ont communément les communes de

piet, l'arcquet les flesches, et pluisieurs en y a qui ont espées autors de la company de

Mémoire que en Surie ! pleut trop plus que en Égipte. en espécial autour de Damasq et sur la marine venant de Jaffe 2 a Tripoly.

CY S'ENSIEUT LA NATURE DE LA RIVIÈRE DU NYL, ET LA VISITACION D'ICELLE DEPUIS DEUX JOURNÉES AU DESEURE DU KAIRE JUSQUES AU PORT DE DAMIETTE.

Mémoire que la rivière du Nyl est très doulce eaue et très saine et queurt doulcement et non pas trop rade, et vient devers 3 les parties d'Ynde et de paradis terrestre, comme on dist, et passe au long d'Égipte et vient par devant Babillonne passer à trois milles du Kaire, vers la mer, et passe devant Boulacq. — Item, environ à vingt milles au dessoubz du Kaire vers la mer, se départ laditte rivière en deux bras très gros et tous deux viennent chëoir en la mer, l'un à ung lieu nommé Rosette, qui est à trente et six milles près d'Alexandrie par terre, et en y a soixante et dix par mer, et l'autre bras vient chëoir en la mer de Damiette. — Item, est à sçavoir que ceste rivière du Nyl croist, tous les ans, sans faillir, une fois l'an, au-dessus des bors sy hault qu'elle arrouse les terres d'environ deux ou trois milles parfont ou pays. Et tant plus hault monte

1421-1423.

⁴ Beirouth et Tripoli.

¹ Damas et Alep.

En mitant (A).

^{*} Notre ms. dit : se tiennent. A et Webb : se treuvent.

⁵ Espées, tambourins et masses (A).

[•] Et sont plus redoubtez (A).

^{&#}x27; Tousjours pretz. (W).

^{*} Et sont yceulx toujours prets au plaisyr du grand Souldant (A).

⁴ Égypte (A).

³ Jaffa.

⁴ Notre ms. dit: dix milles. Le ms. A et l'éd. Webb portent vingt, ce qui est manifestement plus exact.

on 1 au dessus du Kaire et tant plus hault croist. Et tant plus aproche on devers Alexandrie ou vers Damiette, sur tous les deux bras, et tant moins croist en haulteur, car plus elle vient devers la mer et plus s'espart de tous costez en lieux plas et larges, en fossez, en puichs et canaux, qui sont faits à la main, d'une bende et d'autre de la rivière, lesquelz arrousent les villaiges, les gardins et le païs entour. -Item, quant la rivière est en celle haulteur, on retient l'eaue par escluses et trenchis 2, dont on arrouse le païs en la nécessité, 3 ou temps que l'eau s'est remise en son plus bas degré 'et que la grant sécheresse vient. — Ilem, est à sçavoir que ceste rivière est tous les ans au plus bas en la fin de may et en l'entrée de juing ; et tousjours, sans faillir, du septième jour de juing jusques au dousième, elle commence à croistre et croist petit à petit et s'en perechoit on telle nuyt qu'elle est creute encore de ung pauche, telle nuit de deux, telle nuit de trois, et telles nuys de quatre; et aussy telles quatre ou cincq nuys, riens ou bien peu. Et ainsy son croistre ne tient point de rieule, mais tousjours elle ne fault point de estre au plus hault en la fin d'aoust ou par tout le mois de septembre 5. Et en icelle haulteur que guaires plus ne croist ou amenrist, elle se

124

tient bien deux mois, et puis, ainsy comme elle est creute sans rieule, en telle manière décroist elle sans rieule petit à petit et tant qu'elle revient au plus bas degré au jour dessusdit. — Item, quant elle est au plus bas, elle n'a en pluisieurs lieux que bien peu d'eaue de parfont, comme cy après on parlera plus avant. — Item, il y a au Kaire, droit devant Babillonne, emmy la rivière une yslette, petite, très bien habitée, fermée autour de maisons, où il y a une maison basse, fondée en l'eaue, en laquelle a 1 ung pillier de marbre où l'eaue de la rivière vient frapper, lequel est enseignié de pluisieurs enseignes de trés' qui sont pauchz 3, palmes, piez et picques. Et par ce pillier cognoist on ausdittes enseignes quant la rivière croist, et quans paulchz ou quantes palmes, quans piez ou quantes picques, chacune nuit, elle est creute. Et y a ung propre maistre pour ce cognoistre, aux gaiges du soudan, qui va crier parmy le Kaire la cruchon de l'eaue pour resjouir le poeuple. — Item, quant elle vient à sèze picques de hault ou dit pillier, le poeuple du Kairefait joie ', et monte le Soudan sur une galée à ce ordonnée et va luy mesmes retaillier et ouvrir la bouche d'un grant fossé fait à la main, qui part de la rivière et passe parmy Babillonne. Et lors, par la se espart l'eaue du Nyl par pluisieurs petis bras et fossez parmy le Kaire es 5 gardins et ou païs autour. Et quant la rivière se décroist, lors on reliève et restoupe on icelle

ET AMBASSADES.

[·] Devers ou dessus (W). - Devers ou au dessus (A).

² Trenches (A).

⁵ En les nécessités (A).

^{*} Du temps que l'eaue s'est remise en sa place et en son plus bas degré (A).

⁸ L'édition Serrure met ici une virgule, et après amenrist un point. Notre ms. qui ouvre ici comme presque généralement la phrase par une initiale marquée d'une barre rouge, et l'édition Webb sont d'accord avec le sens.

^{&#}x27;Il ya (W).

¹ Trais (A et W).

³ Piés (W).

^{*} Fait et demène grand joye (A).

⁸ Serrure a imprimé: et. Notre ms. est d'accord avec celui publié par M. Webb.

bouche, et tient ' on l'eaue ainsy au Kaire pour toute la saison, car autrement ne pourroit vivre le Kaire?. — Item, est communement, chascun an, environ l'entrée de juing quant elle vient à sèze picques, que le Soudan va ainsy retaillier ledit fossé, et a une picque vingt et quatre pauch * de long 4. - Item, depuis ce jour en avant que elle vient à sèze picques, elle va en croissant tousjours jusques au temps dessusdit en fin de septembre, et vient à dix-sept 5 picques, à dix-huit, à dix-noeuf et à vingt, et pou de saisons adviennent e qu'elle ne viengne à vingt ou environ. — Item, quant elle passe vingt, tout le païs estant sur la rivière est noyez, et quant elle ne vient que à sèze ou dix-sept, la terre fructifie peu de biens et ont famine grande en celle saison, mais quant elle vient à dix-huit 7, elle fructifie ung peu mieulz, encore mieulx à dix-nœuf et demy 8, car lors est il habondance de tous biens en tout le païs de la rivière, et lors aussy elle est au plus hault que elle peut estre sans tout destruire. — Item, je sceuz par pluisieurs oppinions que la cause pourquoy elle croist ainsy par chascun an, sy est par les très grans pleuves qu'il fait, environ mars et apvril, cent journées au dessus du Kaire, en la terre du prestre Jehan, où elle passe. - Item, sont toutes les maisons et villes autour de la rivière assises plus hault que la

VOYAGES

terre plaine, sur tertres et montaignes, pour obvier à la cruchon de l'eaue 1. - Item, va ceste rivière du Nyl, au dessus du Kaire, toudis parmy ung païs qui est au soudan, appellez Sayette 3, bien quarante journées vers Inde, où il v a, comme on dist, de moult grosses villes. Et est le païs très bien habité de bons gros villaiges, d'un lez et de l'autre de la rivière, en espécial deux journées partant du Kaire amont la rivière jusques à une esglise de Jacobitains, nommée Saint-George, laquelle j'ay visité en personne, et le surplus ne scay que par informacion. — Item, y a sur ceste rivière, tout du païs du soudan, une sy très grosse quantité de barques alant de l'un à l'autre en marchandise. qui se nomment germes les aucunes, et le plus à voilles latins, et les autres à voilles quarrez, que c'est une infinité. Et ne voit on autre chose qui va amont et aval la rivière. et sont toutes plates de fons dessoubz, pour la rivière qui est souvent plate. — Item, en ces deux journées, il y a pluisieurs islettes, et y est la rivière large le trait d'un canon et parfonde comme au Kaire, et monte amont parmy le zuut sans gaires tournyer. - Item, est à scavoir que le bras de la rivière, qui va du Kaire à Damiette, tourne très fort, et y a par eaue bien quatre grosses journées qui valent. bien cent et cincquante milles, et est ce bras plus estroit 'et plus parfont que celui d'Alexandrie et de Rosette, et a communement le trait d'un fort archastre de large 5 et en

^{&#}x27; Retient (A).

³ Vivre les habitans audit Kayre (A).

³ Quatorze pieds (A).

^{*}Le ms. publié par M. Webb place ici les deux derniers § de ce chapitre.

⁵ Seize (A).

[·] Avient (W).

^{&#}x27; Au dix huitième (A).

[·] A dix nœuf et encore mieulx à vingt et demy (A).

^{&#}x27; A la inondation de l'eauwe (A).

^{*} Sahid, voir p.

⁵ La plupart (A).

⁴ Plus espèsse, plus estroite, etc. (A).

⁵ De large manque à notre ms. Je l'emprunte au ms. A et à l'éd.W.

1421-1423.

Alexandrie, très gros villaige. Et y a arrière de laditte rivière aussy villaiges très grant foison, à deux ou à quatre 1 milles parfont au pays, et sont édefiez de terre, de eaue * et de meschante bricque. Et y est la terre très bien labourée et grant habondance de blez, d'orges et de fruis dedens terre, et peu y a d'autres arbres fors que palmiers, qui riens ne valent à carpentaige, et n'y a forteresse, tour ne ville fermée. — Item, en ces trois 3 journées de rivière, y a pluisieurs petites islettes, les aucunes habitées et les autres non. — Item, y a foison de cocatrix 4, et n'y a nulz chevaulz sauvaiges 5. — Item, a vingt 6 milles au dessoubz du Kaire, alant vers Damiette, il y a, partant hors de laditte rivière, ung autre bras fait à la main nommez le Elberque, qui, de la bende de Surie, s'en va arrosant le païs autour et va chëoir en ung port 'de Thênes', dont cy après sera faicte mencion. Et est ledit bras sy plat d'eaue que à paines y peuvent passer petites germes. - Item, à douse milles près de Damiette, partant hors de la rivière, il y a ung autre bras de rivière, lequel n'est pas grant, mais est fait à la main, qui, en arrousant ledit païs autour, va chëoir pareillement au dit port de Thênes, et est plus plat encores et plus estroit que n'est le Elberque, car n'y a que spetites barquettes. — Item, je sceus 9, par vraye enqueste, que le

pluisieurs lieux plus, et néantmoins ; et en pluisieurs lieux est elle sy platte que tous les cops, les germes, mesmement les plus petites et quy ne sont point chargées, s'arrestent sur terre, et est cette rivière très faulce de son cours, car aucunesfois est le courant de l'eaue en ung lieu et aucunesfois en ung autre, et ne pourroit on justement escripre la parfondeur d'icelle, synon qu'elle est sy plate, quant elle est au plus bas, que mauvaisement y pourroit passer 2 galiotte nulle sans avoir bon pilot en ce temps-la, mais à la fin de juillet et par tout le mois d'aoust, de septembre, et d'octobre et jusques à mi-novembre, aiant toujours bon pilot Sarrasin qui fust de Rosette ou de Damiette, pourroit passer toute gallée jusques au Kaire, et non en autre temps. - Item, entre le Kaire et Damiette, il y a sur le bort de la rivière, d'une bende et d'autre, espessement assis villaiges, à une mille ou à deux près l'un 3 de l'autre, au plus loings, desquelz pluisieurs sont pors ' de germes et de barques, dont il en y a pluisieurs grandes d'icelles villettes ou villaiges, entre lesquelles y est Scommanob 5, assis de la bende vers

^{&#}x27; Trois (W).

^{*} Canes (W). - Quesne (A).

⁵ Quatre (W).

[·] Coucoudrilles (A).

⁵ Ce § manque dans l'édition W.

⁶ Webb dit à tort : dix milles.

^{&#}x27;Par un port en la mer appelé le port, etc. (A). — Sur la mer appelé le port de Tenes (W).

¹ Tineh, l'ancien Pelusium.

Memoire, que je sceu (A).

^{&#}x27; Quant elle est au plus bas, et lors a elle de profondeur en un lieu plus, en l'autre mains (A et W).

Notre ms. a ici une phrase évidemment incomplète; ils disent: Que mauvaisement y pourroit passer galiotte nulle, sans avoir bon pilot sarrasin ou fust de Rosette ou de Damiette, y pourroit passer toute grosse gallée jusques au Kaire, et non en autre temps. La version du ms. A, presque conforme au ms. publié par Webb, offrant un sens complet, je l'ai adoptée ensieuvant l'orthographe de l'éd. W plus conforme à notre ms.

L'un manque à l'édit. S.

⁴ Pons. (S).

⁵ Saminon, selon Webb.

131

Soudan ne pourroit destourber le cruschon de ceste rivière du Nyl dessusditte, mais que le prestre Jehan bien le feroit et lui donneroit autre cours, s'il vouloit, mais il le laisse pour la grant quantité des Cristiens qui habitent en Égipte, lesquelz pour sa cause morroient de faim. — Item, est à sçavoir que le Soudan 'ne laisse nul Cristien passer en Inde 2 par la mer rouge, ne par la rivière du Nyl, vers le prestre Jehan, pour la paour qu'il a que les Cristiens ne traittent à lui 3 à ce que ceste rivière lui soit 4 ostée, ou autre chose à lui contraire, car les Cristiens et le prestre Jehan de par delà lui font souvent guerre.

CY S'ENSIEUT LA VISITACION DU PORT DE LA VILLE DE DAMIETTE ET DE LA RIVIÈRE ET DES RIVIERETTES QUI EN PARTENT ET VONT CHÉOIR AU PORT DE THÊNES.

La ville de Damiette ⁵ est assise au loing et sur les rives de la rivière du Nyl, vers Surie, à six mille près de la bouche de la mer, en une islette qui de deux lez est enclose, l'un des lez de rivières et l'autre de la mer. Et s'estent très l'ongue sur la rivière, mais plus estroitte vers les champs, et est très grande, non fermée de nul costé, synon que

toutes les maisons sur la rivière tiennent enssamble, qui de celle bende sont en manière de fermeté. Et là au long de l'eaue, y a pluisieurs portelettes, tant en maisons comme autrement, par où l'en charge et descharge la marchandise, et desquelles les aucunes se ferment de nuit, mais les autres non. Et y ont pluisieurs maisons, leurs huis à leur poste. Et est ceste ville ancienne et deschëue, édifiée de maisons de meschantes bricques; les fondacions et les combles, qui sont communement haulz, ne sont que de quesque 1 et de terre et ne dureroient rien au feu. Et, comme la renommée coeurt, elle est moult despoeuplée, deshabitée et deschëue puis vingt ans en sça. Et n'y a riens de fort en la ville que les mousquayes, une esglise de Sarrasins, qui est peu de chose, et une tourelle au dehors de la ville, que on dist que Saint Loys fist faire. - Item, à l'opposite de celle tour, bas au bout de la ville, vers la mer, il y a en manière d'un lieu en la rivière plus estroit que nulle part en laditte rivière au dessus, ne au dessoubz, lequel est moult parfont et n'a que le gect de une pierre d'un bon bras de large. Et en ce lieu là, et d'une bende et d'autre de la terre, il samble qu'il y ait lieux très avantaigeux pour y prestement fonder tours ou chasteaulz, pour la rivière qui à ce affachonne le lieu et lui donne 3 avantaige de force, en espécial devant la ville, car il y a, dedens l'eaue, de très grant parfondeur, fondé murs très beaulz, davantaige 'et une petite basse tourelle quarrée et aucunes maisons non pas fortes, que nulz ne

ET AMBASSADES.

^{&#}x27; Memoire, que le grand Souldan (A).

¹ Judé (Ed. S.). — Serrure a évidemment mal lu ces lettres qui peuvent former aussi bien Inde que Judé. M. Webb a mieux compris le texte, et dans notre ms. non plus que dans A, il n'y a pas à se méprendre.

³ Avecque luy (A).

⁴ Lui fust (A).

^b Si est (W).

^{&#}x27; Canes (W).

² En bas (A).

³ L'édition Serrure omet le verbe : donne.

^{*}Car il y at dedens l'une fond de grande profondeur de l'eauwe, murs très beaulx, etc. (A).

garde. Et en alant de ce lieu la en la ville, monte la terre ung peu en hault ; mais sur ung lieu tout propice, qui la est, on pourroit fonder une grosse tour vers la ville. Et n'y fauldroit que copper ung peu de terre, que la rivière iroit tout autour et enclorroit tout ce lieu là, et seroit fort à merveilles. - Item, pareillement à l'opposite entre la rivière, il y a commencement d'un lieu très fort, et y eut jadis une tour fondée en l'eaue que la rivière a abatue, et n'y a autre chose.Et qui vouldroit, on pourroit en celui estroit là clorre 2 la rivière d'une chayenne 3 ou jusques à la bouche ou la rivière chiet en laditte mer. — Item, de ce lieu la, où est le bout de la ville, jusques à la mer, y a 4 six milles par eaue et autant par terre. — Item, sont ces six milles 5 par terre tout plain chemin de sablon assez pesant à aller, mais il y a pluisieurs rieux et courans qui arrousent les gardins et le païs, sur lesquelz, à venir 6 en la ville, il fault passer par petis ponteaulx de laigne et de terre. Et trouve on assez près de la marine et assez près de la ville, petis courans, ou milieu du chemin, et de palmiers assez largement, et y a de la bouche ditte tout au long du bort de la rivière et vers Damiette jusques au plus près de la ville, jongz et longs roseaux, pourquoy au long d'icelle on ne pourroit descendre, qui ne venroit jusques à la ville ou qui ne descenderoit 7 à la bouche par petis bateaulz, et là pourroit on descendre,

combien qu'il y fait sy très plat, tant d'une bende que de l'autre, que s'il faisoit riens de vent lou il y eust riens de puissance devant, il seroit très dangereux. - Item, qui en ce lieu la descenderoit pour venir par terre à la ville, il fauldroit ung peu tournoyer pour issir hors de la voye desdis jongs et trouveroit 2 les rieux dessusdiz en chemin 3, que les Sarrasins feroient bien floter d'eaue en une nuyt plus hault par leurs puichs, qu'ilz ont près de la rivière, qu'ilz tirent l'eaue à roes et à boeufz. Et y a grant foison d'eaue de fossez la entour autre que desdis puichs, ne de la rivière, car le lacq de Lestaignon 'vient flotter au plus près du chemin à demye mile à main senestre en alant de ladite bouche vers la ville. - Item, droit en ce lieu là de laditte bouche, du costé vers la ville sur terre, il y a toutes les nuys six hommes de cheval qui font le guait dessoubz ung appentis de quatre pilliers de pierre, pour les fustes d'armes qui y peuvent 5 arriver. — Item, siet le plateur de la bouche de Damiette en la mer comme une mille de parfont et est large de deux à trois mille ou plus. Et y a ung canal et cours d'eaue en celle plateur qui, tous les ans communement, quant la rivière croist, se change de lieu en autre, c'est à sçavoir par les sablons que 6 le cours de l'eaue en emmainne. Et aucunes fois advient que 7 ce dit canal

Outre (W).

^{*} Enclorre (A).

La fin de la phrase manque dans l'éd. Webb.

De celle lieu où est le font de la ville vers la mer, de si à la bouche où la rivière chiet en la ditte mer, y a, etc. (W).

^{*} Sept milles (A).

[·] Au venir (W).

⁷ Qui redescendroit (W).

ARien de mauvais temps ou de vent (A).

^{*} Tourneroit (A).

^{*} En plat chemin (W).

^{*} C'est le lac Mensaleh, par lequel le canal de Suez débouche aujourd'hui dans la Méditerranée.

B Poroient (W).

Notre ms. dit : qui le cours de l'eaue en enmainent. J'ai corrigé d'après A et W.

¹ Et aultres fois advient et bien souvent que, etc. (A).

se mue plus d'une fois l'an, par lequel qui veult entrer en la rivière du Nyl il fault entrer et yssir, et est moult périlleux à l'entrée et plus à 1 l'issir pour la mer qui redonde contre le courant de la rivière, et n'a ce cours d'eaue et canal que huit palmes, de ung quartier la palme de parfont, néant moins et néant plus quant la rivière croist ou qu'elle est au plus hault que quant elle est au plus bas. Et y a ung homme de par la ville de Damiette ordonné, qui tousjours tente 2 ou sonde le fons, pour sçavoir quant le canal de la bouche se remue, et est celui le pillot qui moustre aux nefz et aux fustes, qui veulent entrer dedens, le chemin et l'entrée. — Item, par ce canal, ayant bon pillot, entrent bien nefz de deux cens bottes et toutes galées et menues fustes, quant le temps est bon et qu'il fait doulz vent venant de la mer. — Item, depuis qu'elles ont passé celle dangereuse bouche, il y a bon fons, d'une brache et demye et deux braces de parfont, au courant d'icelle jusques à la ville, au mains, quant elle est au plus bas. Et y est la rivière largue d'un trait de canon avant en pluisieurs lieux, mains que plus, et tourne ung petit. — Item, environ trois milles de parfont en la mer, oultre celle bouche, il y a, en esté, bon lieu et bon pellaige pour sourgir 3 et arriver 4 toutes grosses nefz, et en ce lieu là il y a quatre braches de parfont. Et n'y a vent qui tant y nuyse que zuut-west. Et là vient communement, l'esté, tout le gros navire, et peu en y a qui entrent dedens la bouche, pour ce qu'elle est sy périlleuse, synon aucunes petites nefz de cent et cincquante bottes au

plus hault, qui la se veulent verner ou refaire; mais, l'iver, n'y osent demeurer nulles ness pour ce qu'il y a sy peu de abril . — Item, quant, en celuy pellaige ou sourgissoir, le vent se met à grant fortune, les nesz qui la sont s'en vont devant le port de Thênes à secours et la sont plus sceurement.

Mémoire que, de l'une des bouches de la rivière du Nyl jusques à l'autre, par mer il y a quatre vins et dix milles, et est ce païs la une isle très habondant et fructueuse et très plaine de villes et de villaiges. Et est parmy le pays et au long de la rivière, le meilleur païs d'Égypte et le nomme on Garbye.

Mémoire que, dedens la rivière du Nyl, il y a la plus grant habondance de poissons du monde, mais il n'est pas sain à en plenté essayer 3, combien que l'eaue est sy saine qu'on n'en peut trop boire. Et sont les poissons 4 comme grans chevaulz sauvaiges, et y a grant multitude de cocatrix qui sont en laditte rivière du Nyl, espécialement devers Rosette.

1421-1423.

^{&#}x27; Notre ms. dit plus l'issir. J'ai préfére la version A et W.

Tatte (A).

Séjourner (A).

⁴ Ancrer (W).

^{&#}x27; D'abri (W).

L'édition Serrure porte : quatre nuis. C'est évidemment une faute de lecture. Le ms. A et l'édition Webb sont d'accord avec notre ms. Trente milles, serait plus exact.

^{*} A lui en planté asaier (W). — A ly en plenté assaisir mais le . eauwe est saine (A).

^{*} Mémoire, des poissons (W).

1421-1423

CY S'ENSIEUT LA FASCON DU LACQ DE LESCAIGNON 1

Item, en la ville de Damiette, il y a encores, partant de la rivière du Nyl, ung estroit brachelet d'eaue courant, fait à la main, comme ung fossé, passant parmy les gardins de la ville, qui ont bien quatre milles de long, lequel s'en va chëoir à six milles près de Damiette en ung grant lacq d'eaue salée que la mer sy a 2 gaignée dès long temps, nommé Lescaignon, lequel a bien deux cons 3 milles de tour et est plain d'islettes perdues . Et est à scavoir que parmy la dessusditte rivierette, qui n'a, au temps que l'eaue de la grosse rivière est au bas, que deux ou trois piez de parfont, s'en vont bien aucunes gripperies petites, non chargies, de Damiette dedens ledit lacq de Lestaignon, ouquel lacq y a fons assez pour icelles. Et là, en attendant la marchandise pour elles chargier, viennent de Damiette autres plus petites barques chargées d'icelle marchandise et les chargent dessus lesdittes gripperies et germes. Et est ce lieu là où ilz les chargent, aussy sur ledit lacq, à xxy ou à xxx 5 mille près de Damiette. Et puis, ainsy chargies, s'en vont au long dudit lacq de Lescaignon, ayans fons de quatre ou de cincq piez d'eaue, jusques à la bouche du port de Thênes, devant nommé, où la haulte mer vient. Et par ceste rivière droit

là, issent plus communement de Damiette, telz petis vaisseaulz pour aler en leur marchandise qu'ilz ne font par la grant bouche de la rivière du Nyl à Damiette, pour ce que tant est périlleuse. - Item ou dit lacq y a habondance à trop grant merveille de poisson assez plus encores qu'en la rivière du Nvl. - Item. aucunes fois, les grandes germes ne les gripperies, qui s'en vont de Damiette en leur marchandise, ne vont pas chargier en ce lieu la de Lescaignon dessusdit leur marchandise parmy laditte riviérette, pour ce qu'elle a 1 sy peu de fons, ainchois, issent par la bouche de la rivière à Damiette et s'en vont par mer, costiant la terre autour, et entrent oudit port de Thênes et remontent par ledit lacq de Lescaignon en bon grant fons * et la par petites barques chargent, sy comme dit est. - Item. est à sçavoir que ce n'est pas chemin convenable à maronnier du monde, ayans aussy grosse fuste que gripperies ou grosses germes, de entrer oudit port de Thênes pour vouloir aler parmy ledit lacq et le chemin dessusdit à Damiette, s'il n'avoit ung propre pillot du païs, car le chemin y est à tenir très mauvais, entre pluisieurs islettes, pour le peu de fons qu'il y a en pluisieurs lieux, car tous les cops 3, on se treuve sur terre. — Item, y a de Damiette. par ce chemin dessusdit, jusques audit port de Thênes, qui chiet en la mer, soixante et dix milles, et par la marine aussy autour en y a autant.

Lac Mensaleh.

^{*} La mer a (W):

Notre ms. et l'éd. Serrure donnent trois cens; la version A et W nous fournit un chiffre plus exact.

De sledes perdues (A).

Notre ms. et l'éd. Serrure portent : à quinze ou à vint mille. Le manuscrit pu par M. Webb nous fournit un chiffre plus exact.

^{&#}x27; Qu'il y a (A).

La fin de la phrase est rédigée dans l'édition Webb comme suit : Et reviennent toujours au lieu dessusdit aians bon grant fons et là par petites barques chargent comme dit est. — Id. A.

A tous coups (A).

1421-1423

can be a first care to be a selected to be a selected to the party of the care and the care are a selected to the care and the care are and the care and the care are are are and the care are are are and the care are are and the care are are are also are also are are also are are also are are also are also are are also are al

Item, est le port de Thênes très bon port pour petis bateaulz, gallées et plattes fustes, et est l'entrée très large de l'une terre à l'autre, et siet aussy, comme on y arrive par mer, parmy zuut-west; mais ung peu plus avant entre les terres, il y a une bouche qui a deux ou trois milles de large, dangereuse et assez périlleuse à y entrer et à en saillir, près autant qu'en celle de Damiette, pour la mer qui redonde contre les courans des eaues doulces, qui chiéent dedens le lacq de Lescaignon et par conséquent oudit port. Et n'a pour entrer en laditte bouche que ung tout seul canal, nommé cours de l'eaue, qui n'a que sept ou huit quartiers de parfont, par lequel il fault entrer et yssir, non obstant ce que l'ouverture de la bouche soit moult grande ; lequel canal se change très souvent de lieu à autre par les courans merveilleux qui mainent les sablons puis cy, puis là 2. Et y peut on mauvaisement entrer atout nefz de deux cens bottes et sans pillot, mais qui a bon pillot, nefz de trois cens et de quatre cens y entrent bien, d'un bon doulz vent venant de la marine; et depuis que on est dedens celle bouche, y a très bon fons, de deux, de trois et de quatre braches. — Item 3, que deux ou trois milles de parfont en la mer, oultre laditte bouche, y a très bon sourgissoir pour grosses nefz, et y a abril contre pluisieurs vens pour la grant entrée qu'il y a et pour les terres d'icelle, qui sont loing l'une de l'autre, qui donnent abril, combien que ce n'est que tout pellaige; mais l'yver, quant les nest n'osent demourer devant Damiette pour le fort temps, elles viennent à secours pour sourgir en ce lieu là: — Item, à laditte bouche, à l'endroit où le canal est environ de deux à trois milles large et en amenrissant petit à petit, ledit port comme une rivière s'en va, comme dit est, ou lacq de Lescaignon. — Item, sur ledit port en terre, n'y a autre ville ne villaige, que deux ou trois povres maisons, moitiés décheues et deshabitées, mais est à sçavoir que, non obstant ce, il y a tousjours gens, barques et cameulz et marchandise qui passe ou rapasse par terre et par eaue en ce lieu là, car par terre et par eaue, c'est le droit chemin alant du Kaire à Gazère et et n Jhérusalem.

CY-APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DE JAFFE.

Jaffe ⁵ siet en la coste de Surie sur la mer, à deux cens milles près du port de Thênes par mer, et à trente ⁶ milles de Jhérusalem par terre. Et est le plus prouchain port qui soit près de Jhérusalem, et fut jadis grant ville fermée, mais à

i Ainsi (W).

^{*} Or de chà, or de là (W). Puis de çà, puis de là (A).

³ Mémoire (A et W).

^{&#}x27; Séjourner (A).

^{*} Marchandises (W).

³ Passent ou repassent (W).

⁴ Gaza.

Jafa ou Joppé.

⁴ Vingt (A).

ET AMBASSADES

présent elle est toute desrocquie 1, et n'y a que trois caves, où nul ne demeure, où les pélerins se logent quant ils viennent au sépulcre. Et est le païs comme plain et plat. mais 3 le assiette de ceste ville, qui fut, siet hault sur une montaigne et y feroit on bien lieu fort'. - Item. dessoubs ces trois caves y a ung petit port, fait comme par force, pour plattes et petites fustes, comme gripperies et galiottes, et à grant paine y peut une galée entrer. Et a cedit petit port deux bouches, c'est à sçavoir, ainsy comme on y arrive, l'une, la meilleur et la plus grant, parmy zuut-west, 5 et l'autre parmy ost-zuut-ost 6. — Item, à quatre milles 7 de parfont en la mer, il y a bon sourgissoir pour grosses nefz et là a il à le fois fons 8 de quatre à cincq braches de parfont, mais la est elle ou dangier de tous vens venans de la marine. — Item, à Jaffe, y a deux fontaines sur la rive de la mer, et quiconques cave ou sablon sur icelle rive, c'est toute bonne fontaine 10. — Item, il y a gardes 11 à Jaffe tousjours, pour nonchier à Rames les marchans et les pélerins quant ils y viennent.

⁴ Serrure imprime : defroquié. C'est une erreur dans laquelle M. Webb n'est pas tombé. — Desroucquée (A).

* Et pal (W).

⁵ Serrure a imprimée par erreur: mains.

* Très fort (A).

5 S.O. - S-S.O. (W).

• E-S-E.

7 Trois milles, d'après Webb.

8 Et là a le fons (W). - Et là a le plus fond (A).

9 Serrure a imprimée : eaue au lieu de cave. Webb est plus exact.

10 Et quelconques cave au sablon est très bonne fontaine (A).

" L'édition Serrure et notre ms. écrivent : gardins. C'est une erreur dont le ms. A et l'édition W nous fournissent la correction.

CY APRÈS S'ENSIEULT LA VISITACION DE RAMES.

Sometiment of the first the state of the sta

De Jaffe à Rames ', y a dix milles de terre et est très beau plain païs, et y a aucuns bons villaiges alant de l'un à l'autre, desquelz en aucuns il y a puichz d'eaue doulce, mais moult escarssement y a eaue, car peu y pleut. Et quant il y pleut largement, il y a de beaulz frommens et de beaulx gardins autour de Rames et arbres de tous fruits selon la sécheresse du pays, assez largement. Et est l'aoust en ce païs là emmy juillet. — Item, est Rames grosse ville non fermée, située en plain païs, édefiée de maisons de belle blanche franche pierre tailliée, combles et tout à terrasse, et sont basses communement. Et est celle ville au soudan '.

Cy après s'ensieut la visitacion de Jhérusalem, en brief.

De Rames en Jhérusalem, a vingt milles, tout païs de montaignes dures, et y a bien peu de labeur, et païs ⁵ povre et sauvaige. Et y treuve on ung peu de vignes en aucuns lieux,

* Esquelz (W).

Ramleh, anciennement Rama, sur la route de Jafa à Jérusalem.

³ Il y croist du beau froment et y a des beaux jardins à l'entourne de Rames (A).

^{&#}x27;Et y a amiral. (W). — Et ceste ville est au Soudain et y at ung admiralle (A).

Et est pays, etc. (A).

et y a trois ou quatre chasteaux 1 que villaiges, en chemin, et en voit on aussy aucuns des deux costez, et n'y a eaue en chemin que en deux lieux, en puichs très parfons et dangereux; mais près de Jhérusalem, on y voit sur haultes montaignes pluisieurs chasteaux, les aucuns décheus, les aucuns non, que édeflèrent les Cristiens jadis 2. Et encores en aucuns y habitent Cristiens de la chainture, et ont puich d'eaue les aucuns. - Item, est Jhérusalem assise en pendant d'une montaigne, d'une bende devers west et de l'autre devers ost. Elle est située au dessoubz du val de Josaphat et du val de Stiloé 3, et en ceste bende de ost, joignant les murs de la ville, est le temple Salomon et la porte dorée au plus près des murs de la ville. Et dessoubz, ou val de Josaphat, est le sépulcre Nostre Dame. Et oultre, vers ost. sur la montaigne est le mont de Olivet 4. - Item, est Jherusalem longue de zuut à noord, et large de oost à west. Et est assis au milieu de la ville, près de zuut, l'esglise ⁵ du Saint-Sépulcre. Et est Jhérusalem bien édifflée de belles maisons de belle blanche franche pierre tailliée, toutes à terrasse, mais moult y a peu d'eaue et à grant chierté 6, car peu souvent y pleut, mais y a puichs et sisternes assez pour avoir eaue par habondance s'il plouvoit largement, et la meilleur eaue qui y soit sy est d'un puich sourdant qui est en l'esglise du Saint-Sépulchre. — Item, au dehors de

la ville, vers poient 1, il ya ung petit chastel désemparé, au gect d'un canon de la ville, - Item, dedens les murs de la ville, encores vers poient et west il y a ung autre petit chastel de moult belle franche pierre tailliée, nommé le chastel David assis ung peu hault, habité et gardé. Et est du coste des champs assez fort et cuirié en aucuns lieux, mais aillieurs entour et pardedens la ville, n'est gaires fort. Et y a plas fossez et meschans, et ne pourroit riens durer après la ville prise .- Item est Jhérusalem fermée tout entour de murs, non pas haulz et bien emparez, et a aucunes povres tours en aucuns lieux, mais peu en y a. Et aussy, en aucuns lieux, y a aucuns povres fossez plas 6 et en aucuns lieux non, et ne samble riens forte contre puissance de gens, car la plus grant force qui y est sy est qu'elle assez fort assise. - ! Item, est le païs entour très povre, plain de montaignes, ayans grant 7 deffaulte d'eaues. Et le bien qui y est, sy est d'aucunes vignes qu'il y a en aucuns lieux, mais moult escarsement 8.

Casaux (W).

^{.*} Jadiz au temps passé (A).

Notre ms. écrit : Silcé. Les autres : Syloë.

⁴ Des Oliviers.

Et assez au milieu de la ville plus près de Zaf, siedl'eglize(W). — Et assez au milieu de la ville près de zut, sied l'esglise (A).

⁶ Et grant chieretté (W).

^{&#}x27; Ponent (W).

² Vers ponent, assavoir west (A).

La ville se elle estoit prise (A).

⁴ No (W).

L'édit. S. supprime ici la particule et.

⁶ L'éd. Serrure imprime : plains. Erreur corrigée par notre ms. par A et par l'édition Webb.

⁷ Grante.

⁸ Le ms. A omet ces trois derniers mots.

S'ENSIEUT LA VISITACION DU PORT D'ACRE.

na general de la colorida por est la calcana and a la calcana and

or among the Color of the color street trible to Caratility of En Acre, a très bon port de tous vens pour galées et autres fustes, et est cloz de grosses pierres, et samble qu'il fut jadis fait à la main. Et a environ deux milles de tour, et siet l'entrée d'icelui ainsy comme on y arrive, parmy noordost, laquelle est large le trait d'un archalestre et parfont par dedens, pour y entrer naves de quatre à cincq cens bottes, et sourgent par dedens ' au plus près de la plus grant roche laquelle fait le port 2. Et là, est le plus grant fons, le surplus dudit port est tout's plat. — Item, naves plus grosses que de cincq cens bottes ne entrent point dedens, anchois sourgent droit devant laditte entrée, ouquel lieu il y a très bon fons pour tous gros navire, et y fait sceur par fortune de tous vens, pour les terres qui ainsy se boutent à l'avantaige, et les vens qui plus y nuysent sont noord et noord-west. - Item, il y a de celle bende là, ung autre petit portelet, moult bien encloz de muraille, où la mer vient. lequel sert à mettre petites fustes. Et seroit encores légièrement remis à point pour y mettre galées. — Item, se peut ceste chose cy et autres mieulz monstrer par l'exemple qui en estfait, qui escripre ne se pourroit 'sans longue narration et grant langaige 5.

Cy après s'ensieut la forme de la ville d'Acre.

The state of the s

Item. il y a sur le port d'Acre une terre en manière d'une langue, qui de la terre ferme se boute en la mer, sur quoy la cité d'Acre fut fondée. Et au lez devers ledit port, vient la mer batre, au gect d'une pierre des murs, et de l'autre bende de la langue, vers la mer, estoient les murs fondez en la mer, et au lez devers les champs, il y avoit deux paires de beaulx fossez, cuiriez à plomb, sans eaue, comme il samble, et deux paires de murs à grosses tours rondes, qui se boutent dehors!, cuiriez embas . Et fut jadis moult belle cité, de grans et notables édefices, esglises et pallais moult grans, de belle franche pierre tailliée et moult richement édifiée, mais à présent elle est toute desrochie 3 jus et toute deshabitée, les murs et les tours renversez et minez, et les fossez en pluisieurs lieux remplis des édefices qui sont abatus dedens, mais encores y sont les fondacions de pluisieurs belles tours et des murs de la ville en aucuns lieux, et y a grant foison de très belles caves en terre, bet entières, qui ne sont point gastées. Et y a encores grant foison des grans pans des murs drois, tant des pallais comme des esglises, et qui voit ceste ville de loings, ce semble estre

graphed and the second of the contract of the second

William St. Commercial

Le ms. A omet les 14 mots qui précèdent.

Laquelle est large de trait d'un archalestre et parfont dedens, au plus près de la grande rouche laquelle fait le porte, et y pourroit entrer navires de quattre ou cincq cents bottes, et sourgent la par dedens au plus près de laditte grande rouche (A).

⁵ Plas (W).

Le ms. A finit ici ce §.

Indication, plus précise que les autres, qui annonce une ou plusieurs cartes.

¹ Qui se bouttent au tallut (A).

^{*} En bas à talut (W).

Serrure lit encore : defrocqié, au masculin au lieu du féminin. Webb est plus exact.

A Renversées et muées (A).

Et enterrées (A).

merveilles de beauté. - Item, fut ceste cité grande de tour environ trois milles, et est fondée en bon terroir pour fourmens, cottons et autres biens. Et y a, vingt milles à la ronde, le plus beau pays du monde i, une partie plain et l'autre montaignes, sans arbres, dont deffaulte y a là entour. Et y a une petite riviérette d'eaue doulce, en manière de rieu, qui descend d'une montaigne assez près de là, et va chëoir, au plus près des murs vers les champs, dedens le port dessusdit en la mer, mais il est à scavoir que l'eaue est flasque et malsaine. Et pareillement l'aër du païs d'autour d'Acre n'est pas sain, car il est bas, et y pleut coustumièrement très habondamment, combien que la chaleur de l'esté sèche tout. - Item, en toute la ville, n'y a que une toute seulle fontaine de bonne eaue, laquelle siet devers les champs, auprès du port, devers 2 les fossez de la ville, et est assez grande et très bonne. Et en tout le pays autour, n'a nulle rivière et y a pou d'eaue, fors en aucuns cassaulz, où il y a des puiz et es autres non, mais se la ville estoit habitée, icelles grandes 3 pleuves, receues en cysternes, donneroient assez eaue 4. — Item, droit devant Acre, vers les champs, au trait d'un canon hors de la ville, il y a une petite montaigne de terre, faitte à la main, que ung soudan fist jadis faire, où il se logeoit quant il y tint le siège six ans et qu'il la print. Item, en celle ville, n'y a homme demourant, fors deux ou trois gardes Sarrasins pour scavoir quant il y arrive navire, mais, à deux milles près de là, il y a ung villaige bien habité nommé Acre la noeufve, où lesdittes gardes

anonchent ledit navire! — Item, en Acre la vielle il y a, joingnant ledit port pluisieurs maisons et cellers fermez, où les marchans Veniciens mettent leur cotton et en Acre la mendre y a tousjours ung Venicien facteur des autres, pour leur dit cotton — Item, est a scavoir que ceste ville d'Acre seroit bonne à réhabiter mais il fauldroit temps et puissance. — Item, de Jaffe à Acre, y a soixante milles par mer et autant par terre.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DU PORT DE SUR.

Sursiet en la coste de Surie, sur la mer, à xxv milles ⁵ par mer et par terre près d'Acre. Et est à sçavoir qu'il y a devant la ville, en la mer, quatre ou cincq grosses roches et longues dont les aucunes appèrent ung peu hors de l'eaue et les autres non, lesquelles roches font le port de Sur ⁶. Et dedens icelluy port peuvent entrer nefz de soixante à quatrevins hottes et non plus grandes et ⁷ toutes autres plates fustes. Et est très bon port et scëur de tous vens. Et y a pluisieurs entrées, par entre les roches, qui sont grandes

^{&#}x27;Et à XX milles à la ronde, il y a le plus beau pays du monde (W).

Dedans (A).

Les grandes, etc. (A).

^{*} Eaue assez (W).

Les dicts navires (A).

Webb imprime, sans doute par une erreur du ms. : icelles.

La neuve (A et W).

[·] Pour lever (W). Pour louer (A).

Notre ms. dit : sur. J'ai préféré la version du ms. A, qui évite aussi plus loin la répétition de ce mot et dit : en la mer.

^{*}Sur, l'ancienne Tyr. 1200 et applie 10 com a comma de comme

Serrure met en au lieu de et qui se trouve dans notre ms. et dans l'édition W.

et bonnes pour les dittes petites fustes; mais pour les nefz dessusdittes de soixante à quatrevins bottes, n'y a parfondeur n'entrée nulle sceure¹, synon ainsy comme on y vient devers Baruth au long des terres. Et celle est la plus saine entrée, laquelle siet ainsy comme on y arrive parmy zuut; et sont les dittes roches assez loings l'une de l'autre: — Item, est le dit port, entre la ville et les dittes roches très-grand et long et a bien cincq à six milles de tour.

PORT POUR GROSSES NEFS, A SUR 3.

Item, quant grosses naves, 'de quatre ou cincq ou six ou sept ou huit cens ou de milles bottes, viennent à Sur, elles sourgent toutes en la mer au dehors desdittes roches. Là y a il bon fons et bon port pour tous gros navire, par les terres de devers Baruth, d'un costé, et la ville de l'autre, qui leur donnent abril contre pluisieurs vens, mais pour icelles grosses nefz n'est pas lieu pour y gaires séjourner, pour les fors vens de west, de noord-west et de noord qui leur pourroient nuyre.—
Item, est à sçavoir que pour galliottes et autres petis navires, mendres que de galées, il y a encores entre ledit port ung autre plus petit port très bel, tout ront, lequel est

encloz de la fermeté de la ville. Et non obstant ce que la fermeté soit assez déchèue; sy n'y peuvent entrer nulles fustes sy non par une petite entrée d'une bouche mendre que pour logier deux galées, laquelle est platte d'eaue. Et y a une tour quarrée, petite, à l'un des lez de la bouche, et le mur à l'autre lez. — Item, il y a oit quant je y fus une petite fustelette armée comme une galiotte 2, et y en faisoit l'admiral faire deux ou trois noeufves.

ET AMBASSADES.

1421-1423.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA FORME DE LA VILLE DE SUR 3.

างเกิดเลย (ค.ศ. 16) เดิดเด็บสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามารถสามาร

and the second of the second s

Il y a à Sur une terre toute ronde qui se boutte en la mer, et ne s'en fault mie une mille que ce soit une isle enclose de mer. Et la sus fut fondée jadis la belle et grant cité de Sur, et toutes les tours d'environ, dedens la mer. Et devers les champs, estoit fermée en icelle, mille de large, de deux paires de beaux murs, à grosses tours moult belles, et treis paires de fossez sans eaue, dont les deux paires les plus prouchains des murs estoient cuiriez à plomb très richement. Et fut icelle ville, du temps des Cristiens, édiffiée d'esglises grandes, de pallais et plaine de maisons riches, haultes et belles, toutes de franche pierre tailliée, comme en Acre, mais,

^{&#}x27; N'y at profondeur ne aulcune entrée seure (A).

^{*} Notre ms. ne fait pas de chapitre ici : Les ms. A et W sont d'accord pour en faire un. J'ai adopté cette version.

Galiottes, lins et (A et W).

⁴ Entre le dict port des roches (A).

L'édition Serrure a lu : d'arrivée. Notre ms. et le ms. A sont d'accord avec l'édition Webb.

^{*} Comme fort galiotte (A).

^{*} Ch'est la fourme de la ville de Sur (A et W).

⁴ Et tous les murs (W). — Les murs d'entour (A).

⁵ Estoient. (Edit. S.)

quant elle fut reprinse des Sarrasins, elle fut toute abatue, les combles; les édefices et tous les murs, grosses tours, minées comme en Acre, dont les fossez, par les édefices qui furent dedens abatus, en furent fort remplis devers les champs, sy que à present elle est toute désolée, excepté la fondacion sur la mer entour qui encores est très belle. Et y a pluisieurs maisons à belles caves 1, légières à reédefier. Et fut Sur la ville où jadis les rois de Suriese souloient couronner devant deux très grosses tables 3 de marbre, qui seoient en une grande esglise, qui à présent sont abatues en terre, et l'esglise aussy. - Item, n'y a en la ville de Sur nulles rivières, mais il y a deux ou trois cysternes et pluisieurs puichz, non pas de trop bonne eaue, et, vers les champs, il va une belle et bonne fontaine dedens les fossez. — Item, au dehors de Sur, quatre milles sur les champs, vers les montaignes, il y a une très grant habondant fontaine, faitte moult richement, ouvrée de marbre, que jadis fist faire Salomon 4, laquelle du temps des Cristiens couroit par conduitz et abeuvroit la ville, mais à présent les conduis sont rompus. - Item, à une mille, à l'autre lez, devers Sayette 5, il y a une autre grande et belle fontaine sourgissant 6. - Item, est le païs d'entour bon à labeur, et y a par usance habondance de blez et de cottons. Et est à scavoir que, depuis Acre jusques à Sur, et de Sur au long

. VOYAGES ...

de la coste de la mer jusques à Sayette, quatre ou cincq milles de parfont en terre, est presque toute plaine bien labourées Et oultre sont toutes montaignes haultes où il y a pluisieurs villaiges et forteresses, telles quelles, et sont habitées et plaines de gens de deffence, et de chevaulz. Item, à cincq milles de Sur à l'autre lez vers Sayette, il y a une moult belle rivière, clère et parfonde, près autant large comme le Lys, nommée Cassenne 2, qui des montaignes va chëoir en ce lieu la et la passe on au pont. Item, y a pluisieurs autres petis rieux de eaue doulce entre Sur et Sayette. __ Item, a esté la ville de Sur toute deshabitée depuis qu'elle fut ainsy abatue, jusques à l'an mille quatre cens et vingt et ung, que ung grant admiral nommé Elboé , bon Sarrasin, le commensca à faire réhabiter. Et y avoit, quant je y passay; bien trois cens mesnaiges, qui pou y repairoient, car la ville a bien huit milles de tour. Item, est sans comparoison le pais d'environ Sur plus bel⁵, plus sain et y a de meillieures yaues que autour d'Acre, et seroit chose notable qu'elle fust repoeuplée et réhabitée, 6 mais il y fauldroit puissance de gens et grant espace de temps.

ET :AMBASSADES.

the are the started a residual and but all the

्र । व पर १९ वेदक्षात्रावास्त्रीतिकास्त्रात्रीतिकारः व विकास

ें हुन तु । इत्यान के अवसेन्द्रासने अने प्रदेश अन्तर तत् । वर्षण्यान वर्षा

gang ji Kansan sala sagrang malan sakharan dan s

wanta taka maka a jaka a sa bata a 🕶

^{&#}x27;Serrure lit encore : eaues, pour caves. Webb est d'accord avec nos mas.

Vouloient (Éd. S). C'est une erreur.

³ Pillers (W).

[·] Que jadis fist Salomon (A).

Le Kâssinijé, l'ancien Leontes.

⁶ A omet le mot : sourgissant.

Le verbe est a été omis dans l'édition W.

² Casseniie (W). Saïda, l'ancienne Sidon, sur la côte, un peu au sud de Beirouth.

^{*} Et là le passe (W).

^{*} Ebboé (W).

⁵ Le pays d'entourne, plus bel (A).

[°] Et seroit notable chose à le réhabiter (A).

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DE SAYETTE.

a gring to a company and arriving an absolute a green of the colores in the

Sayette siet en la coste de Surie sur la mer, à vingt milles près de Sur par mer et autant par terre. Et y a, du costé de devers Baruth, une bonne mille arrière de la ville et de la terre, une grande et longue roche, qui plainement se moustre hors de la mer, laquelle, avecq une autre petite islette, séant, toute ronde, de ce costé, au ject d'une pierre des murs de la ville, font le port de Sayette. Et de celle islette jusques à une assez grosse tour, très ronde, séant sur terre ferme, au bout des murs de la ville, d'icelle bende, il y a ung pont de pierre, ouvré par arches, sur quoy on va desdis murs à l'islette. Et souloit estre une retraitte qui à présent est de pou de valeur.

Cy s'ensieut après, la forme 3 du port de Sayette.

Item, est le port de Sayette grant et assez bon pour tout moyen navire, et y a fons assez pour naves de quatre à cincq cens bottes, mais ledit port est fort découvert pour les vens fortunaux de noord-ost et de noord-noord-ost. Et est l'entrée d'icelui port large de une mille ou plus, et siet, ainsy comme on y arrive par mer, parmy zuut-west, devers la bende de

Baruth.—Item, il ya, droit au front 'devant la ville, devers la mer, ung autre petit plat port pour petites fustelettes; comme petites galiotes et barques, lequel est fait à la main, comme il samble. Et est enclos, devers la bende de Sur de grosses pierres, et de l'autre costé, par devers Baruth, il s'afachonne et est fait et cloz de laditte ronde islette, et siet la bouche d'iceluy, ainsi comme on y arrive, parmy zunt.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA FORME DE LA VILLE DE SAYETTE.

a serveral administrate

Item, est Sayette ville fermée, très petite, assez bien édeflée de maisons basses, toutes de pierres grises, située bas sur ces deux pors, comme on peult véoir par exemple b, et n'y a que ung sengle mur bas en toute la fermeté, devers la mer, avecq aucunes meschans petites tourettes, excepté la tour cornière, vers Baruth dessusdit, qui est belle assez. Et, de la bande des champs, il y a en manière de deux murs mal emparez, bas et meschans, et ung seul petit meschant plat fossé, sans eaue, à moitié remply en aucuns lieux des maisons qui par dessus les murs y sont chêues et des ordures de la ville que on y jette. Et est à sçavoir que les premiers murs ne sont synon maisons de pierre tenans

Sahid. Voir plus haut, p. 114, note 7.

Seant du confin, etc. (A).

¹ Ch'est la forme (W).

^{&#}x27; Au droit front (A).

Port plat (W).

⁸ Fustes et fragattes (A).

[•] Ch'est la forme, etc. (A et W).

⁵ Encore la carte.

Saingle (W). Simple (A).

^{&#}x27; Ordines (W).

ensamble, qui font la fermeté avecq deux ou trois petites tourelles meschantes, mal emparées, qu'il y a. Et le second mur pareillement est fait de maisons tenans enssamble. Et entre ces maisons et les murs, est ainsy comme à manière 1 d'une rue. Et là, vers les champs, il n'y a nulz huis aux portes, mais sont les entrées assez fortes, mais le lez vers les champs est très foeble. — Item, vers les champs, à l'autre bout de la ville, vers le costé de Sur, assez près de la mer; il y a une montaignette de terre assez haulte, fermée de meschans murs, bas et déchëus, entour, et une povre basse tourelle quarrée dedens, qui descoeuvre le port et la ville, et est à manière d'un chastel 2, et vont les deux murs de la ville en bas d'un costé et d'autre en montant jusques aux murs de la fermeté du chastel d'en hault. — Item, est à sçavoir que la ville de Sayette et la montaignette au chastel sont assis sur une terre à manière de montaigne, grande et ronde entour, et semble que jadis la fermeté de la ville sy vint 3 jusques au descendant d'icelle. - Item, est à scavoir que, aux portes qui vont sur la mer, il y a huis qui se ferment de nuit, et y a pluisieurs autres entrées sans portes qui ne se ferment point, mais sont estroittes et assez fortes. Et sont les murs et tours vers la mer mieulx emparez que ceulx vers les champs, et y fait plus fort aussi, pour le petit port qui est droit devant, ou autres navires que barques ne peuvent entrer. — Item, en la ville de Sayette n'y a cisterne, ne autre eaue que de puichz et encores n'en y a il pas largement, mais hors de la ville, à une mille près d'icelle, sur la mer, sur les champs, alant vers Baruth,

y a une petite rivière de montaignes de bonne caue, et es villaiges autour aussy y a il par raison cauc. - Item, autour de Savette, il y a ung peu de plaine et y a oliviers, figuiers et autres arbres, assez largement, et y a de beaulz villaiges, édefiez de bonne pierre, et de bonne labour de blez et cottons par raison, et oultre celle plaine, sont montaignes grosses ou il v a. par oir dire, demourant grant poeuple, eaue assez et bon païs. - Item, alant de Sayette à Baruth, on treuve 3 trois ou quatre rieux que petites riviérettes, et y a chemin mauvais et pierreux et païs de montaigne sans labeur, excepté à quatre ou à six milles près de Baruth, qu'il y a plain païs et ung très beau grant bos de sappins, vignes et oliviers, qui vers là commencent et durent jusques à la ville de Baruth devantditte.

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION 5, DU PORT DE LA VILLE DE BARUTH 6.

Baruth siet en la coste de Surie, sur la mer, à vingt six 7 milles de Sayette par mer et par terre 8, et est bonne ville et bien marchande, non fermée, édiffiée de maisons de belle pierre tailliée, appartenant au soudan, et fut jadis, du temps

¹ Et une manière (A).

C'est en manière de chastel (A).

S'en vint (A).

^{&#}x27; Palmes (A):

L'éd. Webb supprime ici la particule de.

^{*} Tienne (Ed. Serrure). Les trois mss. portent : treuve.

^{&#}x27; Mal chemin pierreux (A).

[&]quot; Ch'est la visitation, etc. (A et W).

[°] Beirouth, grande ville sur la côte de la mer du Levant.

XXV(W).

⁸ Et autant par terre (A).

des Cristiens, très grosse ville fermée, mais à présent est

ainsy diminuée, combien qu'elle soit habitée, avec les Sarra-

sins, de grand nombre de marchans 2 Cristiens, comme Venis-

siens, Gênenois 3, Grégeois et autres. Et est à scavoir que au-

dit lieude Baruth, y a deux chateaulz bons 5, assis sur la mer,

l'un à ung des lez du port et l'autre à l'autre lez du port. Et est

celui dedens le plus grant comme la maison 6 où l'admiral

demeure et n'est pas fort ne gardé de personne, ains seroit

habandonné se riens de puissance venoit7. Et l'autre, à l'autre

lez du port, vers la Turquie et vers Tripoly, est ung petit

chastelet, assis sur une roche 8 fondée en la mer du lez de la

marine, et du lez vers les champs est assis en terre ferme bonne à miner. Et la entour y a doubles fossez, sans eaue,

mais vers la mer n'y a fors le mur ét la roche dessoubz⁹, qui

est haulte et roiste assez 10. Et est à sçavoir, en conclusion du-

dit chastel que ce ne sont que deux tours quarrées encloses

de murs, l'une sur la roche ditte et l'autre sur les champs

plus arrière, dont en l'une ne en l'autre, n'y a guaires de

beauté ne de bonté, fors tant qu'elles sont gardées de Sarrasins contre Cristiens 11. — *Item*, est ledit chastel assis

hault et vers la mer et vers les champs, et y a une entrée

assez forte vers la ville de Baruth, mais n'est pas bien, emparée et samble que on n'en fait guaires de compte. - Item, au dessoubzidudit chastel, plus près de la ville de-Baruth, bas sur la mer, en lieu plat, y a une autre petite. tour quarrée; assez bonne, laquelle est emparée et gardée; et font les Mores, de nuyt, en deux lieux, le guait, espécialement pour la garde du port et de la ville, l'un en icelle tour et l'autre sur une tour dudit chastel, atout gros tambours; quant l'un sonne, l'autre lui respond, et font 2 trois guetz la nuyt, ceux du premier guait sonnent ung cop, ceulz du second guet sonnent deux cops et ceulz du tiers sonnent trois cops. - Item, est la ville de Baruth mal garnie d'eaue doulce, mais à deux milles près d'icelle, alant à 3 Tripoly, par terre, assez près de la marine, est le lieu où saint George tua le serpent, ouquel lieu a une chapelette. Et assez près de là, y a une rivière de bonne eaue doulce venans de 'montaignes qui va la chéoir en la mer. Et est à scavoir que autour de Baruth y a beaulz gardinaiges et tous bons fruits et abondance de sappins, espécialement à quatre milles de la ville vers Sayette, et de la en alant à Damasq, il y a molt crueux chemin de montaignes et valées sèches et povres de labeur, combien que, d'une bende et d'autre du chemin, if y a villaiges aucuns et fontaines de roches assez par raison. Et droit en mylieu du chemin, entre Baruth et Damasq, il y a une belle plaine très bien labourée, large de quatre lieues et longue à merveilles, assise entre deux montaignes, ou

RT AMBASSADES

mylieu de laquelle coeurt une belle rivière d'eaue doulce ...

⁴ Aussy (A).

^{*} Toutefois il y a grant foison de marchans, etc. (A).

[·] Genevois selon l'éd. W. Erreur déjà signalée plus haut.

^{*} Vénitiens, Gênois, Grecs.

^{*} Tous deux (W).

[·] Comme maison (A et W).

^{&#}x27; Venoit devant (A).

Roste roche (A et W).

[•] De dessoubz (A).

¹º Et roste assis (mauvaise version de l'édit. Webb).

[&]quot; Contregardée de Sarrasins (W).

^{&#}x27; En pluisieurs lieux guait espécial (A).

Notre ms. dit : sont. J'ai préféré la version A et W.

Vers(A et W).

Venante des (A).

1421-1425.

qui s'espart en pluisieurs ruisseaulz 1.— Item, y a audit lieu de Baruth, une mille ou deux parfont en la mer; bon sourgissoir pour tous gros navires, galées et plates fustes, mais n'est mie le port sceur pour tous vens, car noord et noord-west y font moult de mal l'yver. Et en approuchant la terre à demye mille, est ledit port plat, et fault les galées demourer assez loings dudit surgissoir qui est moult grant, car on y peut entrer de tous lez. Et n'est, à dire au vray, fors que pelaige Let est à sçavoir que, oultre ledit lieu de Baruth, vers Tripoly, la mer se boute moult parfont en terre comme feroit ung lacq, mais la fait il plat à merveilles. — Item, est Baruth le droit port de toutes les marchandises qui vont et viennent à la cité de Damasq et est à deux journées de Damasq par terre.

Cy après s'ensieut la 6 visitacion de Damasq 7, En Brief.

Damasq siet au dessoubz d'une haulte montaigne, déserte de labeurs, en l'une des plus belles plaines du monde, moult bien labourée et moult fructueuse, entre gardins non 1-1423. ET AMBA

pareilz de beauté et de tous fruis délitans ' plus qu'en nulz autres gardins. Et est avironnée dedens et dehors de riviérettes et des meillieures eaues du monde en grant habon-dance, mais n'y a nulle grosse rivière. Et est laditte ville moult fort, fermée de doubles murs et de belles tours, toutes à terrasse, et les fossez autour cuiriez sans eaue, et est grande de deux lieues de tour, et est plus longue que largue, située 3 sur terre bonne à miner. Et fut toute arse du temps du Tambur 4, qui fut l'an passé a vingt et deux ans 5, mais très fort se recommence à restorer et réédesser. Et y a très beau chastel assez bas en la ville, bien fermé de sengles murs et de belles tours. Et y queurt une rivièrette autour des murs, d'un costé, mais 6 d'autre costé y a bien peu d'eaue es fossez qui sont tous quiriez autour; et en celle ville de Damasq y a ung roy admiral, subget au soudan de Babilonne, qui a tousjours grant nombre d'esclaves de Turquemans, d'Arrabes et de Sarrasins bien montez et gens de guerre des meillieurs de Surie.

^{&#}x27;L'édition Webb ouvre ici un nouveau chapitre intitulé: Ch'est la forme du port de Barut.

Moult plat (W).

^{*} Et fault que les galées demourent (A).

⁴ Palage (W).

Mais là fault, c'est qu'il est plat, etc. (A).

⁶ Ch'est la, etc. (A et W).

⁷ Damas.

^{&#}x27; Fruis délicatz (A).

Nulles grosses rivières (Édit. S). Grandes rivières (A).

³ Et est assise (A et W).

^{*} Timour-Leng, Timour le boiteux; vulgairement, pour les peuples latins, Tamerlan.

Tanbur, l'an passé XXII ans (A et W).

^{*} Et (W).

น้**ต้องดี**และ และที่สาราธานุสาร์ที่จึง การสุดที่สาราธิการที่สาราธิการ

while a transfer of the transfer of the transfer and the transfer of the

CY APRÈS S'ENSIEUT LA VISITACION DE GALIPOLI , ASSIS EN GRÈCE OU DESTROIT DE ROMMENIE .

Galipoly est située ou destroit de Rommenie, sur la Grèce, et est ville très grande, non fermée, et y a ung chastel assis assez près de la mer, quarré, à huit petites tours, et sont fondées sur haultes douves, quiriez en quarrure. Et sont les fossez d'entour par devers la terre, haulz, sans eaue, comme il samble, et ceulz par devers la mer sont bas et y a de l'eaue. Et droit dessoubz le chastel, sur la mer, y a ung bon petit port pour gallées et pour toutes petittes fustes. Et, pour celui port garder, y a une très belle grosse tour quarrée sur la rive de la mer, tout bas sur la terre ferme, vers le chastel. Et d'autre bende, y a ung mur, fait en la mer, qui clot ledit port avec aucuns longs peulz et moyennant lesdis peulz n'y remaint fors une petite entrée par où les galées entrent et n'y a point de chaienne. — Item, y avoit oudit port, quant je y passay et.

quatre galées et moult grant nombre de petis vaisseaulz passaigiers et petites fustes. Et y ont les Turces communement tous leurs plus grans povoirs de galées et de fustes plus qu'ilz n'ont i nulle part aillieurs. - Item, droit à l'opposite dudit Galipoly, entre la mer appellée le destroit de Rommenie, sur la Turquie, y a une très belle tour sou les Turcs font communement le 3 passaige de l'un païs à l'autre. Et est en ce lieu là la mer estroite environ de trois à quatre milles de large. Et qui auroit ledit chastel et port, les Turcs n'auroient nul sceur passaige plus de l'un à l'autre et seroit leur pays qu'ilz ont en Grèce comme perdu et deffect. - Item, y a, de Constantinoble à Galipoly, cent et cincquante milles, et y a devant ledit Gallipoly, lieu, mer et fons assez sceur bet compétent à sourdre bet mettre l'anchre pour grosses naves non obstant ce qu'il n'y ave pas droit port pour icelles 7.

L'an vingt et trois, moy revenu de mon dessusdit voyaige, alay à Londres, devers le jeune roy d'Angleterre, faire mon rapport de la charge que me avoit baillie le fell roy

1421-1423.

¹ Ch'est la visitation du port et chastel de Galipoli, etc. (W).

Le détroit des Dardanelles.

Dounes (Ed. Serrure).

[•] De devers (A).

⁵ Le mot sur manque à l'édition anglaise.

[·] Peulz : pieux.

^{&#}x27; Sinon (A).

⁸ Quant je y passai (W). L'auteur qui jusqu'ici a parlé à la 3º personne, prend pour la première fois la parole dans le ms. de la Bib. Bodléienne.

^{&#}x27; Qu'ilz ayent (A).

^{&#}x27; C'est le Chateau d'Asie.

Leur (A et W).

^{*} En grand dangier comme perdu (A).

^{*} Une lieue en mer, fonds assez sceur (A).

⁶ S'enradre (W).

⁷ Ici s'arrête le manuscrit de la bib. Bodléienne publié par M. Webb. C'est ici aussi que finissent les Rapports de Ghillebert sur sa reconnaissance militaire en Syrie.

d'Angleterre, son père. Et lui rapportay, et à son conseil, l'orloge d'or que je devoie présenter de par ledit roy son père, au grant Turcq. Et me donna le roy au partir, trois cens nobles et paya tous mes despens.

in a service of the s

S'ensieuvent les guerres de Hollande 1.

Constitution of the section of the s

The restricted to the same have

การและ (ปักกับ เดิมเกมที่สู่เห็นเป็นสุดที่ หลัง เลือก เดิกแก้ และ เมื่อเกียก เกมที่ เกมที่ เกมที่ เลือน ให้เก็บเลือนให้เป็นที่สักษาให้เก็บเลือนให้เก็บเลือนให้เก็บเลือนให้เก็บเลือนให้เก็บเลื

L'an vingt et six * fus en la première armée que monseigneur le duc fist en Hollande contre madame de Hollande *, et ses aliez. Et me fist mondit seigneur capitaine de Rotredam, soubz moy deux cens combatans, où nous eusmes une aventure de la commune de la ville qui s'esmeut contre nous et se mirent en armes pour nous envahir 5, mais par la grâce de Dieu n'y eut nully tué 6, car laditte commune se retray chascun en son hostel 7 par 8 l'admonnestement d'un bon curé qui se revesty des aournemens

The state of the state of the said

Calledon, the Calledon I.

- ² L'an mille quatre cents vingte six (A).
- Jacqueline de Baviere.
- 4 Par le commung (A). A series of the series
- * Contro nous et tout en armes (A).
- 6 Blessie (A).
- ¹ Ceulx de la ville soi retraïrent chascung en leurs maisons (A).
- Pour (Édit. Serrure).

^{&#}x27; Le ms. A, fidèle à son procédé, ouvre ici une nouvelle division avec un titre que je lui emprunte.

1421-1423.

ecclesiasticques et apporta le *Corpus Domini* entre nous et laditte commune ¹. Et, en retournant en ² l'ostel de monseigneur le duc audit Rotredam, ou la pluspart de nous estions logiez, le pont rompy et cheurent dedens la rivière environ trente ³ hommes d'armes de noz gens, mais il n'y eut personne noyet.

L'an vingt et sept, fus en la seconde armée de Hollande, et le vingt et quatrième jour de jenvier fus avecq mondit seigneur le duc en la bataille de Broudeeshams ', où il y eut vingt et six cens Englés desconfis, dont le seigneur de Flicbatre 5 estoit capitaine, qui s'enfuy et environ de trois cens Anglés avecq lui, et les autres furent tous mors ou prins.

L'an vingt et huit 6, le deuxièmejour de jenvier, partant de l'Escluse me envoya mondit seigneur le duc en ambaxade, pour le fait des Housses 7, en Hongrie, devers le roy des Rommains, roy de Béhaigne 1 et de Hongrie, et devers le duc Aubert d'Ostrice 1 et devers les esliseurs de l'Empire. Onquel voiage demouray quatre mois. Passay par Brabant, par Julliers, par Coulongne 1 par Bachkarth 4, ville fermée, au duc 1 Palatin, par Mayence, par Francfort, par Nieustacq au 1 marquis de Brandebourg, par Reyghezebourg 7, ville fermée et éveschyet, et est Bavière, et y passe-on la Dunoe 1. Passay par Paisse 1, ville fermée et deux chasteaulz, assis sur la Dunoue, appartenant au duc Aubert d'Ostrice 10, par Brouchk 11, villefermée sur la rivière de Larten 12, par Altentbourg 15, villaige et chastel sur laditte rivière et est au roy de Hongrie 14. De la à Boudes 15, ville 16 fermée sur la Dunoue 17,

^{&#}x27; Entre le commung et nous (A).

Au retourner dedens (A).

Dedens bien trente, etc. (A).

Brouwershaven, dans l'île de Schouwen, en Zélande. Le ms. A écrit Brou, et laisse la fin du mot en blanc.

^{*} Fitz-Walter. — Frelattre (A).

[•] L'an mille quatre cents, etc. (A).

^{&#}x27; Les hussites.

Bohame.

Autriche.

Cologne.

⁴ Bacharach, au-dessous du Bingerloch ou défilé de Bingen, entre Coblence et Mayence.

^{*} Au comte (A).

⁶ Nyeustadt, appartenant au, etc. (A).

Reuchezebourg (A). Ratisbonne, encallemand Regensburg.

⁸ La Danube (A). Le Danube, en allemand Donau.

Passau, à la frontière de la Bavière et de l'Autriche.

^{&#}x27;° Cette phrase est rédigée ainsi dans le ms. A : Et alors passay par Linthes, évesquié, ville fermée, et y a deux chasteaux assis sur la Danube, au ducque Albert d'Austrice.

¹¹ Bruck, sur la Leitha, au S-E. de Vienne.

⁴² Notre ms. porte : la rivière de *rieu*. J'ai préféré la version A qui donne un nom à ce *rieu*.

^{**} Altenburg, entre Presbourg et Raab.

⁴ Sur laditte rivière du rieu de Hongrie qui est au roy (A).

[&]quot; Buda-Pesth.

Belle ville (A).

⁴⁷ Sur la Dutonne (A).

on je trouvay le roy de Hongrie, l'empereur Sigismond. auquel je fis mon ambaxade comme j'avoie de charge, lequel revenoit de la guerre de Turquie. Et me fist cest honneur que par ung jour sollempnel me fist porter l'espée devant luy. De là remontay à Vienne en Osterice, où je trouvay le duc Aubert d'Osterice, auquel je fis mon ambaxade comme j'avoye de charge, et me donna au partir une couppe d'argent dorée. Et de là, m'en revins à Mayence, où je trouvay l'archevesque auquel je fis pareillement mon ambaxade, et me donna au partir ung cheval cellé et harnaschié i à la mode du païs. De là, je alay devers les autres esliseurs de l'Empire ausquelz je fis 2 ce que j'avoie de charge, et puis m'en revins, par Coulongne 3, devers mondit seigneur.

* VOYAGES

L'an vingt et neuf', publia monseigneur le duc Philippe de Bourgongne son ordre de la thoison, où il me fist honneur de moy eslire, l'un des vingt et cincq.

LE VOYAIGE DU TRAU SAINT-PATRICE 5.

L'an mille quatre cens et trente, le quatrième jour de mars, je me party de l'Escluse pour m'en aler en ambaxade de par monseigneur le duc, devers le roy d'Escoce 6, et de

la passer oultre en pelerinaige du tran ? Saint-Patrice, en Hirlande Passay le royaume d'Angleterre, montay sur mer a Callais , prins terre a Zantwich , passay par Londres, par Hunditon ville fermee, par Dancastre , grosse ville non fermée, assisé sur la rivière du Don; passay par Yorch ville fermee, chastel et archevesche, assise sur la rivière du Hous 10, qui va chéoir en la mer à trente milles de la. Puis passay par ung port nommé Houlz 11, Neufchastel 12 ville fermée et chastel assise sur la rivière de Thouy 13, qui vachëoir en la mer à six milles de la à ung port nommé Thinemuda 14. Passay par Bambourg, très fort chastel, villaige et priore, seant sur une roche, droit sur la mer, et samble qu'il y ait trois fermetez.

Harnaschié (A).

^{*} Et devers eulx fis (A).

³ Cologne, sur le Rhin.

^{*} L'an mille quatre cents, etc. (A).

[•] J'emprunte encore ce titre au ms. A.

Écosse.

¹ Pérégrinaige (A).

¹ Trou (Ed. S.).

Irlande.

[·] Passay parmy (A).

⁵ Calais.

Sandwich, au nord de Douvres.

⁷ Huntingdon, au N-O. de Cambridge.

Boncaster, au sud d'York.

York.

[&]quot; Ouse.

[&]quot;Hull, port à l'embouchure du Humber,

[&]quot; New Castle, La plus étrange confusion règne ici dans l'édition S. On n'a pas reconnu Neuf chastel comme un nom propre, et l'on en a fait « le château » de Hull, « ville fermée et château, » sans s'apercevoir du pléonasme. De plus, à la table des noms géographiques on explique Thouy par Tweed. Or ni Hull ni même Newcastle ne sont sur la Tweed. Enfin il en résulte que Tynemouth (Thinemuda) est placée à l'embouchure d'une rivière qui n'en approche pas de plus de vingt lieues.

¹³ Thus (A). — C'est la Tyne.

[&]quot; Tynemouth.

1431.

Item, on dist qu'en ce chastel fut la doloreuse garde que Lancelot du Lacq par sa proesce fist depuis nommer la joveuse garde. Passay de là par Bervich 1, ville fermée, bien gastée, fort chastel, séant sur la rivière de Thouy², laquelle départ Angleterre et Escoce. Et siet laditte ville oultre la rivière du costé vers 3 Escoce, mais c'est aux Anglais : passay par Doubar 4, ville désolée des guerres et ung très fort chastel séant sur la rive de la mer. Passay par Andreston 5, bonne ville non fermée, et y a une belle esglise nommée Saint-Andrieu, sy a très beau chastel et est éveschié toute la meilleure d'Escoce. Passay par Saint-Yaestreen & une bonne ville non fermée, et chartreux, séant sur la rivière du Thony 7. Passay Strenelinch 8, ville marchande et assez bonne, non fermée, séant sur la rivière du Foith, que on passe illecq à pont 9. Et y a ung très fort chastel assis sur une roche que fist le roy Artus, comme on dist. Passay par Donfriez 10, bonne ville non fermée, assise sur la rivière du Quix, qui va chëoir en la mer de Ponent, à quatre milles près de là. Passay par Carliel 11, très

- D'Escosse (Éd. S.)
- 4 Dunbar.
- 5 St-Andrew's, dans le comté de Fife, où se trouve l'église dédiée à Saint-André, patron de la grande université écossaise.
 - 6 Saint-Jehan-Stoen (A).
 - 7 Thon (A). Probablement la Tay.
 - Stirling, au N-O. d'Edimbourg.
- 9 Stemelinch, ville assez bonne, non fermée, marchande, assise sur la rivière de Forth que l'on passe à le pont. (A).
 - O Dumfries, sur le Nith. La mer du Ponent est la mer l'Irlande.
 - " Carlion (A). Carlisle, dans le Cumberland.

belle petite ville fermée et très beau chasteau et éveschiet, où le roy Artus tenoit sa court et son hostel, comme on dist.

Item, que de Carliel, vers la mer de ponent et de Hirlande jusques à Bervich, séant sur la mer d'orient et de Flandres, a soixante milles de l'un à l'autre, et est la largeur d'Angleterre à cest endroit. Passay par Lancastre 1, gaste ville, non fermée, et ung gros chastel assez bel, assis hault et séant sur la rivière de Lun, à six milles près de la mer. Et vient la marée jusques au port, et est duché. De là, à Concquessant, une abbaye de chanonnes rieulez 1. De la. montay sur mer le xxvIII jour de may pour passer en Hirlande, et vins descendre à Dronda 3, ville fermée, à trois lieues près de la mer sur la rivière de Bonen 4, et y a, de Lancastre jusques à Dronda, de cent à six vingts milles. De là, passay à Kennelich 5, ville très mal fermée, encore au roy d'Angleterre, séant sur la frontière des Escos e sauvaiges, et y a une povre abbaye. De là, montay a Cavaen 7, povre ville non fermée, et est au roy Auraly, qui demeure en une meschante place et povre tour sur la ville. Passey

^{&#}x27; Berwich.

¹ Ici il s'agit véritablement de la Tweed, qui sépare l'Angleterre de l'Écosse.

Lancaster, sur la Lune.

^{*} Regulliers (A).

Drogheda, à 40 kilomètres au nord de Dublin.

La Boyne, où fut livrée la bataille fameuse dans laquelle succombèrent les jacobites. En Irlande, comme en Allemagne et en Pologne, notre voyageur cherche surtout à rendre le son des noms géographiques.

Probablement Kells, sur le Blackwater.

⁶ Des Hyrons (A).

⁷ Cavan, chef-lieu du comté de ce nom. · voy. ET AMB.

à Coloniensy, très petit 1 villaige, et alasmes à piet parmy la forest, pour ce que nulz chevaulx n'y peuvent passer, pour les arbres abatus. De la, allay jusques à ung grant lacq 2 où fault la seignourie du roy Auraly et y commence la seignourie et païs du roy Magmir, et contient ledit lacq de cincquante à soixante milles de long et a environ trente milles de large. Et dist-on que en ce lacq y a bien cent 3 et soixante isles, et va ' ledit lacq chëoir en la mer de noordwest. Alasmes à ung villaige et isle nommé Roussauxmoustier, et y sont les maisons toutes de cloies et est à un ducq qui a bien quinse cens barques, nommé Macaniénus, subgect au roy Magmir, lequel duc nous presta une chimbe pour aler au trau Saint-Patrice, sur quoy nous montasmes et naviasmes à rîmes ⁵ jusques à l'isle de Saint-Patrice.Passames par pluisieurs isles où nous descendismes pour disner et dormir ⁸, desquelles je ne fay point de mencion pour la povreté qui y est, trouvasmes anciennes esglisettes et povres abbayes.

Item, depuis ce dit lacq jusques au lacq Saint-Patrice, y a quatre milles par terre, laissâmes là nostre chimbe et allasmes ces quatre milles à piés.

· Petit (Ed. Serure).

* Il s'agit évidemment du lac Erne, partie supérieure. Le lac Saint-Patrice, dont il est parlé plus bas, est la partie inférieure.

5 Trois cens (A).

4 Notre manuscrit ainsi que l'édition Serrure porte : la ; le sens impose la correction que je trouve dans le ms. A.

A resmes (A).

Où il nous fallut descendre, dysner et dormire (A).

Item, passames jusques à l'isle du purgatoire Saint-Patrice, où il y a demy mille, en une autre chimbe, et dist on qu'en celui lacq a douse isles, dont en l'une est le cloistre et prioré Saint-Patrice, et tout ce l'ou païs du roi Magmir devant nommé.

Mémoire que l'isle du purgatoire Saint-Patrice est longue sur quarrure et a deux cens dextres de tour, et y a une chapelle 2 de Saint-Patrice et quatre ou cincq cahutes de cloyes, couvertes d'estrain.

Item, est le lieu du purgatoire Saint-Patrice comme une fenestre flamengue, fermée à bonne clef et d'un huis sengle, et est de haulteur à la terre de la chappelle, et siet noord à quatre piez près du coing noord-ost d'icelle à la ligne et juste volume dudit coing, et a ledit trau neuf piez de long, en alant de ost à west, et après, retourne cincq piez vers zuut-west et a en tout de quatorse à quinse piez de long. Et est machonné de pierres noires, et a environ deux piez de large et trois piez de hault escharsément. Et au bout d'icelui trau, où je fus enfermé deux ou trois heures, dist on que c'est une bouche d'enfer, mais Saint-Patrice l'estouppa d'une pierre qu'il mist sus, qui encore y est.

Item, à douse milles près du purgatoire Saint-Patrice, y a ung bon port de mer pour grosses nefz, vers noord-ost, ou païs du roy Adrinlyoris , roys des Hirlandois sauvaiges,

1431.

¹ Et tout c'est (A).

Pauvre chappelle (A).

Fermée d'une huisse saingles fermée à la cleff (A).

^{*} Adruilyoris (Ed. Serrure).

et se nomme ce port Esroy 1 ou Losseroy. Dudit trau Saint-Patrice retournay à Dronda, par le chemin dessusdit, tant par mer comme par terre, que à piet, que à cheval, à trente et six milles de la à Donnelun , ville fermée, très bel chastel, quarré, fossé sans eaue, où on tient la justice de l'eschequier de par le roy d'Angleterre, à quoy les Irlandois resortissent. Et est la ville sur la rivière 3. De la passay à Cestre ', par eaue, où il y a six vingt milles 5 de loing et vient on de Donnelun par oost, droit aux terres de Galles, et y a d'une terre à l'autre soixante milles, et du commencement de la terre de Galles jusques à Cestre, soixante milles, et est la ville de Cestre fermée et très bonne, et y a chastel et dongion très fort, assis sur la rivière de Drobastre 6 qui va chëoir en la mer à six milles de Cestre, et départ laditte rivière Angleterre et Galles. De là, à Lischfield 7, très bonne petite ville non fermée, mais il y a une esglise cathédrale très bien fermée de nuyt, et la plus belle petite esglise du

Cette note était rédigée lorsque le ms. A nous a fourni une versiou conforme que j'ai adoptée.

païs, du plus riche et assonny l'ouvraige de pierre qui soit en Angleterre, et est éveschiet. Passay par Conventré l', très bonne ville et marchande, par Daventie l', par Dontrixe l', Saint-Albons l', de la la Londres. Et de la alay devers la roine Katherine qui estoit à trente milles de Londres, à une maison de plaisance et gros villaige nommé Plassiet, où il y a ung parcq aux dains. De la revins à Londres et à Douves le droit chemin.

Item, celui an, par le jour des rois, fus à une armée avecq mon seigneur le duc de Bourgogne contre ceulz de Cassel qui s'estoient rebellez, que monseigneur cuida combatre, mais ilz se rendirent.

L'an trente et trois, me envoya mon seigneur en ambaxade, ouquel je fus ung an, avecq l'évesque de Nevers, l'esleu de Besenchon et autres, devers le concile qui se tint à Basle.

L'an trente et cincq, le vingtieme jour de febvrier, partis d'Arras après le parlement et la paix d'Arras, et m'en alay a Saint-Jacques en Galice, par terre, pour acomplir le veu

^{&#}x27;Asroe, tout à fait à l'embouchure de l'Erne, au dessous de la ville actuelle de Ballyshannon.

Dublin. — «A trente et six mille de la Dunoe, Donnelun » (Ed. serrure). — Et y at quattre vingtz et saiez milles de là à Domelin (A).

[·] Sur la rivière d'Emmelif (A).

⁴ Chester, au sud de Liverpool.

Notre ms. porte: six milles. Cette distance est évidemment fautive et de nature à jeter beaucoup de confusion. L'auteur lui-même compte 60 milles de Dublin au commencement de la terre de Galles, c'est-à-dire au Carmel Head, et de ce point à Chester encore 60 milles. Total 120 milles, au lieu de 6.

[·] La Dee.

⁷ Lichfield, ville du Staffordshire.

^{&#}x27; Assouvy (Ed. Serrure).

^{*} Commentre (A). Conneztré (éd. Serrure). — Conventry, dans le comté de Warwick.

Daventry dans le Northamptonshire.

^{*} Dunstrixe (A). Sans doute Dunstable, défiguré par les copistes.

⁵ Saint-Albans, au NNO de Londres.

Besançon.

^{&#}x27; Qui se tenoit, etc. (A).

que j'avoye fait au trespas de ma femme. Et à mon retour dudit voyaige, je vins devers mon seigneur le duc, qui estoit au siège de Callaiz et le encontray en armes entre Saint-Omer et Gravelinghes 1.

L'an trente et sept, moy estant à l'Escluse, le deuxième jour de jullet, ceulx de Bruges mirent siège devant laditte ville, où ilz furent dix huit jours.

L'an quarante et deux, fus en ambaxade de par 2 monseigneur le duc, pour le fait de madame de Luxembourg, avec le comte de Naxau 3, le chancelier de Brabant et l'archediacre de Tournay, devers l'empereur que nous trouvasmes à Francfort, et donna à disner, la nuit Saint-Laurens, et nous fist cest honneur qu'il nous fist sëoir à sa table, et dura notre ambaxade cincquante jours, et plaidoyasmes devant l'empereur.

L'an quarante six, le pénultime jour d'aoust, me party de Lille, pour acomplir le saint voyaige de Jhérusalem. Et avecq ce, fus en ambaxade de par monseigneur le duc, devers le roy d'Aragon 5. Passay parmy Bourgongne, par Savoye, par Melan 6, par Ferrare, par Venise, par Saine 7 la vielle, par Boulongne la crasse, par Romme. Et arrivay a Naples, où je trouvay le filz naturel du roy d'Arragon qui me festia et me donna ung très beau disner. De là. m'en alay devers le roy d'Arragon qui tenoit les champs et le trouvay à ung villaige Presensano lauquel je fis mon ambaxade comme j'avoye de charge, et me donna, au partir, ung drap d'or bleu et à mon filz ung velours et a moy aussy . Et de la retournay a Naples, ou je montay sur mer le quatrième jour de décembre, sur une nef de Gênenois 3. arrivay à Messine, en l'isle de Secille, au dixième jour, et y a trois cens milles. Passay devant l'isle de Stranglo ', qui pour lors jettoit grant flamme de la haulteur de deux lances ou environ: passay par devant l'isle de Brocquant 5. qui tousjours fume. De la arrivay a Modon 6, où il y a cincq cens milles; partis de Modon par fortune de vent et arrivay à ung port au bout de Bisle de Candie, devers ponent, nommé Crabourch 7, où il y a deux cens milles. De la encores par fortune de vent arrivay au port et chastel Destia s, à l'autre bout de l'isle de Candie devers levant où il y a deux cens milles.

^{&#}x27; Entre Saint-Omer et Gravelines.

De la part (A)

⁸ Nassau.

^{*} Envoyé par (A).

^{*} La roi d'Arragon qui tenoit les champs (A).

[·] Milan.

⁷ Siene (A). - Sienne, en Toscane.

^{&#}x27; Ce nom, laissé en blanc dans notre ms., nous est fourni par le

Au lieu de : et à moi aussy, le ms. A dit : cramoisy.

⁵ De Gênois.

^{*} Stromboli, au nord de la Sicile.

⁸ L'île de Vulcano, dans les Lipari.

Modoni, à l'angle SO du Péloponèse.

^{*} Erabouche (A). Grabusa, ile et port.

^{*} Sitia. Ces noms sont fort défigurés. Il résulte de ces indications que De Lannoy a passé le long de la côte septentrionale de Candie.

. Item, partis 1 de là, arrivay à Rodes pour aler en Chippre, mais fortune de vent nous mena en la Turquie à ung port nommé Malfata , où fusmes dix jours. De là, arrivames au bout de huit jours à Famagouste³, en l'isle de Cyppre, où il y a sept cent milles. — Item, de Famagouste alay par terre à Nicosye 4, devers le roi de Cyppre, où il y a douse lieues. -Item. de Nicosye à Cherismes 5 ville et chasteau, est à six lieues.—Item, de Chérisme⁶ montay sur une gripperie et arrivay a Baffe⁷ en deux jours et ya deux cens milles; de la arrivay en quatre jours au port de Jaffe 8, en Surie, où il y a trois cens milles. De là montay sus asnes et alay jusques à une ville non fermée nommée Rames . — Item, de la, arrivay par terre en Jhérusalem où il y a trente milles, où je fiz les pèlerinaiges acoustumez aux pèlerins. Et puis, revins monter à Jaffe, repassay par Cyppre et par fortune de vent arrivayà ung port nommé Cacquau 10, jadis ville fondue 11 en abisme. Là, passay par devant le chasteau rouge, et par

! Party (A).

² Je ne trouve pas de port de ce nom dans ces parages. Malfata signifiant « mauvaise fortune », l'auteur aurait-il pris pour le nom du lieu un surnom appliqué à ce port, par les marins battus de la tempête?

- Famagusta, sur la côte est de l'île de Chypre.
- 4 Nicosia, pour les Turcs Levkosieh.
- · Cheresmes.
- Les 15 mots qui précèdent manquent à notre ms. Je les emprunte au ms. A.
- 7 Baffa, petit port sur la côte méridionale de l'île de Chypre.
- Jafa.
- · Rameh, entre Jafa et Jérusalem. Il en a été parlé précédemment.
- ' Sur la côte de l'Asie Mineure, vis-à-vis de la pointe orientale de l'île de Chypre.
 - " Fondrée (A).

forture de vent arrivay an chastel et bourch de Lindo 1, au bout de l'isle de Roddes ; et de là, retournay à Roddes. De Roddes, montay sur une nave de Catelans et arrivay à Thoron , où je montay sur une petite gripperie et revins à Modon . De la, montay sur une nave de Venissiens pour aler à Tourson , mais fortune de vent nous mena en l'isle de Chifelonie , et y a deux cens milles. Partis de la, arrivay, encore par fortune de vent, en l'isle de Pacachou 7 et y a cent et cincquante milles. De la à Tourson set puis à Parence °, où il y a six cens et vingt milles. Là, montay sur une gripperie, passay par devant Chitanone, par devant la Candisterie, parmy le gouffre de Triest et arrivay à Fryol 10, à une petite riviérette d'eau doulce, où je arrivay à deux lieues près de Montflascon 11 qui est terre ferme. De là, à Cividal 12 par terre, où je achetay des chevaux et vins au long du païs de Friol jusques aux Allemaignes. Et

0

- Lindo, sur la côte orientale de l'île de Rhodes, porte encore ce
- A partir d'ici jusqu'à la note 5, le ms. A. omet uue phrase et s'exprime ainsi: De Roddes, montay sur une nève de Venissiens pour aler à Courfou.
 - Santorin, l'ancienne Théra.
 - 4 Iodoni, voir plus haut, p. 175, note 6.
 - Durazzo, en Albanie. Courfue (A).
 - · Cathephelonie (A). Céphalonie.
 - L'île de Paxo, au sud de Corfou.
 - * Corfou (A).

1446.

- 9 Parenzo, en Istrie.
- 40 Le Frioul.
- " Monfalcone, au N-O de Trieste.
- "Cividale. C'est un bourg de Vénétie à l'entrée des montagnes. De Lannoy a passé les Alpes par le col de Tarvis.

passay les mons a Nazareth, au pais du duc Sigismond d'Osterice, passay par Memingue 1, par Olme qui est sur la Dunce 1, par Spierre sur le Rin 1, par Mayence, etc... Coulongne 1 et par Brabant,

Item, l'an cincquante, qui fut l'an de la jubilée, je fus aux grans pardons à Romme, etc.

CY FINENT LES VOYAIGES QUE FIST MESSIRE GUILLEBERT

DE LANNOY EN SON TEMPS SEIGNEUR DE SANTES,

DE WILLERVAL, DE TRONCHIENNES, DE

BEAUMONT ET DE WAHÉGNIES.

Memmingen, à l'OSO de Munich.

Bibliothek der Ransestadt Homburg

^{*} Ulm, sur le Danube.

Spire (en allemand Speyer) sur la Rhin.

Cologne.

Serrure ajoute ici de son chef; « Chevaller de la toison d'or. »
Ces mots se trouvent dans le ms. A.



